



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 30/04/2026

Séance du 23 avril 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, Mme Annie GAUTHIER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Mme Isabelle BORDAT

Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n°13 incluse)

OBJET : 2 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2026

Délibération n° 008261

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2026

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal des séances du Conseil Municipal.

A l'unanimité des membres en exercice et présents lors du précédent mandat, le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2026.

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique La Ville / Conseil Municipal / Délibérations). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

Rapport adopté à l'unanimité des membres en exercice et présents lors du précédent mandat

Pour : 13 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

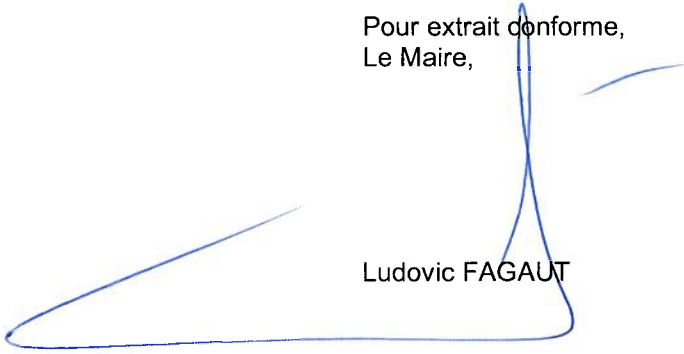
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,



Isabelle BORDAT,
Adjointe

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 23 février 2026 à 17h00, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n°4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 4), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Christophe LIME

Étaient absents : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, Mme Anne BENEDETTO à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN, M. Cyril DEVESA à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°3 incluse) Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°3 incluse)

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

Mme LA MAIRE.- Bonsoir à tous. Je vous propose de vous installer. En ce début de Conseil Municipal et au regard des événements politiques dramatiques qui se sont déroulés à Lyon la semaine dernière et qui ont conduit à la mort d'un homme, il m'apparaît essentiel de rappeler notre responsabilité à nous, élus de la République, de condamner sans réserve toute violence politique commise sur toutes les victimes politiques quelle que soit leur origine, de nous y opposer quand nous y sommes confrontés et d'adopter en toute circonstance une attitude qui permette le débat démocratique, toute forme de violence politique et tout particulièrement celle qui amène au meurtre. Je cite Dominique VILLEPIN : « L'heure n'est pas à se compter. Elle est à se tenir. Et si la France veut éviter le point de non-retour, elle doit retrouver ce qui fait sa force quand tout vacille : la dignité du débat, l'autorité de l'État et l'esprit de République ». Je vais vous demander très solennellement de vous lever pour une minute de silence. Elle représente l'engagement ferme et clair que nous prenons individuellement et collectivement alors que nous entrons dans la dernière ligne droite de la campagne pour les élections municipales, celui de refuser la violence et de ne pas l'alimenter dans les mots, comme dans les actes.

Une minute de silence est observée.

Mme LA MAIRE.- Merci. J'ouvre la séance du Conseil Municipal. Je propose de lire les pouvoirs.

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Christophe LIME.

Y a-t-il des commentaires concernant l'approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026 ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Christophe LIME comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2026

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie de prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Recours au vote électronique - Modification du Règlement Intérieur

Mme LA MAIRE.- C'est juste une mesure réglementaire qui devra s'appliquer lors du prochain Conseil Municipal au moment de sa mise en place. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la possibilité de recourir au vote électronique pour toute élection y compris l'élection du Maire et des adjoints,**
- **approuve la modification de l'article 19 du Règlement Intérieur telle que présentée dans le rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4 - Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Mme LA MAIRE.- Ces orientations budgétaires permettent une trajectoire ambitieuse à contre-courant du budget du Gouvernement. Il est robuste, réaliste et anticipateur. Il ne promet pas l'impossible, mais le dynamisme, la force du pouvoir public bien géré. Merci aux services et à Anthony POULIN d'avoir su traverser les crises nombreuses du mandat, les turbulences politiques et garantir un futur actif, mais réaliste. Merci à vous.
Anthony, je te donne la parole.

M. POULIN.- Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous. En effet, ce soir, nous allons échanger autour du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). L'année dernière, j'ouvrais ce DOB par un peu de littérature ; c'est de la philosophie que je vais convoquer cette année. « L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire » écrivait BERGSON. Depuis 2020, nous avons construit l'avenir collectivement dans cette équipe municipale soudée, collectivement avec les Bisontines et les Bisontins. Je me souviens bien précisément de la première séance du Conseil Municipal à la CCI, nous étions en plein Covid. Certains nous promettaient le pire, que sous notre mandat, ce serait gabegie financière, irresponsabilité politique, amateurisme de l'action. Tout l'inverse s'est produit. N'en déplaise aux oiseaux de mauvais augure, notre Ville progresse et a progressé. Notre Ville investit comme jamais. J'y reviendrai, mais nous battons des records d'investissement. Notre Ville s'affirme, plus solide dans son action, plus saine dans ses finances. Plus d'investissements, plus de recettes que de dépenses, moins de dettes et pas d'augmentation d'impôt, voici la recette que nous avons appliquée. Nous l'avions dit avant 2020, nous l'avons fait depuis 2020 et nous comptons bien continuer à le faire.

L'avenir s'annonce prometteur à condition de toujours préserver le fragile équilibre entre l'ambition politique et la rigueur de gestion. Oui, parce que cet équilibre et cet avenir ne tiennent qu'à un fil d'être complètement rompus. Nous sommes dans un monde en crise. Nous assistons à un bouleversement majeur du droit international. Nous vivons aussi dans une période d'instabilité au niveau national, qui questionne largement les institutions tout autant que les valeurs démocratiques, avec une désinhibition des haines et des clivages qui inquiète et qui nous mobilise. Nous sommes aussi dans une situation d'urgence climatique de plus en plus grande et de plus en plus visible sur le territoire. Les inondations qui ont été vécues à travers la France en sont une des illustrations criantes. Ce n'est pas être inutilement alarmiste que de le rappeler, car chacun ressent ce poids au quotidien. Nous croyons sincèrement que la réponse au niveau de la Ville peut et doit être dans la solution, la construction, la confiance et non dans la division, la défiance et la crainte.

Ainsi, le Débat d'Orientations Budgétaires constitue toujours un moment un peu particulier, car c'est à la fois un bilan et une projection. C'est un temps de débat démocratique et il en va de notre responsabilité collective d'élus municipaux vis-à-vis de nos habitants que ce débat se fasse de manière à la fois sereine et constructive. Ce débat est un peu particulier, puisque nous voterons le budget définitif en avril, après les élections municipales, mais les grands équilibres sont inscrits dans ces orientations budgétaires et nous sommes fidèles à cette tradition d'enjamber l'échéance électorale pour permettre à chacune et à chacun d'imprimer sa marque dans le budget. Même s'il est naturel que certaines visions et perspectives pour l'avenir divergent, parler de budget vient aussi rappeler la réalité, à savoir que les engagements que nous prenons vis-à-vis des Bisontines et des Bisontins doivent pouvoir être tenus, être finançables durablement, être faisables de manière pérenne. Nous avons toujours eu à cœur ce souci de transparence et de sincérité, et j'espère que tout le monde a bien en tête ce souci de transparence et de sincérité pour aborder les échéances qui arrivent.

Depuis plusieurs années, nous avons abordé, autant dans nos politiques municipales que dans nos budgets successifs, un axe qui est aussi un objectif, et même une feuille de route, celui de la robustesse, comme l'a rappelé Madame la Maire. La robustesse que nous proposons à travers les orientations budgétaires est en quelque sorte un pacte de confiance, de fiabilité auprès des Bisontines et des Bisontins. La robustesse d'un territoire, c'est avant tout sa capacité de réinvention face aux défis actuels : les urgences environnementales et climatiques, les inégalités, le vieillissement démographique, l'attractivité économique, l'obsolescence de nos infrastructures. Ce sont tous ces défis que nous devons relever, et c'est ce que nous avons fait tout au long du mandat. Un territoire robuste, c'est aussi un territoire qui anticipe, qui s'adapte, qui préserve ses ressources, qui valorise ses atouts et qui mise avant tout sur l'équilibre, qu'il soit environnemental ou territorial. C'est la voie du développement des échanges, des liens, de la valorisation, de la diversité face aux tentations de repli

et de rupture. Être robuste, c'est aussi un répit, une sécurité dans un monde en crise. Là aussi, c'est pour cela que nous vous présentons des orientations budgétaires robustes.

En termes financiers, et je vais développer essentiellement mon propos autour des finances, le budget est avant tout un support de transformation qui garantit cette robustesse. C'est agir fortement aujourd'hui tout en préservant les équilibres nécessaires au maintien, dans la durée, des services publics et de l'engagement municipal au plus proche des habitants. La Ville de Besançon est robuste sous bien des aspects, par sa capacité de résistance et d'adaptation, mais aussi dans sa capacité à mobiliser et à entraîner. À nous de veiller collectivement à ce qu'elle le reste. Depuis 2020, comme cela a été rappelé, la Ville a su traverser les crises successives en débloquant les moyens nécessaires pour faire face aux urgences, aux nouvelles contraintes, sans renoncer ni à la qualité du service public ni à la trajectoire de transformation que nous nous étions fixées. Pour autant, les contraintes ont été particulièrement importantes. Je vais vous donner quelques chiffres pour l'illustrer. Ce sont près de 12 M€ de pertes de recettes et de hausses des dépenses pendant la crise sanitaire, une hausse de près de 3,5 M€ de la facture énergétique pendant la crise énergétique.

En 2025, les collectivités se sont vu imposer par un décret une forte hausse de leur cotisation retraite. Dit comme cela, cela peut paraître anodin, mais concrètement, cela représente une charge supplémentaire de 1 M€ par an pendant quatre ans pour la Ville de Besançon. Si je rapporte cela au budget de fonctionnement, c'est une hausse automatique de 2,5 % du budget de fonctionnement tous les ans. Voilà les défis, voilà les contraintes dans lesquelles nous sommes amenés à construire notre budget. Pourtant, malgré tout cela, nous avons réussi à la fois à être sur une dynamique d'investissement sans précédent et à mettre en œuvre des décisions exceptionnelles de soutien au service municipal sans augmenter les taux de fiscalité. Ainsi, en 2025, la Ville a réalisé — j'insiste sur le mot « réalisé », car il s'agit de paiement effectif — plus de 56 M€ de dépenses en faveur de l'équipement du territoire, niveau record jamais atteint par la Ville de Besançon. Cela représente près de 9 M€ de plus qu'en 2024 sur le budget principal et plus de 20 M€ de plus que la moyenne réalisée entre 2015 et 2020. En cumulé, sur le mandat, ce sont 258 M€ d'investissements réalisés au service de la qualité de vie, de l'accélération des efforts en matière de transformation écologique du territoire et de solidarité. L'objectif est donc atteint. Nous avons promis 10 M€ de plus d'investissement par an en moyenne entre 2021 et 2025. C'est ce que nous avons fait.

Dans les orientations budgétaires, nous avons également pris des mesures volontaristes au cours du mandat et nous continuerons à projeter de le faire dans le budget en matière de fonctionnement. Je sais que pour certains, les mots « dépenses de fonctionnement » apparaissent comme des dépenses qu'il ne faudrait pas faire, mais je vais vous donner des exemples précis des raisons pour lesquelles nous avons toujours fait le pari du service public dans cette équipe. Nous avons permis l'extension de la capacité de restauration scolaire et la consolidation des conditions d'accueil, ce qui a permis d'accueillir 70 % des enfants scolarisés à la rentrée 2025. Ce sont des dépenses de fonctionnement en plus et cela était nécessaire. Nous avons également déployé un plan exceptionnel et pérenne en faveur des ressources humaines à partir de juillet 2024 à hauteur de 1,7 M€ en année pleine. Cela était nécessaire et nous sommes fiers de l'avoir fait. Nous avons aussi confirmé annuellement, malgré les contraintes, la hausse de la subvention au CCAS, faisant ainsi augmenter la subvention de +1,8 M€ sur le mandat en accompagnement de la politique sociale et en soutien au plus vulnérable.

Oui, ce sont des dépenses de fonctionnement supplémentaires. Mais là aussi, collectivement, nous sommes fiers d'être au rendez-vous des solidarités. Le tout, en moyenne, en s'étant désendetté de 11 M€ dans le cadre d'une totale stabilité des taux de fiscalité depuis 2011. Chaque fois, nous avons porté le budget au niveau maximal de ce que nous pouvions faire, avec la mobilisation chaque année de tous nos leviers, de toutes nos marches de manœuvre tout en conservant une situation financière fiable et sécurisée. Là encore, les objectifs ont été atteints. La situation financière de la Ville est solide et fiable à fin 2025. C'est aussi pour l'avenir, une garantie autant de pérennité que d'autonomie dans nos choix pour les années à venir, en commençant par 2026, avec la proposition dans le cadre de ces orientations budgétaires d'un budget de mobilisation de près de 228 M€, en hausse de 3 M€ par rapport à l'année dernière, permettant d'inscrire notre Ville dans la dynamique que nous avons lancée. Ce budget garantit la continuité de chaque politique municipale et de chaque projet lancé. Cela se traduit par un volume d'investissement une nouvelle fois inscrit à un niveau particulièrement élevé de 50 M€, fortement augmenté depuis 2020, en prévision comme en réalisation. Nous atteignons là les capacités annuelles maximales de la collectivité. Cela se vérifie à travers les chiffres du budget primitif et du compte administratif, et sur le terrain, à travers les grandes opérations du Plan Pluriannuel

d'investissement (PPI) finalisées ou en passe de l'être pour certaines, et en cours pour d'autres. Quelques exemples. Le plan École et Crèche, qu'il soit pour le volet rénovation ou celui de création d'équipements nouveaux, à Viotte, Clairs-Soleils ou Vaïtes, mobilisera à lui seul près de 14 M€ en 2026, soit un tiers du plan 2026. Nous sommes bien dans une montée en puissance de ce plan École. Nous pouvons également parler de la Maison des Femmes qui va ouvrir prochainement après un investissement de 3 M€, de la rénovation du gymnase Diderot, qui viendra parachever le nouveau grand pôle sportif de plus de 12 M€ sur le quartier de Planoise, ou les près de 6 M€ que nous avons consacrés sur cette seule année à l'aménagement des nouveaux quartiers, au premier rang desquels les quartiers Grette-Brulard et Saint-Jacques.

Nous poursuivrions également la végétalisation de nos espaces publics, avec 500 000 € qui y sont consacrés, ou encore le déploiement des énergies renouvelables et d'économies d'énergies pour 1,4 M€, ou encore la préservation de la ressource en eau avec le projet sur la piscine Mallarmé. Là encore, et ces deux exemples le montrent, des investissements bien calibrés aujourd'hui, ce sont des dépenses en moins demain et durablement. Je voudrais ajouter les 14 M€ que nous consacrons annuellement aux travaux de proximité et à l'entretien de notre patrimoine bâti, là aussi, la lutte contre ce que j'avais nommé lors du premier Conseil Municipal où je présentais le budget « la dette grise » est une mobilisation permanente, à savoir que nous devons améliorer constamment les conditions d'usage des équipements nombreux que nous avons pour nos habitants. Nous voyons bien là qu'un budget robuste est l'instrument et la condition d'un projet ambitieux.

Notre niveau d'investissement est également un signe fort apporté à l'économie. En effet, je le rappelle, sous l'impulsion collective de cette équipe, nous avons été amenés à relocaliser toute une partie de notre commande publique, à relocaliser toute une partie de notre investissement et je suis particulièrement fier de vous annoncer que cette année encore, 80 % de notre commande publique est attribuée à des entreprises de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les euros que nous investissons ici sont donc des emplois concrets et durables sur le territoire. Nous maintenons par ailleurs l'accompagnement fort autour de la qualité du service public. Nous avons donc une augmentation de 2,4 % de la section de fonctionnement au budget 2026. Les ressources humaines constituent 55 % des dépenses de fonctionnement, soit en évolution de 3,7 % par rapport à 2025. Mais si nous regardons le volume total du budget, les dépenses des ressources humaines restent constantes. Il n'y a pas eu d'explosion des dépenses de ressources humaines. Il y a eu un accompagnement plus fort de nos agents et des dépenses bien calibrées aux besoins.

La Ville consacrera par ailleurs plus de 24 M€ au soutien aux structures partenaires, dont 11 M€ au CCAS et près de 9 M€ aux subventions et aux associations, et, là aussi, c'est un soutien important dans une période fragile pour beaucoup de structures. Nous restons les premiers partenaires au rendez-vous sur le territoire. Les crédits d'exploitation des services représentent quant à eux près de 14 M€ et sont prévus en hausse de 3,7 % par rapport à 2025 en soutien à la qualité du service rendu.

On le voit bien, un budget n'est pas simplement un instrument comptable hors sol. Il est le vecteur d'un dynamisme du territoire, parce qu'il engage un projet, parce qu'il tient compte des besoins des associations, des entreprises et du territoire. Bien entendu, le contexte national que vous connaissez continue de faire peser des incertitudes pour l'avenir. Il faut pour cela être agile, rester réactif. Pour la deuxième année consécutive, la préparation budgétaire 2026 s'est déroulée intégralement sans que nous ayons connaissance du contenu de la Loi de Finances. Je rappelle que, par le biais des dotations, des compensations, des réformes fiscales nationales et autres subventions de fonctionnement, ce ne sont pas moins de 41 M€ de recettes de fonctionnement, soit près d'un quart de notre budget, qui dépendent directement de l'État sans y inclure les organismes satellites ni même les subventions d'investissement. On mesure par ce seul chiffre, outre le côté relatif de l'autonomie des collectivités, l'importance du contexte des finances publiques nationales. Nous allons donc avoir une nouvelle fois un budget national sans qu'aucun réel vote sur le contenu de chacune des mesures n'ait eu lieu.

Au-delà du soulagement sans doute un peu lâche au niveau national d'avoir enfin un budget, nous arrivons à un budget qui nous semble relativement mauvais pour les citoyens, mauvais pour les collectivités et pour les associations et qui nous annonce un contexte récessif important. Il est vrai que l'effort demandé aux collectivités locales a été réduit par rapport au projet initial de moitié, même si certains estiment que ce sera en réalité beaucoup plus. Il est vrai aussi que les communes sont relativement, tout du moins facialement, épargnées cette année. Mais pour combien de temps ?

J'insiste d'ailleurs sur le « facialement épargnées », car en fait, ce sont les communes qui sont d'ores et déjà les plus impactées par les mesures sur la retraite des fonctionnaires ou encore sur les indexations de la Dotation Globale de Fonctionnement, celle-ci n'ayant jamais été indexée sur l'inflation. Néanmoins, elle nous a fait perdre des millions d'euros au cours des années que nous venons de passer. À titre d'exemple sur ce point précis, si la dotation forfaitaire de Besançon avait été indexée sur l'inflation depuis 2022, elle serait supérieure à 3 M€ à celle effectivement prévue en 2026, avec un manque à gagner de plus de 11 M€ cumulés depuis 2022. Qu'est-ce que nous aurions besoin de ces 11 M€ au service de l'ensemble des structures de notre territoire et des actions que nous portons !

Là aussi, j'attends de tout le monde de la cohérence entre ce qui est dit ici, en Conseil Municipal, ici auprès des Bisontines et des Bisontins, et ce qui est voté à Paris. La Loi de Finances a un impact, quoi qu'il en soit, conséquent, puisque nous devrions perdre environ 600 000 € de recettes de compensation liés à l'abattement de moitié des bases de taxe foncière dont bénéficient les locaux industriels depuis 2021. 600 000 € en moins, c'est loin d'être neutre, mais nous devons et nous devons l'intégrer dans notre budget. Ce sont dans ce budget, vous le voyez, de nombreuses mesures intégrées pour la transformation écologique du territoire. Nous avons de nombreux points de vigilance également à porter à connaissance, des points de vigilance sur les finances locales, sur les finances nationales et sur les projets que nous pouvons voir fleurir ici ou là. La Ville de Besançon dispose d'une solidité de sa situation financière que beaucoup d'autres n'ont pas ou n'ont plus. Mais cette robustesse ne signifie pas que tout est possible et cet équilibre reste fragile. C'est bien dans un esprit de mobilisation, d'adaptabilité, de responsabilité que nous avons construit ce projet de budget 2026. Il nous importe avant tout que perdure en 2026 et au-delà, le rôle moteur de notre Ville sur les transitions écologiques, sur la qualité du cadre de vie, sur la proximité, sur la cohésion sociale, la vitalité et l'attractivité. Mais ces résultats et ce budget ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont le fruit d'un travail collectif.

En cette dernière séance de Conseil Municipal du mandat, je voulais particulièrement adresser des remerciements à plusieurs personnes.

Tout d'abord à vous, Madame la Maire, chère Anne, pour la confiance que vous m'avez accordée, que vous nous avez accordés, et pour la vision, le cap qui a été tenu malgré toutes les crises que nous avons dû traverser et un mandat particulièrement exceptionnel en la matière. Merci.

Je voulais également adresser mes remerciements à mes collègues élus de l'ensemble du Conseil Municipal, et en particulier — vous le comprendrez — de la majorité municipale. Le travail collectif pour aboutir à ces résultats est colossal. Il est colossal et nous avons toujours pu débattre, prendre des décisions collectivement et la majorité a été solide. J'ai une pensée particulière pour les collègues qui ne siègeront plus dans le futur Conseil Municipal et qui ont effectué beaucoup de travail parfois depuis de nombreuses années.

C'est bien le résultat de l'ensemble de ces politiques, de ces heures d'engagement que nous portons collectivement. Je dois dire qu'il y a de grandes sources de fierté dans de nombreux domaines. Je ne vais pas commencer à faire la liste, car je pourrais presque parler aussi longtemps que ce que je viens de faire, mais vraiment, soyez remerciés pour votre engagement, pour l'action collective que nous avons portée ensemble, puisque c'est ce qui permet quotidiennement de transformer notre ville et d'améliorer la qualité de vie des Bisontines et des Bisontins.

Je voulais également remercier, bien entendu, la Direction des Finances, l'ensemble des agents, ces agents de l'ombre qui nous permettent aujourd'hui d'avoir ces résultats, d'être véritablement à la hauteur des enjeux du moment, de nous accompagner à tous les moments de la préparation budgétaire et de la réalisation de ce budget.

Permettez-moi aussi d'y associer l'ensemble des agents de la Ville de Besançon, puisque ce budget n'est, au final, que la traduction d'un engagement quotidien de fonctionnaires publics territoriaux et nous sommes fiers de ces termes. Certains n'y voient parfois que de la dépense ; nous y voyons un investissement d'avenir et nous continuerons à croire en la force de notre service public municipal.

Un remerciement également à toutes les structures avec lesquelles nous travaillons au quotidien pour faire que l'action publique aille au plus près des Bisontines et des Bisontins.

Bref, au-delà de ces remerciements, c'est un débat serein qui s'ouvre, le débat budgétaire, de préparation du budget 2026. Nous devons continuer à construire cet avenir pour donner une vision durable de notre investissement et de l'accompagnement que nous devons à chaque Bisontine et à chaque Bisontin. Donnons-nous la force et les moyens de poursuivre cette action.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup pour cette présentation. J'en profite aussi pour remercier Coline VIEILLE-MARCHISET et Florian GERARD de CAL'LSF qui font ce travail depuis le début du mandat pour que ce temps tout à fait particulier de présentation des orientations budgétaires et du budget puisse être accessible au plus grand nombre. Merci à eux.
Je donne la parole à Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, ce dernier Conseil Municipal de votre mandat est l'occasion de dresser un bilan honnête et lucide de ces six années. Il faut tirer les leçons de cette mandature qui, hélas, restera dans les mémoires comme celle des occasions manquées, des choix idéologiques déconnectés de la réalité et d'une gestion municipale qui a trop souvent privilégié le dogme à l'écoute, la contrainte à la concertation, la décroissance à l'ambition pour notre ville. Avec ces orientations budgétaires, il convient donc de le dresser prudemment, dans un contexte d'incertitude budgétaire. Attention, il y a la période électorale et c'est doublé aussi d'une fin de mandat. En revanche, cette délibération n'a pas d'impact sur le budget primitif à venir, puisque ce débat ne relève pas d'un caractère décisionnel, et heureusement, car le budget primitif à venir aura — et nous y travaillons — une autre teneur et d'autres priorités.

Besançon a besoin d'une autre vision que de politiques publiques menées à coup de restrictions et d'interdits. La réduction drastique de voies de circulation présentée comme une avancée écologique a en réalité asphyxié notre ville (embouteillages monstres, temps de trajet allongés, qualité de l'air dégradée par des bouchons permanents). Besançon a été asphyxiée par des choix punitifs et sans vision. Le commerce de centre-ville, déjà fragilisé, a dû se battre seul faute d'une animation et d'un soutien dignes de ce nom. Où est passée la vision d'une ville vivante, attractive, où l'on circule et où l'on vit sereinement ? La sécurité, pilier essentiel du vivre ensemble, a été négligée, laissant les Bisontins dans un abandon le plus total, dans un mépris même de leurs préoccupations quotidiennes. Une ville ne se construit pas contre ses habitants, mais avec eux, et le laisser-faire a assez duré. Les acteurs économiques n'ont pas su se développer faute d'engagement des élus de l'Exécutif. Les agents de nos collectivités en souffrance n'ont cessé de dénoncer les méthodes et le manque de considération. Sans compter les associations qui ont dû faire face à des injonctions politiques orientées ou encore à des difficultés dans leurs accompagnements du quotidien.

Si j'avais à retenir un élément positif de votre mandat, ce serait peut-être celui des écoles dans leur rénovation. Mais il y avait tellement de retard de votre fait, par l'absence de prise en compte dans les mandats précédents, que vous n'aviez pas le choix.

Le bilan financier est tout aussi préoccupant : des dépenses budgétaires ahurissantes, les gabegies financières inconsidérées, avec l'épisode, par exemple, des statues, ou encore le déficit abyssal de la Citadelle avec -4,5 M€, une gestion des dossiers souvent approximative et sans maîtrise qui ont alourdi les dépenses inconsidérées, des erreurs majeures à coup de « on fait » et « on défait », par exemple rue du Clos Munier, place de la Bascule. Comment justifier des choix aussi coûteux, aussi peu maîtrisés quand les Bisontins attendent des services publics de qualité et des investissements utiles ? La Ville se gère avec rigueur, transparence et bon sens, pas avec des dépenses sans lendemain ni des projets sans perspective, et encore moins avec une mission partisane à la pensée unique. Il s'agit de redéfinir de nouveaux axes de priorité. Notre groupe a des propositions à faire pour assurer l'avenir de notre ville et faire face aux enjeux des prochaines années pour redonner à Besançon sa place de capitale économique, culturelle, patrimoniale, sportive notamment.

Un exemple criant dénoncé par la Chambre Régionale des Comptes et que nous retrouvons ici où le budget de fonctionnement de la Ville est présenté en 2026 à hauteur de 164 M€, en hausse de 2,4 %. En matière de charges de personnel, avec 91 M€, le projet de budget prévoit une nouvelle augmentation de 3,7 %. Elles représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement. Sur les charges salariales, je constate une hausse durable, plus rapide que l'évolution des recettes, et tout cela très loin de l'inflation qui se situe à 0,3 % au premier semestre 2026 selon l'INSEE. Un élément symptomatique marque l'année écoulée : vous avez créé encore 56 postes en 2025, soit 210 postes en équivalent temps plein (ETP) créés sous votre mandat avec une facture abyssale sur la masse salariale. Quand on analyse les postes par catégorie, il y a eu seulement la création d'un poste en filière sécurité alors que les habitants demandent tant à être protégés.

Sur les chiffres et les superlatifs manquant tous d'humilité dans votre rapport, je pourrais aborder les 43 M€ d'investissement, en moyenne, entre 2021 et 2025, avec des taux de réalisation à hauteur de

65 %, ce qui est très faible pour une collectivité de notre strate et très loin de ce que vous laissez croire. Besançon a pris un retard considérable dans un contexte concurrentiel qu'il nous faut affronter sans délai. Ce mandat restera comme celui de la décroissance imposée, de l'idéologie sans pragmatisme, d'une absence criante de vision pour Besançon et d'un laxisme exacerbé. Nous avons le devoir de préparer l'avenir. Au lieu de cela, nous avons subi une gestion à court terme, sans cap et sans cohérence.

Mme LA MAIRE.- C'est intéressant et c'est génial. Vous avez des diatribes pendant six ans, et là, en cinq minutes, vous nous en avez fait un condensé. Vous deviez être très fort en condensé en français. Cela devait être vraiment pour vous un exercice assez facile, visiblement. Je n'ai pas encore entendu, mais cela va peut-être venir, d'autres termes comme « procrastiner », etc. En tout cas, c'est très beau. Bravo ! Merci pour l'exercice. Il était parfait. Nous allons revenir maintenant sur les choses vraies et concrètes, parce que nous allons nous dire les choses et il faut arrêter de voir se jouer quelque chose que l'on connaît. Il existe des pratiques, des stratégies en politique.

Monsieur FAGAUT, vous êtes l'opposition et vous la jouez très bien. Une chose est certaine : comme à la chasse, vous utilisez des leurres pour que les gens les suivent et oublient le fond du dossier et l'importance de ce pour quoi nous sommes réunis ici aujourd'hui. C'est vraiment sans doute parce que vous avez une âme de chasseur que vous jouez à ce genre de jeu. Nous allons revenir sur un point et je laisserai ensuite mes collègues parler. En revanche, il y a quelque chose d'extraordinaire. Vous n'avez jamais voulu entendre que la plupart des créations d'emploi étaient en réalité des questions de déprécarisation. C'est un leurre. Typiquement, vous utilisez un leurre. Vous dites « vous avez créé beaucoup de postes, etc., mais regardez les chiffres. C'est horrible, affreux ». En réalité, nous nous intéressons aux personnes. À Besançon, nous avons fait en sorte que les gens qui travaillent pour nous soient le plus possible déprécarisés. Là, vous jouez avec la vie des gens. J'ai un peu honte de ce que vous êtes en train de raconter et du fait que vous tordez la réalité. C'est tout de même assez scandaleux.

Je le dis gentiment. Vous prenez l'inflation du premier trimestre 2026. C'est gentil, ce n'est pas comme si nous avions traversé des temps d'inflation absolument incroyables et qui ont été démontrés par Anthony POULIN. En effet, il a démontré qu'en réalité, nous avons perdu beaucoup d'argent à cause de décisions politiques au niveau national que vous soutenez. Il faudra bien avouer qu'il faut mettre ce que vous dites ici dans le contexte de ce que vous soutenez au niveau national. Nous sommes bien d'accord. Vous êtes bien une personne qui représente un parti et qui dit qu'il faut réduire le service public ainsi que la masse salariale et de fonctionnement. Quand vous parlez de la vie associative, c'est presque drôle. Excusez-moi de le dire ainsi. Quand vous attaquez le fonctionnement, vous faites mourir la vie associative. Il faut mettre les mots : vous êtes en train de faire mourir la vie associative au niveau national. C'est ce qui est en train d'arriver en France. Je reviens sur le mot « humilité ». En effet, vous parlez de manque d'humilité. Je pense qu'il est intéressant de regarder l'humilité que vous mettez aux propos que vous tenez.

Je vais maintenant donner la parole aux uns et aux autres. Sylvie WANLIN.

Mme WANLIN.- Madame la Maire, chers collègues, profitons de cette séance consacrée aux orientations budgétaires qui constitue également la dernière séance du Conseil Municipal du mandat. Je souhaiterais saluer la politique sociale conduite par la Ville tout au long du mandat et qui s'inscrit dans la pure tradition historique d'innovation sociale qui la caractérise. C'est en effet dans le cadre de cette pure tradition sociale que depuis 2020, Besançon a augmenté le budget de son CCAS, marquant ainsi sa politique d'un marqueur social fort. Sa subvention au CCAS est passée de 9 562 000 € en 2020 à 11 334 000 € en 2026, subvention qui, par ailleurs, représente une part prépondérante dans le financement du budget principal du CCAS, puisqu'elle s'élève à 63,49 %. Cet engagement financier fort démontre que la Ville place la solidarité au cœur de sa politique publique en soutenant fortement les dispositifs d'accompagnement des publics en précarité, en situation d'isolement, de handicap ou de perte d'autonomie, en garantissant l'accès au droit et au service de la proximité au plus près des citoyens, faisant ainsi de la lutte contre le non-recours au droit une priorité, en répondant aux besoins essentiels des publics vulnérables, faisant de la lutte contre l'isolement social un cap par notamment le développement du lien intergénérationnel.

Avec le CCAS, la Ville travaille activement à préparer notre territoire aux enjeux de la transition démographique qui se dresse devant nous. D'ailleurs, je ne vois rien dans le programme, qui parle de

cette question très importante. En effet, elle est complètement occultée. Ainsi, en assurant et en augmentant son soutien financier au CCAS, la Ville a fait un choix fort, celui d'une solidarité active et d'une proximité renforcée avec nos concitoyens.

Mme LA MAIRE.- Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et tous.

Monsieur FAGAUT, dans votre propos, il n'y avait pas beaucoup d'éléments sur les enfants et la jeunesse. Vous avez rappelé l'effet positif de la politique menée par l'équipe de Madame la Maire, Anne VIGNOT, sur les écoles, et je vous rejoins sur ce point. Mais vous n'avez pas mis en avant énormément d'éléments que vous proposeriez différemment et plus globalement par rapport à la jeunesse, alors que pour nous, cela a été un axe important de pouvoir accompagner la jeunesse, les enfants, de pouvoir aussi nous inscrire dans une histoire sociale, comme vient de le rappeler ma collègue Sylvie WANLIN. En effet, ce sont des travailleuses, des travailleurs. Derrière le travail, il y a évidemment la question des enjeux économiques, ce que vous avez un peu abordé, la question de la lutte contre les risques par rapport au chômage, mais aussi une politique du logement pour que les familles et les travailleurs puissent rester dans notre ville.

Je reviens sur le domaine pour lequel j'ai passé un mandat passionnant. Je remercie aussi tous mes collègues de la majorité et les services Culture de la Ville.

Un grand merci également à Anthony POULIN pour les différents débats que nous avons pu avoir lors des réunions budgétaires. Nous avons maintenu un cap — il ne faut pas dire le contraire — par rapport à des valeurs, des valeurs de gauche bien sûr, de justice sociale et de solidarité.

Vous dites que vous voudriez redonner à Besançon toute sa place de capitale culturelle. J'ai envie de vous dire que Besançon est déjà une capitale culturelle. Il y a d'ailleurs beaucoup d'impacts dans le champ économique grâce à la culture, aux artistes et aux événements culturels. La culture a toujours été essentielle pour notre équipe. Dès 2020, nous l'avons affirmé. La culture a été un pilier de notre politique municipale. Jamais elle n'a été une variable d'ajustement et le budget en a été renforcé. Nous avons 25 M€ sur notre ville, soit environ 15 % du budget. Vous le voyez dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, nous allons continuer des projets, notamment pour soutenir la création et la diffusion, je crois que vous en avez parlé, ou, en tout cas, vous en parlez.

S'agissant de la friche artistique, je m'arrête quelques instants sur ce projet de friche qui est un lieu où bouillonnent les artistes, la création, les associations. C'est un mélange intéressant de toutes les esthétiques, du professionnel, de l'amateur. Il y a six ans, personne n'en parlait vraiment et là, je vois que cela fleurit et de nombreuses personnes commencent à en parler. Il y a 2 M€ d'engagés pour que cette friche artistique puisse s'inscrire dans cette dynamique de création. Le soutien à la création est passé aussi par plein de nombreux éléments dans notre mandat. Le premier a été de soutenir les artistes visuels avec un fonds d'art contemporain municipal. L'idée était de remettre les artistes au cœur de la ville. Vous ne pouvez donc pas dire que cette ville n'est pas vivante. Nous avons eu de cesse de soutenir la création et les artistes.

Quand vous faites allusion à une gestion budgétaire qui serait un peu flottante, notamment sur les sculptures, j'ai juste envie de vous dire que vous soutenez par ailleurs des concerts à la Saline Royale comme GIMS et STING et c'est au moins le budget pour 15 sculptures. Oui, chacun fait des choix. Certains pensent la culture en termes d'illuminations, de guinguette ou d'auditorium, une culture un peu « bling-bling » ; d'autres la voient autrement, comment la diffuser dans la ville, à l'échelle des quartiers, comment rendre une ville populaire, festive toujours dans le respect des habitants et de leurs différentes cultures. Par conséquent, le Débat d'Orientations Budgétaires vient vraiment prouver ce soutien à la création et il montre l'engagement que nous avons eu sur ce mandat pour soutenir la culture.

Pour terminer sur cet aspect vivant de notre ville, je vous répète que je suis très heureuse de vous entendre dire que vous avez le souci de la culture. Besançon continuera à être une ville culturelle.

Mme LA MAIRE.- Merci. Christophe LIME.

M. LIME.- Monsieur FAGAUT, je vous ai écouté. Je trouve que vous dites tout et son contraire. Les propos que vous pouvez tenir, nous les connaissons depuis cinq ou six ans. Vous parlez de décroissance, d'écologie punitive et c'est répété, répété, répété. Sauf que derrière les mots, il faut

mettre du concret. Quand on parle de décroissance, cela veut dire que l'on dépense moins, ou alors je ne comprends pas le mot « décroissance ». Quand on est en décroissance, on ne croît plus, on décroît, ce qui veut dire que les budgets de fonctionnement et d'investissement diminuent. Malheureusement, les faits sont terribles. Ces budgets ont continué à augmenter, puisque dans votre intervention, vous parlez de décroissance d'un coup et vous dites « vous dépensez trop ». Fait-on de la décroissance ? De la croissance pas très bonne ? Nous faisons un certain nombre de choses. Par conséquent, vos propos ne sont absolument pas sur la réalité, notamment concernant les six ans.

Il y a un deuxième point sur lequel je suis absolument en désaccord avec vous. Vous dites en même temps « vous dépensez trop sur la masse salariale » et « vous traumatisez le personnel ». C'est à peu près ce que j'ai compris. Quelque part, le personnel de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS serait maltraité par cette majorité qui a déprécié, qui a donné plus de primes et qui a amené des augmentations d'effectifs, effectifs que vous auriez voulu supérieurs sur certains domaines. Cela fait bien la démonstration que nous avons pris en compte un certain nombre d'éléments au titre du personnel. Ce n'est sûrement pas parfait. J'ai été quelquefois de l'autre côté des négociations, on n'est jamais satisfait de ce que l'on pourrait obtenir. Mais en attendant, je trouve que nous avons fait des efforts sur ces éléments et j'en suis extrêmement satisfait. Je pense qu'il faut appuyer ces propos sur un certain nombre d'éléments.

Il y a aussi une petite musique qui tourne sur le fait de dire que la gauche ne saurait pas gérer, ce qui m'horripile d'une façon importante. Cela veut dire qu'à droite, on saurait gérer et pas à gauche. Je ne vais pas vous faire insulte de ce que vous êtes en train de prendre comme décision au Conseil Départemental sur l'ensemble des structures pour faire la démonstration que je ne suis pas obligatoirement sûr que ce soit de la bonne gestion. Mais qu'importe, vous avez raison, nous sommes ici. Ici, au bout de six ans, nous n'avons pas augmenté les taux, nous avons augmenté l'investissement, nous avons augmenté le fonctionnement et nous avons baissé l'endettement. C'est le résultat, ce sont des faits. Cela veut dire que lorsque l'on prend des propos autres et que l'on trompe les résultats, c'est de l'idéologie de parti, ce que vous faites. Vous l'assumez, mais les faits vous contredisent.

Mme LA MAIRE.- Ce sont sans doute ces excès qui énervent. Dans le bon ordre de prise de parole, je crois qu'il y a d'abord Valérie HALLER.

Mme HALLER.- Merci. Je voulais dire combien je suis fière d'avoir participé à ce mandat où les budgets d'investissement et de fonctionnement ont été au service d'une politique ancrée dans les valeurs sociales, féministes et écologiques. Nous avons respecté nos engagements pour réduire les inégalités, pour renforcer la solidarité et pour répondre aux enjeux climatiques avec les écoles, les crèches, les gymnases — je voudrais souligner la réfection du parquet du Palais des Sports qui est dans ces orientations budgétaires que nous votons ce soir —, le Kursaal, la Maison des Femmes, la tarification des transports et des cantines, les désimpermeabilisations. Je veux rappeler que tous ces investissements ont bénéficié aux entreprises locales à hauteur de 80 %. Les marchés passés par la Ville représentent un volume financier de 120 M€. C'est bien la preuve que l'écologie, c'est du bien-être, du social et de l'économie. Ces 120 M€ sont bien réels. Contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, cela montre que nous ne sommes pas déconnectés de la réalité. Merci.

Mme LA MAIRE.- Gilles SPICHER.

M. SPICHER.- Merci, Madame la Maire. Je crois que je le fais tous les ans, mais je voudrais une fois de plus remercier et saluer le travail effectué par Anthony POULIN et les services sur la clarté et la présentation de ces orientations budgétaires. Dans le dossier qui nous a été communiqué, je ne vois pas où est l'idéologie. Nous avons, au contraire, des chiffres bien précis, des engagements bien tenus, ce qui fait que nous avons su au cours de ce mandat à la fois respecter la rigueur, les équilibres budgétaires et favoriser l'investissement en faveur des Bisontines et des Bisontins.

Monsieur FAGAUT, puisque vous nous invitez à faire le bilan, je voudrais rappeler également qu'en matière de santé, nous avons eu affaire, au début de ce mandat, à probablement la plus grave crise sanitaire que la France a pu connaître. À cet égard, je voudrais saluer la mobilisation de l'ensemble des services de la Ville, ce qui prouve que le service public a un sens, et bien sûr la mobilisation du tissu associatif aux côtés des services de l'État. Sans cette mobilisation des services de la Ville et des associations, je ne vois pas comment l'État aurait pu faire face à une telle crise. Je voudrais donc

saluer ici le travail des services et du milieu associatif. Dans la suite de cette crise dont, heureusement, nous sommes sortis, en développant, en matière de santé, la question de la transversalité qui s'est d'ailleurs posée d'emblée à l'ensemble des services et du milieu associatif, nous avons poursuivi notre collaboration notamment avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), avec la FeMaSCo (Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné) pour développer l'offre de soins sur la ville de Besançon. Il reste encore beaucoup à faire et j'espère qu'un certain nombre de projets verront le jour dans les mois et les années qui viennent.

Nous avons également — et nous le devons beaucoup à Madame la Maire — essayé de mobiliser et de sensibiliser sur la question des addictions, et je crois que Madame la Maire a mis dans le débat la question du soin et de la prévention en matière d'addiction, qui vient de se traduire par l'appel que Madame la Maire a signé, je crois, avec des maires de tout bord politique, notamment le Maire LR de Toulouse, un appel à l'État pour lui demander de faire face à ses obligations régaliennes. Merci.

Mme LA MAIRE.- Carine MICHEL.

Mme MICHEL.- Monsieur FAGAUT, je pense que vous n'avez pas le sens du timing de la campagne ce soir. Dans les rapports suivants, nous allons voter un soutien de plus de 1 M€ au tissu associatif. Franchement, vous n'êtes pas sur le bon timing ce soir. Je ne suis pas sûre d'avoir bien entendu, mais vous avez parlé d'injonctions politiques dans le monde associatif. Me confirmez-vous ce propos ? Parce que si tel est le cas, il va falloir me le préciser. Je vous rappelle que nous avons passé plus de 18 mois, et à partir des projets associatifs de chaque centre social associatif, à construire avec eux des conventions-cadres. Je souhaiterais que vous précisiez ces termes d'« injonctions politiques ». Certes, c'est mon dernier Conseil Municipal, mais en tout cas, pour moi, les mots ont un sens. Quand on parle d'injonctions politiques, je me sens concernée. J'aimerais avoir des précisions, car je n'ai jamais fait d'ingérence dans aucune association, et j'y tiens.

Je pense que vous allez aux mêmes endroits que moi. Je peux vous dire qu'aux dernières Assemblées Générales, cela a été un hommage unanime sur le soutien de la municipalité aux associations. Je ne vais pas vous dire où j'étais la semaine dernière, il y a 15 jours. Certes, c'est un soutien financier, mais pas uniquement. Nous recherchons des locaux. Nous améliorons la recherche des locaux. Nous accompagnons les associations pour structurer leur budget. Je voudrais bien, s'il vous plaît, que vous précisiez ces propos. Je n'accepte pas d'entendre que j'ai ingéré de façon politique dans les associations.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup pour cette demande qui, je constate, reste sans réponse. Monsieur FAGAUT, je crois qu'il est toujours bien de pouvoir éclaircir des propos que l'on tient en public. Vous refusez. En soi, vous actez ce que nous disons...

Mme MICHEL.- Je ne suis pas quelqu'un de polémique, mais lorsque Madame la Maire introduit le propos de ce soir et invite à une responsabilité collective sur la violence, je me sens attaquée lorsque vous parlez d'ingérence dans le milieu associatif. Je pense que je n'ai pas démerité pendant le mandat. J'ai été aux côtés de toutes les associations, des petites comme des grandes. Je n'ai pas ménagé ma peine sur tous les weekends. Franchement, je vis extrêmement mal ce dernier Conseil Municipal et le fait de m'entendre dire que j'ai des injonctions politiques dans le milieu associatif. J'ai une morale, une éthique. Je n'accepte pas ces propos.

Mme LA MAIRE.- Je vois que face à une demande de transparence et d'éclaircissement, il n'y a pas de réponse. Nous sommes bien loin du débat politique et de la qualité du débat politique normalement nécessaire en Conseil Municipal.
Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Merci, Madame la Maire. Je ne sais pas s'il y en avait d'autres avant moi. Madame la Maire, en introduction, vous nous avez fait un discours sur le respect en politique. Dès le premier rapport, vous oubliez votre leçon, à moins qu'elle ne s'adressait qu'aux autres, comme souvent, pendant six ans, mépris, moquerie, etc.

Mme LA MAIRE.- Pouvez-vous préciser de quoi vous parlez ? Je ne comprends rien de ce que vous dites.

Mme LEMERCIER.- Lors du dernier Conseil Municipal, quelqu'un m'a interpellé à la fin. Ce n'était pas un élu. Quelqu'un m'a demandé « qu'est-ce que cela vous fait qu'à chaque fois qu'elle vous donne la parole, elle ait ce mépris ? » J'ai répondu « cela ne me fait rien, parce que cela ne m'intéresse pas ».

Je continue. Madame CHASSAGNE, la friche artistique a toujours été au sein de notre projet culturel. D'ailleurs, nous avons participé toutes les deux à un débat. La culture m'a toujours intéressée avant même qu'elle ne vous intéresse, parce que pendant ce débat, vous aviez donné la parole à d'autres personnes dans la salle en disant « je n'y connais rien. Je vais donner la parole aux spécialistes ». D'ailleurs, au bout de six ans, vous confondez encore les financements privés et publics.

Mme LA MAIRE.- On ne sait pas de quoi on parle. C'est donc assez compliqué de répondre à des questions qui ne sont pas vraiment précises. J'avoue que l'exercice devient difficile. Ce sont des accusations, mais nous n'avons rien. C'est bien la preuve que nous sommes absolument dans un flou total ce soir. C'est impressionnant.

Je veux bien que tu apportes des éléments sur quelque chose que tu aurais compris.

Mme CHASSAGNE.- Madame LEMERCIER, sur la friche artistique, nous avons déjà eu des discussions. Je ne suis pas sûre de voir si vous faites référence aux Assises de la Culture, aux différentes journées culturelles que nous avons pu proposer aux associations culturelles, aux artistes et aux équipements culturels de la Ville. Je me permets d'en redire quelques mots. Ce projet de friche est aussi énormément porté par les personnes directement concernées. C'est aussi ce que nous avons essayé de mettre en place et qui n'existait pas auparavant. Excusez-moi, je me permets de le dire. Nous avons pu réaliser les premières Assises de la Culture à Besançon. C'était une première et je ne crois pas me tromper. J'espère que nous serons d'accord sur ce point. Ensuite, chaque année, nous avons proposé des journées culturelles...

S'adressant à Myriam LEMERCIER qui tente d'intervenir. Vous me répondrez tranquillement après, nous sommes là pour débattre.

Au-delà de ces exemples annuels, ce qui s'est passé, c'était l'idée de coconcevoir ensemble, avec les personnes directement concernées, des orientations politiques. Cela signifie que nous avons cherché, nous avons essayé de développer un espace de discussion assez large, avec des artistes, des acteurs culturels, mais aussi des techniciens et en mélangeant les différentes professions du monde de la culture qui est un monde très large, pour vraiment pouvoir identifier les besoins et les usages que le lieu de la friche artistique pouvait avoir. Nous allons continuer dans ce sens, ce quartier étant destiné à être un espace culturel et sportif très dynamique et il commence à en prendre le chemin.

Mme LA MAIRE.- Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Je voulais dire qu'il y a six ans, pendant une campagne, nous avons visité la friche artistique, donc avant votre arrivée, et nous avons un projet sur cette friche. Par ailleurs, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) avait organisé des Assises il y a de nombreuses années, mais visiblement, cela a été oublié.

Mme LA MAIRE.- Le passé semble vous habiter. Aujourd'hui, nous sommes sur le présent et le futur. Cela s'appelle « des orientations budgétaires ».

Y aurait-il d'autres prises de parole ? Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Madame la Maire, chers collègues, nous examinons aujourd'hui les orientations budgétaires pour 2026. À moins d'un mois des élections municipales, cet exercice s'inscrit dans un contexte très particulier. Les Bisontines et les Bisontins auront à décider les 15 et 22 mars prochain si ces orientations entreront dans la réalité ou si elles seront revues à l'aune d'un nouveau choix politique. En attendant, il est difficile de contester le fait que la situation financière de la Ville est saine. C'est un fait. En même temps, ces orientations budgétaires engagent politiquement. Elles ressemblent peut-être davantage à une plateforme programmatique qu'à un document de fin de mandat avec toute la prudence qui serait nécessaire. L'affichage d'un effort d'investissement à hauteur de 50 M€ s'inscrit dans un contexte national incertain, je vous cite « baisse du fonds vert », « diminution de certaines compensations », « incertitude persistante sur la Loi de Finances ». Vous nous avez assez répété au cours de ce mandat que l'État n'était pas au rendez-vous de ses missions pour que je puisse m'étonner du soudain optimisme qui vous saisit. Dans ce contexte, maintenir un affichage maximal sans hiérarchisation relève davantage d'un signal politique que d'une prudence de fin de mandat. Par

ailleurs, à parcourir certains programmes qui paraissent en ce moment, je crains que certaines promesses, quelle que soit leur provenance, ne trouveront pas réalisation entre 2026 et 2032.

Je veux maintenant m'arrêter sur deux points particuliers, les politiques en direction de la jeunesse et celles qui concernent la sécurité de toutes et de tous. Les investissements dans les écoles et les crèches sont réels, je les reconnais, je les salue et je suis loin de les banaliser. Cela traduit une attention particulière portée à l'éducation des enfants, aux préoccupations des parents et des familles. C'est un investissement d'avenir. Mais au-delà des équipements éducatifs de l'enseignement primaire, ne devons-nous pas nous interroger aussi sur l'attention portée aux dispositifs d'accompagnement des préadolescents et des adolescents qui, nous le savons, sont de plus en plus menacés par certaines déviations qui mènent à la délinquance et à la violence ?

Au niveau national, comme local, une tendance lourde tend à privilégier de plus en plus en réponse répressive au détriment de la prévention. Je veux le dire clairement : ce n'est pas une bonne voie, il faut les deux. Une politique de sécurité ne peut pas se résumer à la sanction. Une politique de sécurité équilibrée repose sur les deux piliers, prévention et répression. C'est pourquoi je tiens à saluer la continuité du soutien de la Ville à l'ADDSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent), ce qui n'est pas le cas dans toutes les collectivités locales. L'accompagnement de rue, la présence auprès des jeunes gens menacés par les dérives, et ce de plus en plus tôt, sont indispensables. N'opposons pas prévention et répression. Sans moyen, la prévention est impuissante. Sans prévention, la répression est inefficace à moyen et long terme. Besançon a besoin d'une politique de sécurité équilibrée, cohérente, effective dans tous les quartiers, à destination de tous les habitants, en pleine synergie avec l'État. En ce sens, je déplore que la robustesse financière revendiquée ne nous permette pas d'engager aussi, en termes de fonctionnement, une augmentation des effectifs de la police municipale, une amélioration des conditions salariales des agents, de leur formation, de leur équipement, y compris leur armement, un élargissement des horaires de présence et d'intervention.

Je voudrais terminer cette intervention, si vous le permettez, par une note personnelle. Je ne figure sur aucune liste en présence les 15 et 22 mars. Je suis souvent questionnée sur la suite que je souhaite donner à mon engagement politique. L'interrogation est le plus souvent directe : « Arrêtez-vous la politique ? » Je profite de cette dernière séance du Conseil Municipal pour répondre clairement. Non, je n'ai nullement envie d'interrompre ou de stopper mon engagement politique, bien au contraire. Je vais continuer à m'investir pleinement dans la vie publique, au service des Bisontines et des Bisontins à qui je dis « à très bientôt ». En attendant, chers collègues, je vous souhaite de continuer à vous soucier du bien commun, même si le soir du 22, il y aura, à coup sûr, de la joie et de la tristesse, de l'enthousiasme et de l'abattement selon les camps. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Je vous remercie pour votre engagement. Bravo de dire que le fait de s'engager politiquement ne tient pas seulement à avoir un siège. C'est vraiment une très belle qualité, je vous la reconnais et je sais combien vous êtes engagée, en particulier dans un certain nombre d'associations, dont une à laquelle, je crois, nous devons tous être attachés et nous assurer qu'il y ait des financements permettant de prolonger l'action que vous menez auprès des familles, en particulier celle des plus vulnérables et des personnes qui sont dans des situations extrêmement difficiles. Bravo à vous, Karima, car c'est important de savoir le faire. Vraiment bravo et merci à vous.

Je me permets de rebondir sur ce que vous avez dit sur l'importance de porter des politiques sur cet âge intermédiaire qui est la préadolescence et le début de l'adolescence. Nous savons que c'est à ce moment-là que se jouent énormément de choses. Vous disiez tout à l'heure que vous trouviez dommage le fait que nous soulignons régulièrement que le Gouvernement — je ne parle pas forcément de l'État, je parle du Gouvernement — dans ses choix a décidé de retirer un certain nombre de financements dans l'accompagnement, en particulier au niveau du sport. Nous savons bien que c'est au niveau du sport et de la culture, dans ces activités, que nous pouvons donner la chance à des jeunes gens qui, au moment où ils commencent à se détacher de la famille, cherchent des repères. Ces repères peuvent se trouver sur un terrain de football, au théâtre ou ailleurs. C'est pour cette raison que si nous n'avons pas augmenté l'enveloppe, il faut souligner ce qu'a été dit par Carine MICHEL : nous avons tout de même augmenté l'enveloppe de façon importante, en particulier pour le soutien aux associations en difficulté.

En revanche, on me dit souvent « vous n'avez pas suivi l'inflation ». Certes, mais nous avons maintenu une enveloppe de façon exceptionnelle alors qu'aucune autre collectivité n'a été aussi résistante que nous. Il faut dire quand on fait bien les choses, plus les aides exceptionnelles qui ont été apportées et que nous essaierons de continuer à apporter, car malheureusement, dans la crise que nous vivons aujourd'hui, lorsque l'on pointe du doigt le fonctionnement, quand on dit que ce sont des dépenses inutiles, car on va jusqu'à le dire, cela veut dire que l'on veut détruire une matrice caractéristique à la France, celle de la vie associative, du lien social. Vous avez raison de soulever l'importance de cet engagement. Merci.

Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, toutes mes salutations à tous les élus du Conseil Municipal qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, qui ont fait valoir leur conviction durant les six années de ce mandat. Nous ne partageons pas tous les mêmes idées, les mêmes sensibilités, mais nous avons tout de même démontré que la contradiction n'est pas l'ennemi du respect. Je tenais finalement à tenir ce propos en illustrant vos propos en introduction, Madame la Maire.

Concernant le Débat d'Orientations Budgétaires, pour garantir la transparence à laquelle nous sommes tous très attachés, j'aurais souhaité que figurent dans ce rapport le récapitulatif des montants d'investissement annoncés chaque année et les montants réalisés. Cette présentation aurait permis à chacun de mesurer les taux de réalisation, c'est-à-dire l'écart entre les annonces et la réalité de l'action. J'ai repris quelques chiffres depuis 2020. En 2020, vous aviez annoncé 44 M€ d'investissement en dépenses d'équipement, vous en avez réalisé 22, en 2021, 56 M€ annoncés et 28 réalisés, en 2022, 61 M€ annoncés et 31 M€ réalisés, en 2023, 61 M€ annoncés et 36 réalisés, en 2024, 62 M€ annoncés et 36 M€ réalisés. Pour 2025, sans le compte administratif qui sera entre nos mains en juin prochain, il est difficile d'évaluer ce différentiel. Au total, sur la période que j'ai pu constater, entre 2020 et 2024, ce sont 284 M€ d'investissement annoncés en dépenses d'équipement et 153 M€ véritablement réalisés, soit un taux de réalisation de 54 %. La Ville de Besançon n'a donc factuellement jamais réalisé la totalité des investissements annoncés, ce qui ne signifie évidemment pas que vous n'avez rien investi, cela entretient l'impression que les annonces tiennent lieu d'actions.

Nous l'avons signalé dès 2022, la Chambre Régionale des Comptes l'a confirmé en 2024, les taux de réalisation restent insuffisants pour la Ville de Besançon et les reports d'investissement sont devenus structurels, ce qui démontre un véritable problème de méthode budgétaire de mon point de vue, et, quelque part, de transparence. Je vais lever toute ambiguïté. Je ne dis pas que vous avez voulu cacher certaines choses, mais je dis qu'effectivement, la technique budgétaire utilisée — nous en avons déjà débattu les années précédentes, je me souviens d'une intervention de Christophe LIME — n'est pas celle que nous aurions utilisée. Cela montre bien qu'au final, vous n'aurez pas réalisé la totalité des investissements annoncés. Présenter des niveaux d'investissement que vous savez impossibles à tenir pose tout de même question sur la méthode.

Cela traduit — ce sera peut-être la brève conclusion que je ferai — pour moi une difficulté à définir des priorités, et peut-être, surtout, à s'y tenir.

Mme LA MAIRE.- Il faut que nous répondions à cela, car il est extrêmement important de remettre les choses au clair. Je vais donc donner la parole à Anthony POULIN. Cependant, je précise que la méthode choisie pendant ce mandat est exactement celle exercée pendant plusieurs mandats. C'est une méthode. Nous pourrions revenir sur les AP/CP (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement). C'est sympa, car avec les AP/CP, il y a possibilité de faire des passe-passe. Si vous voyez que vous n'allez pas pouvoir le réaliser, vous pouvez le retirer. Je ne sais pas dans quelle transparence on se trouve dans ces cas-là. L'avantage que vous avez est que vous pouvez calculer point par point ce qui a pu être réalisé ou non et il n'y a pas de passe-passe. Il y a des objectifs, des orientations, des ambitions et des réalisations en fonction de plein de choses. Si vous revenez sur les années 2020, 2021, même 2022, vous accepterez tout de même d'intégrer le fait que nous avons vécu quelque chose de tout à fait exceptionnel. Nous sommes bien d'accord. Je donne maintenant la parole à Anthony.

M. POULIN.- Monsieur CROIZIER, je vais commencer par vous répondre. Je ne sais pas à quelle page vous vous êtes arrêté dans la lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires, mais page 6, vous avez un tableau qui récapitule l'évolution des dépenses d'équipement réalisées en millions d'euros

depuis 2015. Vous avez tout. Vous me parliez de réalisations d'investissement et des dépenses d'équipement. Je vous réponds donc précisément. Dans ce tableau, vous voyez 33 M€ en 2020, 36,9 M€ en 2021, 38,7 M€ en 2022, 44,6 M€ en 2023, 47,5 M€ en 2024 et 56,5 M€ en 2025, et ce sera approuvé dans le compte administratif. Soyez assuré que les chiffres que nous vous donnons ici seront les mêmes. D'ailleurs, vous pouvez vérifier. À chaque fois, les chiffres des OB sont ceux que l'on retrouve dans le compte administratif. La réalité est bien dans le fait que nous avons fait ces dépenses et que nous ne sommes pas sur les chiffres que vous indiquez. Il y a des reports. Oui, nous avons parlé de la question des reports. Vous avez vu que notamment sur la question du plan École, nous avons programmé pour pouvoir engager les opérations relativement tôt et qu'elles montent en puissance aujourd'hui.

Quand vous regardez ce qu'il se passe dans d'autres collectivités, vous voyez que rénover une école, faire de nouveaux investissements, cela prend parfois plus d'un mandat. Vous pouvez constater que sur ce mandat, nous avons livré de grands équipements en quelques années. Il n'y a donc rien de faux là-dedans, il n'y a que des réalisations effectivement faites et dans chacun des quartiers. D'ailleurs, c'est toujours à peu près la même chose. Quand nous faisons les travaux, vous nous reprochez de les faire, parce que cela bloque la ville, parce que ceci ou cela, et quand nous disons ensuite combien cela nous a coûté et que nous les avons réalisés, vous ignorez le fait que nous les avons bien payés. En effet, il est indiqué dans le rapport que nous avons une moyenne de réalisation des dépenses d'équipement d'investissement à 44,9 M€ entre 2021 et 2025 et que c'est en moyenne 10 M€ de plus que sur la période 2015/2020. Je confirme ces chiffres et je tenais à rassurer tout le monde sur le fait que ces investissements sont bel et bien réalisés. Je vois bien que c'est le vocabulaire que vous utilisez à l'envi, que soi-disant il y aurait quelque chose à regarder, etc. La réalité des faits est que les actions sont réalisées au service des Bisontines et des Bisontins.

Je pourrais d'ailleurs vous lister le nombre de fiertés que nous avons portées collectivement dans cette équipe unie pour transformer la ville. Telle est la réalité. Nos équipements sont effectivement faits et 56,5 M€ réalisés au cours de l'année dernière, c'est un montant sans précédent. Vous pouvez même remonter jusqu'à 20 ou 30 ans. Vous verrez que nous n'avons jamais atteint ces réalisations. En matière de taux de réalisation, parce qu'allons-y aussi sur le terme, vous voyez que la moyenne de ce taux sur le mandat est similaire à celle des mandats précédents. C'était moins rapide en début de mandat, c'est plus rapide en fin de mandat. C'est un cycle d'investissement relativement courant dans les collectivités. Nous avons en moyenne une réalisation tout à fait satisfaisante. Je ne vais pas revenir sur le débat concernant les taux de réalisation et d'engagement, mais en termes d'engagement, 98 % des dépenses sont engagées, ce qui signifie que nous avons signé les devis, mais nous n'avons pas terminé les travaux pour pouvoir les payer. Effectivement, ces dépenses comptent à un moment donné et elles se cumulent aussi dans le temps.

Mme LA MAIRE.- Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Je retiens plusieurs messages, car finalement, c'est un Débat d'Orientations Budgétaires assez classique. Nous voyons bien l'opposition entre la gauche et la droite. J'ai été assez surpris par le propos de Monsieur FAGAUT qui proposait la solution miracle de la droite qui est celle de réduire les services publics et d'opposer systématiquement public et privé. En France, le libéralisme n'a jamais marqué énormément les Français et les Français sont extrêmement attachés au service public. Vouloir les réduire à tous crins alors même que nous manquons déjà de pompiers, d'infirmières, d'enseignants, si l'on souhaite les réduire, il faut dire précisément où l'on souhaite faire des économies. Là, nous voyons bien l'une des grandes différences entre la gauche et la droite par rapport au rôle des services publics dans notre pays.

Un deuxième point distingue, de mon point de vue, la gauche et la droite. C'est le problème de la décentralisation. Les lois de décentralisation datent de 1983 avec Gaston DEFFERRE. Nous voyons bien au cours de ce mandat le désengagement de manière assez constante avec un président de la République qui n'a jamais cru aux collectivités locales et toutes les collectivités locales, quelles qu'elles soient sont désormais exsangues. D'un côté, nous avons affaire à des concitoyens de plus en plus exigeants par rapport à leurs demandes et de l'autre, des moyens qui ne sont pas là. D'un côté, nous avons aussi des transferts de compétences de l'État vers les collectivités, et de l'autre, l'impossibilité pour elles de pouvoir répondre.

Puisque nous sommes à l'heure des bilans, il faut tout de même regarder qui a géré ce pays depuis quelques années. Je vous rappelle Messieurs BARNIER, LECORNU, DARMANIN, RETAILLEAU et LE MAIRE. Ces gens-là sont tous issus du LR et ils ont géré collectivement notre pays depuis quelques années. Pour autant, jamais notre pays n'a été aussi endetté. Quel est le bilan ? Je redis ce que j'avais déjà dit lors d'un précédent Conseil Municipal : il n'y a jamais de déconnexion entre la politique nationale et la politique locale, les deux sont intimement liées. Croire qu'à partir du moment où l'on franchit cette porte, on peut s'intéresser qu'aux intérêts des Bisontins, l'intérêt des Bisontins se joue également à Paris. Je demande donc une certaine cohérence entre ce que l'on défend à Paris et ce que l'on défend au niveau local.

S'agissant du taux d'investissement, c'est très facile. Vous allez de l'autre côté de la mairie, au niveau du département du Doubs, vous faites une décision modificative en décembre dans laquelle vous annulez des dizaines de millions d'euros de crédits et vous avez des taux de réalisation extraordinaires. Si vous voulez voir ce qui a été réalisé en termes d'investissement au cours de ce mandat, vous faites les bilans des différents comptes administratifs entre juin 2020 et juin 2026, et vous verrez qu'en moyenne, cela représente 45 M€ par an, contre 35 M€ par an lors du mandat précédent. Non, dire que la droite gère bien, ce n'est pas le cas. Je ne souhaite pas non plus recevoir des leçons de la part de personnes comme FILLON ou SARKOZY qui ont été condamnés par la justice, notamment pour fraude fiscale. J'ai également un œil pour Rachida DATI qui, de mon point de vue, est extrêmement mal « barrée ». Finalement, l'aspect financier et l'aspect économique ne sont pas le privilège de la droite, car les faits démontrent malheureusement pour notre pays et pour les Bisontins que c'est exactement le contraire depuis quelques années.

Mme LA MAIRE.- Merci. Au moins, cela a l'avantage d'être clair.
Madame VARET.

Mme VARET.- Merci, Madame la Maire. Monsieur BODIN, je veux bien que l'on parle de droite et de gauche. Nous ne serons pas d'accord, ni vous ni moi. Vous parlez de FILLON et de SARKOZY, c'est facile. Voulez-vous que nous parlions d'HIDALGO et de son bilan ?

M. BODIN.- Elle n'est pas condamnée.

Mme VARET.- OK.

Mme LA MAIRE.- C'est choquant de la part d'une personne qui vient de la justice de comparer avec quelqu'un qui a été condamné... De quoi parle-t-on ? Franchement, on commence à descendre ! Il est 18h26, je ne sais pas comment on sera à 20h, mais je suis scotchée de voir que l'on compare avec une personne condamné.
Madame VARET.

Mme VARET.- Merci. On compare la gestion des uns et des autres.

Mme LA MAIRE.- Non, on parle de personnes.

Mme VARET.- Vous parlez de ce que vous voulez, mais nous parlons là de la gestion des uns et des autres. À gauche, on gère bien ; à droite, on ne gère pas bien et on est condamné. On peut parler de la gestion de Paris par Madame HIDALGO. On ne va pas faire l'impasse. On va peut-être faire la liste des personnes condamnées à droite et à gauche, mais cela ne fera pas avancer la politique pour les Bisontins et les Bisontines. Nous sommes bien d'accord.

Mme LA MAIRE.- Je suis désolée, mais Madame HIDALGO n'est pas condamnée. Combien de fois est condamné Monsieur SARKOZY ? Quatre fois. Un président de la République. Rien que cela. Je crois qu'à un moment donné, c'est presque indécent. Je vous propose de revenir à nos enjeux, ceux de la Ville de Besançon et des services que nous voulons apporter à nos enfants.
Pascale, je te donne la parole.

Mme BILLEREY.- Merci, Madame la Maire. Je voudrais revenir sur tout le travail réalisé avec le service Éducation, car c'est tout de même l'une des priorités de notre mandat. C'est vrai qu'il y a eu un consensus dans ce Conseil Municipal sur la rénovation des écoles. Mais en même temps, je voudrais ajouter que ce n'est pas que de la rénovation de bâtiments. Nous avons également voté un

projet éducatif bisontin dans cette salle, projet qui a recueilli également l'unanimité, sauf que pour le mettre en œuvre, il faut des moyens humains, des agents qui le pilotent. Je remercie mon équipe majoritaire d'avoir, à chaque fois, été capable d'accepter de nous proposer des ressources humaines renforcées. Je donne l'exemple de deux chargés de mission sans lesquels ce projet éducatif serait resté lettre morte. Cela aurait été un beau document que vous auriez tous voté, avec de beaux tableaux. Mais sans méthode de travail ni quelqu'un pour coordonner ce projet, ce serait resté lettre morte comme le précédent projet éducatif que j'avais connu en tant que directrice et que j'appréciais beaucoup, mais qui manquait d'un pilotage sur le terrain pour conduire ce projet au plus près des spécificités des quartiers.

Oui, ces deux chargés de mission sont issus d'un choix politique de renforcement de ressources humaines. L'une a travaillé sur un meilleur accueil de tous les enfants en situation de handicap pour faire le lien avec les écoles, les services de santé et les parents. Ce dispositif a été évalué par les parents eux-mêmes qui ont été quotidiennement accompagnés par cette personne. Je peux vous dire que l'évaluation, que je peux vous mettre entre les mains, est au top niveau. Les parents sont complètement satisfaits qu'un interlocuteur fasse le lien et organise un réseau de professionnels autour de leur enfant. Grâce à l'autre poste de chargé de mission du projet éducatif de la Ville, nous avons réussi à mettre en place 9 collectifs éducatifs sur ce quartier, puisque nous voulions que ce soit au plus près des besoins de chaque quartier. Il y a eu 25 rencontres en 2025. Cette chargée de mission pilote ces collectifs éducatifs, dont nous n'avons jamais parlé ici, car cela fait partie aussi de la politique éducative et c'est ce qui fait aussi vivre la Ville. Heureusement que nous avons eu ce poste, car cette personne a coordonné ces 9 collectifs. De qui sont-ils composés ? De directeurs de maison de quartier, de chargés de politique de la Ville, de l'Éducation Nationale, avec des inspectrices qui participent à ces collectifs, des associations et les associations de l'Éducation Populaire qui nous ont donné un sacré coup de main pour animer ces collectifs. Si nous n'avons pas ces renforcements de ressources humaines, je ne vois pas comment mener un projet éducatif dans une ville.

Je rappelle aussi que dans notre programme, le grand titre sur l'Éducation était « une ville plus éducative et solidaire ». C'est également mettre en synergie les acteurs autour des écoles et des maisons de quartier. Nous avons fait ce programme que nous avons annoncé. Nous poursuivrons le déploiement de ce projet éducatif bisontin pour renforcer le bien-être des enfants, pour continuer leur engagement citoyen, soutenir et accompagner les parents, puisque cela fait partie des grandes orientations de ce projet. Le fait aussi que nous ayons donné ces directions à tous ces acteurs éducatifs crée une vraie dynamique sur ce terrain que j'ai pu mesurer à maintes reprises. Je vous rassure tout de suite, le service Éducation est extrêmement content du travail que nous avons réalisé. Ce service était en grande difficulté au début de notre mandat. Je vous mets en demeure de leur demander où nous en sommes aujourd'hui. Franchement, ils font du sens dans leur travail, parce qu'ils savent quelle direction éducative ils peuvent opérer, ils ont des personnes référentes qui organisent leur travail et nous avons restructuré en département le service Éducation. Franchement, je pense que nous pouvons en être fiers et je remercie toute la majorité municipale autour de moi pour nous avoir permis de réaliser ce projet éducatif à la hauteur de notre ville, projet qui se veut social et solidaire. J'en suis très fière.

Mme LA MAIRE.- Merci. Je donne la parole à Jean-Emmanuel LAFARGE.

M. LAFARGE.- Merci, Madame la Maire. Je voudrais revenir sur les propos tenus par Valérie HALLER et préciser les choses. Dans le plan École et Crèche, nous avons travaillé avec l'ABC du Bâtiment. Nous l'avons voté en tout début de mandature. Nous étions encore à la CCI et Monsieur FAGAUT m'avait dit à l'époque que jamais on ne trouverait des entreprises locales pour réaliser nos objectifs. Or, comme l'a rappelé Valérie, nous avons bien trouvé 80 % d'entreprises locales pour aller sur des matériaux compliqués, sur des mises en œuvre compliquées et cela fonctionne bien. J'aime bien me rassurer aussi et quand je compare mon pauvre collègue du Département, autant nous avons tenu la baraque et nous réussissons un plan École qui tient à peu près la route, autant sur les collèges, cela paraît encore compliqué et nous n'avons pas nécessairement besoin d'aller à Paris pour constater localement que les choses peuvent être plus difficiles. Merci.

Mme LA MAIRE.- En général, nous évitons de comparer les collectivités, mais c'est parfois tentant, car vu comme vous y allez, j'invite tout le monde à regarder votre compte administratif et la façon dont vous travaillez le patrimoine.

Monsieur BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI.- Merci, Madame la Maire. Je m'associe au propos de Madame la Maire qui saluait la déclaration de Madame ROCHDI. Je suis d'accord avec vous. C'est important de continuer à s'engager en politique, y compris sans mandat. La politique sans mandat, c'est aussi important et nous avons besoin de tous les citoyens et citoyennes qui s'engagent dans notre vie publique, dans notre vie politique et dans notre monde associatif. C'est notre conception de la démocratie et j'ai l'impression qu'elle est assez différente de celle de Monsieur FAGAUT qui a une drôle de manière de mener le débat ou de ne pas le mener, une drôle de conception de la démocratie. Je souhaitais dire aux Bisontines et aux Bisontins « vous avez finalement face à vous ce soir deux modèles de gouvernance différents. À droite, certains vous proposent de gouverner seuls. Ils disent "les décisions seront prises d'un commun accord, mais à la fin, c'est moi le chef et je trancherai" ». C'est ce que j'appelle la méthode Kaa, le serpent dans Le Livre de la Jungle qui dit « aie confiance, crois en moi ». Il faut croire à ceux-là mêmes qui censurent leurs opposants sur les réseaux sociaux, fuient les débats télévisés, fuient finalement même le débat en Conseil Municipal, quand les questions posées ne les arrangent pas — j'espère que Madame MICHEL aura une réponse à ses interrogations — et finalement, quand il n'y a pas de bilan ni de chiffre à montrer, accusent et diffusent des fake news.

Depuis 2020, nous avons fait le choix d'une politique radicalement inverse : nous donner six ans pour transformer la démocratie locale. Oui, nous avons changé les règles du jeu, parce qu'une ville ne se transforme pas sans celles et ceux qui la font vivre. Quand Monsieur FAGAUT propose de gouverner seul, nous proposons de gouverner ensemble. Nous croyons que chaque Bisontine et chaque Bisontin a le droit d'être entendu, que chaque idée compte et que la décision collective vaut mieux que des décisions solitaires, parce qu'aujourd'hui, nos concitoyens et concitoyennes aspirent profondément à une autre manière de faire de la politique. Pendant six ans, nous avons engagé une transformation profonde de notre démocratie locale pour construire une démocratie plus concrète, directement reliée aux projets de la Ville, une démocratie inclusive ouverte à toutes et à tous, une démocratie plus accessible capable de s'adapter aux contraintes du temps de vie et des engagements des habitantes et des habitants. Le bilan est là. En six ans, nous avons fait 53 projets auxquels ont été associés les habitants, 49 initiatives citoyennes ont été portées par les habitants dans le cadre de notre droit de pétition locale, 21 projets citoyens sont financés dans le cadre du budget participatif et verront le jour pour les derniers d'ici le printemps prochain, des milliers d'heures d'engagement des habitants dans les instances, et je les salue.

Sur la plateforme des ateliers citoyens, ce sont près de 8 000 personnes qui ont créé un compte pour participer directement en ligne, et globalement, plus de 10 000 habitantes et habitants ont été impliqués ces six dernières années. Un grand merci au service Démocratie Participative sans qui rien de tout cela n'aurait été possible. C'est aussi cela la force du service public. Oui, cela prend plus de temps, c'est plus exigeant, mais la démocratie, ce n'est pas obéir, ce n'est pas faire confiance, c'est participer pour construire une décision plus juste, plus solide et plus durable, car une ville ne se transforme pas durablement sans celles et ceux qui la vivent au quotidien, sans leurs expertises d'usage, sans leurs idées, sans leurs projets, sans leurs colères parfois et sans leurs espoirs surtout. À l'heure où la défiance envers les institutions atteint des sommets, où le repli, la colère et l'abstention progressent, nous faisons le pari inverse, celui du dialogue, de la coconstruction, de la décision partagée, et ce pari fonctionne. Demain, nous devons aller plus loin en donnant toute leur place aux jeunes dans notre ville, en pensant la ville pour les habitants, comme l'a fait et l'a très bien présenté ma collègue Pascale BILLEREY, et par l'inclusion en donnant une voix à celles et ceux que l'on n'entend jamais. Nous avons commencé cette reconquête démocratique, et ensemble, nous allons continuer à la défendre avec force.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup. C'est l'occasion de dire que pendant ce mandat, nous avons renforcé justement l'équipe de démocratie participative, car parler avec les habitants, c'est du temps et cela demande évidemment de l'humain. Typiquement, nous sommes là sur un investissement dans l'humain.

Madame MULOT.

Mme MULOT.- Merci, Madame la Maire. J'ai l'impression que depuis le début du Conseil, nous assistons à un meeting de votre groupe majoritaire. Vous vous félicitez depuis le début de votre mandat. Au passage, vous fustigez en permanence Monsieur FAGAUT. Nous assistons à un véritable

lynchage. Franchement, nous pourrions peut-être revenir au vrai débat qui concerne ce soir les orientations budgétaires. Merci.

Mme LA MAIRE.- Madame MULOT, pourrait-on remettre en boucle le propos tenu par Monsieur FAGAUT tout à l'heure ? N'est-ce pas dans les termes prononcés que nous avons mis le ton de ce Conseil Municipal ? Dans cette assemblée, on ne joue pas au ping-pong. Quand un président de groupe se met à sortir un nombre de qualificatifs assez incroyable, il est normal que chacun rappelle finalement le respect du travail réalisé. C'est ce qui est en train de se dérouler face à une telle attaque.

Je vais donner la parole à Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Merci, Madame la Maire. Je vous écoute depuis tout à l'heure, et la réalité est que ce soir, vous êtes des champions, mais vous êtes les champions uniquement de votre camp. Pendant tout le mandat, vous avez oublié et méprisé les Bisontins. La réalité aujourd'hui est que deux sur trois veulent le changement. Si j'étais vous, j'aurais un peu d'humilité ce soir et je ferais plutôt profil bas.

Mme LA MAIRE.- Monsieur BAILLY, l'humilité est ce qui vous a caractérisé pendant tout le mandat. Je dois reconnaître que c'est exactement ce que je reconnais chez vous. C'est la soirée des leçons. Madame AEBISCHER.

Mme AEBISCHER.- Merci, et je m'excuse auprès de Madame MULOT, car je vais faire exactement comme d'autres de mes collègues, je vais parler aussi des six dernières années, des différentes politiques publiques qui nous animent et qui, je pense, intéressent les Bisontins et les Bisontines. Je vais revenir sur le débat, comme à chaque exercice budgétaire, sur la partie concernant la masse salariale. À vous entendre, on croirait que « masse salariale » est un gros mot. Connaissez-vous beaucoup de grandes collectivités qui ont des charges de centralité très importantes, dont la part du budget consacrée au personnel est à peu près de 55 % ? Oui, c'est la très grande majorité. Je vous invite d'ailleurs à relire différents chiffres qui expliquent même que la Ville de Besançon est en retard par rapport à de nombreuses collectivités. Dans le rapport de la CRC que vous mentionnez de temps en temps, il est rappelé que le taux d'administration de la Ville de Besançon était inférieur à la moyenne des grandes villes (14,66 % contre 14,88 %). Pendant ce mandat, nous avons effectivement assumé de rattraper ce retard.

Dans ce même débat sur la CRC, vous avez pu lire d'autres chiffres, qu'à la Ville de Besançon, la dépense en personnel par habitant est à peu près de 631 € quand la moyenne du panel de villes similaires, de villes de 100 000 à 300 000 habitants, était de 650. Nous avons donc mis les moyens pour rattraper ce retard. Quand j'entends qu'on parle d'explosion de la masse salariale, j'ai l'impression que vous sous-entendez que si vous étiez aux manettes, vous feriez tout pour endiguer ce problème que vous avez identifié et dans ce cas, vous avez plusieurs leviers. Si vous voulez diminuer la masse salariale, vous avez peut-être quelques économies à faire en termes de pilotage de cette masse salariale, et en même temps, cela me permet de mettre en valeur tout le travail réalisé aujourd'hui par le service Pilotage au sein du pôle RH qui, en interaction avec les Directions et les services Finances, permet d'aller au plus juste. Il y a peut-être encore quelques milliers d'euros à aller chercher là-dessus.

Vous avez aussi deux autres options que vous pouvez utiliser. La première concerne la diminution des primes. C'est une question que je poserais en tant que citoyenne. Avez-vous prévu de faire des économies en instaurant une prime au mérite, comme au Département ? Puisqu'au Département, le CIA (Complément Indemnitaires Annuel) est une prime au mérite. Comptez-vous supprimer des postes ? Puisque j'entends que dans certaines catégories d'emploi, vous voulez créer des postes supplémentaires. Mais dans ce cas-là, si vous voulez réduire la masse salariale, il faudra bien nous indiquer à quel moment et sur quel type de poste vous voulez faire ces différentes suppressions. La masse salariale n'est pas un gros mot et je remercie vraiment ma collègue Pascale BILLEREY qui a identifié au sein de la politique éducation ce que cela voulait dire concrètement, et nous l'avons dit au cours de différents débats.

Dans la mesure où c'est le dernier Conseil Municipal, je vais en profiter pour parler d'une politique publique, d'une Direction dont on parle assez peu en Conseil Municipal. Certes, cette Direction pèse dans la masse salariale. Je veux parler de la Direction des Relations avec les Usagers. C'est le service public de base où l'on a peu de crédits de service, où l'on fait peu d'investissement à part

dans nos cimetières et où on y met un peu plus le paquet que d'habitude. Là, concrètement, des humains viennent en service aux Bisontins et aux Bisontines. Cette équipe de 50 personnes mène différentes politiques publiques. Nous sommes très fiers, à l'heure où les citoyens et les citoyennes trouvent les services publics de plus en plus éloignés, de continuer à avoir les services publics avec les plus fortes amplitudes horaires en semaine, même jusqu'au samedi matin, pour qu'ils puissent avoir une réponse humaine à chacun de leurs problèmes. C'est le travail de la plateforme téléphonique. Je vous rappelle la période Covid. Quand les citoyens sont en manque de repères, que font-ils ? Ils appellent la Ville de Besançon pour avoir des informations. Des milliers d'appels ont été passés chaque jour à la Ville de Besançon pour pouvoir être accompagnés dans les moments de crise. Cet accueil de la Ville de Besançon reçoit environ 120 000 personnes par an. C'est comme si chacun de nous y allait au moins une fois. Je ne suis pas sûre que beaucoup de services publics aujourd'hui malheureusement, peuvent se targuer d'avoir des chiffres aussi importants. Ce sont les formalités.

Je rappelle que lorsqu'il y a eu le plan urgence titre, la Ville de Besançon a répondu présente. Le recensement que nous venons de terminer est un moment important dans la vie démocratique de notre pays qui nous permet justement d'avoir des informations fiables sur qui compose notre population. C'est l'organisation des élections pour qu'un citoyen puisse mettre un bulletin dans l'urne dans quelques semaines. Cela dure quelques minutes pour lui, mais ce sont des semaines de travail et de chef d'orchestre auprès des différentes Directions qui font vivre ce moment démocratique. C'est le service d'état civil avec la question des cimetières, des naissances, des PACS, des mariages, même aujourd'hui des changements de nom et de prénom. C'est d'ailleurs ce que nous remarquons. Lorsque certaines de nos compétences étaient à l'État, notamment au niveau du Parquet, typiquement, la question du PACS, du changement de nom ou de prénom, nous voyons que nous l'avons démocratisé. Lorsque la collectivité locale reprend cette compétence, nous voyons que les demandes affluent, car pour les citoyens et les citoyennes, c'est beaucoup plus facile de s'en emparer. C'est donc un service public, dont nous sommes extrêmement fiers. Tous ces agents représentent de la masse salariale. Ils font un travail extraordinaire pour nos citoyens et citoyennes.

Enfin, pour les Bisontins et les Bisontines, c'est aussi cela la Ville de Besançon au quotidien. C'est cet accueil humain, qui permet d'avoir des réponses rapides. J'aurais pu citer aussi Proxim'cité qui vient de fêter ses 25 ans, pour qui, selon les années, c'est 96 ou 97 % des interventions sollicitées réalisées en moins de 48h. C'est donc une porte d'entrée ultra essentielle dans la vie des Bisontins et des Bisontines et cela représente de la masse salariale utile. Je tiens vraiment à les remercier, puisqu'en Conseil Municipal, nous ne parlons jamais de la Direction des Relations avec les Usagers. Le budget, ce n'est effectivement qu'une ligne dans nos orientations budgétaires, mais c'est le quotidien, de la naissance à la mort.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup pour eux. Tu as raison, les agents restent beaucoup trop invisibles, surtout lorsque cela paraît logique et normal. Il n'y a rien de pire que d'avoir une mission logique et normale et de ne plus être visible. Bravo pour cet hommage à ces services. Je donne la parole à François BOUSSO.

M. BOUSSO.- Merci, Madame la Maire. Monsieur FAGAUT, vous avez une certaine cohérence : une fois de plus, la Citadelle a encore pris cher dans son fonctionnement et dans les choix que nous avons faits. Cette critique est constante. J'étais donc extrêmement impatient de lire votre programme et vos propositions sur la Citadelle, qui s'annonçaient disruptifs, en rupture. J'attendais un programme « de champion », pour citer Monsieur BAILLY. Quelle ne fut pas ma déception lorsque j'ai lu vos propositions sur ce site ! Évidemment, il y a un premier sujet qui est que, si vous êtes élu, vous allez allumer la Citadelle. Je voudrais simplement rappeler quelques dates fondamentales. Lorsque nous avons constaté la vétusté et le vieillissement de l'éclairage de la Citadelle, les premières études datant de 2022, le 24 janvier 2023, avec un certain nombre d'élus, nous avons organisé un premier Copil « éclairage Citadelle ». Le 9 mai 2023, avec Marie ZEHAF, nous recevions les trois candidats finalistes pour concevoir le nouvel éclairage. Le 15 mai 2023, nous faisons un Bureau-Débats à GBM pour présenter un rétroplanning, et le rétroplanning que nous avons présenté à l'époque est tenu. En effet, aujourd'hui, en 2026, les travaux ont déjà commencé depuis un certain temps et le rétroplanning est tenu. Ce n'est donc pas une nouveauté dans votre programme.

Vous évoquez aussi le fait de développer un show son et lumière. Vous ferez attention, car ce genre de show coûte très cher et les charges de fonctionnement risquent de déborder. Vous évoquez aussi

l'installation d'un bar-terrasse sur la ville, ce qui est assez étonnant, puisque cela a existé, cela a été créé sous ce mandat. En revanche, vous ne pouvez pas tricher sur le fait que le bar était installé sur un rempart qui menace de s'effondrer et qui nécessite 18 mois de travaux. Vous voulez aussi mettre en place des navettes électriques. Or, elles existent déjà à la Citadelle, elles datent de 2022. Depuis 2022, avec Marie ZEHAF, nous avons renforcé les navettes sur la période estivale. Vous souhaitez donner une nouvelle orientation à l'espace animalier. Je ne sais pas ce que cela signifie, mais j'en profite pour remercier toutes les équipes du parc zoologique qui ont énormément travaillé sur ce mandat à une nouvelle orientation du parc. Enfin, vous souhaitez développer un potentiel dans le hangar aux manœuvres pour en faire un espace polyvalent. Là aussi, les études sont déjà en cours. Je rappelle qu'avec les élus, nous portons ce projet depuis un an et nous avons simplement été bloqués par les services de l'État pour cause de 6 cm d'isolation en trop, une gabegie quand nous connaissons les enjeux que nous avons sur la rénovation énergétique. Ce bâtiment aurait dû être rénové en février 2026, mais malheureusement, nous avons été empêchés l'époque et nous le regrettons.

Vous citez également le fait qu'il faudrait une programmation culturelle ambitieuse à la hauteur de la Citadelle. Avec Aline CHASSAGNE et le service Culture, nous avons développé et soutenu la culture à la Citadelle par du cinéma en plein air, par des concerts. Tout cela coûte de l'argent et mobilise du personnel. J'aurai tout de même un mot pour les agents de notre Ville ce soir, car dans vos propos, vous avez parlé de charges de personnel. Vous avez même parlé de « facture abyssale de la masse salariale ». Ces propos me choquent. Je n'ai jamais vu le personnel comme une charge, mais je l'ai toujours vu comme un potentiel. Je voudrais vraiment remercier ce soir la centaine de personnels qui composent le site de la Citadelle, qui ont été d'une dévotion incroyable durant tout ce mandat. Je ne les ai jamais vus comme une charge, mais comme des gens qui ont développé un fort projet sur ce site. Par conséquent, en lisant votre programme, je constate que finalement, vous validez nos orientations que nous avons prises durant ce mandat, orientations qui avaient d'ailleurs permis un record de fréquentations en 2024. En ce sens, je n'arrive pas à comprendre comment, dans un programme, on peut écrire d'un côté, que l'on veut faire des propositions et de l'autre, que l'on s'accapare des réalisations déjà en cours ou lancées.

Pour finir ce propos, j'avais envie de citer Madame ROCHDI et je le ferai à un mot près. Je citerai une phrase chère à Chris MARKER et à Aline CHASSAGNE : « merci beaucoup et à bientôt j'espère ».

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup. Nous sommes tous d'accord sur l'importance de la Citadelle. À force d'en parler, on finit par effacer tous les autres patrimoines. Les gens sont toujours très surpris d'arriver à la Citadelle et se demandent pourquoi on ne parle pas de la beauté de la ville. La ville est belle, pleine de monuments historiques — il y en a plus de 200 — et quand vous arrivez dans le centre-ville, les gens sont toujours estomaqués justement par la polarisation sur la Citadelle. Elle est magnifique, c'est un phare, mais cela réduit finalement un certain nombre de façons de penser les choses. Je suis même surprise, parce que lorsque, par exemple, j'entends parler de la Citadelle, je n'entends pas parler du réseau Vauban. Je le dis et j'ai constaté l'absence du Département et l'intérêt du coup porté à la Citadelle à travers ce réseau. C'est dit.
Y a-t-il d'autres commentaires ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci de me redonner la parole. Je n'ai pas pour habitude de tomber dans le rapport de la maîtresse à l'élève, et je ne veux pas jouer ce jeu ce soir, mais pour répondre à Madame MICHEL, je vous pose juste une question : êtes-vous la seule dans votre délégation à gérer de l'associatif ? La réponse est non. Si vous vous êtes sentie offusquée ce soir, je suis désolé, mais ce n'était pas à vous à qui je faisais référence. Deuxièmement, avant de rentrer sur d'autres sujets que je voulais aborder dans ma deuxième prise de parole, Monsieur BODIN, vous évoquez la justice d'une façon globale, comme à chaque fois sur un discours très national. On va ramener au local, car je ne sais pas à quelle justice vous faites référence. Si vous faites référence à la justice de votre famille politique, en l'occurrence, on lira peut-être demain la presse locale et on regardera ce qu'il en est.

Je ne voudrais pas conclure sur un constat d'échec qui est le vôtre, car Besançon a aujourd'hui un avenir, un avenir que nous devons construire avec humilité, mais aussi avec détermination, une ville apaisée où l'on circule librement, où le commerce prospère, où la sécurité est une priorité, où chaque Bisontin se sent écouté et respecté et où chacun vit pleinement dans notre ville, de la petite enfance jusqu'à nos aînés. Nous avons toujours défendu notre opposition d'une autre voix, celle de l'unité, ne vous en déplaise, du bon sens et d'une ambition partagée, celle d'une ville qui avance, qui innove, qui

rassemble. Besançon a besoin d'une nouvelle dynamique, d'un nouveau souffle d'une autre trajectoire afin surtout, Madame VIGNOT, de réconcilier les Bisontins. Besançon a besoin d'être enfin la ville des possibles que nous appelons de nos vœux depuis très longtemps. Besançon est à un tournant, et la Ville, comme les Bisontines et les Bisontins, a besoin d'une autre trajectoire. Oui, il y a eu des erreurs nombreuses et majeures pendant ce mandat, et c'est de votre responsabilité. Aujourd'hui, l'avenir nous appelle.

Pour conclure, car nous étions tout de même sur le Débat des Orientations Budgétaires, j'ajoute qu'au sein de cette assemblée, nous sommes tous tenus de prendre acte de la tenue du DOB et nous prenons acte, sauf que les priorités de ces OB seront amenées à être revues pour répondre à une réalité qui, aujourd'hui, n'est pas du tout la vôtre. Pour notre part, les priorités définies par nos groupes sont très claires. Elles sont les suivantes et vous les connaissez, puisque Monsieur BOUSSO — j'ai vu et j'en suis fier — a pu au moins lire notre programme. Il en ferait d'ailleurs un bon chargé de communication. Il nous faut rendre à Besançon sa place de capitale économique et culturelle, parce qu'il nous faut attirer les talents, attirer les investisseurs et rassembler en dépassant les clivages, protéger et assurer la sécurité des habitants : cette ville aujourd'hui a besoin d'être protégée, remettre de la vie dans notre ville avec une ville plus propre et plus fleurie : il nous faut nous appuyer sur ce qui fait la fierté aujourd'hui de notre ville, et notamment reconnecter les richesses originelles de notre ville qui en font notre identité, environnement et ville d'art et d'histoire. C'est faciliter aussi, ce que vous avez fait malheureusement en asphyxiant la ville, la vie des Bisontines et des Bisontins, surtout faciliter leurs déplacements et mettre fin, enfin, à tous ces embouteillages que vous avez créés. Nous voulons également préserver un équilibre financier solide, garantissant la réalisation des projets ambitieux et utiles, compatibles avec les capacités financières de la Ville. Telles sont les priorités que nous défendrons dans le budget 2026, qui sera adopté par la prochaine majorité.

Pour terminer, merci aux agents des trois collectivités pour leur engagement, pour leur sens du service public porté durant ce mandat. Merci à eux qui sont le lien avec le territoire.

Mme LA MAIRE.- Je suis abasourdie. Vous remerciez les agents et je me joins à vous, il n'y a pas de problème, mais lorsque l'on annonce une baisse des masses salariales, voire pire, des mutualisations... Nous en reparlerons. Finalement, vous êtes en train de parler d'orientations budgétaires et d'un seul coup, visiblement, vous manquez d'inspiration, puisque vous êtes en train de lire votre programme. Je trouve cela assez étonnant, je le dis. Cela devrait peut-être nous choquer les uns et les autres. Je pense que nous nous sommes dit beaucoup de choses.
Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Je ne veux plus d'un Conseil Municipal comme celui-là. Les affrontements partisans ne montrent pas un bel exemple. Je viens de recevoir un message d'un habitant que je ne connais pas spécialement, mais il écrit : « Bonsoir, Monsieur CROIZIER, je regarde actuellement le live du Conseil Municipal. J'ai l'impression de voir une cour d'école. » Je crois que cela ne nécessite pas spécialement de commentaire. Confrontons nos idées, confrontons nos projets, mais les attaques, qu'elles soient ad hominem, qu'elles soient contre d'autres collectivités, qu'elles soient contre l'État ou je ne sais quelle appartenance politique, apparaissent relativement déplacées.

Je reviens au sujet du Débat d'Orientations Budgétaires. Ce rapport définit vos grandes priorités. Cette année encore, aucun chapitre sur la sécurité. Je ne comprends pas pourquoi, depuis six ans, vous refusez d'affronter l'insécurité. Je sais que nous avons un désaccord. Je pense que la sécurité n'est pas seulement l'affaire de l'État, vision que vous ne partagez pas, mais libre à vous. Néanmoins, je tenais à vous le dire. Je ne comprends pas pourquoi ce sujet reste tabou alors que le bien-être des habitants, comme celui des agents, consiste à leur garantir la sécurité. Qui souffre le plus de l'insécurité au quotidien ? Ce ne sont pas les plus riches. Ce sont les plus fragiles, les habitants des quartiers les plus en difficulté, celles et ceux qui n'ont pas les moyens de faire autrement que de se protéger et je crois que nous leur devons tous, quelles que soient nos sensibilités, de l'attention au-delà de nos appartenances politiques. Il faut entendre que la sécurité est une des préoccupations majeures des Bisontines et des Bisontins. Je crois que nous rencontrons beaucoup de monde depuis ces dernières semaines. En tout cas, c'est quelque chose qui nous revient très fortement, et, j'imagine vous aussi. Je ne comprends pas pourquoi vous refusez d'en faire un combat. De mon point de vue, ne pas en faire une priorité est un renoncement.

Sur les solutions, nous aurons sans doute des désaccords, mais cela s'appelle « la démocratie ». En six ans, vous avez déployé très peu de nouvelles caméras de vidéoprotection sur la voie publique. J'en ai huit en tête, mais Monsieur CYPRIANI nous en dira peut-être un peu plus. Nous avons moins de policiers municipaux en 2026 que nous en avons en 2020, ce qui pose tout de même question d'autant plus qu'ils sont confrontés à la même violence, à la même délinquance, au même narcotrafic que les policiers nationaux, ils interviennent partout sur la ville et de par leur proximité, ils sont généralement les premiers à intervenir dans des situations qui pourraient être critiques. Souvenez-vous de l'attaque contre une entreprise à Témis il y a quelques mois ou semaines. Comment auraient-ils réagi sans protection adaptée face à des malfaiteurs qui tirent sur des véhicules de police ? Voilà pourquoi je souhaite leur armement. Je le souhaite pour qu'ils puissent se protéger. Je crois qu'il est temps d'armer les policiers municipaux pour qu'ils puissent se défendre, se protéger et pour assurer efficacement leurs missions. Je sais que c'est encore un désaccord, mais nous avons le droit d'être en désaccord, me semble-t-il.

Pour finir, la sécurité repose sur plusieurs piliers : l'éducation, la prévention, la responsabilisation et la répression. Elle repose aussi sur le courage, pour les élus que nous sommes, de regarder la réalité en face. Tous ces piliers doivent avancer ensemble. L'un sans l'autre ne peut garantir ni le respect des règles ni la tranquillité publique. En tout cas, c'est mon point de vue.

Mme LA MAIRE.- Je vais recommencer, car une chose est certaine : nous sommes bien sur le dernier Conseil Municipal qui a tendance à se répéter. Sur la question de la sécurité, vous m'avez entendu le dire à de nombreux endroits, en particulier au niveau national, car de nombreux journalistes m'ont dit être surpris que je prenne la parole sur la question du narcotrafic. Figurez-vous que beaucoup d'élus ne veulent pas en parler, car ils trouvent que cela ramène finalement une image négative de leur territoire. Vous voyez bien que lorsqu'un maire d'une ville dit « je souffre du narcotrafic », cela laisse penser qu'il y a bien du narcotrafic sur son territoire. Nous sommes bien d'accord. J'ai choisi avec toute l'équipe, car nous avons fait ce choix collectivement, d'en parler, de le dire, de dire combien nous avons considéré qu'il était fondamental de prendre à bras-le-corps cette question extrêmement importante. La tribune sortie dernièrement sur France Urbaine vous contredit. Son titre est « addiction, santé mentale, errance : une crise sanitaire inédite s'installe dans l'espace public ». Comme cela a été dit par Gilles SPICHER, France Urbaine est vraiment transpartisane. Ne venez donc pas me dire que c'est idéologique. Toutes les couleurs politiques se sont mises autour d'une table pour dire que ce n'était plus possible, que l'action qui devait être menée est nationale.

Monsieur CROIZIER, là encore, c'est une question de leurre, car il n'y a pas que Monsieur FAGAUT qui joue au leurre. Vous participez à cela. Faire croire aux habitants que parce que la police municipale ou le fait d'avoir plus de caméras réglerait la question du narcotrafic, je le dis avec des mots forts et suffisamment réalistes : c'est honteux. Regardons la réalité. Vous prenez Nice, Cannes, Montpellier, Marseille, Toulouse. Expliquez-moi mathématiquement, d'un point de vue très concret. Comment expliquez-vous que le narcotrafic explose dans des villes les plus armées à tout point de vue, les plus couvertes par des caméras ? Comment pouvez-vous continuer à raconter ce qui est juste irrationnel ? Comment est-ce possible ? Je n'arrive pas à comprendre. Du haut de votre rôle de député, comment pouvez-vous tenir un tel propos ? J'avoue que cela relève du domaine de l'irrationnel. Vous remarquerez que je ne parle pas de dogmatisme, mais d'irrationalité. C'est la première chose.

Vous étiez avec moi au moment où nous avons rendu hommage aux gendarmes tombés pendant leur mission. Vous étiez avec moi et vous avez entendu Madame le Colonel de gendarmerie avoir des mots profonds, très forts, très importants. Elle a expliqué que la mission que menaient les gendarmes était profondément celle de l'humain, consistant à être aux côtés des gens et à aller au contact des personnes avant même de sortir une arme. Par exemple, de quoi souffre le département du Doubs, qui relève de la responsabilité de bon nombre d'entre nous ? Avez-vous vu tous les articles parus sur la violence intrafamiliale ? Avez-vous vu les records de saisie de drogue ? J'ai vu encore qu'une conférence de presse a été donnée sur l'urgence de travailler le social, c'est-à-dire rentrer dans les familles, venir chez elles, avec elles pour savoir pour quelles raisons il y a autant de violences intrafamiliales laissant parfois des jeunes en déscolarisation et qui vont être happés par l'addiction, la consommation ou le trafic.

Si nous voulons attaquer le narcotrafic, il nous faut évidemment des enquêteurs de la répression et nous en sommes tous d'accord. La preuve, Monsieur CROIZIER, j'attends toujours le très fameux

commissariat. Nous sommes tous d'accord, il en faut, mais nous savons qu'au départ, à la racine, il faut traiter la question de la santé mentale. Qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi les gens consomment-ils de plus en plus toutes sortes de produits ? Que fait-on en France sur cette question de santé mentale ? Que fait-on pour endiguer cette crise majeure qui est dénoncée, y compris par le Gouvernement ? Avec quels moyens ?

Ne trompons pas la population. Bien évidemment, nous avons besoin de moyens, et j'ai salué l'intervention de la police dans les quartiers, malgré des effets malheureusement collatéraux. J'ai salué l'intervention de 180 hommes et femmes, sur les points de deal. Savez-vous où nous en sommes ? Il faut des interventions de 180 personnes sur quelques points de deal ! Ne nous leurrions pas, il va falloir mettre les moyens et en faire une cause nationale et internationale. Sinon, ce que vous dites ne fonctionnera pas. Arrêtez de faire croire, c'est irrationnel. Je ne suis pas contre des caméras, puisque nous en avons installé certaines avec la police lorsqu'il a été nécessaire d'en installer. Nous avons besoin d'une police de proximité, ce que nous avons revendiqué, une police qui a beaucoup d'autres choses à faire. Je voudrais bien qu'il n'y ait pas de confusion sur ce qui s'est passé concernant l'entreprise qui a été attaquée. Malheureusement, lorsque la police nationale est intervenue, elle a été obligée de se mettre derrière ses propres véhicules tellement c'était violent. Évidemment, jamais nous n'enverrons la police municipale ! Vous pouvez croire que vous n'êtes pas dans l'irrationnel.

Par ailleurs, la HSA (Halte Soins Addictions) est demandée partout, dans tous les quartiers. Qui la refuse ? Monsieur CROIZIER, voulez-vous mettre des mots sur les refus que nous recevons ? C'est le ministère de l'Intérieur qui le refuse. Il a fallu une insistance très forte pour que le champ expérimental développé à Strasbourg et à Paris puisse persister tout en ayant des moyens toujours inférieurs pour toutes les actions des associations qui travaillent à la question de cette consommation. Il faut le dire. Expliquez-nous ce paradoxe dans lequel vous vous trouvez. Je ne comprends pas. Je ne comprends pas même le fondement de ce que vous êtes en train de nous expliquer. Je vais m'arrêter là, car je pense qu'il faut redire les choses. Lisez la tribune, elle est transpartisane, elle permet de poser les choses et de montrer que c'est une urgence.

Pascale BILLEREY.

Mme BILLEREY.- Monsieur CROIZIER, je vous ai écouté très attentivement. J'ai vu de nombreuses contradictions sur le sujet. Déjà, pour moi, vous installez une confusion entre le rôle de la police nationale et celui de la police municipale. Il n'est pas question d'une police municipale qui soit appelée à devenir l'ombre de la police nationale sans les mêmes garanties, sans les mêmes moyens financiers et surtout de la formation. Je veux reprendre les propos de Philippe RIO, maire de Grigny, qui a été élu « meilleur maire du monde » en 2021. Il dit que pour certains maires, qui ont joué justement sur le renforcement de la police municipale, cela a servi de prétexte pour diminuer le nombre d'heures dans les commissariats, voire pour fermer certains commissariats. Je commence à m'inquiéter sérieusement sur le projet de commissariat à Planoise quand on veut autant mettre des moyens sur la police municipale. S'agissant de la sécurité, j'avais déjà abordé le sujet sur le quartier Battant. Cela ne se décrète pas avec des effets d'annonce et de la peur, mais cela se construit avec des habitants.

Vous parlez peu de la tranquillité publique. Vous avez fait allusion à la nécessité d'une coproduction entre l'État et les collectivités. Effectivement, la Ville doit construire cette politique de tranquillité publique avec les habitants, les associations, les éducateurs, les polices de terrain, la proximité. La tranquillité publique ne saurait être détachée du logement, de l'école, de l'emploi. Les bailleurs sociaux, dont nous avons parlé souvent, ont aussi un rôle à jouer aux côtés des collectivités. Nous sommes bien d'accord, la République doit sanctionner, mais elle doit aussi prévenir, accompagner et réparer. Cela ne peut pas être un slogan ni un étendard électoral. Ce n'est pas une question idéologique, mais c'est une question démocratique et d'égalité territoriale, parce que certaines communes auront les moyens de faire comme ceci et d'autres pas comme cela. De mon point de vue, la sécurité est un droit fondamental de notre République. Nous sommes d'accord sur certains points, mais je voudrais tout de même que vous elucidiez comment vous concevez aujourd'hui la police municipale. J'ai oublié d'indiquer que la police municipale est armée. Certes, ses armes ne sont pas léthales, mais elle ne va pas rencontrer les habitants les mains dans les poches.

J'aimerais bien en savoir un peu plus sur ce que vous mettez derrière vos propos et surtout sur quels services vous allez ponctionner pour pouvoir financer tous vos postes, tout votre armement, sur quel

fonctionnement vous allez le prendre, ce qui intéressera aussi les habitants. C'est un véritable enjeu. Nous plaillons pour la tranquillité publique tout en étant en coproduction État/collectivités. Que chacun joue son rôle et nous avancerons ensemble.

Mme LA MAIRE.- Merci. Monsieur CROIZIER ne pourra pas répondre. Sauf si vous avez d'autres questions ou commentaires, je donne la parole à Anthony POULIN.

M. POULIN.- Merci. Plusieurs éléments. Je suis satisfait que nous ayons ce débat. Je constate d'ailleurs que vous pourriez faire la remarque sur le meeting à votre collègue, les propos étant de l'ordre d'une vision électorale. Cela étant, j'ai un vrai regret. Nous sommes en Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons évoqué. Depuis le début du mandat, et je crois que c'était votre première intervention en Conseil Municipal, vous avez dit que budgétairement, vous feriez les choses différemment. Jamais nous n'avons eu de budget alternatif ! Jamais en Commission n° 01 — mes collègues peuvent en témoigner — nous avons eu de temps où vous avez indiqué combien rapporterait le fait de déplacer tel élément budgétaire, de supprimer telle ou telle chose. Jamais il n'y a eu de budget alternatif ! Vous avez même dit un peu plus tôt, ce que je trouve extrêmement fort : « si nous sommes élus, nous ferons différemment et nous aurons un budget différent », sauf que vous n'annoncez pas la couleur. J'ai lu votre programme et nous avons fait la même lecture avec François BOUSSO. À aucun moment il n'est question de chiffrage dans ce programme. À aucun moment je n'ai vu un chiffre. D'ailleurs, c'est éloquent ce soir. Vous avez parlé de vos priorités sans donner aucun chiffre. Regardez le nombre de chiffres que vous avez mis dans votre intervention alors que nous sommes précisément en train de parler de budget. Il n'y en a aucun ! Il y a beaucoup de grandes paroles, il y a beaucoup de choses.

Je parle de résultats, d'investissements effectivement réalisés et j'ai pu le préciser. Nous parlons de grands équilibres budgétaires. Que feriez-vous ? Je constate qu'à part quelques petites choses que vous avez évoquées, vous feriez différemment les statues. Je rassure les Bisontines et les Bisontins et je conçois que nous n'ayons pas fait la même chose, que vous ne souhaitiez pas la féminisation de l'espace public est une chose. La dernière statue a coûté 104 000 €, soit 0,04 % du budget. Je concède qu'il y a là une marge économique que vous feriez. Vous n'auriez pas soutenu la monnaie locale, je le concède, cela représente quelques milliers d'euros. Très bien. C'est très peu. Finalement, vous avez économisé 0,045 % du budget. Ensuite, tout ce que je lis, c'est confirmer ce qui est dans ce budget, mais vous rajoutez. Plus vous allez voir les gens, plus vous rajoutez des choses, tantôt un équipement ici, tantôt ceci ailleurs. J'ai fait un chiffrage à grande masse : vous proposez plus de 150 M€ d'équipements supplémentaires. Ayez l'honnêteté de dire que dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, dans ce Conseil Municipal, comment vous financez cela. Par de la dette supplémentaire ? Oui ou non ? J'ai entendu que parfois, vous exprimiez même l'idée que cela soit de la dette supplémentaire. Par tout confier au privé ? Est-ce le cas ? En tout cas, notre copie budgétaire est claire. Elle se projette dans le temps.

En matière de fonctionnement, j'ai été choqué également par le mot « abyssale », puisqu'il ne correspond pas à une réalité. En effet, nous avons des recettes en face. Vous évoquez un certain nombre de recrutements, de différentes politiques. Plus de 5 M€ par an. Comment finance-t-on cela ? Par de l'impôt supplémentaire ? Vous faites 5 M€ d'économie. Mais sur quel budget ? Arrête-t-on la déprécarisation des agents du périscolaire ? Stoppe-t-on les politiques de revalorisation ? Comment fait-on ? Toutes ces questions sont en suspens depuis le début du mandat, et encore ce soir, vous n'avez pas voulu éclaircir le débat sur ces points. C'est un vrai regret, de là où je suis, qu'au moins d'un point de vue budgétaire, vous n'ayez pas l'honnêteté d'aller jusqu'au bout de vos propositions ni de les chiffrer. Après, chacun choisira, mais aujourd'hui, j'alerte sur ces éléments. Il y a un projet qui se tient, il est engagé avec un Plan Pluriannuel d'Investissement qui se fait. C'est le cas, par exemple, sur le plan École. Nous proposons une copie budgétaire financée et finançable. D'autres se disent qu'ils vont peut-être planter des arbres à billets et qu'ils pourront ainsi financer leurs projets. Ce n'est pas notre vision. Pour moi, il y a anguille sous roche, et je reprendrai même l'expression du fils d'une amie qui disait : « Quand c'est à ce point-là, c'est baleine sous graviers ». Il devient choquant de ne pas donner vos éléments budgétaires et de ne pas avoir l'assurance que votre vision politique est financée, puisque nous ne l'avons pas ce soir, et c'est un grand regret alors que nous parlons de projection dans l'avenir.

Je voulais également vous rassurer sur les dépenses de fonctionnement. Nous étions à 54 ou 55 %. Le budget a beau évoluer, dans la part du budget, les dépenses de fonctionnement n'ont pas explosé,

ce qui démontre que nous avons une gestion tout à fait saine des finances publiques. Ce soir, je ne joue pas au bingo, ce jeu où l'on cumule les noms. Ce soir, vous avez tout cumulé. Si nous avions une grille de bingo, vous auriez gagné, vous avez tout dit (dogmatisme...) Nous ne sommes pas dans cette vision. Nous sommes dans les faits. Factuellement aujourd'hui, nous n'avons pas les réponses concernant votre budget. GAMBETTA disait « l'avenir ne doit être interdit à personne ». Vous avez parlé d'avenir dans votre conclusion. Oui, l'avenir ne doit être interdit à personne. Vous avez parlé aussi de réconciliation. Je pense à Philippe à ce moment précis. Je dois dire que je suis particulièrement choqué de lire que vous ne souhaitez pas que notre ville continue à être une ville d'accueil inconditionnelle et qui place le social et l'accompagnement social, même des populations des plus vulnérables, au premier rang de ses priorités. Avec notre équipe municipale, nous avons tenu ce cap tout le long du mandat et nous continuerons à vouloir être une ville qui permette à toutes les Bisontines et à tous les Bisontins, quelle que soit leur origine, quelle que soit leur histoire, de vivre mieux à Besançon.

Mme LA MAIRE.- Merci. Je vous propose de voter le fait que nous avons bien eu un débat. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ayant débattu :

- acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026, de l'existence d'un rapport détaillé et d'annexes spécifiques concernant l'évolution des dépenses de personnel et les effectifs, et du rapport annuel en matière de Développement Durable, ainsi que du rapport concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
- approuve la tenue de ce débat et l'existence d'un rapport détaillé par délibération spécifique conformément aux articles L. 2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Aide aux associations sportives - Première attribution 2026

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions détaillées ci-dessous dans le cadre des programmes Manifestations – Subventions exceptionnelles et aide aux locaux :

○ Amicale Cycliste de Besançon	5 000 €
○ BAPA	500 €
○ Snatch Events	5 000 €
○ ASPTT	1 000 €
○ Jura Cyclisme	5 000 €
○ Flèche Bisontine	1 500 €
○ Bisonquinze	500 €
○ UNSS	2 000 €
○ ASTB	6 000 €
○ Comité du Doubs de Judo	500 €
○ Sporting Futsal	1 000 €
○ La Sauvegarde	1 000 €
○ BRC	3 500 €
○ BTC	6 500 €
○ COPC	22 500 €
○ Dojo Franc Comtois	1 800 €
○ Gym la Saint Claude	1 000 €
○ US Pré de Vaux	500 €
○ Etoile Sportive Saint Ferjeux	1 000 €
○ Besançon Billard	2 500 €
○ Besançon Académie Futsal	3 000 €
○ Sporting Futsal	4 000 €
○ Squash Club Vesontio	3 000 €

- | | |
|-----------------------------|---------|
| ○ ATSCAB | 1 750 € |
| ○ Académie Martiale Octopus | 1 500 € |
| ○ Cobra Savate Club | 1 500 € |
| ○ IKS | 500 € |
| ○ Sport Défi | 500 € |
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à venir avec le COPC.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Dispositif « Tickets Loisirs » - Bilan 2025 et ajustement du règlement

Mme LA MAIRE.- Je donne la parole à Abdel GHEZALI.

M. GHEZALI.- Merci, Madame la Maire. Le rapport sur le dispositif « Tickets Loisirs » qui vous est proposé ce soir présente à la fois le bilan 2025 et des propositions d'application pour 2026. S'agissant des tickets sport, nous notons une progression du nombre de tickets dispensés de l'ordre de 11 % par rapport à 2024, principalement grâce à l'action des clubs implantés dans les quartiers d'habitat social, le PSB Judo qui intervient à Saint-Claude et Montrapon, la Sauvegarde Sporting Club Planoise et l'ASOB aux Orchamps. Ils sont l'une des pierres angulaires du vivre ensemble et de l'éducation à la citoyenneté au-delà de la formation sportive qu'ils délivrent. À leur image, les clubs bisontins sont parvenus, malgré le coup d'arrêt de 2020-2021 lié au Covid, à mobiliser des pratiquants toujours plus nombreux. Ainsi, les effectifs des clubs bisontins hors associations sportives scolaires sont passés de 18 500 en 2019 à 22 500 en 2025, soit 21 % d'augmentation. Dans cet élan, la pratique sportive féminine a fortement progressé, avec un taux de féminisation de 41,3 % alors qu'au niveau national, la moyenne se situe à 38,2. Les clubs sportifs ont fait preuve, tout au long des crises que nous avons traversées et dans la démarche récente engagée sur le sport de demain, de propositions opérationnelles et innovantes.

Je veux remercier Christian MOREL, président de l'Office Municipal des Sports (OMS), qui aura impulsé et conduit à nos côtés cette démarche, dont les premières actions aboutiront prochainement. Je tiens à saluer l'ouverture d'esprit et la force de proposition des dirigeants qui nous permettent aujourd'hui d'observer ces effets positifs sur la vie des clubs et la pratique sportive du plus grand nombre. En effet, nous en sommes tous convaincus, le sport est un formidable outil pédagogique et de cohésion sociale, et chaque action construite par la Ville, l'OMS ou directement les clubs sportifs, est un levier du vivre ensemble, que ce soit à travers les parcours sportifs, le Raid Handi-Forts, les diverses actions d'animation portées à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques, ou Vital'Eté. Les valeurs et l'engagement des dirigeants des clubs et de leurs éducateurs sportifs sont une des clés de la bonne santé du sport bisontin. La qualité du sport bisontin et de l'accompagnement de la Ville ont d'ailleurs été récompensés par le Conseil National des Villes Actives et Sportives qui a attribué 4 lauriers, niveau le plus élevé du label « Ville Active et Sportive » à Besançon depuis 2022.

Nous devons cette reconnaissance aussi à notre engagement concret en matière d'infrastructures, car pratiquer le sport dans de bonnes conditions, c'est d'abord disposer d'équipements à la hauteur. C'est pourquoi la Ville a fait le choix fort d'accompagner les associations en décidant la réalisation et la réhabilitation de nombreux équipements sportifs. La base des Grandes Heures Nature, le complexe sportif Diderot, l'espace sportif de Planoise, le terrain de football de Velotte en sont quelques exemples. Ils sont l'outil de travail des clubs sportifs et notre attention se porte au quotidien sur leur bon fonctionnement, que ce soit pour l'accueil des entraînements et des rencontres habituelles des clubs ou pour des manifestations internationales. Là aussi, cela témoigne de la dynamique très positive des clubs : championnat d'Europe de BMX sur le complexe sportif de Rosemont, coupe du monde de cyclocross à La Malcombe, championnat d'Europe de paratriathlon à Osselle, matchs internationaux de handball féminin ou futsal féminin au Palais des Sports, championnat de France de tir à Micropolis. Le savoir-faire des clubs est bien présent et reconnu par les instances fédérales, permettant ces organisations qui sont autant d'actions pour accroître la notoriété de Besançon, mais aussi pour générer des retombées économiques d'importance à Besançon. Je veux rappeler par exemple que les retombées des championnats d'Europe de BMX ont été évaluées à plus de 1 M€ en 2023.

Merci à tous ces bénévoles des clubs non seulement de participer à l'éducation de nos jeunes, mais aussi de contribuer à l'attractivité et à la vie de notre cité. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? Carine MICHEL.

Mme MICHEL.- Ce rapport me permet de rappeler que l'accès aux loisirs est un droit inscrit dans la convention internationale des droits de l'enfant. C'est très important de le rappeler dans cette instance. Si je ne me trompe pas, nous avons créé deux tickets supplémentaires en 2022, le ticket culture avec Aline CHASSAGNE, et le ticket voyage avec Nathan SOURISSEAU. Il y a ainsi 8 tickets loisirs. Pour nous, c'est important. L'aspect financier ne doit pas être un frein. Là, c'est concret, ce sont 8 tickets qui permettent aux familles les plus modestes et aux enfants de ces familles d'accéder au sport, à la culture et à l'ensemble des loisirs. Cela ne représente pas moins de 1 800 enfants qui ont bénéficié de ces tickets en 2025. Pour moi, c'est aussi cela la prévention. Pendant que ces jeunes sont occupés, soit dans un accueil de loisirs, soit en pratiquant une activité culturelle ou sportive, ils sont encadrés par des professionnels. Vous m'avez déjà entendu le dire : je crois évidemment à la prévention sous toutes ses formes et dès le plus jeune âge.

Mme LA MAIRE.- Merci pour ton engagement et ce avec toutes les associations. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SOURISSEAU.- Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais rebondir sur les propos de ma collègue. En effet, en matière de prévention et d'éducation, une politique jeunesse est essentielle pour construire une société et du vivre ensemble. Cela nous tient à cœur. Effectivement, les tickets loisirs s'intègrent particulièrement dans ces traditions sociales de la Ville de Besançon. J'ajoute que sur le mandat, et c'est un crédit collectif, car la politique jeunesse est un travail qui se fait à plusieurs élus, avec Carine, nous avons rénové deux espaces jeunesse, à Planoise et à Montrapon. Nous avons évidemment le tiers-lieu jeunesse qui s'est ouvert aussi il y a quelques mois. Cela représente un investissement important sur un bâtiment qui avait déjà une histoire en matière de jeunesse, puisqu'il était le siège de l'association Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté, l'ancien CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse). Nous avons souhaité lui donner aussi un nouveau souffle. Ce lieu vit beaucoup, il est fréquenté par des jeunes de tout milieu social. C'est effectivement cette mixité que nous recherchons dans notre action. Madame ROCHDI évoquait tout à l'heure la préadolescence et l'adolescence, la vie de jeune. Finalement, cette mixité nous permet de construire une société où l'on sait dialoguer ensemble, où on se respecte, ce qui est important, y compris après pour faire baisser la violence. C'est donc vraiment une politique de gauche en laquelle nous croyons. J'espère qu'elle se poursuivra.

Madame la Maire l'a fait au moment des orientations budgétaires, mais il est important de regarder en parallèle ce que nous faisons à la Ville de Besançon. Effectivement, pendant le même temps, un certain nombre de dispositifs nationaux sont détricotés dans l'accompagnement aux jeunes. Madame la Maire a cité le Pass sport, j'ajoute le Pass culture. Je le dis presque avec un mot personnel, mais j'ai eu la chance d'en avoir bénéficié lorsque j'avais 18 ans. Le Doubs était à l'époque un département expérimental, le montant était de 500 €. Je crois qu'il est descendu aujourd'hui à 200 €. Nous ne sommes plus sur le même volume d'accompagnement. Nous pourrions citer aussi le Pass colo. Je crois énormément à l'accompagnement des jeunes et pour qu'ils puissent s'émanciper, découvrir l'ailleurs, sortir des frontières de la commune. On dit que les voyages forment la jeunesse. Ce n'est donc pas pour rien que nous avons initié ce ticket voyage. Nous pourrions aussi citer la Mission Locale, outil particulièrement important pour l'insertion, notamment professionnelle, des jeunes. Dans ce contexte, la Ville de Besançon résiste et nous sommes très fiers du travail que nous avons initié ensemble en matière de politique jeunesse. Voilà ce que je voulais évoquer.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup pour ce panorama sur la question de la jeunesse à travers les tickets loisirs. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **prend acte du bilan 2025 du dispositif « Tickets Loisirs »,**
- **approuve l'ajustement du règlement du dispositif, joint en annexe du rapport,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à conclure avec les partenaires dans le cadre de ce dispositif.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Action Jeunesse - Aide individuelle aux loisirs par l'échange « A Tire d'Aile » (ATA) - Bilan 2025 et programmation 2026

Mme LA MAIRE.- C'est une très belle opération que tu as beaucoup soutenue aussi. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte du bilan 2025 du dispositif A Tire d'Aile (ATA),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à conclure avec les jeunes bénéficiaires et les partenaires dans le cadre de ce dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Action Enfance et Jeunesse - Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) - Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Accueils Jeunes (AJ) - Versement des parts fixes de fonctionnement 2026

Mme LA MAIRE.- Nous sommes bien là dans la prévention. Carine, tu sais de quoi tu parles. C'est fondamental. Si le pays oublie la dimension sociale dans son sens le plus profond du terme, le plus humain... Vas-y, Carine.

Mme MICHEL.- Je suis un peu bavarde, mais j'en profite, car c'est mon dernier Conseil Municipal. Ces sujets me tiennent à cœur. Vous savez que c'est aussi mon engagement professionnel. Ces lieux sont fondamentaux, car il s'agit de prévention. C'est peut-être avec tous ces moyens que nous pourrions enfin réduire les violences intrafamiliales qui sont insupportables, sur des nourrissons ou des jeunes enfants. Je tiens à souligner l'engagement de l'antenne Petite Enfance qui fait un travail formidable au sein de l'ensemble des structures municipales. Là, c'est une intervention aussi dans le dernier EVS (Espace de Vie Sociale) des Hauts de Saint-Claude qui a été créé et qui est municipal. C'était important que l'antenne Petite Enfance intervienne également dans ce quartier.

Mme LA MAIRE.- Merci pour cette présentation très claire de l'intérêt d'une telle action. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les parts fixes de fonctionnement 2026 suivantes :
 - 14 400 € à l'Antenne Petite Enfance au titre de l'action LAEP,
 - 116 400 € aux 10 opérateurs associatifs au titre des actions ALSH et AJ,
- approuve les conventions correspondantes, à conclure avec les 11 associations bénéficiaires, jointes en annexe de ce rapport
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Education populaire - Soutien au Festival Ludinam 2026 porté par le Collectif LUdique Bisontin (CLUB)

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention d'un montant total de 12 500 € au Collectif LUdique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation l'édition 2026 du Festival Ludinam,

- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec le Collectif LUDique Bisontin (CLUB), jointe en annexe de ce rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Education populaire - Aide au fonctionnement 2026 des structures d'animation de la vie sociale (AVS) associatives

Mme Karima ROCHDI (1) et M. Hasni ALEM (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE.- Je pense que nous sommes d'accord pour dire qu'il y a quelque chose à faire sur l'enfance.

Mme MICHEL.- Je ne veux pas parler que d'argent, mais ce rapport représente 934 000 €. Ce n'est pas rien dans le contexte économique. Ce sont surtout 11 structures associatives qui jouent un rôle essentiel. De mon point de vue, c'est un formidable rempart contre l'isolement social. Cela permet le maintien du lien social et des liens intergénérationnels. Je vous rappelle que nous avons deux centres sociaux associatifs en difficulté financière. Nous pouvons dire ce soir que deux sur quatre vont présenter un résultat excédentaire. C'est aussi le résultat d'un effort collectif. Il ne faut pas oublier les espaces de vie sociale, l'ensemble des structures, les foyers de jeunes travailleurs. Cela représente tout de même 11 000 adhérents, en sachant que c'est une adhésion par famille. Vous imaginez bien tout le public que cela touche. C'est là aussi un vecteur utile du travail de prévention.

Mme LA MAIRE.- Absolument. Merci. On parlait de l'importance de travailler avec la famille, les parents. Il faut rappeler que la violence intrafamiliale touche tous les milieux sociaux. Cela étant, une chose est certaine : c'est là que nous ferons changer la vie, que nous ferons changer le monde et nous y croyons encore. C'est cela, la gauche. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions de fonctionnement pour l'année 2026 aux centres sociaux (CS) associatifs, selon les modalités suivantes :
 - subvention d'un montant de 237 000 € à l'ASEP (dont 60 000 € d'aide au loyer),
 - subvention d'un montant de 175 000 € au Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux,
 - subvention d'un montant de 243 000 € à la MJC Besançon / Clairs-Soleils,
 - subvention d'un montant de 158 000 € à la MJC Palente,
- approuve les avenants correspondants avec les 4 centres sociaux associatifs bisontins, joints en annexes du rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants avec les 4 centres sociaux associatifs bisontins,
- attribue des subventions de fonctionnement pour l'année 2026 aux Etablissements de vie sociale (EVS) associatifs, selon les modalités suivantes :
 - subvention d'un montant de 8 000 € à ALEDD,
 - subvention d'un montant de 14 500 € au Café des Pratiques (dont 2 500 € de subvention exceptionnelle pour la célébration des 15 ans de l'association),
 - subvention d'un montant de 28 000 € à la Maison de Velotte,
 - subvention d'un montant de 12 000 € à Miroirs du Monde,
 - subvention d'un montant de 20 000 € à PARI,
- approuve les conventions correspondantes avec les 5 EVS associatifs bisontins, jointes en annexes du rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec les 5 EVS associatifs bisontins,
- attribue des subventions de fonctionnement pour l'année 2026 aux foyers de jeunes travailleurs (FJT) associatifs, selon les modalités suivantes :
 - subvention d'un montant de 30 000 € à Habitat Jeunes Les Oiseaux,
 - subvention d'un montant de 9 000 € au FJT La Cassotte,

- approuve l'avenant correspondant avec Habitat Jeunes Les Oiseaux, joint en annexe du rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec Habitat Jeunes Les Oiseaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

11 - Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Aide exceptionnelle à l'Association d'Aide aux Détenus (AAD)

Mme LA MAIRE.- Là encore, c'est pour lutter entre autres contre la récidive. Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI.- Les trois rapports qui suivent sont effectivement très en phase avec tout ce qui se fait au niveau de la ville en termes de prévention. Mais avant d'aborder ces rapports, je voudrais donner quelques chiffres et faire un focus sur la Direction Sécurité et Tranquillité Publique (DSTP), dont on parle peu en dehors de la police municipale. Je voulais vous indiquer la somme de travail qui s'y fait et rendre hommage à tous ceux qui y travaillent. En quelques chiffres, il y a un accueil, comme celui dont a parlé Élise AEBISCHER, mais plus focalisé à la DSTP. Ce sont environ 4 000 personnes par an qui viennent frapper à la porte de cette Direction Sécurité et Tranquillité Publique et autour de 8 000 appels téléphoniques. Toutes ces sollicitations concernent principalement les autorisations de stationnement et de circulation, les objets trouvés, etc. Le service s'occupe aussi de l'occupation commerciale du domaine public avec 290 arrêtés-terrasses et des recettes à 267 000 €, et des marchés et des foires avec Julie CHETTOUH qui s'occupe particulièrement de ce sujet. Nous sommes à 865 marchés et foires en 2024, 934 en 2025. C'est donc en progression, avec des recettes autour de 168 000€.

Le travail s'effectue aussi sur la volonté de concilier convivialité et tranquillité publique. La charte de la vie nocturne a 31 adhérents. Cette charte a été mise à jour en 2025 pour fédérer tous les acteurs de la vie nocturne. S'agissant de la prévention des conduites à risque — encore une prévention — avec mon collègue Gilles SPICHER, deux guides ont été édités sur les drogues psychoactives. Il y a aussi une présence d'une équipe mobile d'étudiants un jeudi soir par mois pour inciter les fêtards à faire attention à la façon dont ils seraient amenés à consommer des substances diverses. C'est donc un accompagnement et non une interdiction.

S'agissant de la fourrière animale, ce sont une centaine d'animaux divagants capturés chaque année. Je salue ici le travail effectué avec Marie-Thérèse MICHEL sur les chats errants et les politiques de stérilisation.

Vous avez également la prévention des risques urbains avec Françoise PRESSE. Cela concerne les dossiers sécurité des différents événements, les dossiers ERP (Établissement Recevant du Public), mais pas seulement avec Françoise PRESSE, puisque toute une commission y travaille. Ce sont les dossiers sécurité des immeubles, les aléas climatiques et la gestion des astreintes avec le cadre d'astreinte lorsque des événements arrivent en dehors des périodes des horaires ouvrables.

On parle beaucoup de la police municipale, mais on parle peu des ASVP (Agents de Surveillance des Voies Publiques) qui effectuent un travail de fourmi, qui sont parfois assez exposés à la mauvaise humeur des personnes qu'ils verbalisent. Il y a environ 25 000 verbalisations par an, avec un taux de recours assez faible (2 %) et stable. Le top 3 des contestations concerne les erreurs d'immatriculation, la présence ou la non-présence de carte d'invalidité (problème en général réglé à l'amiable) et le dépassement du temps de stationnement ou le non-paiement.

Si nous en revenons à la police municipale, je vous rappelle qu'un projet de Direction a modifié l'organisation de la police municipale, il a réduit le nombre de secteurs qui sont passés de 4 à 2. Cette réduction a des inconvénients qui pourront éventuellement être revus, mais également de nombreux avantages. Elle a permis entre autres, de rendre disponibles de façon plus réactive les services de police municipale dans les quartiers. Elle a également permis d'étendre les horaires de présence en soirée (22 h en hiver et 23 h en été). Je ne sais pas si vous vous en êtes aperçu, mais un dimanche par mois, la police municipale travaille, ce que nous avons créé. Ne soyez pas surpris si, un dimanche par mois, vos voitures sont verbalisées lorsqu'elles sont mal stationnées, principalement en centre-

ville. La police municipale gère elle-même 5 000 appels par an. Je peux vous donner quelques chiffres de verbalisation. Il y a eu 16 700 stationnements gênants et très gênants en 2025, soit +26 % par rapport à 2019, ce qui était un engagement du mandat pour apaiser la circulation et verbaliser les contrevenants ; 3 800 verbalisations pour des infractions hors des stationnements en 2025, multipliées par 2,7 par rapport à 2019. La vidéo verbalisation était quasiment nulle en début de mandat, lorsque nous sommes arrivés et nous sommes à 2 800 en 2025. S'agissant de la mise en fourrière de véhicule, elle a augmenté de 28 % en trois ans.

Évidemment, ces chiffres concernent l'action de la police municipale sur les voitures. Je sais que Monsieur FAGAUT n'aime pas qu'on touche à la voiture. C'est pareil pour Monsieur CROIZIER, je crois. Vous êtes des partisans de la voiture à tout prix. Cela ne peut pas faire plaisir. Mais je vous rappelle que la violence routière est un facteur d'insécurité. Je vous rassure, les deux-roues sont aussi « dans le collimateur », ce qui n'était pas le cas en début de mandat. En gros, on verbalise une centaine de deux-roues par mois, ce qui correspond à un taux de verbalisation par rapport aux voitures circulantes, assez proche de la répartition vélos-voitures, sachant que les deux-roues ne sont pas uniquement les vélos, mais ce se sont aussi les deux-roues motorisés.

S'agissant des effectifs de la police municipale, je vous concède que nous avons démarré le mandat à 63 agents et nous serons à 56 au 1^{er} avril prochain, soit -7 agents par rapport à 2020. Cela n'a pas empêché les 25 arrivées pour 32 départs. Je peux même vous donner le détail : 14 départs pour d'autres collectivités, 8 départs pour d'autres fonctions, 6 départs en retraite, 3 demandes de disponibilité et une révocation. Cette police municipale ne fait pas que de la verbalisation des véhicules, elle s'occupe aussi de l'occupation des parties communes (environ 400 par an). Elle effectue des mises à disposition de l'Office de Police Judiciaire pour les délits qu'elle constate (176 mises à disposition en 2025, notamment pour ivresse publique manifeste). Ces mises à disposition ont été multipliées par 2,3 par rapport à 2019. Je compare toujours avec 2019, car 2020 étant l'année du Covid, les chiffres ne sont pas significatifs.

S'agissant du CSU (Centre de Supervision Urbaine) qui participe à la sécurité et pas uniquement à la tranquillité publique, il y a eu 1 747 réquisitions en 2025, la réquisition signifiant que le procureur demande des relectures, soit +28 % en trois ans. Je vous rappelle d'ailleurs qu'il y a 285 caméras sur l'espace public — Monsieur FAGAUT, notez-le bien ! — sans compter celles installées dans les trams. Je vous confirme que les caméras servent à quelque chose. Par ses observations, le CSU a permis les interpellations de 230 personnes en 2025 (+36 % en trois ans). Ce n'est pas une raison pour multiplier le nombre de caméras, car cela ne donnerait pas plus d'interpellations, je vous le garantis.

La tranquillité publique et la sécurité, ce sont aussi les arrêtés municipaux suivants :

- ceux pour interdire les engins de déplacement personnel motorisés dans certaines rues piétonnes du centre-ville ;
- celui du square Saint-Amour pour sa fermeture pendant la période où il y a eu des débordements ;
- celui sur les épiceries de nuit à Battant qui a réduit leurs horaires en les obligeant à fermer à 22h pendant la période d'été ;
- celui sur la consommation d'alcool sur la voie publique ;
- celui interdisant les rassemblements de véhicules de tuning (arrêté que vous n'avez peut-être pas relevé) : en effet, ces véhicules avaient tendance à se rassembler de façon exagérée, notamment à Châteaufarine. Cette interdiction a ramené la tranquillité ;
- celui sur la réduction des horaires de la boîte de nuit QG (arrêté temporaire).

Grâce à un très bon partenariat avec la Préfecture et la police nationale, il y a eu des arrêtés pour des fermetures de différents commerces ou débits de boisson qui enfreignaient la réglementation. J'ajoute la mise en place de médiation sociale qui concerne Battant et une partie de la Boucle, dont un bilan devrait arriver au bout d'un an. Par conséquent, lorsque nous serons réélus, nous pourrions étudier tout cela.

Dans la prévention, il y a aussi le travail avec tous les partenaires qui ne sont pas que la Préfecture et la police nationale. Il y a les cellules de veille qui sont sur quatre territoires, avec 56 réunions annuelles. Elles regroupent 37 partenaires et elles sont prolongées par des cellules de suivi individualisé où des cas personnels nominatifs sont étudiés. C'est ainsi qu'il y a eu neuf suivis en 2025 alors qu'en début de mandat, nous étions partis sur une trentaine. Le problème de ces cellules de suivi est le même que celui pour les conseils des droits et devoirs de la famille qui n'ont jamais

fonctionné, que vous mettez dans votre programme et qui ne fonctionneront pas plus si l'ensemble des partenaires ne joue pas le jeu. Pour le moment, il est très difficile d'avoir des cas individuels nominatifs, l'ensemble des partenaires rechignant à donner ces éléments, que ce soit l'Éducation Nationale, les CMS (Centres Médico-Sociaux) du Département, les éducateurs spécialisés, même la police nationale, et j'ose le dire. Les 31 qui existaient en 2020 étaient dus à un policier bien particulier qui prenait très à cœur ce travail et qui donnait des noms pour aboutir souvent à des résultats intéressants. Ce policier national ayant changé d'affectation, cette source d'information a disparu.

S'il y avait quelque chose à améliorer, ce dont nous sommes tous conscients, ce serait de faire passer le message à tous les partenaires de ne pas hésiter à nommer les jeunes (il s'agit généralement d'enfants) en abandon scolaire, qui fuguent, qui rencontrent des problèmes dans l'environnement intrafamilial. Il y a donc tout un travail à faire.

Il y a également eu un arrêté sur les conduites addictives. En 2022, le protoxyde d'azote a fait l'objet d'un arrêté municipal pour interdiction de consommation sur la voie publique. Nous avons été des précurseurs, puisque cet arrêté a été suivi plus tard d'un arrêté préfectoral qui allait un peu plus loin, conformément au pouvoir réglementaire du préfet. Nous avons également créé une vidéo sur le protoxyde d'azote.

Dans la prévention, nous avons aussi les rappels à l'ordre. Cela fonctionne plutôt bien. Il n'y en avait quasiment pas à notre arrivée et en 2025, ils étaient au nombre de 21. J'ai le même regret que pour les suivis individualisés. Les propositions proviennent presque uniquement de la police municipale. Ils concernent en général soit de problèmes de voisinage, soit de mineurs interpellés sur des trottinettes électriques alors qu'ils n'ont pas le droit de les utiliser, soit des baignades interdites, etc. La prévention concerne aussi les mesures alternatives à la détention, notamment les travaux d'intérêt général. Nous avons créé un guichet unique pour la ville, le CCAS et Grand Besançon Métropole dès le début du mandat, ce qui nous permet de proposer 14 postes d'accueil en simultané. Ces postes ne sont pas utilisés pleinement, puisqu'il y a eu 61 propositions en 2022, 78 en 2025. Évidemment, ces chiffres dépendent de la justice et des procureurs qui décident, ou non, de proposer ce type de mesures alternatives.

La prévention, ce sont aussi les structures que nous subventionnons au titre de la DSTP, mais il y a également toutes les structures soutenues dans le Contrat de Ville, toutes les actions à visée éducative qui s'effectuent au niveau de la ville, mais pas seulement. Il va y avoir un dossier concernant France Victimes, dont nous connaissons l'action extrêmement importante sur les violences, dont les violences intrafamiliales, la prévention des récidives, l'accompagnement des victimes et même la participation à la justice restaurative. Je ne vais pas citer toutes les structures que nous subventionnons qui luttent contre les violences, mais nous avons l'ADDSEA et je remercie Madame ROCHDI de souligner l'importance de ce soutien. L'ADDSEA a d'ailleurs des missions qui ne sont pas très confortables et qui ont été réduites par rapport à ce qu'elles étaient auparavant. Nous constatons qu'au-delà de 17 ans, il n'y a quasiment plus de mission ou d'aide pour suivre la tranche des 18-25 ans, ce qui signifie qu'elle suit les jeunes jusqu'à l'âge de 17 ans. Elle est ensuite contrainte de les abandonner. De mon point de vue, ce n'est pas une bonne chose et, sans citer personne, les partenaires qui participent au soutien de ce type d'action d'éducation devraient réfléchir à la suite.

Deux subventions vous sont proposées pour deux dossiers concernant le milieu carcéral. Je détaille un peu, car ce sont des actions très discrètes. Ce sont de petites associations pour lutter contre la récidive et qui travaillent à la prévention de la récidive. L'association L'Aide aux Détenus qui est très importante permet l'accès au droit, le suivi du RSA, l'obtention du permis de conduire, la lutte contre l'illettrisme. J'attire l'attention de tout le monde sur cette association, car leurs financements diminuent beaucoup. Cette fois-ci, je ne vais pas pointer du doigt le Département qui a une dotation stable, mais l'État d'une part et la justice à l'intérieur de l'État d'autre part sont deux financeurs importants qui ont réduit leurs financements. Monsieur CROZIER, je pense que vous pourriez agir de façon tout à fait bénéfique. L'Accueil Familles Pergaud fait aussi du maintien du lien familial, pour lequel nous augmentons notre subvention cette année.

Je ne vais pas mentionner la tranquillité résidentielle qui intervient en cofinancement avec les bailleurs, l'État et GBM.

Monsieur FAGAUT, vous dites aujourd'hui que la sécurité a été négligée. Vous avez dit à certains moments que le centre-ville était un « coupe-gorge », que le square Saint-Amour était « à feu et à sang ». Nous reconnaissons là votre sens légendaire de la mesure. Tout n'est pas parfait, évidemment. Le trafic de stupéfiants est moins voyant qu'auparavant, mais dans de nombreux quartiers, il continue à imprégner certaines adresses, à dégrader la qualité de vie du voisinage et à intoxiquer une frange non négligeable de la population. Madame la Maire a parlé de toute cette problématique. En accord avec elle, je confirme que cette problématique est nationale, qu'elle nécessite des moyens qui sont largement insuffisants jusqu'à maintenant et qui ne dépendent pas de la police municipale. Les forces de la police nationale sont très mobilisées, mais avec des moyens que nous souhaiterions accrus.

Une autre problématique concerne la pauvreté qui met des gens à la rue, qui n'est pas toujours agréable à côtoyer, avec ses problèmes d'addiction et de troubles psychiatriques. Il s'agit d'un véritable problème humain et sanitaire. Certains voudraient la cacher. Ce n'est pas notre choix. Nous conviendrons cependant que le fameux Jean-Michel n'est pas la meilleure publicité de la Boucle et qu'en ce moment, il est un peu plus calme, car il a accepté d'être hébergé.

Par ailleurs, il existe un classement des villes, dont j'ai déjà parlé à deux reprises lors de ces Conseils Municipaux, classement en matière d'insécurité, de délinquance, basé sur les statistiques du ministère de l'Intérieur. Malheureusement, les chiffres 2025 ne sont pas encore disponibles, mais en 2024, Besançon était la 129^e ville la plus sûre de France sur 366. Elle avait gagné trois places par rapport à 2023. Si nous regardons les villes les moins sûres, nous trouvons Cannes en 11^e position avec pourtant 1 000 caméras pour 75 000 habitants, soit quatre fois plus de caméras que dans notre ville qui compte presque deux fois moins d'habitants. Nous trouvons Nancy en 45^e position, Clermont-Ferrand en 57^e, Poitiers en 74^e. Nice est en 92^e position, alors qu'à Nice, vous avez la police municipale la mieux équipée de France, mieux que la police nationale avec un hôtel de police comme vous voulez en installer un à Besançon, avec des bornes d'appel comme vous voulez en installer à Besançon. Reims, Metz, Dijon font moins bien.

Pour conclure, en début de mandat, Monsieur FAGAUT et Monsieur CROIZIER, vous me demandiez d'endosser un costume. Je n'ai pas forcément utilisé celui que vous envisagiez. Je suppose que c'était un costume « CROIZIER ». Si je m'en étais vêtu, j'aurais été bien mal « FAGAUTé ».

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'Association Aides aux Détenus au titre de l'année 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Aide à l'association Accueil Famille Pergaud

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention en 2026 d'un montant de 2 000 € à l'association Accueil Famille Pergaud.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13 - Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Aide à l'association France Victimes 25 au titre de l'année 2026

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention 2024-2026 conclue entre la Ville et l'Association France Victimes 25,
- attribue une subvention d'un montant de 54 000 € à l'Association France Victimes 25 au titre de l'année 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14 - Quartier 2030 - Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Appel à Projets 2026

Mme Karima ROCHDI (1) et MM. Hasni ALEM (1), Cyril DEVESA (1), Nathan SOURISSEAU (1), Jean-Hugues ROUX (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE.- Ce rapport concerne un beau travail de projet de quartier. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions concernant la première programmation de l'appel à projets du Contrat de Ville 2026 telle que présentée pour un montant total de 297 718 € pour la Ville de Besançon (réparti à hauteur de 234 546 € attribués dans le présent rapport et 63 172 € dans un autre rapport présenté au présent Conseil),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

15 - Quartier 2030 - Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Appel à Projets 2026 - Aides à l'Antenne Petite Enfance et à Loge GBM - Programmation Appel à Projets 2026

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue deux subventions concernant la première programmation de l'appel à projets du Contrat de Ville 2026 pour les montants suivants :

- 3 000 € à l'Antenne Petite Enfance,
- 60 172 € à Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) - Actions soutenues par le CTAI 2026

Mme Carine MICHEL (1) et M. Olivier GRIMAITRE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE.- Je donne la parole à Kevin BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI.- Merci, Madame la Maire. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, nous arrivons aujourd'hui au terme de six années d'un engagement intense, exigeant, parfois éprouvant, mais profondément porteur de sens. Ce sont six années au service de celles et ceux que la vie a fragilisés, six années à défendre une idée simple, mais essentielle : la dignité humaine ne se négocie pas. Je voulais profiter de ce quatrième CTAI pour rendre un hommage appuyé à notre camarade Philippe CRÉMÉR, dont l'engagement, la liberté de ton et la constance ont profondément marqué ce mandat. Il était un homme libre, un rebelle au sens noble du terme, un militant habité par la colère, contre l'injustice et par l'urgence d'agir. Philippe avait rejoint en 2020 « Besançon par nature » avec une conviction chevillée au corps : la solidarité n'est pas une option, elle est un devoir. Nommé conseiller délégué au dispositif d'accueil des personnes sans-abris et à l'accompagnement des

migrants, il a exercé ses responsabilités avec passion, humanité et détermination sans jamais se ménager. C'est notamment sous son impulsion que nous avons signé avec l'État le premier CTAI qui a permis d'améliorer concrètement la vie des personnes réfugiées et étrangères, l'accès au logement, à la langue, aux soins, aux droits, à l'insertion professionnelle.

Merci aux structures et aux associations qui, ces dernières années, ont œuvré dans ces projets d'intégration, Hôp Hop Hop, la MJC Palente, la Fondation INFA (Institut National de Formation et d'Application), l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes), Loge.GBM, la Fondation Pluriel, le Centre Hospitalier de Novillars, Côté Cour, Mk Coaching, l'association Du Goudron et des Plumes, le Bastion, la Mission Locale, le centre de formation du CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse), le Centre de Linguistique Appliquée, la Roue de Secours, l'association Coallia et évidemment La Cimade.

Philippe CRÉMER fut aussi en première ligne sur la question des mineurs non accompagnés, aux côtés de Sylvie WANLIN et de Carine MICHEL, et portait avec une émotion toujours palpable les cérémonies d'accès à la citoyenneté française, parce que pour lui, comme pour nous, la République doit rester une promesse tenue. Membre engagé du Conseil d'Administration du CCAS, Philippe incarnait une conviction profonde : notre devoir est d'accompagner, de protéger, de soutenir les plus fragiles. C'est ainsi qu'il faisait vivre un pilier fondamental de notre République, la fraternité.

Je veux aussi saluer ici Nadia GARNIER qui lui a succédé aujourd'hui.

Ce mandat aura marqué un tournant politique clair pour notre ville. À Besançon, nous avons fait un choix assumé, celui d'une politique d'accueil digne, responsable et volontaire. Nous avons affirmé que l'accueil n'est pas un fardeau, mais une richesse, que l'hospitalité n'est pas une faiblesse, mais une force, que la solidarité n'est pas un coût, mais un investissement dans l'humain et le social. À travers le CTAI, à travers notre engagement dans le réseau ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants), à travers nos actions au CCAS, nous avons démontré qu'un autre chemin est possible, un chemin où les collectivités locales prennent leur part de responsabilité aux côtés des associations pour construire des politiques de parcours d'inclusion, d'autonomie et de dignité. Mais ce bilan est avant tout celui des agents municipaux et des partenaires associatifs, de celles et ceux qui, chaque jour, accueillent, écoutent, orientent accompagnent celles et ceux qui affrontent la détresse, l'urgence, parfois l'épuisement. Vous incarnez ce service public de l'humain, discret, essentiel, irremplaçable. C'est ici que se situe notre ligne politique claire.

Oui, nous sommes le camp de la solidarité et de la fraternité, le camp de celles et ceux qui refusent de détourner le regard, le camp de celles et ceux qui choisissent d'affronter la misère plutôt que de la déplacer ou de la dissimuler, le camp de celles et ceux qui ne jouent pas à « cacher cette pauvreté que je ne saurais voir », mais qui assument la responsabilité de la regarder en face pour la combattre. Face aux logiques de rejet, de stigmatisation, de repli, nous affirmons une autre vision, celle d'une ville qui protège, qui accueille, qui accompagne et qui répare. La solidarité n'est pas un slogan, c'est un acte quotidien, un combat permanent, une fidélité concrète à nos valeurs républicaines les plus nobles. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Merci Je propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre du quatrième CTAI :

- **attribue une subvention de 30 000 € euros au Centre hospitalier de Novillars (CHN) pour les actions « Orientation des réfugiés pour un suivi avec interprétariat » et « Formation des professionnels aux troubles liés à la migration »**
- **attribue une subvention de 40 681 € à l'association la Mission Locale de Besançon pour la réalisation de l'action « Mon projet en France », liée à la thématique « Jeunesse »**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de financement correspondantes à chacune des actions citées par ce présent rapport**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le Contrat territorial d'accueil et d'intégration 2026.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

17 - Adhésion au Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé de Bourgogne Franche-Comté (GRADeS BFC) en vue de la mise en place d'une messagerie sécurisée de santé

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention constitutive du GRADeS BFC ,
- approuve la cotisation annuelle d'un montant de 100 € au titre de son adhésion pour l'année 2027,
- approuve la demande d'adhésion de la Ville de Besançon, pour son service de vaccination de la Direction Santé Publique au GRADeS BFC, groupement d'intérêt public, au sein du collège « Centres de santé, maisons et pôles de santé »,
- approuve le contrat de services portant sur la mise en place de la messagerie sécurisée de santé,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite demande d'adhésion et le contrat de services afférent.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Aides aux Congrès - Première répartition de l'année 2026

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (2) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 700 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – Laboratoire Théma,
- 2 000 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – UFR SLHS,
- 300 € pour l'Association pour le Sémitech des étudiants en industrie Pharmaceutique.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

19 - Elections professionnelles 2026 - Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- la création d'un Comité Social Territorial commun (dont la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail siégeant au sein du CST), de Commissions Administratives Paritaires communes et d'une Commission Consultative Paritaire commune à la Ville de Besançon, au CCAS et à Grand Besançon Métropole,
- le rattachement de ces instances paritaires auprès de Grand Besançon Métropole,
- le principe de désignation par la Présidente de Grand Besançon Métropole des représentants des collectivités Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et CCAS, au sein du CST, de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, des CAP et de la CCP.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Formation des Conseillers Municipaux - Bilan pour l'année 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir débattu :

- prend acte du bilan de formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

21 - Accord-cadre pour les travaux d'impression des services de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Autorisation de signature

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux travaux d'impression des services de la Ville de Besançon, du Grand Besançon et du CCAS de Besançon avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22 - Accord-cadre pour la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels pour la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Autorisation de signature

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif à la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23 - Accord-cadre pour les travaux de conception graphique et de mise en page des documents d'information et de communication de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Autorisation de signature

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux travaux de conception graphique et de mise en page des documents d'information et de communication de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS de Besançon avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24 - Groupement de commandes pour la fourniture de plaquettes de bois - Autorisation de lancer et signer la consultation

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commande avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Accord-cadre pour la fourniture d'effets d'habillement et d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) - Autorisation de signature des accords-cadres

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commandes pour les lots 1, 2 et 6 avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du groupement de commandes relatif à la fourniture d'habillement et d'équipement de protection individuelle.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26 - Zone d'Aménagement Concerté des Vaites – Synthèse de la Participation du Public par Voie Electronique sur l'étude d'impact actualisée liée au dossier de réalisation modifié

Une présentation est projetée en séance.

M. LAROPPE.- Bonjour à tous. Je vais vous parler du dossier des Vaites qui est bien connu, mais je voudrais vous parler globalement et vous dire pourquoi nous avons fait ce choix sur les Vaites. Ce choix n'est pas exclusivement lié aux Vaites. Nous sommes arrivés en 2020. Personnellement, je n'avais pas de connaissance sur le sujet, mais le premier « warning » que nous avons est une opposition très forte sur le sujet, qu'elle soit associative ou politique. Une opposition impose donc le questionnement. Vous pouvez prendre ce questionnement de deux manières. La première, c'est un questionnement politique, auquel cas la solution la plus simple est d'arrêter le projet. S'il n'y a plus d'opposition, il n'y a pas de difficulté avec les riverains, l'affaire est réglée et vous n'avez plus de problème. La deuxième, c'est que vous pouvez décider de prendre le questionnement plutôt de manière analytique, basée sur des données fiables, tangibles et vérifiables. C'est ainsi que je vous propose d'échanger ce soir et de partager cette analyse de manière ludique.

J'ai quelques petites questions sur lesquelles je vais passer rapidement, car je n'attends pas de réponse.

Première question : pour un couple vivant dans le Grand Besançon, quelle est la probabilité que l'un des deux travaille à Besançon ? 94 %, ce qui veut dire que lorsqu'un couple vit sur le Grand Besançon, au moins une des deux personnes va venir travailler la journée à Besançon. Cela veut dire que lorsque le couple vit en périphérie de Besançon, mécaniquement, la personne est obligée de se déplacer en voiture, ce qui n'est pas le cas sur les Vaites.

Deuxième question : quel est le nombre de voitures par foyer dans Besançon et dans les communes périphériques ? Vous avez différentes propositions. Je vous laisse regarder. La réponse est : 0,9 à Besançon et 1,8 à GBM. À chaque fois, c'est sourcé, si vous voulez vérifier. Cela montre que les habitants de la périphérie ne sont pas plus ou pas moins écolos que les Bisontins. Je pense que tout le monde a une approche similaire dans la masse. Par exemple, un habitant de Chalèze n'a pas de transport en commun. Par conséquent, mécaniquement, il doit se déplacer en voiture. C'est d'autant plus vrai dans les villes plus grandes. Je vais vous raconter une petite anecdote. Dans ces statistiques, la ville de Chalezeule est la deuxième ville de l'Agglomération à utiliser le moins la voiture par foyer, car elle est la seule commune de l'Agglomération à avoir le tram, hormis Besançon, et nous sommes à 1,4 à Chalezeule.

Troisième question : quelle est la différence du nombre d'hectares urbanisés pour 100 logements entre Besançon et GBM ? Y a-t-il deux, quatre, six ou huit fois plus d'hectares ? Nous sommes sur huit fois plus d'hectares, c'est-à-dire que lorsque l'on fait un projet pour 100 logements sur la périphérie, on utilise huit fois plus d'hectares que sur la ville de Besançon. Quand on parle de protection des terrains agricoles, et c'est le papier qu'on va distribuer à l'entrée, où les personnes souhaitent — je le partage à 100 % — protéger justement la cause de la biodiversité et la disparition des terres agricoles et nourricières, je pense qu'il faut se poser cette question et remettre cela en perspective.

Quatrième question : pour le même nombre d'habitants, entre 2000 et 2024, combien faut-il de logements en plus ? Avec la même population, sans compter la démographie nouvelle qui arrive sur Besançon, ce sont autour de 400 à 600 habitants par an, nous avons besoin de +32 % de logements, car socialement, des personnes divorcent, les familles sont de moins en moins nombreuses et, des personnes âgées et des étudiants vivent seuls. Cela signifie qu'entre 2000 et 2022, nous avons été obligés d'augmenter le nombre de logements de 32 % juste pour satisfaire la même population. C'est un point important et central dans les Vaites, car on me demande « pourquoi construire ? », « pourquoi faites-vous des logements ? » Même avec 120 000 habitants, en 20 ans, il faut faire 32 % de logements supplémentaires, ce qui est énorme. Cela représente environ 10 000 logements supplémentaires.

Bien entendu, tous ces éléments sont sourcés. Si vous voulez minimiser votre impact carbone, vaut-il mieux avoir un logement neuf avec une excellente qualité thermique en DPE A situé en périphérie ou un logement ancien situé en ville ? Bien entendu, vous vous en doutez, les questions sont orientées. La réponse est : un logement ancien situé en ville. Cette réponse est sourcée par une étude très sérieuse sortie le 11 avril 2023, que je vous invite à lire, car elle apporte énormément d'éléments. Ces données sont factuelles, tangibles. Je n'ai pas basé toutes mes analyses depuis six ans uniquement sur ces données. Je peux vous en donner d'autres. Je pense justement que le rôle du politique est de partager une vision, d'écouter la population. Sur le partage de la vision, j'ai essayé de vous le partager ce soir. Le premier point concerne le besoin de loger les personnes sans même une augmentation démographique, ce qui est central dans la compréhension de la population, car c'est très peu palpable. Mais rien que l'impact des divorces sur l'urbanisme, c'est +20 % de logements en 30 ans. Nous n'allons pas interdire les gens de divorcer. Il faut donc leur proposer des solutions. De plus, d'un point de vue social, les personnes impactées sont les femmes monoparentales. C'est donc un vrai sujet. Lorsque des personnes luttent en disant « il ne faut pas construire de logements », ce sont directement des femmes monoparentales qu'elles impactent.

Le deuxième sujet est environnemental. Il concerne la protection des terrains agricoles. Les Vaites représentent 4 ha. Dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de Grand Besançon Métropole, nous avons pris l'engagement de déclasser 607 ha. On nous dit que nous sommes des bétonneurs sur les Vaites, que nous venons polluer 4 ha, ce qui est vrai et il ne faut pas le cacher. Nous avons fait un choix, nous avons décidé de bétonner 4 ha. J'espère que les logements seront en bois, mais pour l'instant, je ne peux pas m'en assurer. Sur la périphérie, nous avons protégé 150 fois la surface des Vaites. À un moment donné, remettons l'église au milieu du village, car cela donne des leçons de morale sur les Vaites depuis des années en disant « ce sont des bétonneurs ». Or, l'engagement du PLUi est de protéger 150 fois la taille des Vaites sur la périphérie. Je suis d'accord que la page n'est pas toute blanche, qu'il y a des petites taches. Nous sommes obligés de faire des choix, car nous voulons construire des logements pour protéger des familles monoparentales ou autres. La vie, ce n'est pas blanc ou noir, c'est souvent une composition de gris et nous faisons ce choix. Par ailleurs, c'est parce que nous construisons aux Vaites que nous protégeons huit fois plus de terrains agricoles sur la périphérie et que nous en protégeons 150 fois de la taille des Vaites sur notre PLUi.

Ensuite, sur la diminution des GES (gaz à effet de serre) émis par les Grands Bisontins, en leur proposant des logements au pied du tram et à proximité de leur emploi, les statistiques montrent que les gens vont se déplacer autrement. Si vous habitez à proximité de votre emploi et que vous n'avez pas 30 km à faire le matin, vous pouvez y aller à vélo, en transport en commun. Vous pouvez toujours y aller en voiture si vous le souhaitez, mais statistiquement, nous inciterons les gens à se déplacer autrement. Sur l'impact carbone et l'impact GES, c'est extrêmement important.

On oublie souvent le dernier point. C'est l'impact social. Je tiens juste à rappeler qu'il y a un peu de moins de dix ans, le gasoil coûtait 1,40 € le litre, ce qui a entraîné une crise majeure des gilets jaunes. Aujourd'hui, le gasoil doit être autour de 1,66 € le litre. Les gilets jaunes vont revenir si cela augmente de nouveau et le prix de l'énergie va de nouveau augmenter. Lorsque l'on propose aux gens d'habiter à proximité des transports en commun, ils ont moins de voitures, ils se déplacent autrement et un abonnement pour prendre le tram coûte moins cher que l'assurance de votre voiture, et je ne parle pas de l'essence. Je ne vais pas parler de Besançon, mais de l'urbanisme national de ces 50 dernières années, et je ne fais pas une critique, car si j'étais 50 ans en arrière, j'aurais probablement fait les mêmes erreurs, on vit avec son temps. Néanmoins, la crise des gilets jaunes est due à l'urbanisme de ces 50 dernières années. On a mis des personnes avec des moyens et des revenus faibles en périphérie, ils se sont retrouvés bloqués, l'essence a augmenté, ce qui a entraîné des manifestations. La crise des gilets jaunes est une crise urbanistique.

Nous proposons que demain, il n'y ait plus de gilets jaunes sur notre territoire. Je sais que c'est un vœu pieux, mais en tout cas, lorsque l'on aura des augmentations énergétiques, et elles arriveront, ils seront moins impactés parce qu'on leur propose des alternatives de transport. Le rôle du politique dans un premier temps est de partager la vision, ce que je viens de vous dire. Ensuite, le deuxième rôle du politique est d'écouter les personnes. C'est le plus dur, car une fois que vous avez établi une vision, vous vous heurtez à la population et vous venez discuter avec elle. Sur le sujet de Vaites, sujet sur lequel je me recentre, j'ai passé beaucoup de temps en réunion publique. Dans la construction du projet, les inquiétudes sont nombreuses sur la hauteur, sur le stationnement, sur le volume de véhicules qui circulent en bas des logements. Je pense qu'une fois la vision sur les Vaites donnée, qu'elle soit partagée ou non, il faut ensuite écouter la population pour faire en sorte que le projet lui convienne. Lorsque nous passerons en phase opérationnelle, et c'est l'objectif de la ZAC et de la délibération de ce soir, il faudra aller rediscuter avec les gens pour faire un projet qui leur convienne et qui convienne aux personnes qui habitent à côté. C'est un point central.

Pour conclure, les prochains élus prendront les décisions sur ce dossier, les élus minoritaires, quels qu'ils soient, commenteront leurs divergences, les oppositions associatives aussi et les médias relaieront les points de vue de tous. C'est le jeu de la démocratie et cela permet de se questionner. Cela m'a permis de me questionner à mon arrivée ici. Honnêtement, je pense que l'on se pose moins de questions lorsqu'il n'y a pas d'opposition. Toutefois, j'invite vraiment tous ces futurs acteurs que je viens de citer à débattre, mais à ne pas véhiculer de fausses images sur ce projet. Toutes les images que vous avez vues sur mes diapositives sont celles des Vaites à chaque fois, mais aucune d'entre elles n'est prévue à l'urbanisation. Ce sont des images issues soit des oppositions associatives, soit parfois de la presse. J'invite tout le monde à utiliser les bonnes images, parce que pour parler d'un projet, c'est extrêmement compliqué de l'expliquer dans le détail, et aussi complexe soit-il que celui des Vaites lorsque les images qui véhiculent les mots ne sont pas les bonnes. Cette opposition m'a invité à réfléchir justement aux conséquences de l'étalement urbain, et c'est ce soir notre proposition sur cette ZAC.

J'insiste une dernière fois sur les images, mais véhiculer de fausses images sur un sujet n'aide pas la compréhension du public sur un sujet vraiment global qui impacte le social et l'environnemental. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Merci pour cette présentation extrêmement claire et convaincante. Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- J'ai plutôt des observations sur les trois rapports n° 26, 27 et 28 qui concernent les Vaites. Je voulais remercier Monsieur LAROPPE, car pendant ce mandat, vous avez été cet élu assez consistant et constant tant dans le travail sur le fond que sur la forme. Nous avons déjà échangé aussi en aparté. Cela a toujours été un plaisir de pouvoir aller sur le fond des dossiers avec vous et sur la manière dont vous les avez amenés. Je voulais vraiment vous remercier pour la qualité du travail que vous avez réalisé durant ce mandat.

Sur ce rapport n° 26, on parle finalement de la synthèse de la consultation. Il ne faut pas oublier de parler du rapport n° 26, puisque la consultation, ce sont tout de même 300 contributions recueillies par vote électronique, dont 80 % expriment un avis défavorable. Lorsque vous dites qu'il faut écouter la population, force est de constater que depuis un moment, celle du secteur des Vaites n'est pas du

tout écoutée ni entendue. C'est bien pour cette raison qu'aujourd'hui, nous apportons une autre proposition sur le sujet.

Dans le cadre du second rapport, nous voyons bien que vous abordez l'opération des Vaites, et je parle hors de l'école nouvelle, qu'il faudra une contribution à hauteur de 16 M€ de la Ville, soit 50 % du budget prévisionnel de la ZAC. Je vais parler ensuite de l'école, car elle va nécessiter une emprise foncière assez conséquente et nous allons apporter 12 M€ sur une école qui potentiellement accueillera entre 125 et 135 élèves. Nous nous sommes toujours opposés au développement des Vaites, vous le savez et je vais redire pourquoi ici. Par le passé, une étude a été lancée sur la réhabilitation de l'école Tristan Bernard. Jamais ici au sein de ce Conseil Municipal on ne nous a présenté les deux scénarii, l'école Tristan Bernard dans sa réhabilitation et la proposition d'une nouvelle école sur le secteur des Vaites, pour que nous puissions arbitrer le sujet. Jamais vous ne nous les avez présentés alors que vous l'avez fait sur d'autres écoles que vous avez réhabilitées et pour lesquelles vous nous avez présenté différents scénarii. Je pose donc la question.

Le troisième porte sur les équipements publics. Dans cette liste, il manque encore par un tour de passe-passe la nouvelle école et le parking silo dont nous attendons depuis des années, aux Vaites, comme à Brulard, le montage financier opérationnel de l'opération de ce fameux centre des mobilités. Aujourd'hui, nous voterons contre ces trois rapports, car nous — nous vous l'avons toujours dit et nous vous le redisons ce soir — stopperons le projet des Vaites. Faire du R+10 sur le secteur des Vaites n'est pas audible. Faire un parking silo derrière les horticulteurs n'est pas un projet que nous souhaitons développer. En revanche, développer de l'habitat raisonné sur du R+2, R+3 sur les 4 ha dont vous avez parlé, oui, nous sommes vraiment dans cette démarche. Je pense que la ZAC doit étendre son périmètre pour aller chercher l'ancien EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) le long de la rue Schweitzer, perpendiculaire à la rue de Belfort pour en faire du logement que l'on ne pourrait pas faire sur le secteur des Vaites.

Nous sommes donc vraiment sur un projet global que nous appelons « quartier des jardins des Vaites » et c'est ainsi que nous le défendons. Je parle sous couvert de Nathalie BOUVET et Guillaume BAILLY avec qui nous partageons le sens de l'engagement aujourd'hui. Nous arrêterons le projet des Vaites en tant que tel, car il peut s'arrêter. C'est ainsi, rien n'est contractualisé aujourd'hui. Nous voulons vraiment lui donner une autre direction, protéger les jardins et relancer des maraîchages. En effet, nous avons rencontré des maraîchers qui sont prêts à investir cet espace pour travailler sur de la restauration scolaire avec du circuit court au niveau de nos maraîchages.

J'aurais aimé que vous puissiez évoquer vraiment les chiffres de ce rapport n° 26, qui sont très clairs. S'il y a des manifestants de part et d'autre de l'hôtel de ville ce soir pour le Conseil Municipal, c'est qu'il y a bien une raison et ils sont de tout bord politique, voire sans bord politique, ou peut-être de la France Insoumise avec qui vous avez une entente plutôt cordiale. Tout cela pour dire que d'après la consultation électronique menée, 80 % des personnes consultées ne veulent pas de ce projet. C'est pour cette raison que nous souhaitons sa réorientation pour qu'il s'inscrive vraiment dans un paysage urbanistique très fort, et derrière, nous avons bien évidemment d'autres espaces à urbaniser.

Mme LA MAIRE.- Je vais donner la parole à Christophe LIME.

M. LIME.- Monsieur FAGAUT, simplement pour vous répondre d'une façon très transparente, il n'y a pas eu d'étude. J'ai redemandé à mes collègues qui m'ont succédé au service du Bâtiment, car la première réflexion que l'on a faite, c'est lorsque j'étais au service du Bâtiment. Je peux vous assurer que les services du Bâtiment nous ont toujours dit que l'école était dans un état catastrophique avec des structures qui ne tenaient pas. Pour répondre à votre interrogation, je peux vous assurer que les élus ou les services ne nous ont jamais rien caché. Lorsque vous regardez son positionnement, cette école n'était pas si simple à réhabiliter. C'était simplement pour répondre sur cette interrogation.

Mme LA MAIRE.- Merci. Pour avoir été dans le mandat d'avant, nous n'avons jamais entendu parler d'aucune étude sur ce bâtiment. Il avait été envisagé d'imaginer que peut-être que, mais jamais. André TERZO.

M. TERZO.- Je souhaite avoir une précision sur le sondage. Dans ma vie professionnelle, j'ai connu beaucoup de monde, j'ai travaillé partout en France. Un jour, une amie m'appelle de Saône-et-Loire pour me dire qu'elle venait de recevoir un message dans lequel on lui demandait de répondre sur les

Vaites en disant « même si tu n'es pas d'ici, tu réponds non ». Voilà ce qu'il en était. C'est assez surprenant, car une personne qui habite à 150 km de Besançon avait reçu ce message. Je me méfie donc des résultats, quant aux 80 % qui ont répondu « non ».

Mme LA MAIRE.- Les Américains sont peut-être en train de s'intéresser aux Vaites. On ne sait jamais. Ils s'intéressent à tellement de territoires qu'ils vont peut-être nous annexer, mais je ne suis pas sûre qu'ils trouvent du pétrole.
Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE.- Monsieur FAGAUT, je ne conteste pas les chiffres. 80 % des personnes consultées ont répondu par la négative. Les consultations sont extrêmement influencées par l'exemple que vient de donner André, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. L'argument que je vais vous donner, c'est que toutes les consultations de logement — je l'avais dit l'autre jour à l'Agglomération, mais il y a une contre-consultation qui ne marche pas — sont négatives. Je pense qu'au final, nous sommes arrivés à 3 000 permis de construire à la fin de ce mandat. Systématiquement, les gens ne sont pas contents que l'on construise à côté de chez eux. Je suis désolé, je vais parler de moi, mais j'ai déménagé deux fois au cours de ce mandat sur Besançon. La première fois, un immeuble se construisait à côté de chez moi. J'ai eu de la chance, je n'avais pas signé le permis, Nicolas BODIN l'avait fait sur le mandat précédent. Il n'empêche, pour dire les choses franchement, que cet immeuble a remplacé des arbres. Franchement, cela fait « chier ». Ne nous cachons pas. Faire des logements, cela ennuie les voisins. Les consultations ne peuvent donc qu'être négatives.

J'ai déménagé et à côté de chez moi, un projet de 90 logements sociaux émerge. Je vais vous dire une chose : cela va impacter le voisinage, il y aura plus de monde, plus de bruit, oui. À partir du moment où l'on décide de vivre en territoire urbain, il y a des nuisances, mais en contrepartie, il y a de nombreux services. Néanmoins, les consultations seront forcément négatives tout le temps dès que vous faites un projet. Si vous avez l'opportunité de faire le projet que vous décrivez, vous aurez des oppositions, car les personnes qui défendent ce projet à l'heure actuelle et qui s'y opposent ne veulent rien. La preuve en est, c'est qu'au dernier Conseil Communautaire, nous avons déclassé 7 ha de zone constructible. C'est la première fois que cela se fait sur les Vaites depuis que le projet existe. On nous a dit « ce n'est pas bien. On est contre cette délibération ». J'étais à deux doigts de voter contre la délibération et de tout laisser constructible. Ce sont des personnes qui ne veulent absolument rien faire et qui disent « on est écolos, on est contre la construction de logements », mais à côté de cela, cela fait 50 ans qu'ils permettent de construire n'importe comment sur la périphérie, sur des terrains agricoles qui sont de même qualité que les terres maraîchères des Vaites.

À un moment donné, il faut se poser les bonnes questions. Nous pourrions en débattre 100 ans, mais c'est mon point de vue sur les questions de consultation. Elles sont très souvent négatives, parce qu'en tant que riverains, vous n'avez pas envie d'avoir des voisins. Par conséquent, vous vous manifestez. En revanche, quand vous êtes contents sur un projet, vous ne prenez pas sur votre temps pour dire « c'est super, je vais émettre un avis », car de toute façon, cela va se faire et il n'y a pas de problème. Sur la question de la consultation, les chiffres sont vrais, mais sur l'analyse, j'invite à la plus grande prudence.

Vous évoquez l'écoute de la population. Je ne vous parle pas de celle-ci sur le fait qu'il faille faire ou non le projet, car, comme je viens de l'exposer dans mon argumentaire, tous les gens sont contre les projets à côté de chez eux. Pour moi, le politique doit donner une vision. La vision que nous partageons est la construction à cet endroit même si cela peut déplaire aux riverains, ce dont il faut avoir conscience. En revanche, je peux partager certains éléments que vous évoquez. Là où il faut écouter la consultation, c'est par exemple — et je l'ai dit dans mon propos, c'était en préambule à ce que vous avez dit — les questions de hauteur et de circulation sur lesquelles il y a des vigilances à avoir. Dans la construction du projet, j'invite l' élu suivant qui s'occupera de cela à avoir vraiment une vigilance sur le sujet, car pour moi, c'est à ce moment-là que l'on doit écouter la population et on peut trouver des solutions techniques et opérationnelles qui répondent au projet de vision que mène un politique, mais aussi à l'attente des riverains proches de ce projet.

Sur l'école Tristan Bernard, Monsieur LIME vous a répondu, mais je laisserai la main à mes collègues s'ils souhaitent apporter des éléments. Je n'en ai pas plus de mon côté.

Sur l'ancien EHPAD, une réflexion est en cours, pas forcément dans une extension de ZAC, car c'est complexe à mettre en œuvre. Néanmoins, il faut réhabiliter un maximum de logements et nous nous y engageons sur la Ville de Besançon. Je ne vais pas vous donner d'autres exemples, mais c'est vraiment fait.

Enfin, s'agissant de la protection des jardins, 100 % des jardiniers sur site et qui voudront garder un jardin auront l'opportunité de le faire et de garder leur jardin. Pour le coup, c'est un non-sujet. C'est pareil, les éléments sont souvent mal véhiculés pour diverses raisons. Néanmoins, nous avons toujours été clairs sur le sujet. La totalité des jardiniers pourront conserver un jardin sur l'espace des Vaites.

Mme LA MAIRE.- Carine MICHEL.

Mme MICHEL.- Aurélien, merci de cette présentation dynamique. De mémoire, tu as signé le permis de construire du projet dont tu parles, et je t'en remercie. C'est un très beau projet. J'habite assez loin de ce beau projet porté par Loge.GBM. Plaisanterie mise à part, le logement est un sujet important. Le quizz démontre bien le besoin de logements et vous ne serez pas étonnés de m'entendre redire ce soir que nous avons besoin non seulement de logements, mais aussi surtout de logements sociaux sur notre territoire, et pas uniquement. J'aime rappeler toujours un chiffre qui est un record historique. Quand vous aurez un peu de temps, après la campagne, je vous invite à lire le rapport annuel du Mal-Logement paru il y a 15 jours. La situation du logement se dégrade. Pour vous donner des chiffres au niveau local, aujourd'hui, sur GBM, nous avons 6 612 demandeurs de logements sociaux, dont 3 855 pour une première demande. En 2024, ils étaient 6 423. Cela veut dire que la crise économique amplifie aussi le fait que nous ayons de plus en plus de demandeurs de logements sociaux sur notre territoire. Nous avons donc besoin de construire et je suis convaincue que les familles les plus modestes ont aussi besoin d'avoir le tram à proximité, les commerces à proximité, les écoles pour ne pas dépenser de l'argent en essence. J'espère que lors du mandat prochain, il y aura des logements sociaux aux Vaites.

Mme LA MAIRE.- Merci. Bien sûr, nous le porterons tous très haut et très fort.
Nathan SOURISSEAU.

M. SOURISSEAU.- Merci. Je voudrais remercier et saluer le travail d'Aurélien LAROPPE sur ce dossier. C'est dommage, Monsieur FAGAUT est parti, mais je voudrais réagir sur la notion de consultation. Cela n'a pas été évoqué ce soir, mais au début de ce projet, au début du mandat, nous avons travaillé avec un Conseil Citoyen et un Conseil Scientifique qui ont éclairé ces choix et qui rentrent dans la stratégie d'analyse évoquée par Aurélien. Justement, cela permet d'avoir une vision qui ne soit pas uniquement celle des riverains, de personnes, qui se sentiraient concernés, ou qui auraient une position a priori défavorable, mais d'avoir quelque chose de beaucoup plus global et légitime. En effet, en ce qui concerne, par exemple, la contribution citoyenne, cela avait été un tirage au sort à l'échelle de la Ville de Besançon. C'est donc pour moi un point important. Aurélien l'a dit, mais le plus simple, sans doute, sur ce dossier, aurait été de faire un peu comme vous proposez, Monsieur FAGAUT, à savoir d'arrêter, au moins de faire autre chose, mais finalement, nous étions à la recherche de l'intérêt général. Je crois que c'est la philosophie portée par notre équipe et par Aurélien.

Monsieur FAGAUT, vous évoquez votre contre-projet. Dans ce qui a amené à ces choix, et je me souviens de certains échanges que nous avons pu avoir, il y avait tout de même le fait que la ZAC, qui est aussi le sujet de ce soir, est une structure juridique et que derrière, si nous descendons trop bas, dans le nombre de logements proposés sur cette même ZAC, cela coûterait plusieurs millions d'euros à la Ville par rapport aux achats de parcelles réalisés. Au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, vous aviez rappelé que vos équipes souhaitent collectivement une bonne gestion financière de la Ville. Typiquement, cette donnée doit particulièrement nous interroger.

Je voulais terminer en élargissant le débat, comme évoqué par Aurélien, sur le lien avec les politiques de circulation. Monsieur FAGAUT, vous avez aussi attaqué notre équipe en début de Conseil Municipal sur ce sujet. J'évoquais le travail du Conseil Scientifique sur les Vaites. Vous, vous amenez le concept de bon sens, parfois votre « pif » — c'est mon terme — pour solutionner tous les problèmes d'embouteillage sur la ville. De notre côté, nous nous intéressons plutôt à ce qui a été démontré en termes de sciences. Quelqu'un qui a fait des études de géographie vous le dit. La

science dit typiquement que si l'on fait plus de voirie, on crée du flux, et derrière, à moyen ou long terme, cela renforcera les embouteillages. Or, en réalité, à Besançon, nos voiries ont une largeur définie et finalement, l'idée est que chaque mode puisse avoir sa place. Créer les possibilités et les alternatives pour celles et ceux qui n'ont pas forcément la nécessité de la voiture, de faire autrement, permet de fluidifier pour les personnes qui en ont vraiment besoin, qui en ont un usage incontournable. Comme Aurélien l'a évoqué, cela peut être les personnes qui, par rapport à une politique d'aménagement du territoire historique, habitent dans les villages périphériques ou plus éloignés de Besançon, mais c'est aussi le cas de nos artisans, de familles nombreuses ou autres. C'est la vision que nous portons.

Justement, pour revenir sur ce projet des Vaites, ce projet s'inscrit là-dedans, c'est-à-dire que ne pas faire le projet des Vaites, ou plutôt construire ces logements ailleurs de façon plus éloignée du centre de Besançon pourrait contribuer à accentuer encore un peu plus les difficultés que nous rencontrons en matière de circulation. Je crois que nous avons porté cette vision globale et il était important pour moi de l'évoquer.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Maire. Permettez-moi de faire une intervention globale sur l'ensemble des trois dossiers. Le projet des Vaites maintes fois revisité depuis de nombreuses années nous amène aujourd'hui à un moment clé. Si le dossier présenté réduit l'urbanisation et prévoit un quartier de 600 logements, plusieurs questions restent en suspens, notamment à propos de l'intégration du site dans son environnement, la qualité de vie future, le développement d'une véritable agriculture urbaine. J'ai déjà eu l'occasion de dire que des tours de dix étages, c'est trop. Je réitère mes réserves, tout comme je préconise de limiter la part du logement social à 20 % afin justement de permettre une meilleure prise en compte sociale de l'ensemble des futurs résidents.

Je veux saluer les efforts réalisés pour préserver les espaces naturels et la biodiversité. Les zones humides, les prairies inondables, les jardins existants, les activités maraîchères sont maintenus et valorisés. Cela correspond à l'attente de nombreux Bisontins, des riverains qui souhaitent que le développement urbain ne se fasse pas au détriment de l'écosystème. Pourquoi ne pas imaginer une structure de marché dédié à la production locale, valorisant les circuits courts et la bioproduction, un véritable laboratoire d'agronomie moderne à destination de l'ensemble des habitants du Grand Besançon ?

Le projet prévoit également un groupe scolaire et une salle polyvalente. Ces équipements sont indispensables et j'en soutiens la construction, à condition qu'ils soient aussi dédiés à l'animation des quartiers environnants, un groupe scolaire qui s'ouvre sur le quartier, qui ouvre sur des espaces verts, des jardins, des parcours sécurisés, une salle polyvalente utilisée pour des activités pédagogiques, culturelles, sportives, accessibles à tous et au-delà du site proprement dit. Faut-il rappeler dans ce moment que la ligne du tram traverse les Vaites et que cela serait un comble, pour une fois que l'on a prévu l'organisation d'un transport en commun, que cette ligne continue de sillonner un espace sans habitant, en manque d'activité ?

Pour tout dire, je suis un peu surprise en prenant connaissance des programmes municipaux, de constater que pour des raisons électorales à court terme, certains envisagent de revenir quasiment complètement sur le projet envisagé alors qu'ils se plaignent sur le manque de construction de logements sur Besançon et qu'ils ne sont pas adversaires, loin de là, du bétonnage partout ailleurs quand il s'agit de zones commerciales et économiques. Ils n'envisagent rien pour aller vers une réduction des flux pendulaires à l'échelle du Grand Besançon. Quel gâchis d'argent public, enfin, ce qui aboutit au quasi-abandon du projet des Vaites pour des raisons qui ont très peu à voir avec le souci du développement durable. Merci.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Jean-Emmanuel, souhaites-tu apporter quelques éléments ?

M. LAFARGE.- Oui, merci, Madame la Maire. C'est concernant l'école. Effectivement, comme l'a dit Christophe LIME, nous n'avons pas de projet. Nous n'en avons pas eu pendant le mandat. Les Vaites, ce n'est pas uniquement un déplacement de l'école Tristan Bernard actuelle, c'est aussi un regroupement de la maternelle qui se situe aux Clairs-Soleils. À l'heure actuelle, cela occasionne un

transport en bus des petits enfants vers les Clairs-Soleils. Cela permet donc d'éviter ce genre de problématique.

Pour ce qui concerne le bâtiment existant, nous avons un bâtiment globalement pourri, vraisemblablement rénovable, mais nous sommes plutôt dans le pourri, mal positionné, comme l'a dit Christophe. Nous pouvons tout de même imaginer qu'il ne suffirait pas pour absorber le nombre d'élèves actuel, plus ceux qui viendraient de la maternelle. C'est pour cette raison qu'il a été proposé une nouvelle école dans le nouveau quartier. Je parle sous le contrôle de Claudine CAULET qui n'est pas là, cela va donc être embêtant, mais cela permet enfin d'essayer de travailler sur la carte scolaire, puisque nous pouvons imaginer regarder plus haut, depuis l'école Curie et essayer d'équilibrer les effectifs entre les écoles Curie, Vaites, voire jusqu'à Jean Zay.

Mme LA MAIRE.- Si nous voulons aller dans la technique, c'est un bâtiment avec une structure métallique. Nous savons très bien que nous n'intervenons pas de façon si simple sur de telles structures. La solution va donc être très rapidement abordée. Je tiens tout de même à dire qu'aujourd'hui, nous sommes intervenus sur cette école toujours pour faire en sorte que les conditions de vie soient honorables. En revanche, avec le fait que le projet dure, cela devient compliqué et nous avons besoin de cette école de façon urgente. C'est pour cette raison que nous avons lancé en premier, sur ce secteur, la construction de cette école qui va bientôt émerger.
Pascale BILLEREY.

Mme BILLEREY.- Je voudrais apporter quelques précisions sur ces dix classes. Ce ne sont pas 120 élèves, mais presque 200, avec également de l'inclusion d'enfants en situation de handicap. Un espace polyvalent sera aussi ouvert sur le quartier. De plus, si vous êtes déjà allés à l'école actuelle, elle est située entre une voie ferrée et un tram qui passe très à proximité, alors que la future école sera déjà beaucoup plus proche des futurs logements qui seront construits, ce qui est le but. Je rappelle qu'actuellement, de nombreux enfants vont dans des écoles privées par défaut de scolarisation dans ce secteur. Au niveau du périmètre scolaire, nous avons largement de quoi scolariser de nombreux enfants. C'est une étude faite sérieusement aussi par rapport à cela.

Mme LA MAIRE.- Merci pour ces précisions.
Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Nous sommes sur une bataille de « on a eu », « on n'a pas eu ». Je vous invite à consulter Madame THIÉBAUT, qui était adjointe. Je vous invite aussi vraiment à reprendre les échanges de l'Urbanisme de l'époque. En effet, une étude a été chiffrée sur l'école Tristan Bernard, mais elle a été balayée d'un revers de main suite à un désaccord sur l'emprise routière devant cette école. Une étude a donc bien été présentée à un moment donné, elle était dans les cartons de la Ville de Besançon. Je veux bien que vous nous répondiez à chaque fois « cela n'a pas existé », mais nous aussi, nous avons des éléments très factuels et précis. Je peux vous dire que l'étude chiffrée a bien existé. Nous aurions donc aimé aussi qu'à ce moment-là, on puisse nous la présenter. C'était il y a quelques années, certes, mais il aurait été peut-être opportun de nous la présenter. Dans l'école qui était prévue, il y avait effectivement maternelle et école primaire qui, dans leur projection, pouvaient être rassemblées. C'est pour cela que nous avons demandé que cette étude soit réactualisée.

Mme LA MAIRE.- Pour avoir suivi le dossier de Catherine THIÉBAUT — je suis très heureuse d'ailleurs de savoir qu'elle s'intéresse aux écoles, c'est nouveau —, il aurait fallu lancer dans le mandat précédent les projets que nous avons lancés. Madame THIÉBAUT était en responsabilité de ce dossier. On fait souvent ce que j'appelle plutôt des évaluations assez sommaires et non des études d'un dossier. Si vous construisez des collèges sur la base d'une telle étude, je vais me faire du souci pour les élèves.
Pascale BILLEREY.

Mme BILLEREY.- J'ai oublié d'ajouter qu'une démolition implique que les élèves ne vont plus être dans le bâtiment. Cela coûte extrêmement cher de déplacer dix classes dans un modulaire, dans un espace, car pendant ce temps, il faut bien mettre les élèves quelque part. Cela a donc un coût très important que l'on préfère mettre au service d'une école. Je vous rappelle que le coût d'une démolition et de reconstruction est toujours très cher. Que faire des élèves pendant les travaux ? À chaque fois, nous avons essayé de faire en sorte que cela puisse se passer en site occupé pour ne pas alourdir le plan École.

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ? 10 votes contre. Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions. Merci.

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- prend acte de l'étude d'impact actualisée et des mesures d'évitement, de réduction et de suivi prévues et à s'engager à les mettre en œuvre,
- prend acte des avis et recommandations des personnes publiques consultées et à s'engager à les mettre en œuvre,
- s'engage à mettre en œuvre les mesures formulées dans le mémoire en réponse à l'Autorité environnementale,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout avenant nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures dans le cadre de la concession,
- approuve la synthèse de la participation du public par voie électronique et ses conclusions, conformément à l'article L.123-19-1 II du Code de l'environnement.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42 Contre : 10 Abstentions : 2 Conseiller intéressé : 0

27 - Zone d'Aménagement Concerté des Vaites - Approbation du Dossier de réalisation modifié

Mme LA MAIRE.- J'imagine que les votes sont les mêmes. Y a-t-il des votes contre ? 10 votes contre. Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions. Merci.

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve le dossier de réalisation modifié de la ZAC Les Vaites tel qu'annexé au rapport.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42 Contre : 10 Abstentions : 2 Conseiller intéressé : 0

28 - Zone d'Aménagement Concerté des Vaites - Dossier de réalisation modifié - Approbation du programme des équipements publics

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? 10 votes contre. Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions. Merci.

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve le programme des équipements publics du dossier de réalisation de la ZAC Les Vaites modifié tel que présenté au dossier de réalisation, et annexé au rapport.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42 Contre : 10 Abstentions : 2 Conseiller intéressé : 0

29 - Quartier 2030 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Planoise - Cession d'un terrain communal situé 1 rue du Luxembourg

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve cette transaction aux conditions énoncées dans le rapport,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30 - Quartier 2030 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise - Désaffectation et déclassement d'emprises situées rues de Picardie et de Franche-Comté

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- constate, conformément au plan joint, la désaffectation d'une surface d'environ 1 444 m² à extraire de la parcelle communale cadastrée section EO n° 234,
- approuve, conformément au plan joint au rapport, le déclassement du domaine public communal d'une surface d'environ 1 444 m² à extraire de la parcelle communale cadastrée section EO n° 234.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Quartier 2030 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise - Transaction foncière entre la Ville de Besançon et Loge.GBM

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la transaction entre Loge.Gbm et la Ville aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

32 - Contrat Eau et Climat entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental du Doubs, la Ville de Besançon, le SYBERT, le Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs et Grand Besançon Métropole

Mmes Marie LAMBERT (1) et Carine Michel (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Mme LA MAIRE.- La parole est à Christophe LIME.

M LIME.- C'est le dernier dossier. J'avais dit la dernière fois que je présenterais le dernier dossier, mais finalement, je le présente une deuxième fois. Nous avons voulu signer ce contrat qui est important pour notre collectivité comme pour d'autres, le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), le Syndicat du Marais de Saône, la Fédération Départementale de la Pêche. C'est un élément important en termes de subvention, ce que je vous avais déjà dit la dernière fois. Nous allons chercher pratiquement 10 M€. Quand nous parlons d'équilibre financier au titre de nos collectivités, il s'agit également d'aller à la recherche de subventions. Il y a là quelques modifications en termes financiers. Pour la Ville de Besançon, c'est important, parce que nous passons de 400 000 € programmés en termes de subvention à plus de 610 000 € dans l'enveloppe, soit 200 000 € que nous sommes en mesure d'aller chercher à l'Agence de l'Eau.

Nous faisons bien d'aller les chercher, puisqu'il y a une réflexion en ce moment sur l'évolution des Agences de l'Eau, et j'ai utilisé un terme poli. En effet, il semblerait que dans le cadre de la simplification administrative voulue par le Gouvernement, les Agences de l'Eau soient dans le collimateur des pouvoirs publics. Je rappelle que c'est un équilibre sur l'ensemble d'un périmètre extrêmement important et que les Agences de l'Eau nous sont enviées d'une façon internationale justement sur ce mode d'organisation qui permet d'avoir de la cohérence, du grand cycle de l'eau jusqu'au petit cycle. Je voulais donc vous indiquer cette importance.

Enfin, vous avez vu que souvent, on parle de sécheresse, mais on parle assez peu d'inondation. Je crois que les exemples de ce qui est en train de se passer dans le sud-ouest sont très marquants. Il faut savoir qu'aujourd'hui, ces territoires subissent des inondations qu'ils n'ont jamais connues. Nous sommes aujourd'hui à plus de trois semaines de maisons inondées. Vous imaginez ce que peut donner en termes de conséquences une maison inondée pendant trois semaines. Cela veut dire qu'à terme, ce type de bâtiment peut être supprimé. Aujourd'hui, on s'interroge sur les bords de mer avec la montée du niveau de la mer, quant à la destruction d'un certain nombre de maisons. On peut avoir ce type d'événement qui apparaît sur l'ensemble du territoire, y compris le nôtre. Je serai à Devecey demain soir. Cela peut paraître anecdotique, mais il y a deux ans, le maire de Devecey m'appelait pour dire qu'il avait 20 cm d'eau devant sa mairie. Dire qu'il y a des inondations à Devecey, cela peut paraître un peu lunaire, sauf que c'est la réalité. Nous avons dix points noirs sur GBM et nous allons justement essayer de les anticiper, de trouver des solutions.

Nous sommes en lien avec ce que disait Aurélien LAROPPE tout à l'heure sur le PLUi. Je remarque que de plus en plus, la problématique de l'eau a été prise en compte dans le cadre des futurs aménagements que nous pourrions être amenés à faire, soit sur ces problématiques d'inondation, soit sur des problématiques de sécheresse.

Pour conclure, on ne pourra pas me reprocher de ne pas avoir rempli les nappes phréatiques avant de partir, puisqu'il me semble bien qu'elles sont bien remplies.

Mme LA MAIRE.- Bravo ! Merci. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide les termes modifiés du contrat Eau et Climat entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental du Doubs, la Ville de Besançon, le SYBERT, le Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs et Grand Besançon Métropole
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le présent contrat et à solliciter les subventions allouées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

33 - Motion concernant le traité de libre-échange UE – Mercosur

Mme LA MAIRE.- Cette motion est proposée par l'ensemble des élus de la majorité.

« L'alimentation est au cœur de notre souveraineté, de notre santé publique et de la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Or, le traité UE-Mercosur autorise l'importation de produits agricoles ne respectant pas les normes environnementales, sanitaires et sociales que l'Europe et la France ont choisies pour protéger les agricultrices et agriculteurs, les sols et la qualité de l'eau, et les consommateurs.

Considérant que l'agriculture est une filière économique stratégique de la région Bourgogne-Franche-Comté, qui doit être accompagnée pour que les exploitants puissent produire des produits de qualité tout en vivant dignement,

Considérant les efforts portés pour protéger les zones agricoles sur le territoire de Besançon et de Grand Besançon, pour installer des agriculteurs et agricultrices, notamment par le soutien à des pépinières,

Considérant que la Ville de Besançon s'engage activement dans l'achat de fournitures bio et locales pour sa restauration scolaire, avec des chiffres EGALIM atteignant 72 % de fournitures bio et locales, ce qui contribue à une alimentation saine des enfants des écoles tout en soutenant l'agriculture locale,

Considérant que le traité UE-Mercosur introduit une concurrence déloyale pour les agricultrices et agriculteurs de la ville de Besançon,

Le Conseil Municipal est invité à refuser l'achat de produits agricoles issus du Mercosur ne respectant pas les standards français et européens, en renforçant les clauses de ses marchés. »

Je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je vous remercie et je salue le fait que pour une fois, nous avons une motion votée à l'unanimité. Bravo à tous.

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse l'achat de produits agricoles issus du Mercosur ne respectant pas les standards français et européens, en renforçant les clauses de ses marchés.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 20h49.

Le secrétaire de séance,

Christophe LIME
Conseiller Municipal Délégué

La Maire,

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Maire :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **désigner un secrétaire de séance,**
- **approuver le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026.**

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique La Ville / Conseil Municipal / Délibérations). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Résumé :

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Mme la Maire pour accomplir différents actes de gestion courante. La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. Décisions prises en matière financière

Culture - DIV.25.00.D14 en date du 10/12/2025 - Acceptation d'un don de tableau à titre gracieux - Madame Danielle LAPORTE

Musées du centre - DIV.25.00.D15 en date du 14/12/2025 - Tarifs des moulages, catalogues, livres et objets divers dans les boutiques

Finances - FIN.25.00.D29 en date du 01/12/2025 - Département Urbanisme et Grands Projets Urbains - Régie de recettes n°57 - Abrogation de la régie

Finances - FIN.25.00.D32 en date du 05/12/2025 - Demande de subvention auprès de l'Etat - Déconstruction de la passerelle Jean Abisse - quartier des Prés de Vaux - Etat pour un montant de 200 000 €

Finances - FIN.25.00.D33 en date du 11/12/2025 - Direction Relations avec les Usagers - Régie de recettes n°36 - Cimetières - Ajout d'un mode d'encaissement

Finances - FIN.25.00.D34 en date du 11/12/2025 - Service Commerce - Occupation du Domaine Public - Régie de recettes n° 64 - Ouverture d'un compte DFT – Modification des produits encaissés

Finances - FIN.25.00.D35 en date du 15/12/2025 - Direction Vie des Quartiers - Maison de quartier de Montrapon / Fontaine-Ecu - Régie de recettes n° 42 - Ajout d'un lieu d'encaissement

Finances - FIN.26.00.D1 en date du 23/12/2025 - Demande de subvention auprès de l'Etat - Réfection des coursives d'accès aux services de la rue Pablo Picasso à Planoise - Etat (Dotation Politique de la Ville 2026) pour un montant de 98 246 €

II. Conventions – Mise à disposition de locaux et matériel

Convention de mise à disposition de locaux	Échéance	Signature	Visa
MAISON DE QUARTIER BAINS DOUCHES BATTANT			
Académie de la culture chinoise	30/06/26	15/12/25	12/01/2026
Coccinelle	30/06/26	15/12/25	12/01/2026
Compagnie Philémon	30/06/26	15/12/25	12/01/2026
GCSMS UCSA "Un chez soi d'abord Besançon"	30/06/26	15/12/25	12/01/2026
Improvisation'Ailes	30/06/26	15/12/25	12/01/2026
Julienne Javel	30/08/26	15/12/25	12/01/2026

Convention de mise à disposition de locaux	Échéance	Signature	Visa
Ligue des droits de l'homme	30/06/26	15/12/25	12/01/2026
Association des Grands Bousbots	30/06/26	15/12/25	12/01/2026

III. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances

Dépôts de plainte (le cas échéant avec constitution de partie civile) :

- Le 11/12/2025, pour dégradation d'une borne incendie rue de l'Épitaphe.
- Le 12/12/2025, pour dégradations Place de la Révolution
- Le 18/12/2025, pour dégradations Rue Violet
- Le 19/12/2025, pour graffiti au Palais Granvelle
- Le 13/01/2026, pour dégradations aux complexe sportif Malcombe

Contentieux :

- J. c/ Ville de Besançon : défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours introduit le 03/10/2025, demandant l'annulation d'une décision du 11/02/2025 de non opposition à déclaration préalable
- P. c/ Ville de Besançon : défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours de plein contentieux introduit devant le Tribunal administratif le 11/12/2025

IV. Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 404 000 € HT au 01/01/2026) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

Acquisition de véhicules légers et de véhicules utilitaires inférieurs ou égal à 3.5 tonnes Marché subséquent / Lot 3 : Acquisition d'un véhicule d'occasion utilitaire CTTE type fourgon – volume utile de 5 m3 – moteur électrique – 2-3 places

Titulaire : SIAB BESANCON – 25009 BESANCON CEDEX

Montant : 37 800.66 € HT

Date de notification : 19/11/2025

Acquisition d'une balayeuse thermique de trottoirs

Titulaire : MATHIEU SA – 54200 TOUL

Montant : 79 956.56 € HT

Date de notification : 01/12/2025

Étude sur les liens entre précarité énergétique et moisissures dans les logements

Volet 1 : Mycologie

Titulaire : CHU BESANCON – 25030 BESANCON CEDEX

Montant : 48 190.00 € HT

Date de notification : 26/11/2025

Volet 2 : Conseil sur le bâti et les équipements

Titulaire : URBANIS – 21000 DIJON

Montant : 57 930.00 € HT

Date de notification : 26/11/2025

V. Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 404 000 € HT depuis le 01/01/2026) /avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 404 000 € HT depuis le 01/01/2026)

Avenant 4 – Maîtrise d'œuvre – Espaces publics du quartier de Saint Jacques Arsenal

Titulaire : Groupement TER – 75011 PARIS

GAUTHIER BICHERON – 75020 PARIS

OTE – 67403 ILLKIRCH
CRONOS CONSEIL – 75010 PARIS
HEKLADONIA – 90300 VALDOIE
CONCEPTO – 94110 ARCUEIL
Objet de l'avenant : Prestations en moins-value et plus-value
Montant initial du marché : 1 227 918.00 € HT
Montant de l'avenant : -67 631.00 € HT
Date de notification de l'avenant : 26/11/2025

Prestations de broyage de déchets verts, de retournement d'andains, de criblage de compost et d'évacuation ponctuelle des déchets verts

Avenant 1 – Lot 1 : Prestation de broyage et criblage de déchets verts pour la production de compost

Titulaire : SAS BIODEPE – 21121 AHUY
Objet de l'avenant : Modification SIRET
Montant initial du marché : 212 000.00 € HT maximum / 4 ans
Montant de l'avenant : sans incidence financière
Date de notification de l'avenant : 19/11/2025

Avenant 1 – Location, acquisition de matériel ou fournitures, pièces de rechange et maintenance de matériel de nettoyage de surfaces au sol pour installations couvertes sportives, éducatives ou industrielles

Titulaire : BHE SAS – 21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Objet de l'avenant : Prolongation de délai
Montant initial du marché : 210 000.00 € HT maximum / 2 ans
Montant de l'avenant : sans incidence financière
Date de notification de l'avenant : 20/11/2025

Avenant 1 – Conception, édition, diffusion et distribution d'une publication « Ceija Stojka » musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et musée de la Résistance et de la Déportation à Besançon

Titulaire : EDICIONES EL VISO – 75009 PARIS
Objet de l'avenant : Modification de la mise en page et ajout de textes
Montant initial du marché : 25 800.00 € HT
Montant de l'avenant : 2 900.00 € HT
Date de notification de l'avenant : 09/12/2025

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

Recours au vote électronique - Modification du Règlement Intérieur

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Par application des articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT, l'élection du Maire et des adjoints doit être effectuée à bulletin secret et à la majorité absolue.

Le recours au vote électronique anonyme pour l'élection du Maire et des adjoints permet une fluidification des opérations de vote, tout en garantissant la confidentialité et la sécurité des suffrages.

Cette faculté de vote électronique, à laquelle aucune disposition législative ou réglementaire ne s'oppose y compris pour les élections sous réserve de respecter le caractère secret du scrutin (Réponse Ministérielle Q n° 11951, JO Sénat 9 janvier 2020) est déjà mise en œuvre par les collectivités et EPCI.

Le règlement intérieur de la Ville de Besançon, adopté par délibération du 22 juin 2023, prévoit déjà dans son article 19, la possibilité de vote électronique lors des séances du Conseil Municipal, sans toutefois préciser cette faculté pour les élections.

Afin de sécuriser les opérations électorales à venir au sein du conseil municipal de la Ville de Besançon, il conviendrait de compléter l'article 19 du Règlement Intérieur de la Ville de la manière suivante :

« Article 19 :

[...] Le conseil municipal vote de l'une des manières suivantes :

- à main levée (mode de votation ordinaire),
- au scrutin public par appel nominal (à la demande du quart des membres présents),
- au scrutin secret (à la demande du tiers des membres présents),

*Dans tous les cas, **y compris pour l'élection du Maire, des adjoints ou toute autre élection**, l'assemblée délibérante peut décider de procéder à un vote électronique, à l'aide de boîtiers ou d'une application permettant de garantir la sécurité et la sincérité des votes. Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

(...) » (le reste sans changement).

Pour rappel, suite au renouvellement des instances, le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement (article L.2121-8 du CGCT).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la possibilité de recourir au vote électronique pour toute élection y compris l'élection du Maire et des adjoints,**
- **approuver la modification de l'article 19 du Règlement Intérieur telle que présentée ci-dessus.**

Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les Orientations Budgétaires pour 2026.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires qui se tient en cette séance est organisé dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du Budget Primitif, prévu cette année le 23 avril prochain, la date limite en année électorale étant fixée au 30 avril.

Le rapport présente les éléments de contexte général dans lequel se construit le budget 2026, en lien également avec le rapport sur la situation en matière de Développement Durable adopté en juin 2025, avec les grandes orientations pour l'année à venir, en application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et celles des effectifs, les informations relatives au personnel et à la durée du temps de travail.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires qui se tient en cette séance est organisé dans les 10 semaines qui précèdent le vote du Budget Primitif, prévu cette année le 23 avril prochain la date limite en année électorale étant fixée au 30 avril.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires constitue un moment important, de bilan et de projection, s'appuyant sur la situation financière actuelle de la Ville et ses perspectives.

Le présent rapport, qui s'appuie également sur le rapport en matière de Développement Durable adopté en juin 2025, présente ainsi les éléments de contexte général dans lequel se construit le projet de Budget 2026, les grandes orientations et priorités politiques qu'il est proposé de faire prévaloir, et en application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et celles des effectifs, les informations relatives au personnel et à la durée du temps de travail.

Depuis plusieurs années déjà, nos budgets successifs sont fondés sur le principe et l'objectif, de la robustesse.

La robustesse d'un territoire, dans un monde de crises multiples, se mesure à sa capacité de réinvention face aux urgences environnementales et climatiques, aux inégalités socio-économiques, au vieillissement démographique, aux défis économiques, à l'obsolescence des infrastructures et à la dette grise.

En aménagement urbain, elle s'appuie sur l'adaptation, l'utilisation raisonnée des ressources, les équilibres sociaux et territoriaux, l'intégration de la diversité des acteurs et la facilitation des liens entre citoyens, partenaires et territoires. La robustesse nécessite une transformation durable de nos espaces.

En termes financiers, garantir la robustesse, c'est permettre d'agir fortement aujourd'hui, tout en prévoyant dans la durée, en conservant la solidité nécessaire pour maintenir les services publics, réagir, transformer dans le temps, et garantir la pérennité de l'action publique.

On le sait, les Orientations Budgétaires, quelles qu'elles soient, entremêlent cette multiplicité d'approches, celle de court, moyen et de longs termes, celle également d'un budget comme support d'un projet de transformation, ce qui rend cet objectif de robustesse à la fois central et global.

Robuste, notre Ville l'est indéniablement. Par la fiabilité de sa signature, par l'affirmation d'un projet et d'une identité municipale forte, par sa solidité financière, par sa capacité de résistance et d'adaptation.

Cette robustesse, par et pour un territoire de ressources et de solutions, constitue un gage de visibilité et de sécurité.

Ainsi, la Ville a su traverser les crises successives, sanitaire en 2020 et 2021, énergétique et inflationniste ensuite, avec une pénurie des matériaux entraînant une envolée de leur prix, mais aussi, et ce de manière plus constante et croissante, une crise climatique profonde, dont les impacts sur notre ville sont, chaque année, plus forts et plus sensibles. L'on pourrait d'ailleurs y ajouter une multiplicité de crises internationales, mais également nationales.

Chaque fois, la Ville a su s'adapter, débloquer les moyens nécessaires aux urgences et aux contraintes imprévues, sans renoncer au sens ni à la qualité du service public et au lien de proximité qui l'unit aux citoyens, ni à la trajectoire de développement soutenable partagé et de consolidation qu'elle s'était fixée.

Cette dynamique s'est notamment traduite par la **mise en œuvre d'un effort exceptionnel d'investissement**, matérialisé en réalisations par **des niveaux d'investissement croissants, et depuis 2 ans, inédits.**

Ainsi, en 2025, la Ville a ainsi réalisé plus de 56 M€ de dépenses en faveur de l'équipement. Cela représente près de 9 M€ de plus qu'en 2024 sur le budget principal, et 20 M€ de plus que la moyenne réalisée entre 2015 et 2020.

Entre 2020 et 2025, ce sont plus de 258 M€ tous budgets confondus qui ont ainsi été dédiés à l'effort d'équipement de la Ville, pour la qualité de la vie, la transition, la solidarité, et ce, malgré les contraintes tant calendaires que financières directement issues des crises.

Cela a aussi constitué un soutien au développement économique local et aux carnets de commande, tout autant qu'un élément de visibilité, pour les entreprises du territoire. D'autant plus que notre intercommunalité, Grand Besançon Métropole, a, sur la même période, doublé son investissement.

Parallèlement, la Ville a **conforté sur la durée sa dynamique de service public**, avec des moyens priorités et pérennes mis en place, notamment en matière de ressources humaines, d'éducation, d'animation et de solidarité.

Encore faut-il souligner que ces efforts particuliers ont été réalisés **en parallèle d'un désendettement (de 10 M€ entre 2020 et 2025), et dans le cadre d'une totale stabilité des taux de fiscalité communaux, et ce, depuis 2011.**

La Ville a, à fin 2025, une **situation financière saine, sécurisée et structurellement solide**, résultat d'un pilotage financier et d'une gestion à la fois fine et responsable des deniers publics.

Cette robustesse est un atout pour l'avenir, car elle constitue le point d'appui pour continuer de porter, au sein des Orientations Budgétaires 2026, un budget fédérateur, fiable et agile.

Elle est en effet particulièrement importante aujourd'hui, dans un contexte d'incertitudes majeures, du fait d'une part des bouleversements internationaux actuels, mais également, au niveau national, par l'absence de Loi de Finances, à la date d'écriture du présent rapport.

Les décisions nationales 2025 ont d'ores et déjà eu un impact particulièrement important pour la Ville, principalement du fait de la hausse des cotisations CNRACL de 12 points sur 4 ans fixée par décret en janvier 2025, qui a pour effet d'alourdir nos charges de fonctionnement de + 1 M€ par an de manière

cumulative, soit + 4 M€ (l'équivalent de + 2,5 % de nos dépenses de fonctionnement) en 2028, sans que ces montants puissent servir à nos politiques communales.

Pour la deuxième année consécutive en effet, la préparation du Budget 2026 s'est déroulée intégralement sans que nous ayons connaissance du contenu de la Loi de Finances.

Pour autant, les différents projets de Loi de Finances confirment la volonté de faire contribuer les collectivités à l'effort de redressement, quelles que soient la version, l'ampleur ou les modalités qui seront retenues.

Au-delà, le projet initial du Gouvernement impliquait un renforcement des efforts demandés aux Collectivités locales, et plus encore aux Communes, notamment via le dispositif du DILICO 2 (Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes des collectivités locales) qui prévoyait un quasi-triplement du prélèvement sur les communes (720 M€ contre 250 M€ pour le DILICO 1), mais également via les réductions des compensations de l'Etat de réformes fiscales nationales.

Si aucun impact n'a pu être intégré dans le projet de Budget 2026 à ce stade des Orientations Budgétaires, compte tenu de la promulgation du texte définitif prévue mi-février, cela constitue un point de vigilance et de mobilisation majeur et maintenu.

Et cela, d'autant que les communes, qui portent une grande part du personnel local du fait de leurs actions de proximité, sont d'ores et déjà les plus impactées par la hausse des cotisations CNRACL et que les intercommunalités sont structurellement fragilisées par les transferts de TVA nationale réalisés ces dernières années, risquant d'entraîner une vulnérabilité du bloc communal dans son ensemble.

La robustesse est dès lors avant tout un pacte de confiance et d'engagement vis-à-vis des Bisontines et des Bisontins. C'est aussi pour l'avenir, un garant d'une autonomie maintenue des choix locaux.

Dans un contexte où le monde associatif craint une baisse globale des subventions et que les entreprises sont inquiètes pour leur carnet de commande à venir, sans doute l'année 2026 constituera-t-elle un « carrefour des enjeux », où les choix budgétaires de chaque structure publique engageront plus globalement une vision pour l'avenir de notre Société et de notre démocratie.

Consciente de son rôle moteur pour les associations et les acteurs économiques, pour la mise en œuvre des actions en faveur des transitions et de la qualité du cadre de vie, pour la proximité citoyenne et démocratique, le choix de la Ville à travers ces OB 2026 de maintien de la dynamique lancée, est d'autant plus essentiel.

Cela se traduit au travers des Orientations Budgétaires 2026 par :

- ✓ **un volume d'investissement une nouvelle fois à un niveau particulièrement élevé, de 50 M€, fortement augmenté depuis 2020, en prévisions comme en réalisations.** Cela se vérifie chaque année à travers les chiffres du Budget primitif et du Compte administratif, et sur le terrain à travers les grandes opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement, pour certaines finalisées ou en passe de l'être, et pour d'autres, en cours, sans compter la réalisation des travaux annuels de proximité ;
- ✓ **un engagement tenu une nouvelle fois en faveur de la stabilité des taux communaux de fiscalité, et ce, pour la 15^{ème} année consécutive,** en parallèle du développement progressif de tarifications plus solidaires et ajustées, pour favoriser l'accès de chacun quelle que soit sa situation, au service public ;
- ✓ **une dynamique de qualité du service public maintenue,** au travers de dépenses de fonctionnement en évolution de + 2,4 % au projet de Budget 2026, permettant à la fois de faire face aux contraintes inflationnistes et réglementaires tout en garantissant un soutien marqué aux structures partenaires, et aux besoins des habitants ;
- ✓ **une situation et une sécurité financières préservées, garantissant la souplesse et la réactivité,** constituant un atout précieux pour faire face aux éventuelles nouvelles contraintes qui seraient posées par la Loi de Finances 2026, mais également pour examiner en décisions

modificatives la possibilité de nouvelles mesures ou opérations marquant ainsi le début du nouveau mandat.

Le projet de Budget 2026, de près de 228 M€ au stade des Orientations Budgétaires, garantit la continuité de chaque politique municipale et de chaque projet au service de Besançon et de ses habitants. Il assure leur poursuite dans les meilleures conditions, tout en préservant l'agilité nécessaire à l'évolution du contexte national et à l'installation du futur Conseil municipal.

Il ancre les fondements déjà posés et la robustesse financière de notre Ville, garantissant une présence et un accompagnement permanents auprès des habitants, associations et entreprises, aujourd'hui comme demain.

Plan du rapport

I / Un projet de Budget 2026 robuste pour conforter l'élan de transformation de Besançon

- A. Un budget de mobilisation et d'adaptation, dans un contexte instable
- B. 2026 : confirmer la dynamique de réalisation

II / Les grands équilibres du projet de Budget 2026

- A. Les principaux chiffres du projet de Budget
- B. La stratégie d'emprunt et d'endettement

I. UN PROJET DE BUDGET 2026 ROBUSTE POUR CONFORTER L'ELAN DE TRANSFORMATION DE BESANÇON

Un budget robuste est avant tout l'instrument d'un projet robuste.

Alors que le contexte a été marqué ces dernières années par des crises multiples engendrant des bouleversements majeurs, qu'ils soient sociaux, sociétaux, économiques, environnementaux, mais également financiers, alors que l'absence de visibilité au niveau national reste extrême, **la robustesse financière est un enjeu majeur de fiabilité pour l'avenir.**

Car pour porter un projet, il ne suffit pas d'en avoir la volonté, encore faut-il en avoir et s'en donner les moyens dans la durée.

Se projeter, pour transformer, pour innover, pour fédérer, pour répondre aux besoins croissants du territoire, dans un contexte de fragilisation de nos partenaires, qu'il s'agisse de l'Etat, des collectivités locales, des associations, des entreprises et commerces, nécessite un engagement dans la durée.

Cela demande de la confiance, de la visibilité, des garanties pour l'avenir... autant de facteurs dont nous ne disposons pas, avec, chaque année désormais, une préparation budgétaire perturbée par l'absence de budget national, en parallèle d'une volonté, semble-t-il confirmée, d'une mise à contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques.

Le projet de Budget 2026 de la Ville marque le choix d'un volontarisme maintenu, d'une continuité dans l'engagement municipal, pour une action publique de fiabilité, de sécurité, de pérennité.

La solidité, tant financière que des bases posées, est d'autant plus essentielle dans ce cadre. C'est dans ce sens qu'est construit le projet de Budget 2026.

A. UN BUDGET DE MOBILISATION ET D'ADAPTATION, DANS UN CONTEXTE INSTABLE

1. Une dynamique confirmée pour 2026, grâce à une situation financière robuste, fidèle aux engagements pris.

a) Une situation financière solide et maîtrisée malgré les crises

● **La stratégie financière de la Ville a été renouvelée en 2020 pour la durée du mandat.**

Elle s'articule sur les axes suivants :

1. Premier axe directeur, trouver une approche équilibrée en fonctionnement permettant de concilier :

- ✓ **une maîtrise de l'évolution de nos dépenses (et de l'effet de ciseau avec les recettes), nécessaire aux grands équilibres,** et à la conservation d'un autofinancement (épargne) suffisant pour permettre de financer un niveau élevé d'investissement correspondant aux besoins du territoire.

L'autofinancement minimal, qui s'apprécie avant tout en tendance, est défini pour la Ville par un niveau d'épargne nette (épargne brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement, déduction faite du remboursement du capital de la dette) de l'ordre de 11 M€, correspondant au minimum de travaux récurrents à mener pour le simple entretien du patrimoine (même si ceux-ci sont depuis quelques années bien supérieurs à ce seuil) ;

- ✓ **un soutien au service public et à sa qualité,** conjuguant reconnaissance de l'action quotidienne des agents municipaux, recherche de sobriété des interventions, optimisation des politiques municipales, en responsabilité, et une réponse adaptée et priorisée aux besoins des habitants, un soutien aux partenaires contributeurs de l'action publique, un travail sur l'adéquation des moyens humains aux niveaux de services rendus et aux besoins opérationnels d'investissement et sur l'attractivité de nos métiers ;
- ✓ **la recherche d'une modération à la fois fiscale,** via la non augmentation des taux communaux de fiscalité, **et tarifaire,** par une évolution des tarifs aux usagers fine et annuelle, en lien avec l'inflation et l'évolution du service rendu, et une accentuation de la tarification sociale quand cela est possible.

2. Deuxième axe, la mise en œuvre d'un programme d'investissement à un niveau particulièrement élevé dans la durée, fortement renforcé à hauteur de + 10 M€ par an minimum par rapport à la trajectoire de base, permettant de :

- ✓ de répondre aux besoins du territoire, en matière de transition, de développement soutenable, de soutien à l'économie, d'attractivité, de qualité des équipements, de sobriété énergétique, de développement ;
- ✓ lutter contre la dette « grise », liée à une potentielle carence d'entretien des équipements et espaces, susceptible de générer des coûts de fonctionnement élevés, en faisant face à l'urgence de la dette climatique et sociale.

Ce besoin annuel d'investissement est estimé à un minimum de 42 M€ par an, avec une montée en charge progressive des nouveaux projets.

Cet effort d'investissement est financé en priorité par une recherche d'optimisation des financements externes obtenus et des recettes propres de la collectivité, dont l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, ou encore les cessions de patrimoine, l'emprunt restant par ailleurs calibré, maîtrisé et progressif, pour ne pas alourdir les charges du fait d'annuités trop conséquentes.

A noter que l'emprunt est une ressource à la fois nécessaire, pour mener à bien un programme d'investissement, mais également cohérente (car elle répartit la charge sur les générations qui utiliseront les équipements ainsi financés).

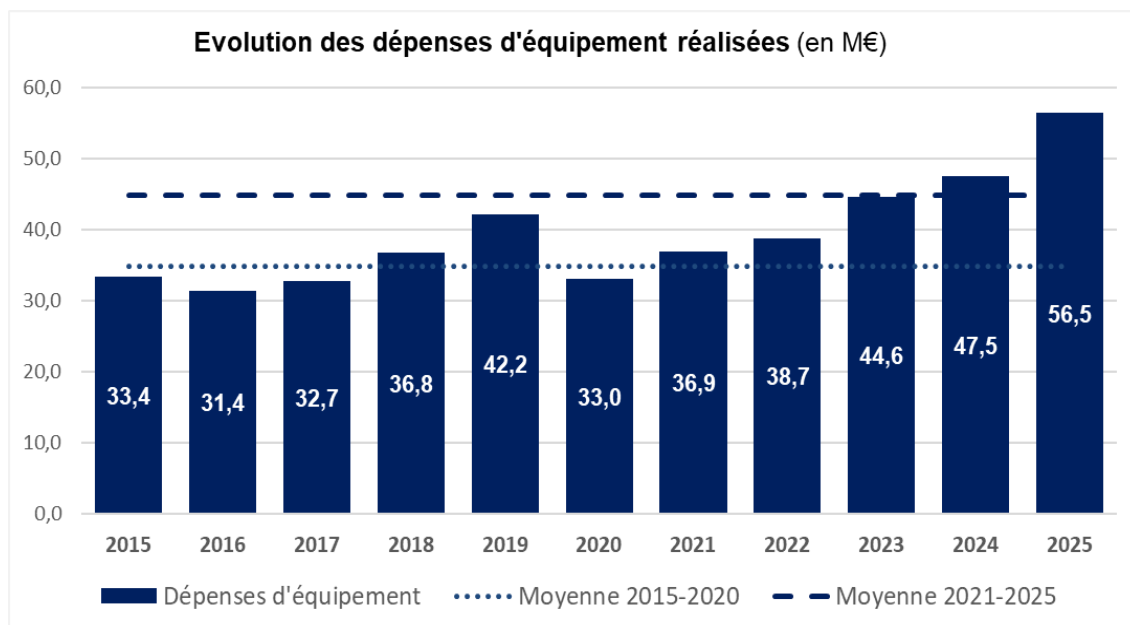
● **Les résultats à fin 2025 confirment la tenue de cette stratégie financière.**

La trajectoire financière de la Ville à fin 2025 (Budget principal) est une nouvelle fois soutenue et structurellement robuste, comme le montre la rétrospective ci-dessous.

A noter que l'exercice comptable 2025 n'étant pas clos à la date d'écriture du présent rapport, les résultats définitifs ne sont pas connus : seules les tendances peuvent être présentées ci-dessous.

S'agissant d'analyse dans la durée, ces chiffres sont retraités des recettes exceptionnelles (cessions notamment, ainsi que l'indemnité exceptionnelle de contentieux liée à la cuisine centrale en 2018) et des résultats n-1.

⇒ **Un effort d'investissement matérialisé par des niveaux inédits réalisés**



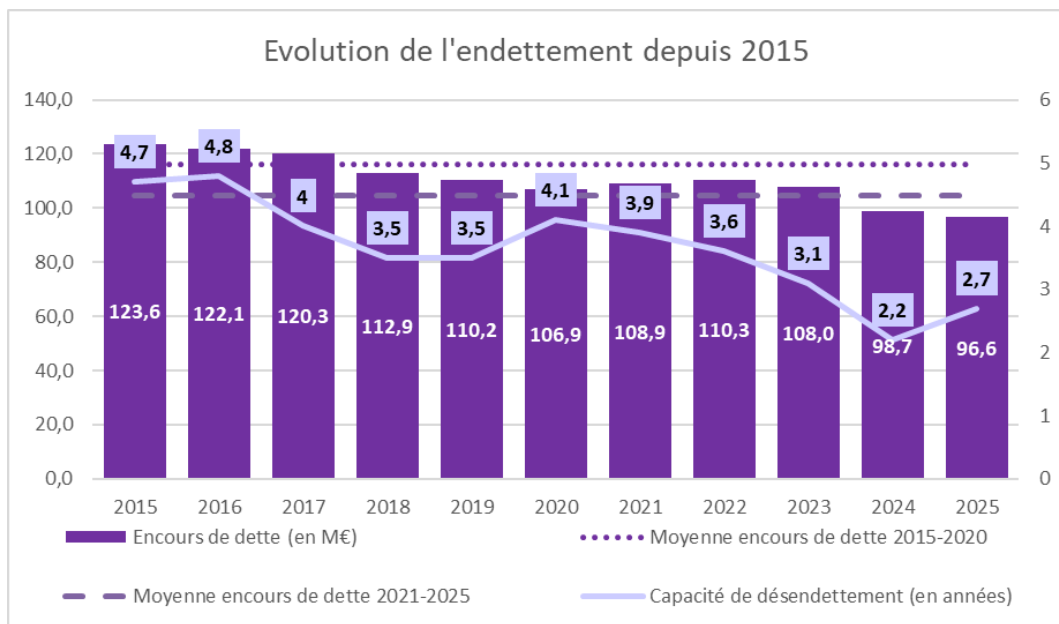
En 2025, avec plus de 56 M€ de dépenses effectivement réalisées (c'est-à-dire payées) sur le budget principal, la Ville atteint un niveau d'investissement jusque-là inédit, de 9 M€ de plus qu'en 2024, qui était déjà à un niveau élevé, et de plus de 20 M€ supérieur à la moyenne 2015-2020 (34,9 M€), appuyée sur une trajectoire progressive de montée en puissance de son Plan Pluriannuel d'Investissement depuis 2020 (cette année ayant subi des retards liés à la crise sanitaire).

La moyenne 2021-2025, de 44,9 M€, s'établit à 10 M€ de plus que la moyenne 2015-2020.

Ce niveau matérialise clairement la mobilisation pour la réalisation des projets et leur opérationnalité, ceux-ci étant désormais lancés, voire en cours de finalisation. Le cycle de l'investissement, notamment s'agissant des grandes opérations stratégiques, s'inscrit bien évidemment dans la durée, conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement mis en œuvre.

La robustesse de cet effort d'investissement ne serait toutefois pas assurée si elle s'était accompagnée d'un trop fort ré-endettement, susceptible de mettre en péril les équilibres de long terme et de grever les marges pour l'avenir. Ce n'est pas le cas, puisque la Ville s'est parallèlement désendettée.

⇒ **Un endettement maîtrisé et en baisse**



Après un très léger ré-endettement en 2021 et 2022, dans une période de taux d'intérêts bas, la Ville se désendette depuis, dans un contexte de forte remontée des taux, **avec un encours de dette fin 2025 (96,6 M€) inférieur de 10 M€ à celui de 2020. Il s'est situé, sur l'ensemble de la période, en dessous de la moyenne 2015-2020.**

La moyenne d'encours de dette 2021-2025 est inférieure de plus de 11 M€ à celle de 2015-2020, pour un niveau d'investissement supérieur de 10 M€.

Cette baisse de la dette est le résultat d'un pilotage strict, avec :

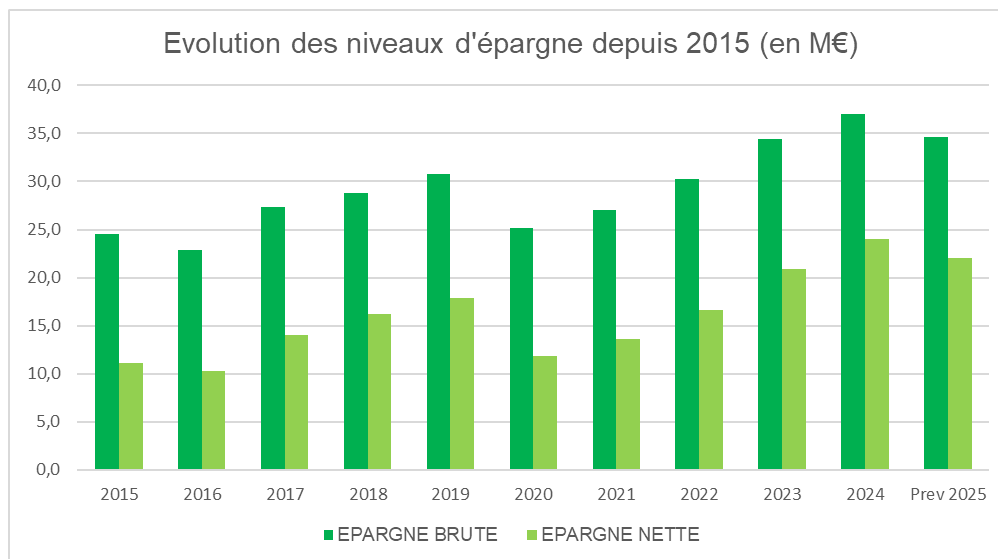
- d'une part, un calibrage de l'emprunt, au plus proche des besoins, avec des souscriptions de prêts diversifiés et gradués pendant l'année, ce qui permet en parallèle d'optimiser les conditions de financement en fonction de l'évolution des marchés,
- et d'autre part, avec une priorisation pour les autres recettes d'investissement, que ce soient les subventions reçues de nos partenaires ou les cessions de patrimoine immobilier dans le cadre du schéma directeur (notamment avec des recettes exceptionnelles de 7 M€ en 2024).

En 2025, la Ville se désendette à nouveau, de plus de 2 M€ par rapport à 2024, tout en investissant près de 10 M€ de plus, en parallèle de la mobilisation progressive du fonds de roulement constitué (qui diminue de près de 10 M€ en 2025) permettant ainsi de diminuer le recours à l'emprunt.

La très légère hausse de la capacité de désendettement, quoique restant à un niveau bas, est uniquement due à la baisse de l'épargne brute (cf ci-dessous).

Cette maîtrise de la dette s'accompagne d'une vigilance permanente quant à l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, qui constitue une des sources de financement de l'investissement.

⇒ **Des niveaux d'épargne témoignant de la capacité de résistance et d'adaptation de la Ville.**



L'épargne brute permet de mesurer la mise en adéquation entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, l'épargne nette (avec déduction du remboursement du capital de la dette) permettant quant à elle d'appréhender la mesure de l'autofinancement effectivement disponible pour l'investissement après remboursement des emprunts.

L'évolution des niveaux d'épargne confirme la solidité structurelle de la situation financière, comme de sa capacité de résistance et d'adaptation, alors même que le contexte a été marqué par des crises successives :

- de 2015 (et même 2014) à 2017 avec la baisse massive des dotations de l'Etat, qui ont ainsi chuté de 7 M€ en 4 ans,
- en 2020 et 2021, avec la crise sanitaire, qui a impacté la Ville pour près de 12 M€ en 2 ans, en pertes de recettes et accroissement de dépenses pour faire face à l'urgence et à la relance,
- en 2022 et 2023, avec la crise énergétique, qui a engendré une hausse de 3,4 M€ de la facture énergétique municipale en 2 ans, malgré le plan de sobriété déployé dès 2022, mais également inflationniste, qui a pesé sur l'ensemble des dépenses municipales.

Malgré cela, la rétrospective montre que chaque fois, les niveaux d'épargne ont rapidement repris leur trajectoire de consolidation, car **la Ville a su s'adapter, en réactivité et en responsabilité, ce qui a permis notamment un soutien renforcé aux services municipaux, et des décisions telles que :**

- **la confirmation annuelle des moyens supplémentaires dédiés à l'extension des capacités d'accueil en restauration scolaire**, avec + 500 K€ par an, complétés à partir de la rentrée 2025 par un effort supplémentaire de près de 200 K€, pour une évolution de la structure organisationnelle des accueils périscolaires permettant une meilleure continuité et sécurité du service rendu.
- **le plan exceptionnel et pérenne en faveur des ressources humaines** mis en place à partir de juillet 2024, à hauteur de 1,5 M€ en année pleine, complété et finalisé en 2025 pour 200 K€ supplémentaires.
- **la hausse maintenue chaque année de 1,5 % de la subvention au CCAS**, en parallèle d'une compensation à celui-ci des mesures locales en matière de ressources humaines, son montant passant de 9,5 M€ en 2019 à 11,1 M€ en 2025, et 11,3 M€ proposés en 2026 ;
- **la stabilité des taux communaux de fiscalité confirmée chaque année (comme depuis 2011),**

- **mais également le renforcement, encore accéléré, du niveau d'investissement**, en prévisions et vérifié en réalisations.

La situation financière saine de la Ville a ainsi permis de mener des politiques de soutien particulièrement volontaristes en fonctionnement, la Ville ayant pu débloquer des moyens conséquents et adaptés en fonction des priorités du territoire, en utilisant chaque fois que cela a été possible l'ensemble des leviers disponibles.

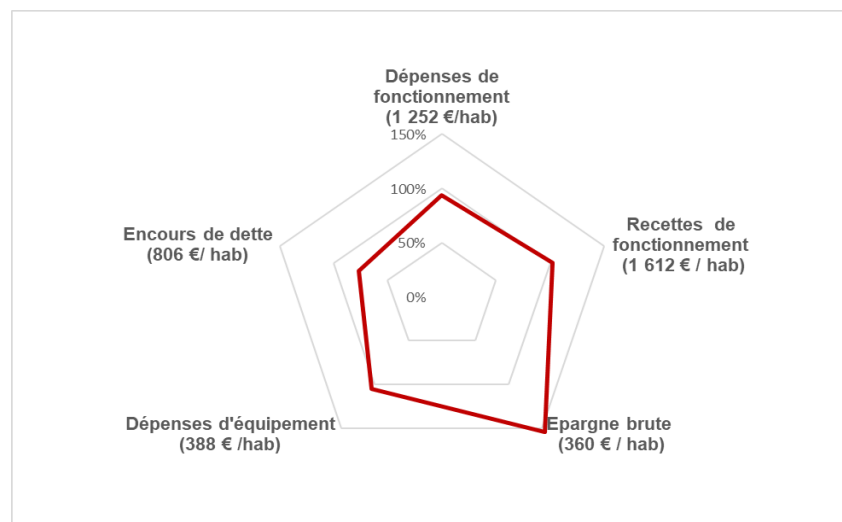
En 2025, les niveaux d'épargne de la Ville sont en léger retrait (de l'ordre de 2 M€) par rapport à 2024. Cette baisse s'explique, au-delà des décisions rappelées ci-dessus et prises dans le cadre des équilibres financiers pluriannuels :

- d'une part, par l'impact de la première hausse de cotisations CNRACL décidée par décret du 30 janvier 2025, qui vient alourdir les dépenses de personnel de + 1 M€,
- et d'autre part, par un rebasage effectué par la DDFIP des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants suite à des erreurs importantes qu'elle avait réalisées dans la taxation des années précédentes (ayant conduit à des dégrèvements pris en charge par l'Etat et un produit Ville artificiellement augmenté) : ce dernier point aboutit à un produit fiscal quasi-stable (+ 0,1 %) entre 2024 et 2025, ce qui est particulièrement atypique, et impacte le dynamisme des recettes.

Pour autant, les niveaux d'épargne restent solides, avec une épargne nette de l'ordre de 22 M€, et au-dessus des indicateurs de sécurité financière, ce qui confirme la soutenabilité et la robustesse des choix faits, qui permettent de préserver la capacité de la Ville sur les années à venir.

Ces différents éléments financiers viennent également confirmer les atouts de la Ville de Besançon par rapport aux villes de sa strate.

A fin 2024 (dernière situation connue pour le panel), la situation de Besançon par habitant s'établit comme suit par rapport à notre panel, des 27 communes de 100 000 à 300 000 habitants (*France métropolitaine – hors communes appartenant aux métropoles de Paris, Lyon, Marseille, Lille*) - source: data.economie.gouv.fr.



C'est cette solidité financière, tout autant que la tenue de sa stratégie financière qui permet à la Ville de confirmer la dynamique pour 2026.

b) [Un projet de Budget 2026 de dynamique et de mobilisation poursuivies](#)

Forte de cette situation financière sécurisée, qui constitue des bases solides et fiables pour l'avenir, la Ville a construit un projet de Budget 2026 de continuité de la dynamique, tout en restant souple et adaptable.

▪ **EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT, LA CONFIRMATION DE LA DYNAMIQUE D'EQUIPEMENT :**

L'investissement est fixé une fois encore à un niveau particulièrement élevé, de 50 M€, identique à celui de 2025, s'agissant du plus haut niveau en BP pratiqué par la Ville.

Le déroulement des années précédentes a montré que **non seulement cet objectif est atteignable en réalisations, car il a été tenu, mais également qu'il est nécessaire, du fait des nombreux projets en cours.**

Compte tenu d'une programmation d'ores et déjà extrêmement dynamique et importante, avec des opérations en phase opérationnelle, cette capacité d'investissement est dédiée au BP à la réalisation **des projets inscrits au PPI déjà engagés, ainsi qu'à la programmation des tranches annuelles, dans le cadre des enveloppes de base.**

▪ **EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, UN CADRAGE SOUPLE ET VOLONTARISTE POUR LA QUALITE DU SERVICE RENDU :**

● **En matière de dépenses de personnel**, les mesures locales mises en œuvre en 2024 et finalisées en 2025 ont constitué un effort inédit et pérenne, qui représente 1,7 M€ supplémentaires par an pour la Ville au total.

La prise en charge de la deuxième hausse de cotisations CNRACL impacte les dépenses de personnel pour + 1 M€ à nouveau en 2026 (avec une augmentation, encore du même montant, à laquelle il faudra faire face en 2027 et en 2028). Une hausse prévisionnelle du SMIC est également intégrée pour environ 200 K€, sur la base d'une hypothèse de + 1,5 %. La tenue des élections municipales mobilise également plus de 160 K€ de dépenses de personnel.

Le soutien aux ressources humaines se poursuit parallèlement en 2026 notamment autour du nouveau dispositif adopté de complémentaire santé, estimé à près de 300 K€, et dans le cadre du travail transversal mené pour l'attractivité de nos métiers.

● **S'agissant des dépenses de fonctionnement courant**, qui regroupent notamment les crédits d'exploitation des services, les dépenses à évolution contrainte, les subventions et contributions versées, **la préparation budgétaire a démarré sur la base d'une évolution globale de + 1,5 %** (soit un niveau proche de l'inflation prévisionnelle 2026), ce qui a constitué une respiration dans la préparation budgétaire.

Cette évolution, qui a pu être appréciée globalement selon les domaines, avec des redéploiements possibles entre lignes, permet ainsi d'assurer la continuité des actions municipales, à périmètre constant et en tenant compte de l'inflation.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été attribués, dans le cadre d'un travail collectif, pour près de 800 K€ en sus du cadrage initial, au titre de décadrages techniques déjà actés ou obligatoires, lorsque l'évolution de base ne permettait pas de faire face aux contraintes, qu'elles soient réglementaires ou contractuelles.

Cette évolution s'entend hors postes de l'énergie et des assurances, qui connaissent des évolutions propres.

La facture énergétique de la Ville est prévue à hauteur de 5,9 M€, en baisse de près de 400 K€ par rapport au BP 2025, en lien avec les évolutions de tarifs, même si la rigueur climatique accrue en début d'année pourrait nécessiter des ajustements en cours d'année.

En investissement comme en fonctionnement, le financement d'éventuelles opérations nouvelles est renvoyé logiquement aux Décisions modificatives (dont la première en juin), qui permettront de réaliser le cas échéant les ajustements nécessaires, en fonction de la version définitive de la Loi de Finances, et en lien avec l'échéance de renouvellement électoral en mars.

Ces Décisions modificatives seront aussi l'occasion d'analyser, au vu de l'équilibre global de l'investissement, la faisabilité et les besoins en tranches annuelles complémentaires, ces dernières répondant à des priorisations annuelles.

- ✓ **EN RECETTES, LE CHOIX D'UNE STABILITE MAINTENUE DES TAUX COMMUNAUX DE FISCALITE, D'UNE MODERATION TARIFAIRE METTANT L'ACCENT SUR UNE TARIFICATION SOCIALE, EN PARALLELE DE LA RECHERCHE D'UNE OPTIMISATION DES FINANCEMENTS EXTERNES REÇUS.**

Une stabilité des taux de foncier bâti, de foncier non bâti, et de taxe d'habitation, sur les résidences secondaires comme sur les logements vacants, est proposée en 2026, comme depuis 2011 (et même 2009 s'agissant de la taxe d'habitation).

A noter que l'année 2026 sera marquée par une faible revalorisation forfaitaire nationale des bases, de 0,8 % (correspondant à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre 2024 à novembre 2025), contre 1,7 % en 2025, pour les locaux d'habitation et les locaux industriels.

En matière de tarifs, la délibération de décembre dernier a proposé une évolution des tarifs calculée au plus juste. Elle a été réalisée pour 2026 sur la base d'un taux directeur de 1,5 %, soit le niveau prévisionnel de l'inflation, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service rendu. Ce taux directeur demeure cependant une simple référence et a été modulé chaque fois que nécessaire dans le cadre d'un travail en faveur d'une tarification sociale accentuée, d'une priorité de politique publique ou sur des aspects plus techniques (arrondis de centimes).

Parallèlement, le travail se poursuit pour optimiser les financements externes pour nos projets, avec une recherche active de subventions et mécénats. Les désengagements prévus par la Loi de Finances et leurs impacts sur les collectivités suscitent inquiétude et mobilisation collective pour s'assurer du financement pérenne des opérations.

En investissement, ces subventions, qui représentent au CA 2024, 53 € par habitant, contre 49 € pour notre panel, constituent des soutiens précieux à la réalisation des projets de la Ville, et représentent des recettes importantes, permettant également de limiter le recours à l'emprunt.

C'est donc un cadrage à la fois volontariste, souple et réactif qui est ainsi proposé pour 2026, soucieux tant de la continuité des services publics que de leur qualité maintenue et permettant la réalisation des opérations lancées.

2. Un contexte toujours marqué par les incertitudes

Les collectivités locales, par le biais des différentes réformes successives, notamment ces dernières années sur la fiscalité locale, ont été placées dans une situation de dépendance croissante vis-à-vis de l'Etat, mais également de la situation économique et des finances publiques nationales.

Comme le soulignait un article du Monde de 2022, toujours et plus que jamais d'actualité, « *les élus de proximité, Maire et conseillers municipaux, restent la meilleure courroie de transmission entre le citoyen et la République* ».

Les communes, mais aussi leurs intercommunalités (la notion de « bloc communal » étant essentielle quant à la compréhension des enjeux et interventions de territoire, compte tenu des transferts de compétences intervenus), sont **au premier rang de l'action publique territoriale, non seulement de proximité, mais également pour faire face aux enjeux d'avenir.**

Elles sont ainsi appelées à piloter une transition de fond, à soutenir l'investissement public, à porter le développement économique, la solidarité, l'attractivité, la lutte contre le réchauffement climatique, à développer le lien de proximité et de démocratie...

Ce sont des points de vigilance majeurs, car le bloc communal ne pourra pas être le récipiendaire et le substitut de tous les autres désengagements, sauf à accentuer encore les inégalités territoriales et les fractures au sein de notre pays.

Par le biais des dotations, des compensations de réformes fiscales nationales, mais également des mécanismes de subventionnement, ce ne sont pas moins de 41 M€ de recettes de

fonctionnement, soit près d'un quart, qui dépendent directement de l'Etat, sans même y inclure ses organismes satellites, ni même les subventions d'investissement.

On mesure par ces chiffres, outre la relativité de l'autonomie locale, l'importance de la vigilance à avoir quant à la situation nationale et aux dispositions de la future Loi de Finances pour 2026.

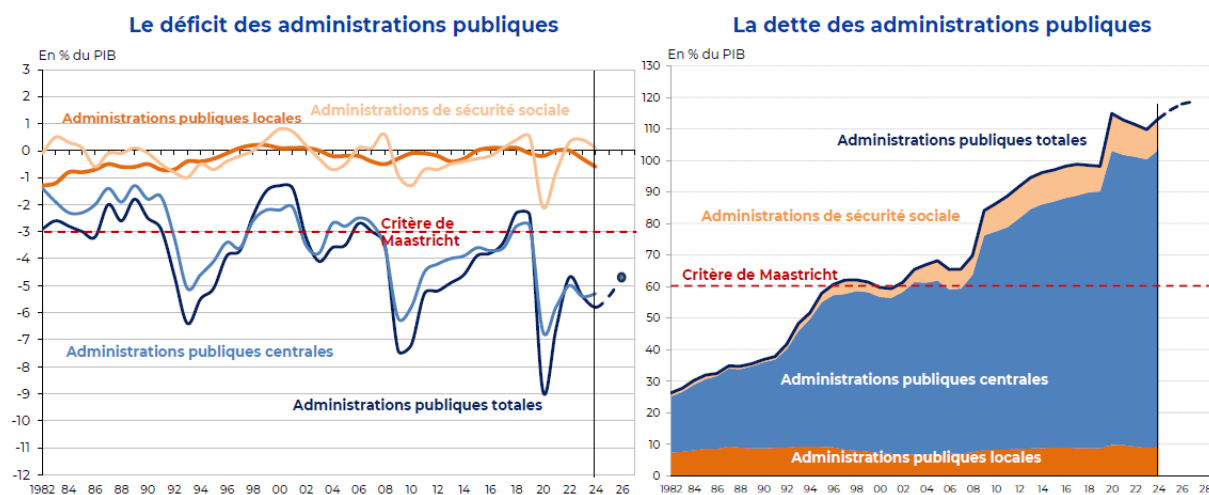
a) Le contexte économique et des finances publiques

Dans leurs dernières notes de conjoncture de décembre, l'INSEE et la Banque de France anticipent une croissance du PIB de + 0,9 % en 2025 (après 1,1 % en 2024 et une prévision 2025 de 0,8 % en septembre).

Cette faible croissance, malgré la reprise de certains secteurs clés au niveau national (tourisme, industrie aéronautique, agriculture, marché immobilier) s'appuie sur un contexte international particulièrement troublé, et une consommation des ménages encore faible, malgré une inflation modérée (autour de 1 % en 2025).

Pour 2026, la croissance du PIB est annoncée aux alentours de 1 %, avec une inflation comprise entre 1,3 % et 1,5 % selon les organismes (contre 0,9 % en 2025).

L'évolution du PIB est un indicateur de pilotage important de la situation des finances publiques, les critères de déficit public et de dette public étant rapportés au PIB.



Source : la Banque Postale- DOB en instantané.

Le déficit public s'établirait en 2025 à - 5,4 % du PIB (après - 5,8 % en 2024).

Pour 2026, le Gouvernement, dans son projet de Loi de Finances initial visait un déficit public de - 4,7 %, mais cet objectif dépendra largement du projet de Loi de Finances qui sera retenu au final (à titre d'exemple, suite aux amendements du Sénat, le déficit public pour 2026 était estimé à - 5,3 % du PIB).

La dette publique a atteint à la fin du 3^{ème} trimestre 2025 117,4 % du PIB, soit 3 482 Md€. Elle continuerait sa croissance en 2026 pour atteindre 118 % du PIB.

Ce bilan global, qui a amené le Gouvernement au principe d'une responsabilité partagée du déficit public entre les différentes strates d'administrations, et à la perspective d'une mise à contribution des collectivités locales, doit cependant être analysé finement.

En effet, le déficit au sens de Maastricht correspond au « besoin de financement », c'est-à-dire à la variation du stock de dette, les collectivités étant quoiqu'il en soit, tenues à un strict équilibre de leur budget, avec un emprunt réservé au seul investissement.

Le déficit de l'Etat représente 154 Md€ fin 2024, soit 91 % du total, celui des collectivités locales 16,7 Md€, soit 9 %, la Sécurité sociale présentant quant à elle une situation de léger excédent.

Montants en Md€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	V° 2023/24
Administration publique centrale	-67,8	-154,9	-144,5	-133,2	-153,7	-154,1	-0,4
dont État	-65,9	-177,0	-144,1	-148,1	-151,9	-152,5	-0,6
dont Organismes divers d'administration centrale	-1,9	22,1	-0,5	14,9	-1,8	-1,7	0,2
Administrations publiques locales	-2,5	-3,9	-0,9	-1,1	-9,5	-16,7	-7,2
Administrations de sécurité sociale	12,1	-48,3	-19,7	8,5	11,5	1,2	-10,3
Ensemble administrations publiques	-58,2	-207,1	-165,2	-125,9	-151,7	-169,7	-17,9

Montants en % du PIB	2019	2020	2021	2022	2023	2024	V° 2023/24
Administration publique centrale	-2,8%	-6,7%	-5,8%	-5,0%	-5,4%	-5,3%	0,2%
dont État	-2,7%	-7,6%	-5,7%	-5,6%	-5,4%	-5,2%	0,2%
dont Organismes divers d'administration centrale	-0,1%	1,0%	0,0%	0,6%	-0,1%	-0,1%	0,0%
Administrations publiques locales	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,6%	-0,2%
Administrations de sécurité sociale	0,5%	-2,1%	-0,8%	0,3%	0,4%	0,0%	-0,4%
Ensemble administrations publiques	-2,4%	-8,9%	-6,6%	-4,7%	-5,4%	-5,8%	-0,4%

Source : Ressources Consultants Finances

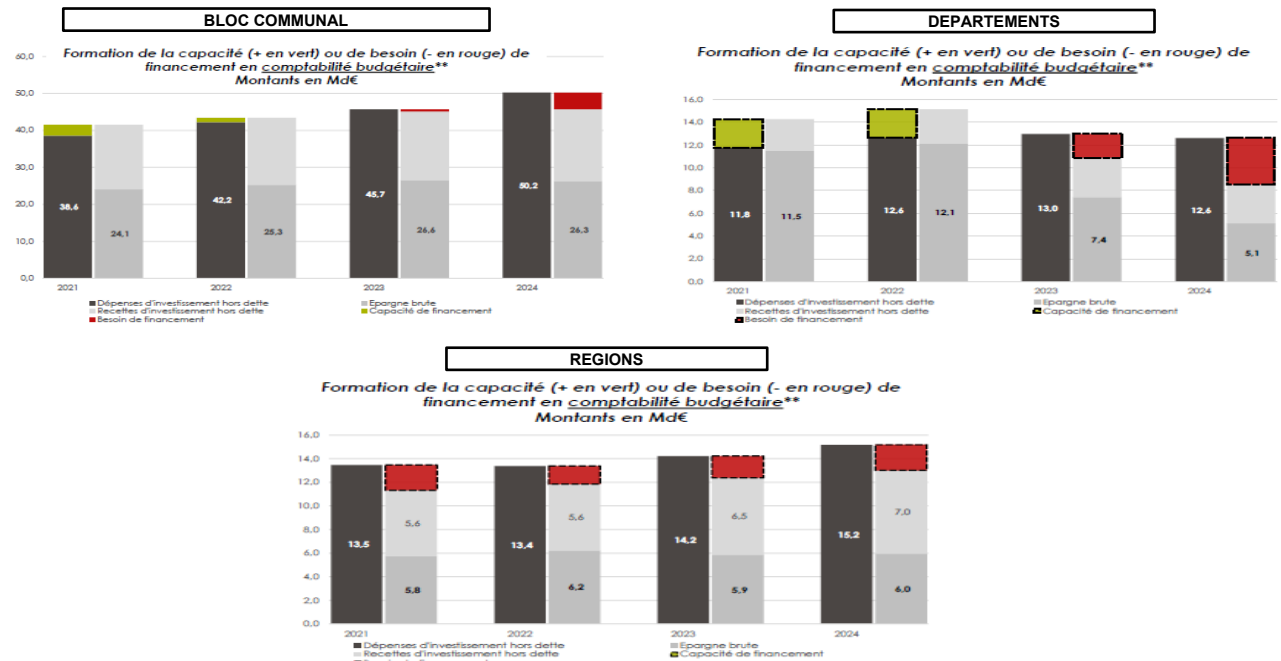
La répartition entre différentes strates de collectivités est la suivante :

Le solde public des administrations publiques locales : catégories de collectivités locales et ODAL

Montants en Md€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	V° 2021/24
Collectivités locales	0,0	-0,1	4,5	2,9	-5,0	-11,4	-15,9
dont Bloc communal	-0,7	2,9	4,8	2,7	0,6	-2,6	-7,4
dont Départements	0,5	-1,2	1,5	1,5	-3,3	-5,5	-7,0
dont Régions	0,3	-1,7	-1,9	-1,4	-1,8	-3,0	-1,1
dont Syndicats	-0,1	0,0	0,1	0,1	-0,5	-0,3	-0,4
Organismes divers (ODAL)	-2,5	-3,8	-5,4	-4,0	-4,5	-5,3	0,1
Administrations publiques locales	-2,5	-3,9	-0,9	-1,1	-9,5	-14,7	-15,8
soit en % du PIB	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,6%	-0,5%

V° du solde public 2021/24 en Md€	En poids	Recettes 2024 en comptabilité nationale en Md€	En poids	
Bloc communal	-7,4	46,6%	176,1	58%
Départements	-7,0	44,1%	72,8	24%
Régions	-1,1	6,8%	36,6	12%
Syndicats	-0,4	2,5%	16,4	5%
Collectivités locales	-15,9	100%	301,9	100%

Si l'on voit que toutes les catégories de collectivités ont effectivement participé à la dégradation du solde public par une hausse de leur endettement en 2024 (avec un poids particulièrement marqué des départements), encore faut-il en analyser les causes.



Source : Ressources Consultants Finances

On voit que pour le bloc communal, communes et intercommunalités, la hausse du solde public est uniquement dû à la hausse de l'investissement, qui a progressé de 12 Md€ au niveau national toutes communes et intercommunalités confondues, et ce, malgré une hausse des niveaux d'épargne et des recettes d'investissement hors dette.

Pour les départements, la dégradation du solde public est en revanche liée à une dégradation des niveaux d'épargne brute, liées aux resserrements des recettes par rapport aux dépenses. Le besoin de financement des Régions est quant à lui resté relativement stable.

Ces précisions sont importantes au regard de l'analyse du déficit public des collectivités, car il est essentiel de rappeler que **la dette est, pour les administrations publiques locales, un instrument de l'investissement public - et uniquement d'investissement - et qu'à ce titre, elle est créatrice de richesse, de développement économique et de PIB.**

Rappelons que 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités locales, dont plus des 2 tiers par le bloc communal.

Toute nouvelle contrainte sur les collectivités risque ainsi de faire baisser l'investissement public, et donc la croissance du PIB, voire, ce qui est d'autant plus contraire à l'effet recherché au niveau national, de faire baisser leur épargne et donc d'augmenter le besoin de financement par la dette.

b) Les perspectives de contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques et les incertitudes liées

Le projet de Loi de Finances initial déposé par le Gouvernement - seule référence à ce jour, de nombreux amendements ayant été ensuite votés par les parlementaires - prévoyait un nouvel effort des collectivités locales dans le cadre du « redressement des finances publiques » à hauteur de 4,6 Md€.

Ce montant est d'autant plus important qu'il ne comprend pas les baisses de dotations d'investissement, notamment sur le fonds vert, ni la hausse de cotisations CNRACL 2026 qui représente plus de 2 Md€ au niveau national pour l'ensemble des collectivités.

Pour mémoire, la Loi de Finances 2025 prévoyait une contribution des collectivités à hauteur de 2,2 Md€.

Ce projet, s'il réaffirmerait le principe d'une mise à contribution des collectivités locales à l'effort de redressement, le recentrait également sur les communes.

Or s'il est vrai que les communes ont été relativement - et comparativement - épargnées par les différents dispositifs des Loïs de Finances de ces dernières années, notamment avec un levier fiscal en grande partie conservé, **il faut rappeler qu'elles portent, sur l'ensemble des collectivités, pour autant 60 % de la hausse des cotisations CNRACL (et 75 % si on y inclut les intercommunalités avec des mutualisations de postes), du fait de leurs interventions de proximité qui exigent du personnel.**

Le projet de Loi de Finances initial prévoyait les principales mesures suivantes pour les collectivités locales :

- ➔ **Mise en place d'un deuxième dispositif de ponction des recettes des collectivités locales (DILICO), avec un doublement de l'enveloppe**, un élargissement des collectivités prélevées, et des restrictions des conditions de reversement des sommes prélevées.

Le DILICO 1 (Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités) a été mis en place en 2025 pour 1 Md€ au niveau national, initialement pour une année seulement. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes fiscales de certaines collectivités, selon un indice synthétique prenant en compte le potentiel fiscal ou financier et le revenu par rapport à la moyenne de la catégorie.

Le DILICO 2 a été proposé avec un doublement de son montant par rapport à 2025, soit 2 Md€ au niveau national, réparti à hauteur de 720 M€ pour les communes (soit 36 % contre 25 % et 250 M€ pour le DILICO 1), avec également un abaissement des seuils d'éligibilité au prélèvement à un indice synthétique de 100 % (contre 110 % pour le DILICO 1).

Le mode de calcul de l'indice synthétique de référence n'est pas modifié : 75 % selon le potentiel financier et 25 % sur le revenu.

Par ailleurs, le texte initial prévoit une restriction des règles de reversement par rapport au DILICO de 2025, avec un reversement de 80 % de la somme prélevée sur 5 ans (contre 90 % sur 3 ans pour le premier dispositif). Le reversement pour les collectivités contributrices est par ailleurs à la fois conditionné et proportionné à une évolution globale pour la catégorie de

collectivités concernées, des dépenses de fonctionnement et d'investissement, inférieure à la croissance du PIB en valeur.

⇒ La Ville n'a pas été prélevée au titre du DILICO 1, et n'était pas a priori soumise au DILICO 2, mais avec un positionnement très proche du seuil de prélèvement, puisque son indice synthétique est de 0,99 contre un seuil de prélèvement à 1. Ces derniers chiffres permettent toutefois de mesurer le risque et l'effet de seuil très important du dispositif de DILICO (qui pourrait représenter de l'ordre de 1 M€ en cas de prélèvement pour la Ville du fait d'une simple baisse de seuil, selon les modes de calcul annoncés).

La future Loi de Finances, telle que connue à la date d'écriture du présent rapport réduirait le prélèvement global du DILICO, avec un reversement annoncé et une exonération des communes, ce qui permettrait de maintenir l'hypothèse d'une absence de prélèvement pour la Ville.

➔ **Minoration de la compensation de l'Etat pour l'abattement de 50 % des bases de taxe foncière et de CFE des locaux industriels.**

Depuis 2021, les locaux industriels bénéficient d'un abattement de 50 % sur leurs bases de taxe foncière et de CFE, abattement jusque-là intégralement compensé s'agissant d'une décision nationale. Le projet initial de Loi de Finances prévoyait une baisse de 25 % de la compensation (soit une économie au niveau national de l'ordre de 1,1 Md€).

⇒ Pour la Ville, l'impact de cette minoration serait de - 700 K€ de recettes.

La future Loi de Finances, telle que connue à la date d'écriture du présent rapport maintiendrait cette baisse, qui serait ramenée à environ 20 %. **Pour la Ville, la diminution effective resterait conséquente, avec une perte de 600 K€ de recettes de compensations.**

➔ **Baisse du fonds vert.**

La Loi de Finances, telle que déposée initialement par le Gouvernement, si elle prévoyait un maintien de l'enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement à périmètre constant avec un abondement des dotations de péréquation pour les communes (Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale), incluait par ailleurs une nouvelle baisse du fonds vert, de plus de 500 M€, ce qui le ramènerait à environ 650 M€ (contre 2,5 Md€ en 2024).

⇒ Même si l'impact de cette baisse est difficilement chiffrable, s'agissant d'une dotation d'investissement attribuée sur dossier, il convient de rappeler que la Ville a perçu 902 K€ en 2023, 693 K€ en 2024 et 889 K€ en 2025 au titre du fonds vert, ce qui représente un soutien essentiel dans la réalisation de ses projets de transition.

La future Loi de Finances, telle que connue à la date d'écriture du présent rapport atténuerait cette baisse en 2026, avec un fonds de l'ordre de 800 à 850 M€ en 2026, contre 1,15 Md€ en 2025 et plus de 2 milliards en 2024, cette diminution étant contraire aux impératifs de transition et au rôle des collectivités dans ce domaine, avec en parallèle une mobilisation forte des associations d'élus locaux pour maintenir ce fonds indispensable.

Il faut souligner par ailleurs que le projet de Loi de Finances prévoyait comme les années précédentes, **une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement**, avec abondement des dotations de péréquation (Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale).

En retenant l'hypothèse officielle du projet de Loi de Finances d'une inflation 2026 à 1,3 %, la perte de pouvoir d'achat pour les collectivités en euros constants s'élèverait ainsi à plus de 350 M€ (dont 245 M€ pour le bloc communal) au niveau national.

Pour la Ville, la stabilité de la dotation forfaitaire par rapport à l'inflation représenterait une perte de près de 300 K€ en 2026.

Si la dotation forfaitaire de Besançon avait été indexée sur l'inflation depuis 2022, elle serait ainsi supérieure de 3 M€ à celle effectivement prévue en 2026, avec un manque à gagner de plus de 11 M€ depuis 2022.

La ponction sur les ressources des collectivités est également opérée au travers d'une diminution des fonds de concours dits « variables d'ajustement » de 527 M€ pour 2026, notamment pour ce qui concerne les Communes, au travers du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle de - 50 M€ pour le bloc communal : cela représenterait une baisse supplémentaire d'environ 50 K€ pour la Ville, comme en 2025.

A noter également que les impacts du projet initial de Loi de Finances étaient encore plus conséquents pour Grand Besançon Métropole, avec une perte estimée à 11 M€ sur la seule année 2026, avec un prélèvement au DILICO de plus de 2,5 M€, une réduction de la fraction de TVA et un décalage de versement du FCTVA.

Globalement, le projet de Loi de Finances définitif continuerait d'avoir des impacts particulièrement lourds sur les intercommunalités, qui supporteraient à elles-seules la moitié des efforts exigés des Collectivités locales, alors qu'elles représentent moins du quart de l'ensemble des budgets locaux.

La vigilance que nous maintenons quant aux impacts de la Loi de Finances est globale car compte tenu des partages de compétences et de flux financiers, tout élément de fragilisation des structures communautaires, ou plus largement des structures partenaires (collectivités, associations...) fragilisera la communauté dans son ensemble.

La Loi de Finances en cours d'adoption, avec un objectif de promulgation à mi-février, semble confirmer **un effort des collectivités entre 2 et 2,5 milliards**, sans pour autant que les modalités en soient clarifiées à la date d'écriture du présent rapport. Cela reste conséquent car identique à l'année 2025, d'autant que cela n'inclut pas les hausses de cotisations CNRACL déjà décidées par décret, avec en parallèle une incertitude sur le périmètre retenu, et les impacts spécifiques par collectivité.

A ce jour, seule la baisse du FDPTP, qui est utilisée de manière « traditionnelle » comme variable d'ajustement au niveau national, a pu être intégrée au projet de BP, dans une logique de sincérité budgétaire, les autres éléments n'étant pas confirmés à l'heure actuelle, avec des discussions parlementaires, que ce soit à l'Assemblée Nationale ou au Sénat, qui ont largement modifié le projet initial de Loi de Finances, dans le sens plutôt d'un allègement des efforts demandés, même si la volonté d'une contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques semble confirmée.

Les impacts éventuels de la Loi de Finances seront le cas échéant à intégrer au BP si cela est possible, compte tenu de l'analyse indispensable à mener dans un contexte de complexité croissante des finances locales, ou en Décision modificative en cours d'année.

Le choix déterminé de la Ville, dans ce climat d'incertitudes, est en tout état de cause le refus d'une « contribution par la peur ». Le risque - ou la crainte du risque - d'une mise sous contrainte supplémentaire ne peut en aucun cas constituer un frein à l'engagement public local, alors même que notre territoire, nos habitants, nos associations, nos entreprises en ont plus que jamais besoin.

Au contraire, le projet de BP 2026 confirme la mobilisation et la continuité des actions, avec en parallèle, un travail à mener, lorsque les éléments de projection nécessaires seront connus, sur une actualisation en tant que de besoin de la stratégie financière globale, en recettes et en dépenses.

C'est cet esprit d'adaptabilité et de responsabilité, tout comme la confiance dans la robustesse de la situation de la Ville et dans sa capacité à réagir et s'ajuster si besoin, qui a guidé les choix budgétaires pour 2026.

Le projet de Budget 2026 s'inscrit, avec détermination et engagement, dans la continuité de la dynamique de réalisation des opérations et actions lancées.

SOLIDARITES ET PROXIMITE

L'accompagnement et la protection des habitants constituent un levier essentiel de l'action municipale, pour favoriser la cohésion, activer et structurer les solidarités, promouvoir les liens sociaux.

- **La politique en faveur de la jeunesse et de l'éducation**

Pilier de l'action en faveur de la jeunesse, **le plan de rénovation des écoles et des crèches, de plus de 85 M€, est en pleine phase opérationnelle, en parallèle de l'extension de la restauration scolaire et de la création de 3 nouveaux équipements.**

La Ville y consacrera plus de 14 M€ en 2026, soit près d'un tiers de son investissement.

Avec **5 écoles et 3 crèches d'ores et déjà rénovées intégralement (écoles Boulloche, Kennedy, Kergomard, Ferry et Viotte, et crèches de Saint-Ferjeux, de Battant et des Tilleuls)**, le plan se poursuit activement.

Les restructurations des **écoles de La Butte, Paul Bert et Vieilles Perrières, ainsi que la crèche des Orchamps** sont lancées, avec pas moins de 8 M€ en 2026 dédiés à ces 4 opérations d'ampleur, tandis que les études sont en cours de finalisation pour les travaux sur les écoles **Jean Macé et Champagne**.

En complément, 3 écoles bénéficient spécifiquement **d'une restructuration et d'une extension de leur restauration scolaire**, avec 1,5 M€ en 2026, dans les écoles **Fourier, Sapins et Ile de France**.



Ecole Paul Bert – perspective de la future entrée rue Lanchy

Ce grand programme de rénovation est également accompagné de **la création de 3 nouveaux équipements**, qui mobiliseront près de 3,5 M€ en 2026.

Le projet de nouvelle école Tristan Bernard aux Vaites débutera, pour une ouverture prévue à la rentrée 2028 et le quartier Viotte verra dès 2026 l'émergence d'un nouveau bâtiment accueillant une **nouvelle crèche** de 60 places.

Sur le quartier des **Clairs Soleils, le nouvel espace Aimé Césaire**, en cours de finalisation, avec un budget total de 2 M€, permettra d'accueillir sur le même site **une halte-garderie et un espace de parentalité**, et la médiathèque, en cœur de quartier sur la place des Lumières.

En parallèle de ces grands projets de restructuration, la Ville investit **1,4 M€** pour l'entretien courant du patrimoine scolaire et de la Petite Enfance. Des interventions seront par exemple réalisées sur les maternelles Curie et Helvétie, l'école des Chaprais et l'école Bourgogne, ainsi que la crèche des Epouisses.

Le programme de plus de 300 K€ dédié au renforcement de la mise en conformité des crèches (installation de portes comprenant deux oculi, surélévation des clôtures...) a été engagé dès la fin de l'année 2025 et est en cours de déploiement.

Ce grand plan d'investissement s'accompagne pour son volet structurel d'un travail accéléré à la fois sur **la structure, la qualité et l'attractivité du périscolaire et de la restauration**, avec depuis 2020, un renforcement annuel des moyens dédiés, de + 500 K€ par an, et la consolidation des postes d'animateurs, la mise en place d'une tarification sociale et graduée pour favoriser l'accès au plus grand nombre, mais également, depuis la rentrée 2025, d'une évolution de la structure organisationnelle des accueils périscolaires permettant une meilleure continuité du service, de près de 200 K€.

Cette vision globale, autour du projet éducatif, a permis **d'atteindre l'objectif d'une capacité d'accueil en restauration de 70 % des enfants scolarisés (soit plus de 5 400 enfants accueillis fin 2025)**, contre 50 % il y a 10 ans.

La qualité des repas a été également un axe de mobilisation majeur, avec des menus composés à **70 % (contre 47 % en 2021) de produits respectant le cahier des charges EGAlim** (BIO, SIQO, local bas carbone), dont 46 % de produits biologiques, ce qui dépasse largement les exigences fixées par la réglementation (50 % EGAlim, dont 20 % de produits bio), tout comme **la lutte contre le gaspillage alimentaire**, avec notamment l'expérimentation lancée sur la collecte des biodéchets dans 14 écoles et 8 crèches municipales.

- **La politique sociale et de proximité**

La Ville s'inscrit également dans la continuité de l'effort déployé vis-à-vis du CCAS, avec une hausse régulière de 1,5 % par an et une compensation des mesures locales en matière de ressources humaines.

En 2026, la subvention est ainsi prévue à **plus de 11,3 M€, en hausse de 269 K€ par rapport à 2025 et de + 1,9 M€ par rapport à son niveau de 2019.**

La subvention de la Ville représente 40 % du budget du CCAS, ce qui matérialise les liens essentiels avec ce partenaire qui définit et met en œuvre la politique sociale d'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

Accompagner et protéger est un des axes forts déployés ces dernières années.



La nouvelle Maison des Femmes, dont l'ouverture est prévue début mars, en est l'illustration concrète.

Construite en lien étroit avec les associations, mais également plus largement les habitants, notamment par le dispositif mis en place en 2024 d'épargne citoyenne, elle offrira un nouveau lieu unique où les femmes pourront être accueillies, écoutées et orientées.

L'aménagement de ce nouveau site représente **un budget total de 3 M€** d'investissement y compris l'acquisition, avec une approche partenariale indispensable quant à son fonctionnement futur, autour d'un enjeu malheureusement plus que jamais d'actualité.

La Ville maintient en parallèle ses interventions dans des missions essentielles de protection, de sécurité et de prévention, notamment au titre **du dispositif de médiation** initié l'an dernier sur le quartier Battant (260 K€ en 2026), en parallèle de la montée en puissance et de la structuration de **sa politique de santé publique et de lutte contre les addictions**, dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2029 porté au niveau intercommunal.

L'accompagnement des habitants s'inscrit également dans un objectif de rendre le service public, les équipements publics, les espaces, accessibles au plus grand nombre et dans tous les quartiers.

600 K€ seront ainsi dédiés à la poursuite des travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'Ap).



La **salle Battant**, récemment ouverte, après une rénovation de près de 800 K€, permet aux habitants de retrouver cet espace de convivialité et de centralité au sein du quartier, après la rénovation de la crèche. Se déroulent en parallèle la rénovation et la végétalisation de la place Marulaz et de la rue de l'école, portées par le Grand Besançon.

Sur le quartier des **Orchamps**, après l'étude socio-urbaine qui a permis de faire émerger des pistes de transformation du quartier prioritaire de court, moyen et long termes, le nouveau terrain de sport « city stade » devant l'école Herriot est désormais finalisé (avec plus de 600 K€ dédiés) et les travaux d'aménagement de la rue Gounod sont en cours. La nouvelle crèche des Orchamps sera réouverte à l'automne.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) à Planoise, dans lequel la Ville est engagée pour plus de 28 M€, est en pleine phase opérationnelle, avec l'ouverture récente du nouveau gymnase Diderot, et les aménagements d'espaces publics se poursuivront (avec 1 M€ prévus au budget), notamment sur les secteurs Cassin, Van Gogh, Bourgogne et Epoisses.

Ils seront accompagnés sur ce dernier d'une première phase de rénovation du **centre des Epoisses**, qui accueille l'association PARI et la crèche, pour 540 K€, avec un soutien de l'Etat dans le cadre de la Dotation de la Politique de la Ville (DPV).

L'accessibilité au service public et la proximité passent également par la **démocratie participative**, et l'implication des citoyens dans la vie publique. 250 K€ sont prévus en 2026 comme les années précédentes, au titre du budget participatif, en parallèle de la 3^{ème} saison en cours dont les 10 projets retenus, sur les 35 propositions des habitants, sont désormais en cours d'élaboration dans les services municipaux.

La grande consultation menée sur la notion de cimetière « écologique » a également permis d'avancer dans le projet d'extension du **cimetière de Saint-Claude**, qui sera lancé cette année sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, et une participation pour moitié de la Ville (dont 600 K€ prévus au projet de budget).

La Ville consacrera au total en investissement près de 14,5 M€ dans le cadre de l'enveloppe de base des travaux annuels de proximité, augmentée de près de 2 M€ depuis 2020, pour le gros entretien de ses bâtiments et espaces, pour le matériel et mobilier de ses équipements, et l'attribution de compensation pour la voirie versée à GBM.

L'ADAPTATION DU TERRITOIRE ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2025, Besançon a décroché pour la 4^{ème} fois consécutive les 5 étoiles du label TETE (Territoire Engagé pour la Transition Écologique – Climat Air Énergie), à l'issue d'un audit mené par un comité d'experts mandaté par l'ADEME, comme seulement 20 collectivités territoriales françaises.

La décarbonation des bâtiments municipaux et la végétalisation des espaces notamment ont ainsi permis une baisse de 44 % des émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2019 et 2023, en parallèle d'un doublement de la production d'énergie renouvelable entre 2019 et 2025.

En juin 2025, le Conseil municipal a adopté un nouveau plan d'action visant la neutralité carbone des services municipaux d'ici 2040. Ce programme prévoit des objectifs de baisse de 40 % de consommation énergétique, l'atteinte de 100 % d'énergies renouvelables, dont 65 % produites localement, autour d'un programme de 50 actions concrètes pour l'adaptation et les transitions.

C'est dans ce cadre, et celui de la transformation de la Ville, que s'inscrivent les actions prévues au Budget 2026.

- **L'adaptation face au changement climatique**

La Ville poursuit son engagement en faveur de la **végétalisation des espaces urbains**, avec la multiplication des îlots de fraîcheur et la désimperméabilisation des sols, notamment dans **les cours**

de l'école de la Butte et de la crèche des Orchamps en 2026. Ces opérations s'inscrivent dans la continuité de précédentes opérations, telles que la place de la Révolution, la place Renée et René Pelletier ou encore la place des Tilleuls. Pour soutenir ces projets, une enveloppe de plus de **500 K€** est prévue en 2026, dédiée au plan **de lutte contre les îlots de chaleur**.

Les travaux annuels de proximité dédiés aux espaces verts et à la protection de la biodiversité devraient représenter près de **0,8 M€** au Budget 2026.

L'expertise et **la gestion de son patrimoine arboré** fragilisé par le réchauffement mobilisent près de 300 K€ et plus de 100 K€ seront consacrés à la campagne 2026 de plantations d'arbres et d'arbustes, pour poursuivre la végétalisation de la Ville. Des travaux d'aménagement végétal et paysager interviendront également dans les cours d'écoles ou dans le parc urbain à Planoise. La création d'un escalier à la gare Viotte entre le parvis haut et le parvis bas a été engagée l'an dernier et pourra ainsi être finalisée en 2026.



La Ville consacre également environ 120 K€ aux aires de jeux et à la restauration de la biodiversité.

La Ville maintient également son engagement envers **la préservation et la gestion de son patrimoine forestier, avec un budget de 0,7 M€**.



Le **jardin des Sciences « Biôme »** nouvellement réouvert sur le Campus de la Bouloie, auquel la Ville a consacré 5,8 M€ dans le cadre d'une opération fortement partenariale, jouera un rôle majeur en termes de recherche scientifique et de sensibilisation du public aux enjeux de conservation et d'adaptation.

La rénovation du patrimoine municipal, bâtiments et espaces publics, constitue un autre enjeu majeur, à la fois pour l'adaptation au changement climatique, avec un travail sur les conditions de confort thermique qui sont désormais indissociables de l'ensemble des projets menés, mais aussi pour la sobriété énergétique.

Elle s'inscrit non seulement dans le cadre du plan écoles-crèches mais également dans des projets transversaux comme **le futur bâtiment d'accueil des archives aux Près de Vaux** ou **la transformation du pôle sportif Diderot à Planoise**.

Ces réalisations s'inscrivent également dans le cadre de notre SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables), dans lequel la Ville s'engage, via sa commande publique et ses achats, par une généralisation progressive de clauses sociales et environnementales dans ses marchés.

En matière de matériaux biosourcés, cela se traduit par exemple dans l'utilisation de peintures spécifiques par les services municipaux, qui a bénéficié à 14 chantiers en 2024, et par la pose de près de 600 m² de sols biosourcés. L'opération de la Maison des Femmes a été également menée avec un souci particulier de réemploi des matériaux pour le chantier ou en direction des particuliers.

Le nouveau pôle sportif Diderot constitue un autre exemple particulièrement marquant en matière d'utilisation de matériaux biosourcés, avec au total environ 1 600 m³ de bois local provenant de la forêt municipale de Chailluz.

- **L'anticipation des transitions**

L'adaptation au changement climatique passe également par **l'anticipation dans la conception de la ville de demain, de ses nouveaux quartiers et des nouveaux besoins et modes de vie.**

Le budget 2026 prévoit ainsi 1,2 M€ (sur une participation totale de plus de 11 M€), pour le lancement du **quartier Grette-Brulard-Polygones** autour du standard d'habitat « ville-nature » et 500 K€ pour la concession publique d'aménagement **du projet urbain des Vaïtes**, hors école.



Le projet **Saint-Jacques Arsenal** mobilisera quant à lui **3,1 M€**, à la fois en participation à l'opération d'aménagement global prévoyant des logements et des activités, et pour les travaux en cours sur le **jardin central et la cour Paulette Guinchard**, qui constitueront des lieux apaisés, réservoirs de biodiversité en Cœur de Ville, accessibles à tous, mettant en valeur le patrimoine exceptionnel.

L'investissement se poursuit également dans les **secteurs des Hauts du Chazal**, pour soutenir son extension par l'accueil de nouveaux logements et d'activités, accompagnés de trames douces et d'espaces verts, pour 441 K€ prévus au projet de budget, ainsi que sur **l'éco-quartier Viotte**, qui continue sa structuration au Nord de la gare, et un travail sur les liaisons douces, avec une participation globale de la Ville prévue à plus de 5 M€ (dont 500 K€ en 2026).

La Ville travaille également sur son patrimoine propre dans une logique d'exemplarité et de sobriété.

Le plan d'économies d'énergie de plus de 6 M€ engagé depuis 2022, dont 700 K€ sont programmés en 2026, complété annuellement par une enveloppe de plus de 700 K€ pour la modernisation des équipements de distribution énergétique, poursuit son plein déploiement.

Plusieurs opérations sont engagées, notamment l'installation de géothermie sur le site de Granvelle, le déploiement de panneaux photovoltaïques sur le restaurant scolaire Fourier, le gymnase Diderot et la crèche des Orchamps. Une installation photovoltaïque sera également réalisée sur le gymnase Châteaufarine, et le Fort Bregille bénéficiera d'une nouvelle chaufferie biomasse.

4 nouveaux bâtiments municipaux seront également raccordés cette année au réseau de chaleur urbain.



La Ville travaille également en partenariat avec le Grand Besançon pour la réfection de l'éclairage de la Citadelle, qui débute cette année pour sa partie extérieure.

La Ville maintient également son soutien auprès des habitants engagés dans **l'optimisation de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique**, dans le cadre notamment des projets portés par le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME).

En outre, dans le cadre du plan de préservation **de la ressource en eau**, le projet de **récupération des eaux de la piscine Mallarmé** sera finalisé cette année, avec un projet total de près de 1 M€. Il permettra notamment d'alimenter l'arrosage des terrains du complexe sportif Léo Lagrange, ainsi que d'autres services municipaux, en valorisant les eaux de renouvellement, de vidange et les eaux pluviales et de toiture de la piscine, déconnectant ainsi de l'ordre de 20 000 m³ d'eau du réseau unitaire.

Au titre du développement de l'économie circulaire, la Ville poursuit **le déploiement des corbeilles de tri** dans le Centre-Ville, avec une enveloppe pluriannuelle de **2,5 M€**, dont 750 K€ prévus en 2026. A ce jour, 170 corbeilles « bi-flux » ont été installées ou le seront très prochainement sur l'espace public.

Par ailleurs, la stratégie visant à équiper les services de véhicules électriques est maintenue, dès lors que leurs performances techniques permettent de répondre aux besoins, parfois très particuliers, des activités concernées. Une enveloppe annuelle de plus de 900 K€ est allouée dans ce cadre.

Le budget 2026 maintient enfin les crédits annuels dédiés au fonds d'amorçage et d'accélération de la transition écologique, soit 300 K€, qui viennent contribuer et inciter au financement de projets d'investissement contribuant activement à la transition écologique, par leur caractère innovant en termes de processus ou de nouvelles pratiques.

L'ATTRACTIVITE ET LA VITALITE

La vitalité de la Ville, qu'elle soit économique, sportive, culturelle, touristique, est un enjeu non seulement d'attractivité, de visibilité, et donc de développement pérenne, mais également de cohésion, notamment grâce à la dynamique associative du territoire.

Le niveau élevé d'investissement pratiqué ces dernières années constitue un soutien important au développement économique local et aux carnets de commande des entreprises.

Il faut rappeler qu'environ 70 % des marchés passés par la Ville le sont auprès d'entreprises régionales.



En matière de développement de la politique sportive, un des projets les plus emblématiques est sans conteste **le nouveau pôle sportif Diderot**, qui représente un projet global de plus de 12 M€ (dont 3,4 M€ sur 2026), et qui combine la construction d'un nouveau gymnase, déjà ouvert, et la réhabilitation, notamment énergétique, de l'ancien gymnase, dont les travaux sont actuellement en cours.

Ce nouvel espace total de 2 300 m² offrira des équipements de qualité aux clubs dans de nombreux domaines (volley, basket, handball, futsal, sports de combat, badminton...), et permettra aussi d'organiser des manifestations d'envergure nationale, répondant ainsi à un vrai besoin tant en termes d'organisation de compétitions sportives que d'entraînements. Il constituera un nouveau pôle d'attractivité dans le quartier de Planoise.

Par ailleurs, des travaux **de réfection du parquet du Palais des sports Ghani Yalouz** seront engagés pour un montant de 250 K€, afin de garantir la qualité sportive, et l'intégrité physique des pratiquants.

Les interventions sur l'ensemble des bâtiments sportifs représenteront un effort de 750 K€ en termes d'investissements de proximité afin de garantir la sécurité des usagers et le maintien en bon état du patrimoine sportif, avec notamment des interventions sur les gymnases de Chateaufarine, de Fontaine-Ecu, le pôle sportif des Montboucons, mais également les complexes La Fayette et Mallarmé.

En outre, **le soutien de fonctionnement apporté aux partenaires sportifs (qu'il s'agisse de sports pour tous ou de haut niveau)**, s'établit à 2,4 M€ dans le projet de budget 2026.

En matière de diffusion et de création culturelle, le projet de mise en sécurité de **la Grande Halle des Prés de Vaux**, estimé à près de **2 M€**, est lancé et devrait s'achever à l'automne. Ces travaux permettront la réouverture de la Grande Halle, fermée depuis 2023 du fait de la dégradation du bâtiment, ce qui permettra d'y accueillir à nouveau des événements d'envergure nationale. La Grande Halle, d'une capacité exceptionnelle de 2 500 personnes, retrouvera ainsi une place majeure dans la politique culturelle de la Ville de Besançon en matière de diffusion et d'activités.

En parallèle, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont lancé le projet **de nouvelle passerelle Jean Abisse**, qui permettra de faciliter l'accès au quartier des Prés de Vaux. La Ville consacrera 1,7 M€ à sa déconstruction (dont 500 K€ en 2026), avec une reconstruction assurée par GBM.

Au sein du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, en lien avec le Musée de la Résistance et de la Déportation, l'année 2026 sera également marquée par **l'exposition consacrée à Ceija Stojka** de février à septembre prochain. L'exposition autour des « **années folles** » et de l'œuvre de Marcel Prunier est déjà ouverte au Musée du Temps.

En matière patrimoniale, **500 K€ sont prévus en 2026 sur le patrimoine Vauban**, principalement dédiés à la restauration du front Saint-Etienne. Les études sont en cours sur l'église Saint-Pierre, pour mener la reprise structurelle du beffroi, pour un coût estimé à 500 K€. Des travaux de réparation de la ceinture de la citerne de l'administration au niveau du Front Royal de la Citadelle seront également réalisés.

1,2 M€ sont prévus dans le cadre des **travaux de proximité pour le gros entretien des équipements culturels, ainsi que les acquisitions et restaurations.**

On peut notamment souligner que dans ce cadre, 264 K€ sont consacrés à l'extension du fonds des bibliothèques, qui est un élément d'attractivité fort pour nos équipements en faveur de la lecture publique.

Equipement culturel et associatif majeur de la Ville, **le Kursaal** poursuit sa dynamique de modernisation, avec 230 K€ permettant notamment de finaliser le changement des revêtements de mur, avec un travail sur la qualité phonique, énergétique et esthétique.

Avec une programmation particulièrement riche et variée, en termes de spectacles, de festivals ou de manifestations associatives, le Kursaal, en Cœur de Ville, est un équipement essentiel de lien social et d'animation.



Le budget consacré au Tourisme, hors opérations spécifiques, s'agissant d'un domaine très transversal (et partagé avec le Grand Besançon), représente 420 K€ au stade des Orientations Budgétaires, consacrés notamment au soutien à l'Office du Tourisme et à l'appui aux congrès qui jouent un rôle important en termes de visibilité de la Ville. Différents événements sont déjà programmés en 2026, à l'exemple de l'assemblée générale de l'Union Nationale des Associations Familiales qui se déroulera les 20 et 21 juin 2026 à Besançon, qui rassemblera les UDAF de métropole et d'outre-mer.

Plus de 320 K€ seront par ailleurs dédiés au Commerce, notamment au soutien à l'Office du Commerce et aux animations commerciales.

Le soutien de la Ville s'exerce aussi en termes d'animations dans les quartiers par l'organisation d'événements, ou par le biais du rôle des maisons de quartier.

Le soutien aux centres sociaux, maisons de quartier associatives et Espaces de Vie Sociale notamment, mobilise près **d'1 M€ de subventions**, au-delà des moyens alloués aux équipements municipaux.

Globalement, ce ne sont pas moins de 8,9 M€ qui sont prévus au projet de budget 2026 (hors CCAS), en hausse de 200 K€, en subventions aux associations et structures partenaires, auxquels s'ajoutent les contributions aux établissements dont la Ville est membre, notamment en matière culturelle, et qui représentent plus de 4 M€.

Avec le CCAS, ce sont plus de 24 M€ que la Ville consacre au soutien de ses partenaires.

La première phase de **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU)**, qui vise à favoriser l'attractivité et lutter contre l'habitat indigne, se poursuit, avec 200 K€ de crédits de paiement sur 2026, conformément aux engagements pris en matière d'aides incitatives et de rénovation, en parallèle d'une évaluation en cours sur les dispositifs mis en place.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville figure en annexe du présent rapport.

A noter que le rapport annuel de Développement Durable est consultable sur le site de besancon.fr, la délibération correspondante du 19/06/2025 étant jointe en annexe du présent rapport. Ce rapport rend compte de l'impact sur le développement durable de l'organisation et des modalités de fonctionnement de la collectivité, ainsi que des politiques qu'elle mène en cette matière sur son territoire et sur les orientations et programmes de nature à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.

De même, la délibération concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, également jointe en annexe du présent rapport, a fait l'objet d'un passage au Conseil Municipal du 22/01/2026 et est consultable sur le site de besancon.fr.

II. LES GRANDS EQUILIBRES DU PROJET DE BUDGET 2026

A. LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU PROJET DE BUDGET

Au stade des Orientations Budgétaires, les grands équilibres du projet de Budget s'établissent de manière synthétique dans les graphiques ci-dessous, avec une répartition en fonctionnement et en investissement, et selon les grands domaines d'activités.

1. La structure du projet de Budget 2026

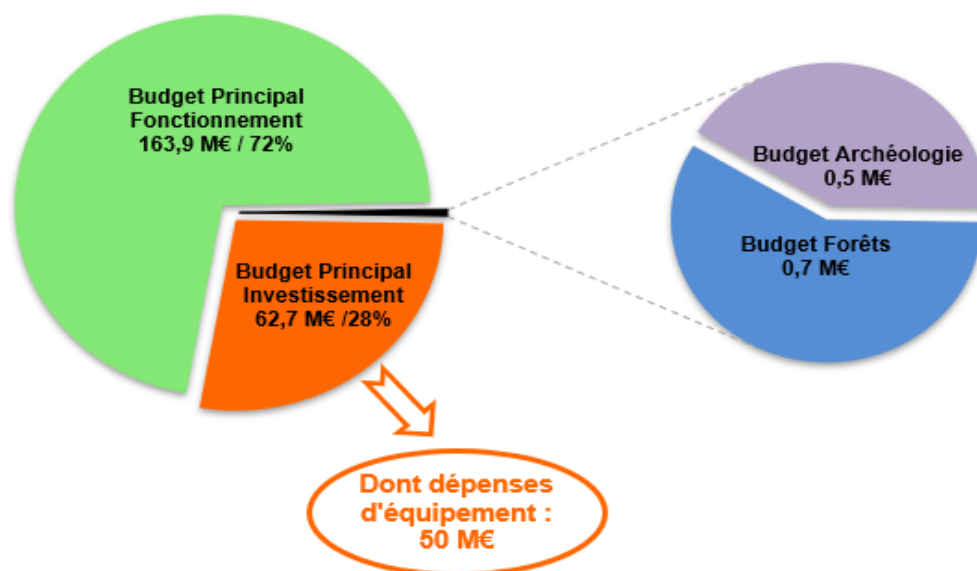
LE BUDGET GENERAL

Le budget général de la Ville comprend le budget principal et 3 budgets annexes : Forêts, Archéologie Préventive et Lotissement Montarmots.

Le projet de Budget 2026 au stade des Orientations Budgétaires, tous budgets confondus, représente près de 228 M€, contre 225 M€ au BP 2025.

Il se répartit pour 28 % en investissement et 72 % en fonctionnement.

Ce chiffre s'entend hors mouvements d'ordre et de reprise, notamment le budget lotissement qui n'intègre que des mouvements de reprise (restes à réaliser et reprise des résultats).



Le budget Archéologie Préventive s'élève à 0,5 M€ et diminue de 0,2 M€ par rapport à 2025, suite notamment à la fin des chantiers de fouilles sur les secteurs Saint-Jacques et Granvelle.

Le budget Forêts s'établit à 0,7 M€, en quasi-stabilité par rapport à 2025, avec notamment des recettes liées à l'activité de ventes de bois en stabilité.

LE BUDGET PRINCIPAL

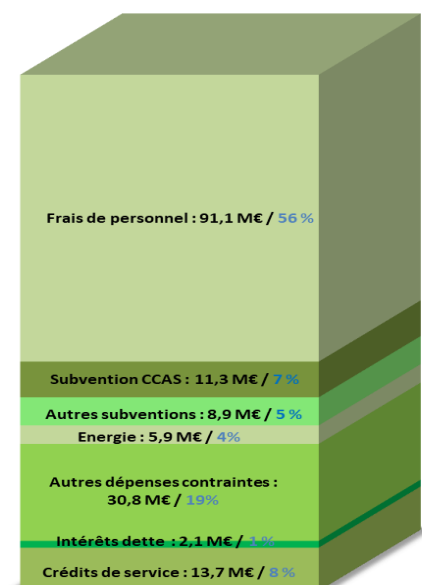
Le projet de Budget principal 2026 s'élève, à ce stade des Orientations Budgétaires, à près de 227 M€, contre 223 M€ au BP 2025, soit en dépenses, de l'ordre de :

=> 164 M€ en fonctionnement

=> 63 M€ en investissement

✓ **En dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses réelles représentent près de 164 M€ et augmentent de près de 4 M€ par rapport au BP 2025 (160 M€), soit une évolution de + 2,4 % au total, confirmant ainsi le soutien à la qualité du service public.



Les dépenses liées aux ressources humaines s'élèvent à 91 M€ en évolution de 3,7 % par rapport à 2025. Elles constituent 55 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette évolution s'explique notamment par la prise en compte de la deuxième hausse de cotisations CNRACL à hauteur de 3 points, impactant le budget de la Ville pour près de 1 M€ sur 2026, soit + 1,1 %, et cumulative sur 4 ans jusqu'en 2028.

Par ailleurs, le soutien aux ressources humaines se poursuit cette année notamment autour de la question de la complémentaire santé (près de 300 K€), les créations d'emplois décidées sur 2025 impactant en année pleine l'exercice 2026 et l'augmentation prévisionnelle du SMIC.

En outre, la prévision budgétaire intègre l'accroissement du Versement Mobilité décidé par GBM et l'introduction du Versement Mobilité Régional et Rural par la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour 170 K€ au total, ainsi que les frais de personnel liés à l'organisation des élections municipales.

Les dépenses de subventions portent essentiellement sur :

- la subvention au CCAS, à hauteur de 11,3 M€, en augmentation de + 2,4 % par rapport au BP 2025, soit + 1,5 % à périmètre constant auquel s'ajoute la compensation par la Ville du complément des mesures décidées début 2025 au niveau local en matière d'accompagnement du personnel qui impactent 2026 en année pleine (100 K€ au total pour le CCAS) ;
- des soutiens aux structures associatives et aux autres partenaires, pour près de 9 M€, destinés à leur fonctionnement et aux actions d'animation menées quotidiennement au sein de la Ville. Les subventions connaissent une évolution de + 2,6 % par rapport au BP 2025.

Les crédits d'exploitation des services représentent près de 14 M€ (+ 3,7 % par rapport à 2025) et sont destinés à couvrir les missions de services publics assurées par la Ville soit en direct (achat de fournitures, petit matériel...), soit sous forme de prestations faisant appel à des fournisseurs.

Les dépenses à évolution contrainte représentent au global près de 37 M€, en légère diminution par rapport à 2025 (-0,5 %).

Parmi ces crédits, **les dépenses d'énergie** sont estimées à 5,9 M€, en diminution depuis 2024 (- 364 K€ en 2026 par rapport au BP 2025, soit - 5,8 %), même si cette baisse semble ralentir, du fait notamment des prix de l'énergie et de ses composantes qui peinent à se stabiliser. Les économies

d'énergie issues des investissements réalisés, notamment dans les écoles et les crèches, permettent toutefois de confirmer la tendance.

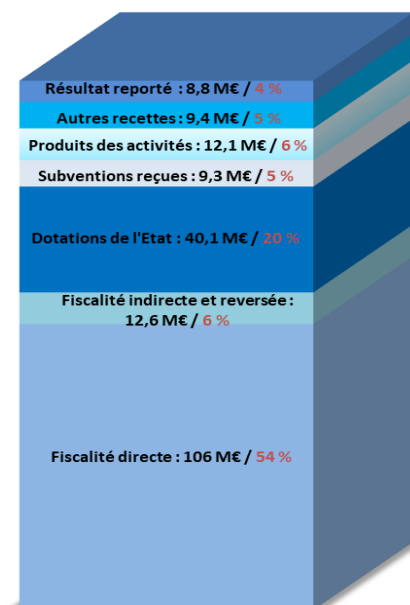
Par ailleurs, l'**Attribution de Compensation prévisionnelle** versée à Grand Besançon Métropole dans le cadre des compétences transférées et des services communs est évaluée à 13,3 M€, après application de la décision de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 11 décembre 2025. Un ajustement intervient sur cette année suite à la création au 1^{er} janvier dernier d'un service commun d'archives à GBM, qui aboutit à une évolution de l'ordre de 1 %, avec diminution en parallèle des crédits, notamment de personnel, sur les postes correspondants.

Les intérêts de la dette se montent à 2,1 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport à l'exercice 2025.

✓ En recettes de fonctionnement

A ce stade des Orientations Budgétaires, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à plus de 198 M€, en augmentation modérée, hors résultats N-1, de 1,2 % par rapport au BP 2025.

Le résultat N-1 étant en baisse, du fait notamment de la mobilisation du fonds de roulement pour soutenir l'investissement, les recettes de fonctionnement y compris le résultat sont en légère diminution de 1 %.



Les recettes de fiscalité se composent de :

- **la fiscalité directe** : elle comprend essentiellement la taxe foncière des propriétés non bâties et bâties, du coefficient correcteur issu de la suppression de la taxe d'habitation et d'une petite part de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et les logements vacants uniquement). Le produit fiscal prévisionnel représenterait 106 M€, en léger retrait par rapport à 2025 (106,8 M€), avec une nouvelle stabilité des taux proposée pour 2026. Cette évolution résulte d'une part du rebasage des bases de locaux d'habitation effectué en 2025 par l'Etat, et d'autre part de l'évolution liée à la revalorisation forfaitaire nationale des bases de 0,8 % (contre 1,7 % l'an dernier) pour les locaux d'habitation et industriels et à l'évolution physique prévisionnelle, en lien avec le dynamisme de l'immobilier.
- **la fiscalité indirecte** (9,4 M€) est constituée principalement du produit de la taxe des droits de mutation (4 M€), en augmentation par rapport à l'an dernier au vu de la reprise de la dynamique déjà constatée sur l'exercice 2025, de la taxe sur les jeux du Casino (1,9 M€) qui poursuit également une progression à un rythme constant, de même que la taxe sur l'électricité (2,1 M€).
- **la fiscalité reversée** (3,2 M€) correspond à la Dotation de Solidarité Communautaire versée par GBM (1,9 M€) et à la recette du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), dans le cadre d'une hypothèse de maintien de l'éligibilité de GBM au dispositif, avec une recette estimée à 1,3 M€. Depuis 2019, le territoire

Grand Bisontin demeure éligible au fonds avec un éloignement progressif du seuil (687^{ème} rang sur 745 en 2025), permettant d'envisager un versement constant à la Ville. A noter qu'est prévue également en dépenses une contribution au FPIC (75 K€), le territoire étant à la fois bénéficiaire et contributeur.

Les Dotations de l'Etat s'établissent à environ **40 M€** et représentent 20 % de nos recettes de fonctionnement. Les prévisions ont été déterminées en fonction des évolutions constatées sur les exercices précédents et sur la base des données estimatives, en l'absence de Loi de Finances 2026 promulguée. Dès lors, la Dotation Globale de Fonctionnement, principale composante de ce poste de recettes, porterait sur un montant de plus de 33 M€, avec un nouvel accroissement estimé de la Dotation de Solidarité Urbaine à hauteur de + 7 %.

Par ailleurs, une prévision de la Dotation de Politique de la Ville est également inscrite correspondant aux sommes à attendre au titre de la dotation contractualisée en 2025, avec un versement progressif pour la part correspondant au financement d'investissements.

Les subventions et participations en provenance des partenaires (essentiellement de la CAF, l'Etat et GBM) représentent globalement plus de 9 M€. Il convient de noter que la prise en charge par l'Etat des dépenses relatives à l'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire relève désormais d'un concours financier de l'Etat (0,4 M€) et entre désormais dans le champ des dotations.

A périmètre constant, ce poste de recette connaît une augmentation significative de BP à BP, s'expliquant notamment par l'augmentation du nombre de places d'accueil dans les crèches municipales et l'optimisation d'occupation des locaux, suite aux travaux réalisés dans certains établissements.

Les autres recettes sont évaluées à près de 21,5 M€ et proviennent principalement :

- des ventes de produits, prestations de services avec les produits liés aux activités (plus de 12 M€ au global), dont les tarifs ont été adoptés en décembre 2025 sur la base d'un taux directeur de + 1,5 %, appliqué au cas par cas et avec une accentuation de la tarification sociale ;
- des mises à disposition de moyens humains et remboursement de frais par d'autres collectivités et organismes ;
- des revenus des immeubles provenant des locations de locaux, salles...
- des redevances des fermiers et concessionnaires prévues dans le cadre des différentes délégations de service public (Casino).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 fait l'objet d'une reprise par anticipation au projet de BP 2026 après affectation à la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser. Il est en diminution par rapport au précédent exercice.

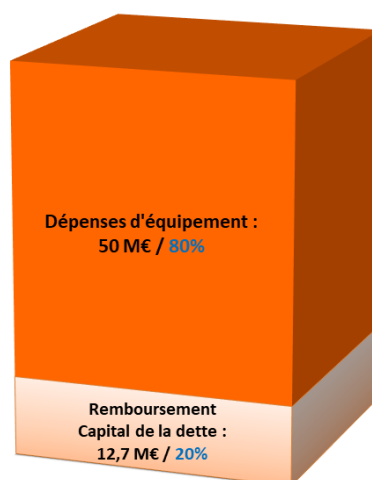
L'épargne brute représenterait plus de 34 M€. Hors résultats de n-1, elle serait en diminution de plus de 6 % de BP à BP, pour s'établir à environ 25 M€, ce qui reste un niveau sécurisé dans le cadre de la stratégie financière.

Le projet de Budget 2026, quoique particulièrement volontariste quant à l'utilisation de tous les leviers de mobilisation disponibles en dépense, et malgré les contraintes nationales renforcées dès 2025, confirme donc la robustesse structurelle du budget et permet de confirmer et poursuivre l'effort d'investissement.

✓ **En dépenses d'investissement :**

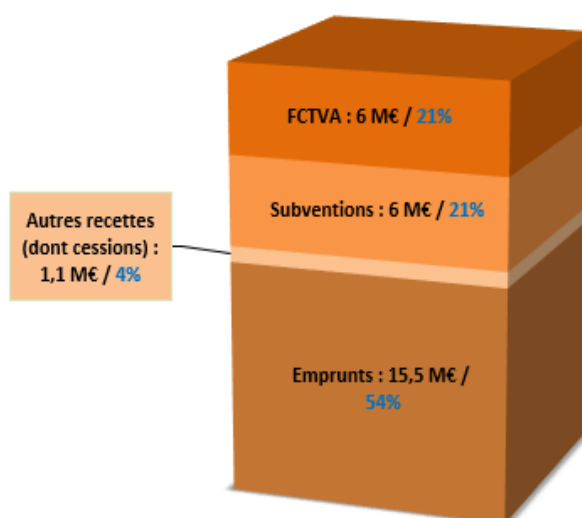
Les dépenses réelles d'investissement représentent près de 63 M€, se répartissant de la façon suivante :

- **50 M€ de dépenses d'équipement**, en stabilité par rapport à 2025 avec un niveau d'équipement consolidé,
- 12,7 M€ de **remboursement de dette en capital** (en baisse de 0,2 M€).



✓ **En recettes d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissement (hors autofinancement) s'établissent à hauteur de 28,5 M€ et se décomposent comme suit :



Les recettes propres hors épargne représentent 13 M€ :

Le FCTVA, qui suit, avec un an de décalage, le dynamisme de réalisation des dépenses, s'agissant de la compensation par l'Etat de la TVA acquittée pour l'investissement public, est prévu en hausse de 600 K€.

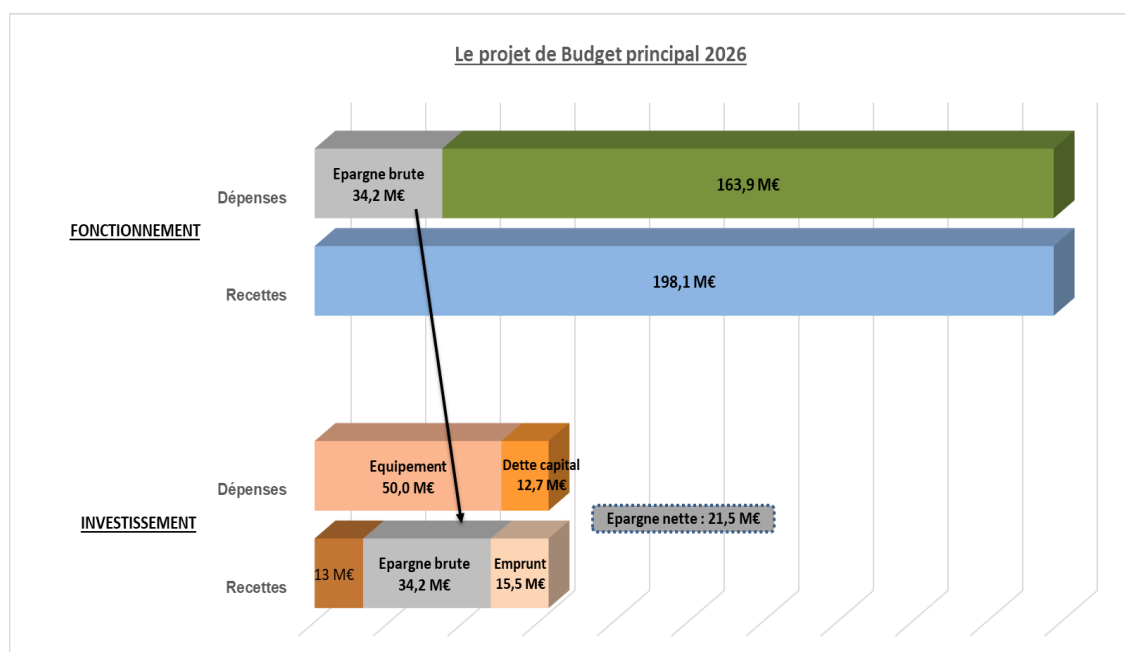
Les subventions notifiées en provenance de nos partenaires (Etat, Région, Département, Grand Besançon Métropole, Union européenne...) sont en augmentation également (+ 0,7 M€), en lien avec la réalisation des opérations. Elles représentent plus de 20 % des recettes d'investissement.

Les prévisions de **taxe d'aménagement** (550 K€) sont prévues en stabilité par rapport à 2025, dans un contexte d'incertitudes sur le rattrapage de traitement des dossiers par l'Etat, et compte tenu du changement des modalités de mise en paiement depuis 2022 qui en ralentit la perception. Les recettes de **cessions** sont prévues à hauteur de 500 K€.

Au vu de ces prévisions, **le besoin de recours à l'emprunt** représenterait environ 15,5 M€.

L'investissement 2026 est ainsi financé à 75 % par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, et les recettes propres.

Le projet de Budget 2026 à ce stade des Orientations Budgétaires s'établirait comme suit :



2. Les grands domaines d'intervention

La répartition par grands domaines d'intervention permet d'apprécier **la richesse et la grande diversité des actions menées par la Ville.**

Elle se base sur la répartition par fonction budgétaire (comme le prévoit le référentiel M57, les Collectivités Locales ayant opté pour un vote par nature ont l'obligation d'assortir leurs documents budgétaires d'une ventilation par fonction) puisque la nomenclature fonctionnelle a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par activité, les dépenses et les recettes d'une entité.

En fonctionnement, dans la continuité des précédentes années et comme cela a été indiqué dans les parties précédentes du rapport, les services du quotidien au bénéfice de la population et en faveur de l'épanouissement des habitants, constituent une part prépondérante des dépenses avec **la moitié** de ces dernières mobilisées dans les **domaines de l'éducation, des écoles et des crèches, la culture et le sport.**

Répartition des dépenses de FONCTIONNEMENT 2026


Education et familles : écoles, périscolaire, restauration scolaire et crèches	26 €	
Administration générale / Services supports	14 €	
Culture / Musées et Citadelle / Bibliothèques	14 €	
Social Santé Sécurité Commerce Citoyenneté	14 €	
Sport et Jeunesse	11 €	
Finances (attribution de compensation, dette)	10 €	
Aménagement Urbain, Espaces verts et espaces publics	11 €	

Pour mémoire, s'agissant de la répartition par fonction, les dépenses relatives aux compétences transférées à l'intercommunalité n'apparaissent plus dans leur domaine initial mais dans la fonction Finances au titre des Attributions de Compensation. Dans le domaine de la Santé et du Social, notons également que, s'agissant du budget de la Ville, n'apparaît que la subvention au CCAS, et non l'intégralité du budget de celui-ci.

En investissement, la Ville consolide ses investissements en faveur des **aménagements urbains et de la lutte contre le réchauffement climatique**, thématiques prioritaires, avec notamment les crédits alloués à la lutte contre les îlots de chaleur, la protection de la biodiversité et les opérations d'aménagement urbain. Figure également dans cette rubrique l'Attribution de Compensation versée à Grand Besançon Métropole dans le cadre du transfert de compétence de la Voirie.

Les **domaines de l'éducation, la jeunesse et la famille** sont notablement renforcés avec une part de 24 % dans les dépenses d'équipement, marquant ainsi la mise en œuvre du plan écoles et crèches. 21 % des crédits sont destinés aux thématiques de la culture et du sport.

Répartition des dépenses d'EQUIPEMENT 2026 (hors dette)

Aménagements urbains / lutte contre le réchauffement climatique, environnement et biodiversité	32 €	
Education, Jeunesse, Famille	24 €	
Services au Public / patrimoine	12 €	
Culture	11 €	
Sport	10 €	
Social Santé Sécurité	11 €	

B. LA STRATEGIE D'EMPRUNT ET D'ENDETTEMENT

Ce point complet en matière de dette est une obligation dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

Elle vient en complément des rendus-compte systématiques au Conseil municipal de l'ensemble des actes de dette, mais également du rapport annuel complet et détaillé concernant les autorisations données en matière de dette présenté au Conseil municipal de décembre.

Ces différents outils témoignent du choix de la Ville d'une politique d'endettement à la fois **réactive, sécurisée, optimisée et transparente**.

1. Une dette saine et sécurisée

❖ La stratégie en matière de dette

L'objectif de la Ville quant à sa politique en matière de gestion de dette est de saisir les meilleures opportunités tout en conservant un équilibre entre recherche de performance financière, sécurité budgétaire (taux fixes) et transparence financière et extra-financière, au gré des évolutions des marchés financiers.

Cela passe par un recours à des partenaires et des solutions diversifiées, avec des consultations larges et un choix entre :

- **des emprunts à taux fixe** permettant de limiter l'impact des variations des marchés financiers et de sécuriser la trajectoire,
- **des emprunts à taux variables** pour garantir la possibilité de bénéficier des baisses des taux d'intérêt et conserver un encours souple.

La Ville applique systématiquement **une mise en concurrence par une consultation large de l'ensemble des établissements bancaires partenaires** (au minimum 10), l'intégralité de ceux-ci répondant et réalisant des propositions dans la limite des enveloppes disponibles. Les délégations du Conseil municipal données annuellement à la Maire en matière d'actes de gestion de la dette permettent par ailleurs d'assurer la réactivité nécessaire dans un contexte fluctuant, tout en garantissant la transparence des prêts souscrits, dans le cadre des rendus-compte effectués.

Le recours à l'emprunt n'est pas soumis au Code de la commande publique. Les contrats sont ainsi exonérés du respect des règles de passation et d'exécution applicables aux marchés publics (mise en concurrence, publicité, etc.). Les emprunts sont donc des contrats de droit privé et peuvent, à ce titre, être souscrits librement par la collectivité, dans la limite toutefois de ce qu'autorise la réglementation et en particulier la circulaire du 25 juin 2010 encadrant les types de produits pouvant être contractualisés.

Depuis 2021, la Ville de Besançon a mis en place **une grille d'analyse relative aux actions en matière Environnementale, Climatique et Sociale des établissements bancaires**, en lien avec le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Remplie une fois par an par nos partenaires bancaires sur leurs engagements en matière de transparence financière, de responsabilité environnementale, climatique (notamment vis-à-vis des énergies fossiles), et sociale, elle permet d'encourager la prise en compte, dans leurs actions et dans les produits proposés, de ces thématiques incontournables et constitue pour la Ville, un outil supplémentaire d'aide à la décision, avec une analyse allant au-delà de la seule performance financière des offres.

Cette grille est enrichie régulièrement, notamment en lien avec la boîte à outils mise à disposition des collectivités au niveau national dans ce cadre, pour favoriser une démarche globale et harmonisée auprès des établissements bancaires.

En matière de diversification des outils de financement, la Ville a également eu recours à **l'emprunt citoyen** en 2024, pour le projet de Maison des Femmes, à hauteur de 700 000 €.

❖ Bilan 2025

L'année 2025 a été caractérisée par des variations importantes des taux d'intérêt.

S'agissant des taux interbancaires, à la fin de l'année 2025, l'Euribor 12 mois s'établit à 2,24 % contre 2,46 % fin 2024 et 3,51 % fin 2023. L'Euribor 3 mois termine quant à lui à 2,03 %, en recul marqué par rapport à 2,71 % fin 2024 et 3,91 % fin 2023.

Le taux du Livret A a connu deux baisses consécutives en 2025, le 1^{er} février (2,40 %) et le 1^{er} août (1,70 %) : une nouvelle baisse est prévue au 1^{er} février 2026. Les autres taux longs de référence ont quant à eux conservé un niveau globalement élevé en 2025.

En 2025, la mobilisation d'emprunt a été de **10,5 M€**, **uniquement pour le budget principal et selon les caractéristiques suivantes** :

Etablissement	Montant	Taux	Durée	Projets financés
Caisse des Dépôts et Consignations	2 M€	Livret A + 0,40 %	20 ans	Réhabilitation énergétique du gymnase Diderot – Prêt intégré dans le programme EduRenov
Caisse des Dépôts et Consignations	2 M€	Livret A + 0,40 %	20 ans	Réhabilitation énergétique de l'école Paul Bert – Prêt intégré dans le programme EduRenov
La Banque Postale	3,5 M€	Multi-phases avec un départ à taux fixe 3,28 %	15 ans 3 M	Divers investissements 2025
Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union	3 M€	Taux fixe 3,50 %	20 ans	Rénovation énergétique de l'école Vieilles Perrières – Prêt Transition destiné aux financements des investissements à vocation écologique ou sociétale
TOTAL	10,5 M€			

En parallèle, l'amortissement du capital représente en 2025 12,6 M€ ; la Ville s'est donc désendettée une nouvelle fois en 2025, de 2,1 M€ sur le budget principal.

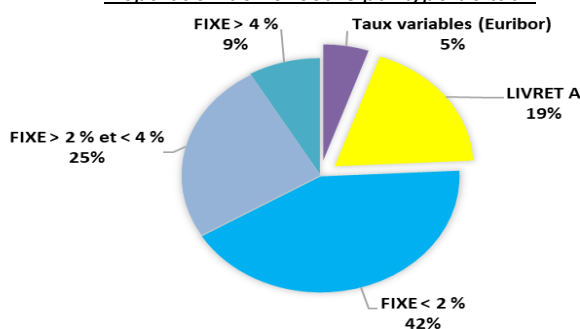
❖ L'encours de dette

- La structure de l'encours de dette de la Ville, qui représente 96,6 M€ à fin 2025, est totalement sécurisée avec l'intégralité de l'encours classé en catégorie 1A de la charte Gissler, soit la catégorie la plus sûre.

- Elle est composée à 76 % de taux fixes (dont les deux tiers sont inférieurs à 4 %), ce qui constitue un élément de visibilité et de sécurité pour l'avenir.

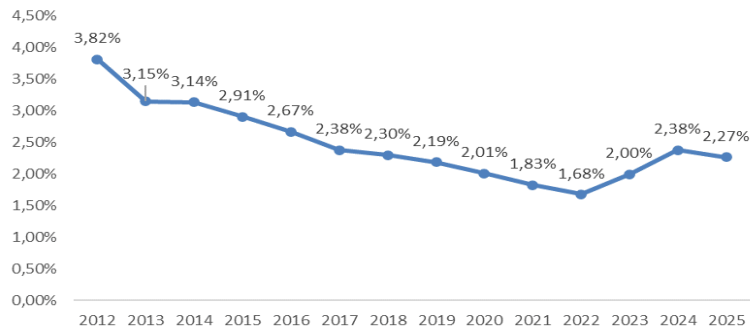
19 % de la dette sont basés sur le livret A, qui a été, ces dernières années, financièrement avantageux par rapport aux autres taux longs, en lien avec la baisse de l'inflation, d'autant qu'il est structurellement plus stable.

Répartition de l'encours par type de taux



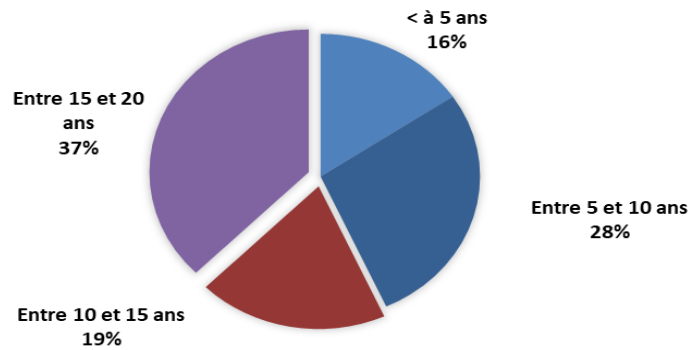
- **Le taux moyen de la dette pondéré** par le capital restant dû s'établit à 2,27 % à fin 2025, et est en diminution par rapport à 2024 (2,38 %), les taux variables ayant sensiblement été orientés à la baisse en 2025.

Evolution du taux moyen pondéré de la dette (budget principal)



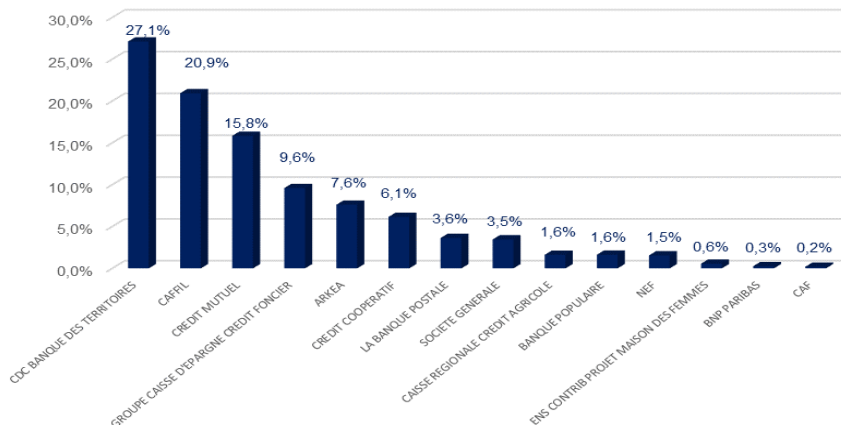
- **La dette de la Ville est également sécurisée dans son profil**, avec 44 % de l'encours qui arrivera à extinction sous une échéance inférieure à 10 ans.

Répartition de l'encours selon la durée résiduelle de remboursement



- L'encours de dette du budget principal est également **diversifié en termes d'établissements prêteurs**, qui s'élèvent au nombre de 15 comme en 2019 (en plus d'un emprunt citoyen qui a mobilisé plus de 300 investisseurs).

Répartition de l'encours par établissements bancaires



● Par ailleurs, en termes de visibilité et de transparence des financements, la Ville a fait le choix de souscrire plusieurs emprunts fléchés au titre de dispositifs bancaires spécifiquement dédiés à la transition, notamment sur :

- la réhabilitation énergétique des écoles Boulloche, Kennedy, Kergomard, Ferry, Viotte, Macé, La Butte, Paul Bert et Vieilles Perrières ;
- la réhabilitation énergétique de la crèche Saint-Ferjeux ;
- la réhabilitation énergétique des gymnases ;
- la lutte contre les îlots de chaleur.

La Ville a également adhéré en 2023 au programme EduRénov de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires dans lequel sont inscrits 7 projets de rénovations des écoles (Kergomard, Boulloche, Ferry, La Butte, Kennedy, Paul Bert et Vieilles Perrières) et la réhabilitation énergétique du gymnase Diderot.

2. Les perspectives pour 2026

Au projet de Budget 2026 tel que présenté à ce stade des Orientations Budgétaires, le remboursement en capital de la dette est prévu à 12,7 M€, l'emprunt prévisionnel d'équilibre sur le budget principal étant quant à lui estimé à 15,5 M€.

Compte tenu de la baisse de près de 10 M€ de l'encours de dette depuis 2020, l'encours restera donc bien inférieur à celui de 2020, d'autant que comme chaque année, le besoin d'emprunt sera ajusté en fonction des réalisations effectives en investissement, en dépenses et en recettes.

Les autres budgets n'ont pas prévu de recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **débattre et prendre acte de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires 2026, de l'existence d'un rapport détaillé et d'annexes spécifiques concernant l'évolution des dépenses de personnel et les effectifs, et le rapport annuel en matière de Développement Durable, ainsi que du rapport concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,**
- **approuver la tenue de ce débat et l'existence d'un rapport détaillé par délibération spécifique conformément aux articles L. 2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.**



2020 ... 2025 2026 2027 2028 2029 2030 Montants projetés 2026-2030

L'ADAPTATION DU TERRITOIRE ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE						
PLAN DE LUTTE CONTRE LES ILOTS CHALEUR						4,5 M€
RENOVATION ANCIEN GYMNASE DIDEROT						2,6 M€
PLAN O : DISPOSITIF DE RECUPERATION D'EAU MALLARME						0,4 M€
ECLAIRAGE INTRA-MUROS CITADELLE						0,5 M€
DEVELOPPEMENT TRI SELECTIF						1,5 M€
TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE						1 M€
SITE SAINT-JACQUES						13,4 M€
PROJET URBAIN GRETTE - BRULARD - POLYGONES : ACQUISITIONS, CONCESSION D'AMENAGEMENT						8,8 M€
AMENAGEMENTS SECTEUR VAITES						10,5 M€
POLE TERTIAIRE VIOTTE - SECTEURS SUD ET NORD						2,5 M€
ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE - EXTENSION SECTEUR NORD-EST						1,8 M€
SITE DES PRES DE VAUX : ETUDES ET AMENAGEMENTS						0,8 M€
NPRU PLANOISE - PARTICIPATION CREATION- REQUALIFICATION VOIRIE / DEVELOPPEMENT MODES DOUX / VEGETALISATION (fonds de concours GBM)						0,8 M€
PARTICIPATION CREATIONS - REQUALIFICATIONS VOIRIE / DEVELOPPEMENT MODES DOUX / VEGETALISATION (fonds de concours GBM)						2,4 M€



2020 ... 2025 2026 2027 2028 2029 2030 Montants projetés 2026-2030

L'ATTRACTIVITE ET LA VITALITE						
NOUVEAU GYMNASE DIDEROT						3,4 M€
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VAUBAN						2,5 M€
RESTRUCTURATION DE LA GRANDE HALLE CULTURELLE						1 M€
DECONSTRUCTION PASSERELLE PRES DE VAUX (J. ABISSE)						1,2 M€
RENOVATION KURSAAL						0,6 M€
SECTEUR PRES DE VAUX - RENOVATION BATIMENT CATHEDRALE						0,2 M€
CITADELLE - HANGAR AUX MANOEUVRES						2,8 M€
OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) : acquisitions, travaux de restaurations immobilières et aides incitatives						3,5 M€
ILOTS POMPIERS (Acquisitions)						0,8 M€
QUARTIER VAUBAN						0,3 M€
ETUDES ET AMENAGEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS D'URBANISME						0,8 M€
EGLISE SAINT-PIERRE						0,5 M€
MAISON COLETTE						1,5 M€
CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR						0,8 M€
GYMNASE DES MONTBOUCONS - SALLE DE CONVIVIALITE						0,9 M€

Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (article 107 de la loi NOTRe)

Au titre du dernier exercice connu : 2025

Structure des effectifs

Les effectifs sur emplois permanents de la Ville de Besançon se décomposent comme suit :

Filière	Emplois ouverts au 01/01/2026	Pour mémoire, emplois ouverts au 01/01/2025	ETP 2025
Emplois fonctionnels	1	1	1,00
Filière administrative	255	249	240,61
Filière animation	479	472	212,77
Filière culturelle	169	173	165,80
Filière médico-sociale	146	147	136,53
Filière médico-technique	4	3	3,80
Filière sécurité (Police Municipale)	71	70	54,09
Filière sociale	156	156	137,25
Filière sportive	29	30	29,00
Filière technique	857	810	777,38
Sous-total Budget Principal	2 167	2 111	1 758,23
Filière culturelle	3	3	3,00
Sous-total BA Archéologie préventive	3	3	3,00
Filière technique	7	7	6,90
Sous-total BA Forêts	7	7	6,90
ENSEMBLE DES BUDGETS	2 177	2 121	1 768,13

La colonne « ETP 2025 » correspond au nombre d'agents réellement rémunérés en 2025 en prenant en compte la quotité effective de temps de travail et l'impact des vacances de postes. Ce volume se traduit directement en termes de dépenses réelles de masse salariale. Cette notion se distingue du « nombre d'emplois ouverts » qui correspond à la liste des emplois permanents, base générale de référence.

Dépenses de personnel

Traitement indiciaire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	38 495 k€	38 745 k€	40 862 k€	43 126 k€	44 153 k€	46 013 k€	47 081 k€
06 - FORET	144 k€	153 k€	143 k€	144 k€	148 k€	162 k€	177 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	107 k€	113 k€	87 k€	151 k€	146 k€	136 k€	193 k€
Ensemble des budgets	38 746 k€	39 010 k€	41 092 k€	43 421 k€	44 448 k€	46 310 k€	47 451 k€

Nouvelle bonification Indiciaire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	522 k€	521 k€	527 k€	534 k€	550 k€	552 k€	527 k€

06 - FORET	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	2 k€	1 k€	1 k€
Ensemble des budgets	523 k€	522 k€	528 k€	535 k€	552 k€	553 k€	528 k€

Régimes indemnitaires

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	6 669 k€	7 267 k€	7 381 k€	7 631 k€	8 077 k€	9 115 k€	10 453 k€
06 - FORET	27 k€	30 k€	28 k€	27 k€	28 k€	38 k€	43 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	20 k€	26 k€	14 k€	24 k€	23 k€	24 k€	44 k€
Ensemble des budgets	6 717 k€	7 323 k€	7 429 k€	7 683 k€	8 128 k€	9 177 k€	10 540 k€

Supplément familial de traitement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	558 k€	549 k€	548 k€	561 k€	617 k€	636 k€	612 k€
06 - FORET	4 k€	4 k€	4 k€	4 k€	3 k€	5 k€	5 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE						2 k€	1 k€
Ensemble des budgets	562 k€	554 k€	552 k€	565 k€	621 k€	643 k€	618 k€

Heures supplémentaires rémunérées

Le tableau ci-dessous présente les dépenses liées aux heures supplémentaires et complémentaires rémunérées ainsi qu'aux astreintes, au travail de nuit, du dimanche ou de jours fériés :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	1 334 k€	987 k€	1 019 k€	1 238 k€	1 275 k€	1 270 k€	1 175 k€
06 - FORET	9 k€	5 k€	2 k€	2 k€	1 k€	3 k€	1 k€
Ensemble des budgets	1 344 k€	991 k€	1 021 k€	1 240 k€	1 277 k€	1 273 k€	1 176 k€

Le montant des heures supplémentaires payées est inférieur à celui de l'année précédente, malgré une augmentation du coût du travail.

Avantages en nature

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Avantage en nature logement	53 431 €	49 226 €	48 605 €	55 642 €	51 004 €	42 498 €	45 822 €
Avantage en nature repas	87 660 €	74 733 €	94 186 €	96 527 €	108 544 €	113 920 €	111 324 €
Avantage véhicule	3 410 €	1 996 €					

L'avantage en nature véhicule s'est achevé courant 2020.

Participations employeur

Le tableau ci-dessous présente les participations employeur relatives au forfait mobilités durables, aux frais de transport et de prévoyance des agents :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	152 k€	150 k€	168 k€	193 k€	222 k€	270 k€	316 k€
06 - FORET	0 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	0 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	1 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 k€	1 k€	1 k€
Ensemble des budgets	153 k€	151 k€	169 k€	194 k€	224 k€	272 k€	317 k€

L'augmentation constatée sur les participations employeur, s'explique notamment par les nouvelles modalités, les nouveaux plafonds d'attribution du Forfait Mobilités Durables en 2024 (FMD) et l'application générale du montant maximal de la participation prévoyance (7€).

Réduction de dépenses

Les réductions de dépenses relèvent principalement des retenues pour absences non rémunérées et des jours de carence :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	- 220 k€	- 204 k€	- 184 k€	- 253 k€	- 409 k€	- 288 k€	- 340 k€
06 - FORET	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	- 1 k€	- 0 k€	0 k€
Ensemble des budgets	- 220 k€	- 204 k€	- 184 k€	- 253 k€	- 410 k€	- 288 k€	- 340 k€

Le volume élevé de retenues pour 2023 s'explique par le nombre important de jours de grève sur le premier trimestre 2023, s'agissant majoritairement de motifs nationaux.

L'année 2024 revient dans les normes en fourchette haute.

Le volume de l'année 2025 est consécutif à l'application de l'indemnisation à 90 % des arrêts maladie ordinaire (au lieu de 100 % les trois 1^{ers} mois).

Durée effective du travail dans la collectivité

Conformément à la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 qui abroge, entre autres, les régimes dérogatoires accordés jusqu'alors aux collectivités territoriales, le décompte du temps de travail est réalisé sur une base annuelle de travail effectif 1607 heures. 1600 heures + 7 heures au titre de la journée de solidarité, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Le protocole du temps de travail, unique pour les 3 entités Ville, CCAS et GBM, a été délibéré en juin 2021 et mis en œuvre au 1er janvier 2022. Il est régulièrement mis à jour depuis (ajustements liés à l'évolution du réglementaire, précisions des modalités, protocoles particuliers des directions qui ont un fonctionnement spécifique, ...) et soumis à validation devant les instances inhérentes.

Le régime horaire le plus répandu dans les 3 collectivités est de 36h20 par semaine, soit 7h16 par jour.

- Les agents des catégories A, B et C peuvent opter de les répartir sur 5 journées, sur 9 demi-journées ou encore sur 9 journées par quinzaine (32h20 sur 4 jours / 40h20 sur 5 jours). Le temps de travail journalier est alors de 8h04.
- Les agents de catégorie A peuvent bénéficier jusqu'à 15 jours de RTT, à condition de réaliser l'équivalent de 109 heures de travail en plus des 1607 heures annuelles. Ces jours de RTT sont accordés par pallier de 7h16.
- Il existe également des cycles de travail annualisés.

Un logiciel de suivi du temps de travail a été mis en œuvre depuis le 2 janvier 2024. Ainsi, la collectivité dispose d'un suivi plus précis du présentisme, de l'absentéisme et de divers indicateurs indispensables à son bon fonctionnement.

Conformément aux dispositions législatives, une partie des agents bénéficient d'une reconnaissance de la pénibilité de leur mission (travail de nuit, dimanches et jours fériés, en horaires décalés, pénibles et dangereux...) avec l'intégration d'une sujétion ad hoc leur permettant de bénéficier de deux jours de RTT supplémentaires par an.

Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de Budget Primitif 2026

Le projet de Budget Primitif 2026 prend en compte l'impact :

- des créations d'emplois délibérées, en l'état actuel des connaissances sur les procédures de recrutement,
- des mesures nationales connues applicables en 2025 et 2026,
- de mesures et de décisions locales pour 2026,
- d'autres évolutions.

Créations d'emplois délibérées en 2025

Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
<p>Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2025 - Ville de Besançon :</p> <p><i>création d'1 emploi de médecin (médecin vaccinateur) à la Direction Santé Publique</i></p> <p><i>création de 2 emplois d'animateur (animateur déchets) à la mission Développement Durable</i></p> <p><i>Création de 40 emplois d'adjoint technique (agent d'entretien serveur, agent d'entretien et serveur de restaurant scolaire) au sein du département Education</i></p> <p><i>Création de 2 emplois de technicien (chef de secteur) et suppression de 2 emplois d'adjoint technique (chef d'atelier) à la Direction de la maîtrise de l'Energie</i></p> <p><i>Création de 2 emplois d'assistant socio-éducatif (réfèrent de réussite éducative) au Département Education</i></p> <p><i>création d'1 emploi d'adjoint technique (Agent de surveillance de la voie Publique) au sein de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique.</i></p> <p><i>Création d'1 emploi d'animateur (médiateur environnemental) au Département des Mobilités</i></p> <p><i>Création d'1 emploi de technicien (technicien spécialisé) au sein de la Direction Biodiversité et Espaces verts</i></p> <p><i>Création d'1 emploi d'adjoint technique (Agent technique Travaux), création d'1 emploi de biologiste, vétérinaire, pharmacien (responsable de secteur), création de 2 emplois de conservateur (chef de service), suppression de 2 emplois d'attaché de conservation (responsable de secteur) et suppression d'1 emploi de conservateur (chef de service) au sein de la Citadelle</i></p> <p><i>Création de 17 emplois d'animateur (directeur accueil de Loisirs Multi Sites), création de 20 emplois d'adjoint d'animation (animateur périscolaire), et suppression de 33 emplois d'adjoint d'animation (animateur réfèrent périscolaire) au département de l'Education</i></p> <p><i>Création d'1 emploi d'auxiliaire de puériculture à la direction de la Petite Enfance</i></p> <p><i>Création d'1 emploi de rédacteur (chargé de gestion financière) au Département Education</i></p> <p><i>Création d'1 emploi de rédacteur (chef de projet) à la Direction Santé Publique</i></p>	Séance du 3 avril 2025	99	-43	56

Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
<i>Création d'1 emploi de technicien (second de cuisine), suppression d'1 emploi d'agent de maitrise (sous-chef de cuisine) au département Education</i> <i>Création de 4 emplois de technicien (technicien automatisme) suppression de 4 emplois d'adjoint technique (électricien) au département Architecture et Bâtiments</i>				
Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite au recalibrage d'un emploi d'adjoint du patrimoine en assistant de conservation au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie : <i>Création d'1 emploi d'assistant de conservation (assistant documentaliste) et suppression d'1 emploi d'adjoint du patrimoine (agent de bibliothèque) au sein du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie</i>	Séance du 19 juin 2025	1	-1	0
Actualisation de la liste des emplois permanents – Département Education et Direction Biodiversité et Espaces Verts : <i>Création d'1 emploi d'agent de maitrise (chef d'atelier) et suppression d'1 emploi d'adjoint technique (jardinier) à la Direction Biodiversité et Espaces Verts</i> <i>Création d'1 emploi de moniteur éducateur (réfèrent inclusion) et suppression de 6 emplois d'adjoint d'animation (animateur périscolaire en charge d'enfants à besoins spécifiques) à temps non complet (22%) au département Education.</i> <i>Création d'1 emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) à la Direction Relation avec les Usagers</i>	Séance du 18 septembre 2025	3	-7	-4
Transfert du secteur des Archives de la Direction des Bibliothèques et Archives de la ville de Besançon à Grand Besançon Métropole : <i>Suppression d'1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine (responsable de secteur) et de 3 emplois d'assistant de conservation (archiviste)</i>	Séance du 18 septembre 2025		-4	-4
Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à une recalibrage au département des mobilités : <i>Création d'1 emploi d'adjoint technique (médiateur voirie) et suppression d'1 emploi d'animateur (médiateur environnemental) au service Voirie Propreté</i>	Séance du 16 octobre 2025	1	-1	0
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		104	-56	48

Parmi les créations d'emplois, 51 concernent une déprécarisation et une pérennisation de postes ou sont financés intégralement par des recettes et sont donc sans impact budgétaire.

Des mesures nationales connues applicables en 2026

	Impact BP 2026
Augmentation CNRACL (+ 3 pts pendant 4 ans)	978 k€
Augmentation versement mobilités (Délibération CC 26.06.2025) + 0,20 pt	98 k€
Mise en place Versement Mobilité Régional et Rural + 0,15 pt	74 k€
Complémentaire santé (23€ si IM<446 sinon 15€ 60% adhérents 12 mois)	298 k€
Augmentation SMIC au 01/01/2026 (hypothèse : +1,50 %)	199 k€
Ensemble des mesures nationales pour le Budget principal	1 647 k€

Mesures et décisions locales

	Impact BP 2026	
CAPE24 : Créations emplois permanents	113	k€
CAPE25 : Créations emplois permanents	447	k€
CAPE25 : Education : Sécurisation de l'accueil périscolaire	223	k€
Créations d'emplois permanents hors CAPE24	25	k€
Créations d'emplois permanents hors CAPE25	171	k€
Transferts : DBA : Archives	- 203	k€
Emplois permanents - Enveloppe Education (RH et Alimentation)	385	k€
Contrats de projet (hypothèse sans nouveau contrat ni prolongation)	19	k€
Fin de l'harmonisation IFSE sur la filière administrative	64	k€
Ensemble des mesures et décisions locales pour le Budget principal	1 244	k€

Autres évolutions

	Impact BP 2026
Avancements et promotions (Glissement Vieillesse Technicité)	
• Avancement d'échelon (dont effet report)	536 k€
• Avancements de grade + Promotions interne	127 k€
Elections municipales 2026 et suivantes	162 k€
Ensemble des autres évolutions pour le Budget principal	825 k€

Aide aux associations sportives - Première attribution 2026

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre des programmes « Manifestations sportives – Subventions exceptionnelles » et « Aide aux locaux ».

I. Programme Manifestations - Subventions exceptionnelles

- Trophée de France de cyclo-cross – Complexe Sportif Michel Vautrot - 7 et 8 février

L'Amicale Cycliste de Besançon propose aux meilleurs jeunes nationaux de venir se mesurer sur le parcours de l'étape bisontine de la coupe du monde de cyclo-cross.

Ce sont environ 500 jeunes (jusqu'aux catégories U15) qui auront à coeur de s'illustrer sur un site qui a vu briller un certain Mathieu Van der Poel.

Cette épreuve nationale est accompagnée par la Ville à hauteur de 10 000 € au bénéfice de l'**Amicale Cycliste de Besançon**. Ce soutien est ventilé de la manière suivante :

- Aide indirecte 5 000 €
- Mise à disposition de moyens techniques et logistique
- Attribution d'une **subvention à Amicale Cycliste Besançon** 5 000 €
- Soutien spécifique pour l'événement Trophée de France de cyclo-cross

- Patinage artistique – Coupe de la Boucle – Patinoire La Fayette - du 28 février au 1^{er} mars 2026

Cette compétition officielle, inscrite au calendrier de la Fédération Française des Sports de Glace, réunira près de **130 jeunes et adultes licenciés** issus de différentes ligues, accompagnés de leurs entraîneurs, familles et officiels.

Cette épreuve est accompagnée par la Ville à hauteur de 500 € au bénéfice de Besançon Association **Patinage Artistique**. Ce soutien est ventilé de la manière suivante :

- Attribution d'une **subvention au BAPA** 500 €
- Soutien spécifique pour l'événement Coupe de la Boucle

- Mondial de Fitness – Palais des Sports - du 13 au 15 mars 2026

L'événement rassemblera environ 500 participants de plus de 20 pays (Europe, Etats-Unis, Japon...), avec des pratiquants de tous niveaux, du passionné amateur à l'athlète confirmé.

6000 spectateurs sont attendus au Palais des Sports sur l'ensemble du week-end.

Cette épreuve internationale est accompagnée par la Ville à hauteur de 10 000 € au bénéfice de **Snatch Events Besançon**. Ce soutien est ventilé de la manière suivante :

- Aide indirecte 5 000 €
- Mise à disposition du Palais des Sports et de moyens techniques et logistique
- Attribution d'une **subvention à Snatch Events Besançon** 5 000 €
- Soutien spécifique pour l'événement Mondial de Fitness

- Rives du Doubs – 29 mars 2026

Les Rives du Doubs fêtent cette année leur 40e anniversaire. A cette occasion, les organisateurs prévoient un certain nombre d'animations et entendent confirmer l'engouement retrouvé autour de la course sur route. 1 500 coureurs sont attendus au départ du Stade Joran pour s'élancer sur le parcours de 10 km labellisé par la fédération française d'athlétisme et qualificatif pour les championnats de France.

Cette épreuve est accompagnée par la Ville à hauteur de 2 000 € au bénéfice de **l'ASPTT Besançon**.
Ce soutien est ventilé de la manière suivante :

- Aide indirecte 1 000 €
- Mise à disposition de moyens techniques et logistique
- Attribution d'une **subvention à l'ASPTT Besançon** 1 000 €
- Soutien spécifique pour l'événement Rives du Doubs

- **Classic Grand Besançon – 17 avril 2026**

Bien installée dans le calendrier international des épreuves de l'Union Cycliste Internationale, la Classic Grand Besançon Doubs se déroulera le 17 avril. Les grandes lignes du parcours qui en font son succès populaire restent inchangées : départ de l'Esplanade des Droits de l'Homme en coeur de ville et arrivée au belvédère de Monfaucon, après avoir traversé une quarantaine de communes du Grand Besançon. Quelques-uns des meilleurs coureurs du peloton seront présents à Besançon pour l'occasion.

L'épreuve est à nouveau support d'une manche de la coupe de France renommée FDJ United Séries. Elle bénéficiera d'une couverture médiatique importante avec une retransmission en direct sur la nouvelle chaîne gratuite de la TNT NOVO19 et sur Eurosport.

Cette épreuve internationale est accompagnée par la Ville à hauteur de 7 500 € au bénéfice de **Jura Cyclisme**. Ce soutien est ventilé de la manière suivante :

- Aide indirecte 2 500 €
- Mise à disposition de moyens techniques et logistique
- Attribution d'une **subvention à Jura Cyclisme** 5 000 €
- Soutien spécifique pour l'événement Classic Grand Besançon

- **Flèche Bisontine - les 25 et 26 avril 2026**

Une semaine après la Classic, ce sont les coureurs amateurs qui pourront s'élancer sur le même parcours. Après deux premières éditions prometteuses (près de 900 participants), les organisateurs ambitionnent d'installer l'épreuve parmi les rendez-vous incontournables de la discipline et démontrer ainsi que Besançon et le Grand Besançon s'inscrivent plus que jamais comme une terre d'outdoor. Cette épreuve est accompagnée par la Ville à hauteur de 2 500 € au bénéfice de la **Flèche Bisontine**. Ce soutien est ventilé de la manière suivante :

- Aide indirecte 1 000 €
- Mise à disposition de moyens techniques et logistique
- Attribution d'une **subvention à la Flèche Bisontine** 1 500 €
- Soutien spécifique pour l'événement Flèche Bisontine

- **Rugby – Tournoi régional UFAR Est le 18 avril 2026**

A l'occasion de leur 30^e anniversaire, les Bisonquinzes organisent le tournoi régional UFAR Est. De nombreux clubs de rugby vétérans issus de la région Bourgogne-Franche-Comté (Pontarlier, Auxonne, Dole, Morez, Genlis, Mâcon, l'entente Belfort-Montbéliard, Dijon, Saint-Apollinaire), mais également des clubs venus d'autres territoires (Mulhouse, Epinal, Nancy, Saint-Avold, Lyon) seront présents à Besançon.

Un tournoi de rugby à 15 précédera une soirée de gala au Kursaal.

Ce tournoi est accompagné par la Ville à hauteur de 500 € au bénéfice des Bisonquinze. Ce soutien est ventilé de la manière suivante :

- Attribution d'une **subvention aux Bisonquinze** 500 €
- Soutien spécifique pour l'événement Tournoi régional UFAR Est

- **Sport scolaire – La lycéenne le 6 mai 2026 et championnat de France d'escalade du 1^{er} au 5 juin 2026**

L'UNSS organisera cette année à Besançon deux manifestations nationales : La lycéenne/Collégienne (1500 participantes) le 6 mai et un championnat de France d'escalade du 1^{er} au 5 juin (800 participants). Ces deux épreuves nationales sont accompagnées par la Ville à hauteur de 3 000 € au bénéfice de l'UNSS. Ce soutien est ventilé de la manière suivante :

- Aide indirecte 1 000 €
- Mise à disposition de moyens techniques et logistique

- Attribution d'une **subvention à l'UNSS** **2 000 €**
Soutien spécifique pour les deux évènements (Lycéenne et Championnat de France d'escalade)

- Trail des Forts – du 9 au 10 mai 2026

Si le Trail des Forts se déroulera les 9 et 10 mai prochains, les inscriptions sont d'ores et déjà complètes. L'engouement autour de l'épreuve phare de notre territoire se renouvelle d'année en année. 7 500 coureurs prendront part aux cinq formats de course proposés avec un challenge sur trois épreuves et des courses enfants. A noter cette année une nouveauté avec la mise en place d'une course para-sport proposée en partenariat avec les ligues régionales handisport et sport adapté. Cette épreuve nationale est accompagnée par la Ville à hauteur de 11 000 € au bénéfice de l'**ASTB**. Ce soutien est ventilé de la manière suivante :

- Aide indirecte 5 000 €
Mise à disposition de moyens techniques et logistique
- Attribution d'une **subvention à l'ASTB** **6 000 €**
Soutien spécifique pour l'évènement trail des Forts

- Open Senior de Franche Comté – 14 au 16 novembre 2025

Organisation d'un tournoi excellence labélisé par la Fédération Française de Judo qui a rassemblé 350 judokas au pôle des Montboucons. Cette épreuve nationale est accompagnée par la Ville à hauteur de 1 500 € au bénéfice du Comité du Doubs de Judo, Ce soutien est ventilé de la manière suivante :

- Aide indirecte 1 000 €
Mise à disposition de moyens techniques et logistiques
- Attribution d'une **subvention à Comité du Doubs de Judo** **500 €**
Soutien spécifique pour l'évènement Open Senior de Franche Comté

- 16° de finale coupe de France de Futsal – 14 février 2026

Qualifié au tour précédent contre Saint Priest pensionnaire de D2, le Sporting Futsal affrontera, en 16° de finale de coupe de France, Toulon Métropole qui évolue au plus haut niveau national. La rencontre se déroulera au Palais des Sports. L'organisation de ce 16° de finale de coupe de France est accompagnée par la Ville à hauteur de 1 000 € au bénéfice du **Sporting Futsal**. Ce soutien est ventilé de la manière suivante :

- Attribution d'une **subvention au Sporting Futsal Besançon 1 000 €**
Soutien spécifique pour l'organisation d'un 16° de finale de Coupe de France

- Club Sauvegarde de Besançon

Le travail du **Club Sauvegarde de Besançon** auprès de ses jeunes licenciés porte ses fruits, de nombreux athlètes prennent part aux compétitions nationales de karaté. L'organisation de ces multiples déplacements génère un coût important pour l'association

Ainsi, il est proposé une aide spécifique de **1 000 €** au club afin de participer au financement des déplacements des athlètes de la Sauvegarde sur ces compétitions nationales.

Le tableau suivant reprend les subventions accordées ces trois dernières années aux associations mentionnées ci-dessus dans le cadre du programme Manifestations :

Clubs	2024	2025	2026
ACB	55 000*	-	5 000
BAPA	500	-	500
Snatch Events	-	-	5 000
ASPTT	500	500	1 000
Jura Cyclisme	5 000	5 000	5 000
Flèche Bisontine	1 500	1 500	1 500
Bisonquinze	-	-	500

UNSS	2 000	2 000	2 000
ASTB	6 000	6 000	6 000
Sauvegarde	-	1 000	1 000
Comité du Doubs de Judo	-	-	500
Sporting Futsal	-	-	1 000

* coupe du monde cyclo-cross

En cas d'accord, la somme totale, soit 29 000 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022109.20300.

II. Programme Aide aux Locaux

La Ville de Besançon accorde une aide financière aux clubs sportifs propriétaires de leurs installations ou assumant des charges particulières :

Clubs	Locaux	2024	2025	2026
BRC Omnisports	Locaux rue Delaune	3 500 €	3 500 €	3 500 €
BTC	Complexe tennis - rue de Trépillot	6 500 €	6 500 €	6 500 €
Centre Omnisports Pierre Croppet	Locaux route de Gray	22 500 €	22 500 €	22 500 €
DOJO Franc-Comtois	Dojo rue des Chalets	1 800 €	1 800 €	1 800 €
La Saint-Claude	Gymnases - rue Francis Clerc	1 000 €	1 000 €	1 000 €
US Prés de Vaux	Traçage terrain Prés de Vaux	500 €	500 €	500 €
Etoile Sportive Saint-Ferjeux	Bâtiments rue des Sapins	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Besançon Billard	Local 7 rue Albert Thomas	3 000 €	3 000 €	2 500 €
Besançon Académie Futsal	Location créneaux Futsal	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Sporting Futsal	Location créneaux Futsal	3 000 €	3 000 €	4 000 €
Squash Club Vesontio	Locaux 10 rue de l'Avenir	3 000 €	3 000 €	3 000 €
ATSCAB (bowling)	Location créneaux de pratique section jeunes	1 750 €	1 750 €	1 750 €
Académie Martiale Octopus	Locaux 7 rue Thomas Edison	0 €	1 500 €	1 500 €
Cobra Savate	Locaux 7 rue Jouchoux	0 €	1 500 €	1 500 €
IKS	Locaux ASEP	0 €	500 €	500 €
Sport Défi	Locaux collège Clairs Soleils	0 €	500 €	500 €
	TOTAL	50 550 €	54 550 €	55 050 €

En cas d'accord, la dépense totale de **55 050 €** sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022116.20300.

Les subventions feront l'objet d'un versement en une fois aux bénéficiaires à compter de leur notification. Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

Les subventions faisant l'objet de conventions seront versées selon les modalités définies par lesdites conventions.

Toute association qui a sollicité une aide et qui perçoit une subvention s'engage à fournir à la Ville ses comptes et bilans certifiés de l'exercice 2025 au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **attribuer les subventions détaillées ci-dessous dans le cadre des programmes Manifestations – Subventions exceptionnelles et aide aux locaux :**
 - Amicale Cycliste de Besançon 5 000 €
 - BAPA 500 €
 - Snatch Events 5 000 €
 - ASPTT 1 000 €
 - Jura Cyclisme 5 000 €
 - Flèche Bisontine 1 500 €
 - Bisonquinze 500 €
 - UNSS 2 000 €
 - ASTB 6 000 €
 - Comité du Doubs de Judo 500 €
 - Sporting Futsal 1 000 €
 - La Sauvegarde 1 000 €
 - BRC 3 500 €
 - BTC 6 500 €
 - COPC 22 500 €
 - Dojo Franc Comtois 1 800 €
 - Gym la Saint Claude 1 000 €
 - US Pré de Vaux 500 €
 - Etoile Sportive Saint Ferjeux 1 000 €
 - Besançon Billard 2 500 €
 - Besançon Académie Futsal 3 000 €
 - Sporting Futsal 4 000 €
 - Squash Club Vesontio 3 000 €
 - ATSCAB 1 750 €
 - Académie Martiale Octopus 1 500 €
 - Cobra Savate Club 1 500 €
 - IKS 500 €
 - Sport Défi 500 €
- **autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à venir avec le COPC.**

Dispositif « Tickets Loisirs » - Bilan 2025 et ajustement du règlement

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime
Commission n°3	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

La présente délibération a pour objet de présenter le bilan 2025 du dispositif « Tickets Loisirs » et de proposer l'ajustement de son règlement dans un souci de simplification.

I. Contexte

Le dispositif « Tickets Loisirs » a été mis en œuvre par la Ville de Besançon en 2009, dans l'objectif de favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances des familles.

Ce dispositif, qui s'adresse aux Bisontins, regroupe différentes aides financières délivrées sous conditions de ressources et permet de lutter contre les inégalités d'accès des enfants, des jeunes et des familles aux vacances et aux loisirs sportifs, socio-culturels et éducatifs :

- **Tickets Accueils de Loisirs** : attribués aux 0-18 ans fréquentant des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires à la journée avec repas,
- **Tickets Séjours Colos** : attribués aux 0-18 ans séjournant en centre ou camp de vacances,
- **Tickets Séjours dans une famille** : attribués aux 0-18 ans séjournant dans une famille,
- **Tickets Séjours familiaux** : attribués aux 0-18 ans accompagnés d'un parent pendant leur séjour,
- **Tickets Jeunes BAFA/BAFD** :
 - o Tickets Jeunes BAFA : attribués à des jeunes (16-25 ans) suivant la formation de base et de perfectionnement aux métiers de l'animation,
 - o Tickets Jeunes BAFD : attribués à des jeunes (21-28 ans) suivant la formation de base et de perfectionnement en vue de prendre la direction d'un centre de loisirs.
- **Tickets Sports** : attribués aux enfants scolarisés en primaire pratiquant une activité sportive à l'année,
- **Tickets Culture** : attribués aux enfants scolarisés en primaire pratiquant une activité artistique à l'année.

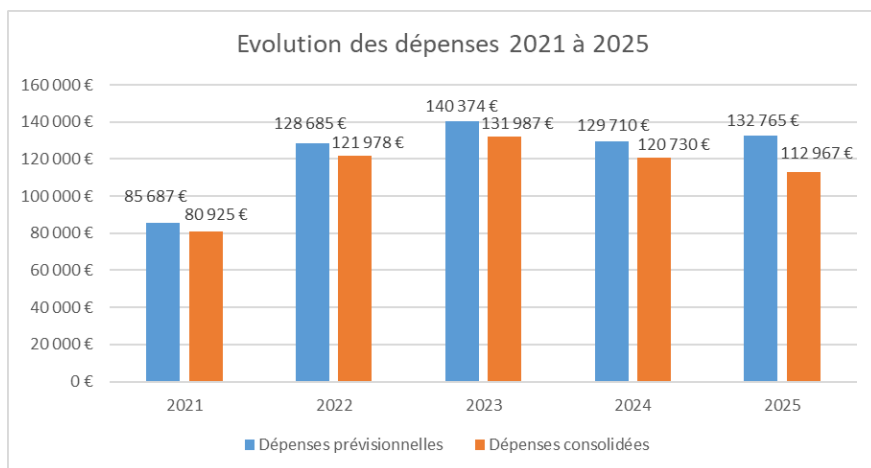
Le budget annuel dévolu au dispositif est de 140 000 €, sous réserve du vote des crédits correspondants au Budget Primitif. Les dépenses sont à prendre en charge sur la ligne de crédit 65-338-65138-0022174-47000.

II. Bilan 2025

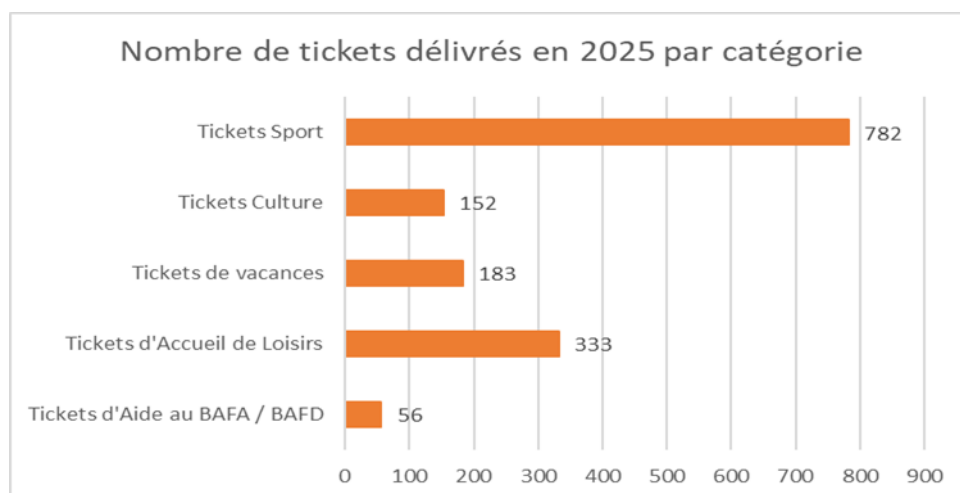
Au total en 2025, 1 781 tickets ont été délivrés (1 752 en 2024).

Les dépenses prévisionnelles (soit les dépenses théoriques correspondant aux tickets délivrés) s'élèvent à 132 765 €.

Les dépenses consolidées (soit les dépenses effectives sur l'exercice budgétaire 2025 correspondant aux factures transmises par les partenaires) s'élèvent à 112 967 €.



Sur les 1 781 tickets délivrés aux familles, 1 506 ont été facturés à la Ville par les partenaires. On constate chaque année un écart entre le nombre de tickets délivrés (dépenses prévisionnelles) et les tickets effectivement facturés (dépenses consolidées). Cet écart s'explique à la fois par la non-utilisation des tickets par les familles (raisons familiales, annulation de séjour...) et par l'absence ou le retard de facturation de la part des partenaires ; une partie des dépenses prévisionnelles 2025 non-facturées à ce jour devraient donc l'être en 2026.



Détails par Tickets délivrés

	2024			2025		
	Familles	Enfants	Montants	Familles	Enfants	Montants
Accueils de loisirs	186	287	10 925 €	164	251	7 967 €
Séjours Colos	74	105	5 243 €	77	99	4 638 €
Séjours dans une famille	1	1	9 €	4	6	88 €
Séjours familiaux	82	228	18 555 €	81	224	16 185 €
Sports	652	906	57 316 €	716	1006	67 494 €
Culture	138	163	31 509 €	133	159	30 834 €
BAFA/BAFD	63	66	6 153 €	60	62	5 559 €
TOTAUX	1 196	1 756	129 710	1 235	1 807	132 765 €

Le montant des tickets « Accueils de loisirs » a diminué de 27 % mais la diminution du nombre d'enfants bénéficiaires est limitée à 12,5%. Cette tendance rejoint le constat d'une baisse de fréquentation établi par une partie des opérateurs bisontins. Les principaux partenaires des Tickets « Accueils de loisirs » restent la MJC Palente (138 tickets), l'ASEP (64 tickets) et le Comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux (62 tickets).

Les Tickets « Sports » délivrés progressent de 11% et représentent la moitié des tickets délivrés et des dépenses. Les principaux clubs partenaires sont le PSB Judo (142 tickets), le Club Sauvegarde Karaté (70 tickets), l'ASOB Les Orchamps (52 tickets) et le Sporting Club Planoise (51 tickets).

L'attribution des Tickets « Culture » est stable (pour mémoire, ce ticket a été introduit en 2022). Les principaux partenaires sont l'ASEP (44 tickets), le CAEM (26 tickets), le Comité de quartier Rosemont St-Ferjeux (25 tickets) et la MJC Palente (21 tickets).

III. Ajustement du règlement

Il est proposé d'ajuster le règlement du dispositif « Tickets Loisirs » dans une logique de simplification à trois niveaux :

- Les Tickets « Sports » ayant pour objectif de favoriser la pratique sportive des jeunes Bisontins, il est proposé de réduire le critère d'éligibilité des partenariats à l'inscription de l'opérateur dans l'annuaire des associations de la Ville de Besançon ; ainsi, des tickets pourront être délivrés pour des structures d'animation de la vie sociale proposant des pratiques sportives à l'année et pour des clubs sportifs domiciliés administrativement dans le Grand Besançon,
- les frais de dossier n'étant pas systématiquement précisés, il est proposé de les prendre en compte dans le calcul de l'aide possible pour l'ensemble des Tickets,
- enfin, il est proposé de rendre possible l'attribution des Tickets « Sport » et « Culture » en cours d'année, sachant que ces Tickets sont limités à 1 par pratique et par bénéficiaire par an.

Le règlement modifié figure en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du bilan 2025 du dispositif « Tickets Loisirs »,**
- **approuver l'ajustement du règlement du dispositif, joint en annexe,**
- **autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à conclure avec les partenaires dans le cadre de ce dispositif.**

**Action Jeunesse - Aide individuelle aux loisirs par l'échange « A Tire d'Aile »
(ATA) - Bilan 2025 et programmation 2026**

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan 2025 et les perspectives 2026 du dispositif d'aide individuelle aux loisirs par l'échange « A Tire d'Aile » (ATA).

I. Présentation du dispositif

Une des volontés de la politique jeunesse municipale consiste à accompagner les jeunes Bisontins dans leur démarche d'engagement et la concrétisation de leur projet.

Ainsi la Ville propose, depuis 1996, un dispositif d'aide individuelle aux loisirs par l'échange : « A Tire d'Aile » (ATA).

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs et/ou à la formation des jeunes Bisontins âgés de 14 à 25 ans. Ainsi, en contrepartie d'une participation à une action ou à une manifestation (chantier) à destination des habitants, le jeune bénéficie d'un soutien de la Ville via l'attribution de chèques-vacances dans les conditions détaillées dans le règlement du dispositif ATA.

A noter que la présence des jeunes dans le cadre de ce dispositif auprès des partenaires doit permettre de soutenir une action sans se substituer à un professionnel.

En pratique, une convention est conclue entre le partenaire (organisateur du chantier), le jeune bénéficiaire du dispositif (et son représentant légal s'il est mineur) et la Ville de Besançon - Direction Vie des quartiers, pilote du dispositif.

Cette convention précise l'objet du chantier, les missions et les horaires d'intervention du jeune bénéficiaire et le montant des chèques-vacances attribués par la Ville après la réalisation des heures correspondantes.

La signature de la convention vaut acceptation du règlement et de la charte d'accueil du dispositif.

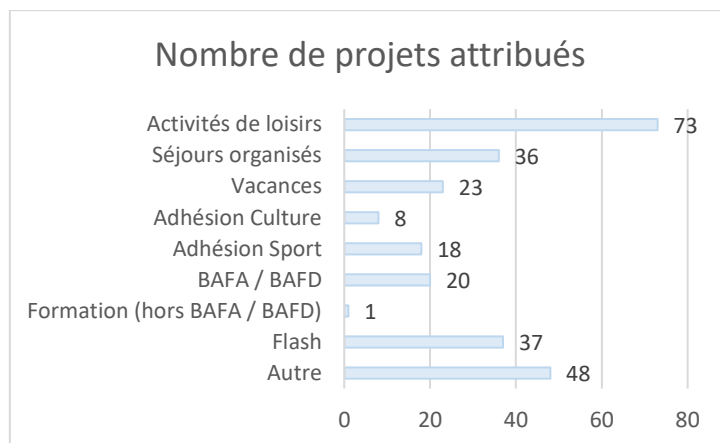
II. Bilan 2025

En 2025, le dispositif ATA a permis à 164 jeunes Bisontins de réaliser 264 chantiers d'utilité collective représentant 4 336 heures (163 jeunes / 253 chantiers / 4 100 heures en 2024). Les bénéficiaires de ces chantiers sont majoritairement des jeunes âgés de 15 à 17 ans, avec une légère majorité de filles (88 filles et 76 garçons).

Les chantiers proposés ont porté sur des thématiques diverses : appui logistique et animation lors de manifestations, galas et vide-greniers (Célébration des droits de l'enfant, Festival des soupes Bol Bol Bol, La rue est à nous, Quartiers d'été, Animations en pieds d'immeubles, Raid aventure, Raid urbain, Vital'été...), entretien et récolte d'un jardin nourricier, nettoyage des quartiers, aide à l'aménagement d'un espace jeunes, animation dans la nature, ventes de bougies sur le marché de Noël de Besançon...

Les chantiers étaient coordonnés, d'une part, par des directions et services municipaux (Maisons de quartier municipales, Direction des Sports, Mission Développement Durable, Orangerie Municipale, etc.) et, d'autre part, par des partenaires associatifs ou institutionnels (ADDSEA, Association Juste ici, Association Nouvelles Formes, Besançon Sporting Futsal, Éclaireuses et éclaireurs laïques, Francas du Doubs, MOVO, Peuples Solidaires Doubs, Tambour battant, structures d'animation de vie sociale, etc.).

Les chantiers ont permis aux bénéficiaires d'aider au financement des projets suivants :



La Ville finance entièrement le dispositif ATA.

Participation municipale				
2022 (dépenses consolidées)	2023 (dépenses consolidées)	2024 (dépenses consolidées)	2025 (dépenses consolidées)	2026 (budget prévisionnel)
17 630 €	19 330 €	15 800 €	16 590 €	19 000 €

En 2025, la participation municipale a augmenté de 5 % par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique en partie par le déploiement de nouveaux partenariats (Association Nouvelles Formes, Besançon Sporting Futsal, Éclaireuses et éclaireurs laïques, Orangerie Municipale, Peuples Solidaires du Doubs).

Le dispositif ATA est renouvelé d'année en année, sous réserve du vote des crédits correspondants au Budget Primitif annuel. Les dépenses sont à prendre en charge sur la ligne de crédit 011.338.6288.0022174.47000.

III. Perspectives 2026

La recherche de nouveaux partenariats se poursuivra en 2026 avec l'objectif d'augmenter le nombre de bénéficiaires différents et de faire découvrir de nouvelles missions aux jeunes en les encourageant eux même à rechercher de nouveaux chantiers.

La conception d'un questionnaire en direction des jeunes bénéficiaires, en lien avec les animateurs référents des maisons de quartier associatives et municipales, permettra de développer les partenariats existants.

IV. Règlement et Charte d'accueil

Les critères d'éligibilité au dispositif ATA et ses modalités pratiques de fonctionnement sont décrits dans le règlement et la charte d'accueil joints en annexe à la présente délibération.

Il n'est pas proposé de modifications à ces documents.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du bilan 2025 du dispositif A Tire d'Aile (ATA),**
- **autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à conclure avec les jeunes bénéficiaires et les partenaires dans le cadre de ce dispositif.**

**Action Enfance et Jeunesse - Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) -
Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Accueils Jeunes (AJ) -
Versement des parts fixes de fonctionnement 2026**

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon soutient les associations gestionnaires de lieux d'accueil enfants parents (LAEP), d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et d'accueils jeunes (AJ).
Le présent rapport a pour objet de proposer aux associations partenaires le versement des parts fixes de fonctionnement 2026.

I. Contexte

Au titre de sa politique Enfance / Jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines. Ainsi, la Ville de Besançon organise et finance des lieux d'accueil enfants parents (LAEP), des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des accueils jeunes (AJ).

La Ville de Besançon est signataire de la Convention territoriale globale (CTG) signée à l'échelle intercommunale avec la CAF du Doubs et couvrant la période 2023-2026.
Les financements CAF et Ville sont toutefois indépendants l'un de l'autre.

II. Action LAEP - Antenne Petite Enfance

L'Antenne Petite Enfance (APE) perçoit une subvention de la Ville pour les actions menées dans 5 structures d'animation de la vie sociale (MJC Clairs-Soleils, MQ Grette / Butte, MQ Montrapon / Fontaine-Ecu, EVS Saint-Claude / MQ Planoise) et sur le quartier Palente / Orchamps au sein de la Ludothèque des Francas.

A compter de 2026, la subvention de la Ville à l'APE pour l'action LAEP est portée à 18 000 € (+ 950 € par rapport à 2025). Elle est versée en 2 fois :

- acompte de 80% versé au 1^{er} semestre N, à l'entrée en vigueur de la convention correspondante,
- solde de 20% versé au 2nd semestre N+1, à l'entrée en vigueur de l'avenant correspondant, sur présentation du bilan de l'action.

Association	Actions	Subvention théorique	Acompte (80%) (vers. 2026)
Antenne Petite Enfance (APE)	LAEP 6 quartiers bisontins	18 000 €	14 400 €

En cas d'accord, la somme totale de 14 400 € sera prise en charge en 2026 sur la ligne de crédit 65.338.65748.0022174.47000.

III. Actions ALSH et AJ

La subvention annuelle de la Ville est composée :

- d'une part fixe, versée au 1^{er} semestre de l'année N,

- d'une part variable déterminée sur la base du Réalisé N et calculée au prorata des heures réalisées en extrascolaire et périscolaire, versée au 2nd semestre de l'année N+1 sur présentation des bilans des actions.

A compter de 2026, le Conseil Municipal ayant décidé de l'augmentation du tarif des repas appliqué aux activités extrascolaires à compter de la rentrée scolaire 2025 (cf. délibération du 12/12/24), il est proposé d'intégrer la compensation de cette hausse au montant de la part fixe de fonctionnement. Le montant de cette compensation, arrondi à la centaine d'euros supérieure, est calculé, pour chaque opérateur, sur la base du nombre de repas servis (c'est-à-dire consommés) en 2024 et représente une augmentation globale de 39 200 €.

Associations	Actions	Part fixe (vers. 2026)		
		Compensation Repas	Actions ALSH et AJ	Total
ALEDD	ALSH	2 800 €	17 500 €	20 300 €
ASEP	ALSH + AJ	2 000 €	10 000 €	12 000 €
Centre de Loisirs du Barboux	ALSH	12 500 €	640 €	13 140 €
Comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux	ALSH		8 560 €	8 560 €
COPC	ALSH		4 500 €	4 500 €
Etoile sportive St-Ferjeux	ALSH		800 €	800 €
MJC Besançon / Clairs-Soleils	ALSH	6 800 €	9 840 €	16 640 €
MJC Palente	ALSH	15 100 €	21 840 €	36 940 €
Groupe PSL 25-70-90	ALSH		800 €	800 €
Vesontio Sports Vacances	ALSH + Accueil ado		2 720 €	2 720 €
TOTAL		39 200 €	77 200 €	116 400 €

En cas d'accord, la dépense totale de 116 400 € sera prise en charge en 2026 sur la ligne de crédit 65.338.65748.0022174.47000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer les parts fixes de fonctionnement 2026 suivantes :
 - 14 400 € à l'Antenne Petite Enfance au titre de l'action LAEP,
 - 116 400 € aux 10 opérateurs associatifs au titre des actions ALSH et AJ,
- approuver les conventions correspondantes, jointes en annexe, à conclure avec les 11 associations bénéficiaires,
- autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

Education populaire - Soutien au Festival Ludinam 2026 porté par le Collectif Ludique Bisontin (CLUB)

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention au Collectif Ludique Bisontin (CLUB) pour l'édition 2026 du Festival Ludinam.

I. Contexte

En 2016, des associations du domaine du ludique ont émis le souhait d'organiser une manifestation à Besançon. A cette fin, une association regroupant plusieurs associations est créée : le Collectif Ludique Bisontin (CLUB). Son but : fédérer et promouvoir les associations ludiques du territoire, proposer une interface entre les collectivités, les associations et les acteurs de ce secteur et, en dernier lieu, proposer un événement fédérateur via l'organisation d'un Festival Ludinam (contraction des mots Ludique et UTINAM, devise de la Ville).

II. Le Festival Ludinam

Suite au succès des éditions précédentes, il est convenu avec le CLUB de reconduire le Festival Ludinam en 2026 dans un format réduit.

Organisé du vendredi 24 au dimanche 26 avril 2026, ce « mini-Ludinam » permettra de découvrir, au Petit et Grand Kursaal, le jeu sous diverses formes.

Cet événement qui se veut populaire, s'adresse à un public très large : familles, jeunes, professionnels et amateurs du jeu, acteurs des loisirs éducatifs et fédère un grand nombre d'acteurs locaux.

III. Soutien de la Ville de Besançon

La Ville de Besançon, par l'intermédiaire de la Direction Vie des Quartiers, accompagne le CLUB dans l'organisation du Festival Ludinam et la réalisation de ses objectifs, par un soutien en termes de conseils et méthodes et par un soutien humain, matériel et logistique tout en facilitant les relations auprès des différents partenaires, notamment avec les services municipaux, communautaires et du CCAS.

La Direction Vie des quartiers sera notamment présente dans le cadre de l'organisation et de l'animation de l'espace Ludimômes.

Le CLUB reste seul responsable en tant qu'organisateur du bon déroulement de la manifestation.

Il est proposé que la Ville de Besançon accorde au CLUB une subvention d'un montant de 12 500 € pour l'organisation du Festival Ludinam en 2026, dont le budget prévisionnel est de 62 396 € (hors valorisations).

Il est précisé que l'ensemble des prestations assurées par la Ville est estimé à environ 12 500 € pour 2026 et devra être valorisé dans les comptes du CLUB et le bilan de la manifestation.

Une convention, jointe en annexe, vient fixer les conditions du partenariat entre la Ville de Besançon et le CLUB pour l'organisation du Festival Ludinam 2026.

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.338.65748.0022175.47000.

Subvention LUDINAM	2023	2024	2025	2026	
				Demandée	Proposée
	25 000 €	25 000 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention d'un montant total de 12 500 € au Collectif LUdique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation l'édition 2026 du Festival Ludinam,
- autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec le Collectif LUdique Bisontin (CLUB), jointe en annexe.

Education populaire - Aide au fonctionnement 2026 des structures d'animation de la vie sociale (AVS) associatives

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

Association PARI accompagnement à la scolarité : Mme Karima ROCHDI et M. Hasni ALEM, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2026 aux structures d'animation de la vie sociale (AVS) associatives bisontines, soit les 4 centres sociaux (CS), les 5 établissements de vie sociale (EVS) et les 2 foyers de jeunes travailleurs (FJT).

I. Contexte

La Ville de Besançon anime, au travers de sa Direction Vie des Quartiers, un réseau de structures d'animation de la vie sociale (AVS) composé de :

- 5 structures municipales :
 - o 4 centres sociaux (CS) : Maisons de quartier Battant, Grette / Butte, Montrapon / Fontaine-Ecu et Planoise,
 - o 1 établissement de vie sociale (EVS) : EVS St-Claude,
- 11 structures associatives :
 - o 4 centres sociaux (CS) : ASEP, Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux, MJC Besançon / Clairs-Soleils et MJC Palente,
 - o 5 établissements de vie sociale (EVS) : ALEDD, Café des Pratiques, Maison de Velotte, Miroirs du Monde et PARI.
A noter que la MJC Besançon / Clairs-Soleils dispose également d'un agrément EVS pour l'animation des Vareilles.
 - o 2 foyers de jeunes travailleurs (FJT) : Habitat Jeunes Les Oiseaux et La Cassote.

Chacune de ces structures bénéficie d'un agrément délivré par la CAF du Doubs. Les structures contribuent ainsi directement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants en leur offrant des activités et des services de proximité. En tant que lieux de rencontres et d'échanges, elles participent au développement et au renforcement des liens humains, familiaux et intergénérationnels.

II. Partenariats avec les 4 centres sociaux (CS) associatifs

La Ville de Besançon, le CCAS de Besançon et Grand Besançon Métropole ont renouvelé leur partenariat avec l'ASEP, le CQ Rosemont / St-Ferjeux, la MJC Besançon / Clairs-Soleils et la MJC Palente par des conventions-cadres (délibérations du Conseil Municipal du 12/12/2024 et du 04/12/2025).

Chaque convention présente le projet associatif de la structure partenaire et définit notamment les modalités d'attribution des aides financières municipales et, le cas échéant, de mise à disposition de locaux et de matériel.

Pour 2026, selon les termes de ces conventions, il convient que le Conseil Municipal détermine la participation financière de la Ville de Besançon pour chacune d'entre elles.

Pour ne pas pénaliser la trésorerie de ces associations, et dans l'attente de l'adoption des subventions définitives, un premier acompte leur a été versé en début d'année 2026.

Ces subventions de fonctionnement 2026 font l'objet d'avenants aux conventions-cadres. Ces avenants présentent également, le cas échéant, la valorisation de l'aide apportée par la Ville de Besançon en termes de locaux.

A/ ASEP

Il est proposé d'attribuer à l'ASEP, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement de **177 000 €** (montant identique à 2025) pour un budget prévisionnel de 1 027 500 € selon la répartition suivante :

- 100 000 € au titre de l'agrément « Centre social »
- 77 000 € pour les actions concourant au développement des axes de travail thématiques définis à l'article 5.2 de la convention-cadre 2025-2029.

Conformément à l'article 7.1 de la convention-cadre 2025-2029, la subvention est versée en 3 fois :

- en février : versement du 1^{er} acompte d'un montant de 59 000 € (soit 1/3 de la subvention de fonctionnement 2025),
- en mai : versement du 2^{ème} acompte d'un montant de 59 000 € (soit 50 % de la subvention de fonctionnement 2026 de laquelle a été retiré le montant du 1^{er} acompte),
- en août : versement du solde d'un montant de 59 000 €.

Par ailleurs, l'ASEP étant locataire des locaux du 22 rue Résal appartenant à l'association Habitat Jeunes Les Oiseaux et considérant que l'ASEP est la seule structure à ne pas bénéficier de la mise à disposition de locaux municipaux pour son siège, il est proposé que la Ville de Besançon lui apporte une aide complémentaire de fonctionnement d'un montant de **60 000 €** afin de couvrir ses frais de location pour l'année 2026.

Cette aide complémentaire fera l'objet d'un versement unique à l'entrée en vigueur de l'avenant n°2 (cf. annexe).

B/ Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux

Il est proposé d'attribuer au Comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement de **175 000 €** (montant identique à 2025) pour un budget prévisionnel de 1 336 000 € selon la répartition suivante :

- 100 000 € au titre de l'agrément « Centre social »
- 75 000 € pour les actions concourant au développement des axes de travail thématiques définis à l'article 5.2 de la convention-cadre 2025-2029.

Conformément à l'article 7.1 de la convention-cadre 2025-2029, la subvention est versée en 3 fois :

- en février : versement du 1^{er} acompte d'un montant de 58 000 € (soit 1/3 de la subvention de fonctionnement 2025),
- en mai : versement du 2^{ème} acompte d'un montant de 58 500 € (soit 50 % de la subvention de fonctionnement 2026 de laquelle a été retiré le montant du 1^{er} acompte),
- en août : versement du solde d'un montant de 58 500 €.

Pour mémoire, la Ville de Besançon met à disposition du Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux les locaux de son siège (Avenue Ducat) dont la valorisation annuelle est fixée à 171 905 €.

A titre d'information, la Ville de Besançon a par ailleurs engagé des travaux en tranches annuelles 2025 pour un montant de 19 250 € (création d'un local de stockage).

C/ MJC Besançon / Clairs-Soleils

Il est proposé d'attribuer à la MJC Besançon / Clairs-Soleils, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement de **243 000 €** (montant identique à 2025) pour un budget prévisionnel de 601 500 € selon la répartition suivante :

- 100 000 € au titre de l'agrément « Centre social »
- 20 000 € au titre de l'agrément « Espace de vie sociale »
- 63 000 € pour les actions concourant au développement des axes de travail thématiques définis à l'article 5.2 de la convention-cadre 2026-2029,
- 60 000 € de soutien spécifique à la structure pour son action sociale sur le quartier.

Conformément à l'article 7.1 de la convention-cadre 2026-2029, la subvention est versée en 3 fois :

- en février : versement du 1^{er} acompte d'un montant de 81 000 € (soit 1/3 de la subvention de fonctionnement 2025),
- en mai : versement du 2^{ème} acompte d'un montant de 81 000 € (soit 50 % de la subvention de fonctionnement 2026 de laquelle a été retiré le montant du 1^{er} acompte),
- en août : versement du solde d'un montant de 81 000 €.

Pour mémoire, la Ville de Besançon met à disposition de la MJC Besançon / Clairs-Soleils les locaux de son siège (Centre Martin Luther King) dont la valorisation annuelle est fixée à 142 223 €.

A titre d'information, la Ville de Besançon a par ailleurs engagé des travaux en tranches annuelles 2025 pour un montant de 205 000 € (réfection de la toiture).

D/ MJC Palente

Il est proposé d'attribuer à la MJC Palente, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement de **158 000 €** (montant identique à 2025) pour un budget prévisionnel de 1 345 252 € selon la répartition suivante :

- 100 000 € au titre de l'agrément « Centre social »
- 58 000 € pour les actions concourant au développement des axes de travail thématiques définis à l'article 5.2 de la convention-cadre 2025-2029.

Conformément à l'article 7.1 de la convention-cadre 2025-2029, la subvention est versée en 3 fois :

- en février : versement du 1^{er} acompte d'un montant de 53 000 € (soit 1/3 de la subvention de fonctionnement 2025),
- en mai : versement du 2^{ème} acompte d'un montant de 52 500 € (soit 50 % de la subvention de fonctionnement 2026 de laquelle a été retiré le montant du 1^{er} acompte),
- en août : versement du solde d'un montant de 52 500 €.

Pour mémoire, la Ville de Besançon met à disposition de la MJC Palente les locaux de son siège (Pôle des Tilleuls) dont la valorisation annuelle est fixée à 146 188 €.

III. Partenariats avec les 5 établissements de vie sociale (EVS) associatifs

Dans une logique de suivi et de coordination des partenariats avec les structures labélisées par la CAF, la Ville de Besançon soutient également les 5 établissements de vie sociale (EVS) associatifs bisontins. Ce soutien est formalisé, pour chaque EVS, par une convention de partenariat annuelle qui présente, le cas échéant, la valorisation de l'aide apportée par la Ville de Besançon en termes de locaux.

A/ ALEDD

Il est proposé d'attribuer à ALEDD (association pour le lien, l'entraide et le droit à la différence), pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement de **8 000 €** (montant supérieur de 2 000 € par rapport à 2025) pour un budget prévisionnel de 301 600 €.

Pour ne pas fragiliser la trésorerie de l'association, la subvention 2026 lui sera versée en 2 fois :

- un acompte de 50%, soit 4 000 €, à l'entrée en vigueur de la convention,
- le solde de 4 000 € à réception du procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant le rapport d'activité et le bilan financier, intégrant les comptes annuels certifiés, de l'année écoulée.

Pour mémoire, la Ville de Besançon met à disposition d'ALEDD des bureaux à l'Espace associatif Simone de Beauvoir dont la valorisation annuelle est évaluée à 9 305 €.

B/ Café des Pratiques

Il est proposé d'attribuer au Café des Pratiques, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement de **12 000 €** (montant identique à 2025) pour un budget prévisionnel de 160 959 €.

Pour ne pas fragiliser la trésorerie de l'association, la subvention 2026 lui sera versée en 2 fois :

- un acompte de 50%, soit 6 000 €, à l'entrée en vigueur de la convention,
- le solde de 6 000 € à réception du procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant le rapport d'activité et le bilan financier, intégrant les comptes annuels certifiés, de l'année écoulée.

Il est proposé d'accorder également au Café des Pratiques une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **2 500 €** pour répondre à la demande de la structure en lien avec son projet de célébration des 15 ans de l'association.

Cette aide complémentaire fera l'objet d'un versement unique à l'entrée en vigueur de la convention 2026 (cf. annexe).

Le Café des pratiques ne dispose pas de la mise à disposition de locaux municipaux.

C/ Maison de Velotte

Il est proposé d'attribuer à la Maison de Velotte, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement de **28 000 €** (montant supérieur de 1 000 € par rapport à 2025) pour un budget prévisionnel de 191 772 €.

Pour ne pas fragiliser la trésorerie de l'association, la subvention 2026 lui sera versée en 2 fois :

- un acompte de 50%, soit 14 000 €, à l'entrée en vigueur de la convention,
- le solde de 14 000 € à réception du procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant le rapport d'activité et le bilan financier, intégrant les comptes annuels certifiés, de l'année écoulée.

Pour mémoire, la Ville de Besançon met à disposition de la Maison de Velotte des locaux (Chemin des Journaux) dont la valorisation annuelle est estimée 62 862 €.

D/ Miroirs du Monde

Il est proposé d'attribuer à Miroirs du Monde, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement de **12 000 €** (montant identique à 2025) pour un budget prévisionnel de 357 100 €.

Pour ne pas fragiliser la trésorerie de l'association, la subvention 2026 lui sera versée en 2 fois :

- un acompte de 50%, soit 6 000 €, à l'entrée en vigueur de la convention,
- le solde de 6 000 € à réception du procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant le rapport d'activité et le bilan financier, intégrant les comptes annuels certifiés, de l'année écoulée.

Pour mémoire, la Ville de Besançon met à disposition de Miroirs du Monde des locaux (Rue Dürer), dont la valorisation annuelle est estimée à 2 159 €.

E/ PARI

Il est proposé d'attribuer à PARI, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement de **20 000 €** (montant supérieur de 2 000 € par rapport à 2025) pour un budget prévisionnel de 552 834 €.

Pour ne pas fragiliser la trésorerie de l'association, la subvention 2026 lui sera versée en 2 fois :

- un acompte de 50%, soit 10 000 €, à l'entrée en vigueur de la convention,
- le solde de 10 000 € à réception du procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant le rapport d'activité et le bilan financier, intégrant les comptes annuels certifiés, de l'année écoulée.

Pour mémoire, la Ville de Besançon met à disposition de PARI des locaux à l'Espace associatif des Epoisses, dont la valorisation annuelle est estimée à 43 158 €.

A titre d'information, la Ville de Besançon a par ailleurs engagé des travaux en tranches annuelles 2025 pour un montant de 480 000 € (réaménagement des locaux).

IV. Partenariats avec les 2 foyers de jeunes travailleurs (FJT) associatifs

Enfin, la Ville de Besançon soutient les foyers de jeunes travailleurs (FJT) associatifs bisontins.

A/ Habitat Jeunes Les Oiseaux

La Ville de Besançon a formalisé son partenariat avec l'association Habitat Jeunes Les Oiseaux par une convention triennale (délibération du Conseil Municipal du 07/12/23) établie sur la période 2024-2026.

Dans le cadre de ce partenariat et en raison de l'intérêt social local que représente l'association, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement 2026 à Habitat Jeunes Les Oiseaux d'un montant de **30 000 €** (montant supérieur de 3 000 € par rapport à 2025) pour un budget prévisionnel de 2 005 675 €. Cette décision sera formalisée par avenant (cf. annexe).

Conformément à l'article 3.3 de la convention de partenariat 2024-2026, un acompte d'un montant de 13 500 € (soit 50% de la subvention de fonctionnement 2025) a été versé en début d'année 2026 à l'association. Le solde de la subvention 2026, soit 16 500 €, sera versé à réception du procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant le rapport d'activité et le bilan financier et intégrant les comptes annuels certifiés, de l'année écoulée.

Habitat Jeunes Les Oiseaux ne dispose pas de la mise à disposition de locaux municipaux.

B/ FJT La Cassotte

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir à nouveau en 2026 les actions socio-éducatives du FJT La Cassotte par le versement d'une subvention d'un montant de **9 000 €** (montant identique à 2025) à rapporter à un le budget prévisionnel de 1 275 856 €.

Au regard du montant de subvention proposé, celle-ci sera versée en une seule fois à l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Le FJT La Cassotte ne dispose pas de la mise à disposition de locaux municipaux.

En cas d'accord, la dépense totale de 934 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.338.65748.0022176.47000.

Structure	Agrément CAF	BP 2026 (hors valoris°)	Subvention Ville 2026		
			Demandée	Proposée	% / BP
ASEP	CS	1 027 500 €	177 000 €	177 000 €	23%
			60 000 €	60 000 €	
CQ Rosemont / St-Ferjeux	CS	1 336 000 €	175 000 €	175 000 €	13%
MJC Clairs-Soleils	CS + EVS	601 500 €	243 000 €	243 000 €	40%
MJC Palente	CS	1 345 252 €	158 000 €	158 000 €	12%
ALEDD	EVS	301 600 €	6 000 €	8 000 €	3%
Café des Pratiques	EVS	160 959 €	12 000 €	12 000 €	7%
<i>15 ans</i>		160 959 €	5 000 €	2 500 €	2%
Maison de Velotte	EVS	191 772 €	27 000 €	28 000 €	15%
Miroirs du Monde	EVS	357 100 €	10 000 €	12 000 €	3%
PARI	EVS	552 834 €	22 315 €	20 000 €	4%
HJ Les Oiseaux	FJT	2 005 675 €	32 000 €	30 000 €	1%
La Cassotte	FJT	1 275 856 €	9 000 €	9 000 €	0,7%
Total subventions Ville 2026 :			934 500 €		

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2026 aux centres sociaux (CS) associatifs, selon les modalités suivantes :
 - subvention d'un montant de 237 000 € à l'ASEP (dont 60 000 € d'aide au loyer),
 - subvention d'un montant de 175 000 € au Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux,
 - subvention d'un montant de 243 000 € à la MJC Besançon / Clairs-Soleils,
 - subvention d'un montant de 158 000 € à la MJC Palente,
- approuver les avenants correspondants avec les 4 centres sociaux associatifs bisontins, joints en annexes,
- autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants avec les 4 centres sociaux associatifs bisontins,
- attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2026 aux Etablissements de vie sociale (EVS) associatifs, selon les modalités suivantes :
 - subvention d'un montant de 8 000 € à ALEDD,
 - subvention d'un montant de 14 500 € au Café des Pratiques (dont 2 500 € de subvention exceptionnelle pour la célébration des 15 ans de l'association),
 - subvention d'un montant de 28 000 € à la Maison de Velotte,
 - subvention d'un montant de 12 000 € à Miroirs du Monde,
 - subvention d'un montant de 20 000 € à PARI,
- approuver les conventions correspondantes avec les 5 EVS associatifs bisontins, jointes en annexes,
- autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec les 5 EVS associatifs bisontins,
- attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2026 aux foyers de jeunes travailleurs (FJT) associatifs, selon les modalités suivantes :
 - subvention d'un montant de 30 000 € à Habitat Jeunes Les Oiseaux,
 - subvention d'un montant de 9 000 € au FJT La Cassotte,
- approuver l'avenant correspondant avec Habitat Jeunes Les Oiseaux, joint en annexe,
- autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec Habitat Jeunes Les Oiseaux.

**Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Aide
exceptionnelle à l'Association d'Aide aux Détenus (AAD)**

Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

L'association a sollicité une subvention exceptionnelle de la Ville de Besançon d'un montant de 2 000 € pour l'année 2026.

AAD, qui est subventionnée à hauteur de 7 000 € par la Ville et de 2 000 € par Grand Besançon Métropole dans le cadre du Contrat de Ville, a effectué une demande de subvention exceptionnelle complémentaire pour l'année 2026. L'association indique une augmentation significative des sollicitations en raison notamment de la surpopulation carcérale. Elle précise également ses difficultés budgétaires.

Compte tenu du travail engagé par cette association et le bilan fourni, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

L'Association d'Aide aux Détenus (AAD), créée en 1986, était au départ une simple association culturelle et sportive. Celle-ci a pris une place importante dans la vie de la Maison d'arrêt de Besançon par l'organisation d'activités citoyennes et surtout l'accompagnement social proposé aux détenus les plus fragiles.

AAD, en œuvrant pour l'accès aux droits des détenus, participe à la préparation à la sortie de détention de ces derniers et donc à la lutte contre la récidive.

AAD propose des actions dans plusieurs thématiques : accompagnement social, activités citoyennes et projet culturel.

I. L'accompagnement social

L'accompagnement social des détenus les plus fragiles (personnes isolées, bénéficiaires des minima sociaux, indigents...) est le cœur de l'activité de l'association.

Complémentaire des dispositifs existants, l'association effectue un travail de préparation des détenus à leur sortie de détention. L'association est un partenaire de l'administration pénitentiaire et ses locaux sont situés dans la Maison d'arrêt de Besançon.

L'accompagnement social est effectué par la salariée de l'association qui est chargée d'opérations sociales, assistance de service social de formation.

L'accompagnement des détenus doit prendre en compte les spécificités du monde carcéral, en particulier les contraintes sécuritaires. L'accès aux personnes demande des démarches multiples : prise de rdv en tenant compte des temps de promenade ou de mouvements, réservation de box, courrier...

En 2024, 168 personnes ont été accompagnées notamment pour l'accompagnement de demande de RSA, d'une moyenne d'âge de 36 ans, presque toutes célibataires ou divorcées, dont 15 personnes au titre de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ;

II. Les activités citoyennes

Ces activités poursuivent deux objectifs : donner du sens au temps de détention et préparer la sortie dans une perspective de lutte contre la récidive.

Concernant l'activité « permis de conduire », 12 personnes ont été sélectionnées et se sont inscrites. Au final, compte tenu des libérations et transferts de détenus, cinq pouvaient passer l'examen mais une d'entre elle a rencontré des problèmes administratifs. Quatre candidats se sont donc présentés à l'examen, deux d'entre eux ont réussi l'examen.

Concernant l'activité « secourisme », plus d'une centaine de personnes déposent une demande pour 10 à 12 places maximum.

Concernant l'activité « maintien des liens familiaux – enfants parloirs », 28 interventions ont été organisées en 2024. Les animateurs (des Francas) ont accueilli 162 enfants de 16 mois à 9 ans. Ces animations ont été mises en place en 2010 et sont destinées aux enfants qui viennent avec leur famille rendre visite à un proche. Elles leur permettent de vivre au mieux ce moment délicat ainsi qu'aux parents d'échanger plus sereinement. Une salle attenante aux parloirs est mise à disposition. Toutefois, faute de financement suffisant, cette activité a dû être arrêtée en 2025.

Concernant l'activité « écriture / lutte contre l'illettrisme », une équipe de neuf bénévoles anime en binôme chaque vendredi un atelier d'écriture avec un groupe de 4 à 8 participants volontaires, lecteurs, et qui ont parfois l'habitude d'écrire en cellule. Plusieurs séquences sont proposées pendant les deux heures d'ateliers : jeux avec les mots, exercices à partir de contraintes, écriture sur des thèmes variés plus ou moins proches de l'actualité. Cet atelier permet d'individualiser les apprentissages, en complément de ceux dispensés par l'unité locale d'enseignement.

Concernant l'atelier « sciences », en lien avec l'unité locale d'enseignement, sept scientifiques bénévoles animent des séances d'information et de discussion autour de thèmes d'actualité. Les ateliers sont mensuels et le nombre d'inscrits est limité à une dizaine. L'objectif est de favoriser la confrontation des participants à des faits et documents susceptibles de bousculer leurs croyances. Les fausses informations, les théories du complot, le regain des idéologies y sont abordés. Exemple de sujets abordés en 2024 : combustibles et carburants ; histoire de la forme et des dimensions de la Terre ; robots actuels et intelligence artificielle ; transmission de pensée, astrologie, guérisons miraculeuses... que disent les sciences ?

Concernant les actions inter-associatives de fin d'année, AAD coordonne la mise en place de différentes actions de solidarité en direction de la population pénale. Ces actions réunissent les associations partenaires : association Accueil Familles Pergaud, ANVP, Croix-Rouge française et les aumôneries catholique et protestante. Les associations distribuent un sachet solidaire contenant papeterie, calendrier et papillotes, installent et décoorent des sapins de Noël et distribuent aux mineurs une polaire.

Concernant l'activité « écrivains publics », trois bénévoles assurent cette fonction en liaison avec le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) pour des personnes détenues en difficultés avec l'écrit. Lors de la permanence hebdomadaire, ils répondent à des demandes diverses : courriers administratifs ou juridiques, lettres personnelles, démarches internes à l'établissement. 47 personnes y ont fait appel et 70 courriers ont été rédigés.

Concernant les actions supports, celles-ci permettent à l'association de faciliter des opérations de vie courante, ce qui est utile tant pour l'établissement pénitentiaire que pour les détenus. Ce sont par exemple des accompagnements lors de permissions de sortie (six accompagnements effectués en 2024), des changes de francs suisses contre des euros, du soutien logistique lors de la venue des officiers de l'état civil pour les opérations de préparation des CNI, ou encore l'achat de timbres fiscaux.

Concernant le « projet culturel », celui-ci est issu d'une collaboration avec l'unité locale d'enseignement et est intitulé « trouver sa place ». Il vise à amplifier et à inscrire dans la durée des actions déjà menées dans le champ culturel par l'association (concours d'éloquence, venue d'un professeur de philosophie, atelier « colporteurs de sciences », rencontre avec les auteurs...).

III. Nouveauté 2025 : mise en place d'une conciergerie

Ce projet permet de répondre aux nombreux problèmes rencontrés en début de détention par les détenus isolés (récupération d'affaires personnelles ou de documents administratifs, déplacement de véhicules voire problèmes d'animaux de compagnie). Une convention a été signée le 29/01/2025 entre

AAD, le SPIP et la maison d'arrêt. La procédure est très encadrée juridiquement et permet de définir le rôle de chacun des acteurs, en particulier celui du SPIP qui recueille et transmet les demandes à AAD. Trois récupérations d'affaires ont été effectués depuis la signature de la convention (dont un trousseau de clé professionnel remis à l'employeur).

IV. Demande de subvention exceptionnelle au titre de l'année 2026

AAD est subventionnée par la Ville à hauteur de 7 000 € et de 2 000 € par Grand Besançon Métropole dans le cadre du Contrat de Ville.

L'association AAD a demandé, par courrier du 24/12/2025, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €. AAD est sollicitée davantage en raison du nombre de détenus croissant qui nécessitent un accompagnement.

L'action de l'association AAD s'inscrit pleinement dans l'objectif de lutte contre la récidive fixé dans la stratégie territoriale de prévention de la délinquance bisontine 2022-2026. La mise en place d'actions nouvelles révèle à la fois le dynamisme de cette association mais également des besoins évolutifs et accrus pour les détenus. Au vu de ces éléments, il est proposé de répondre favorablement à la demande de subvention de 2 000 euros à AAD.

En cas d'accord, le montant sera prélevé sur la ligne de crédit 65.428.65748.0022057.10500. Le versement sera effectué en une fois à compter de la notification de la subvention.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'Association Aides aux Détenus au titre de l'année 2026.

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Aide à l'association Accueil Famille Pergaud

Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

L'association Accueil Famille Pergaud a formulé une demande de subvention à la Ville de Besançon à hauteur de 2 000 € pour l'année 2026.

Cette association, soutenue par la Ville depuis de nombreuses années, s'est fixée comme objectif de maintenir le lien entre les familles et les détenus de la Maison d'Arrêt de Besançon.

Compte tenu du travail engagé par cette association et le bilan fourni, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

L'association Accueil Famille Pergaud, située 12 rue Pergaud (local municipal), s'est fixée l'objectif d'accueillir, écouter et soutenir les familles des personnes détenues. Elle permet notamment la garde d'enfants pour des visites au parloir ou l'accompagnement de l'enfant auprès du parent incarcéré si l'autre parent est empêché d'aller au parloir.

L'association offre également un espace d'accueil à des personnes en attente de parloir et promeut, d'une manière générale, toute initiative en faveur du maintien des liens entre les détenus et leur famille. L'ensemble de ces actions s'effectue en partenariat avec l'association 2AD, la Maison d'Arrêt et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Situation en 2025

En 2025, 828 familles ont été accompagnées, soit 1 540 personnes dont 335 enfants.

L'association souligne une hausse de fréquentation de 15 à 20% de la fréquentation sur deux ans, ce qu'elle analyse comme favorable au maintien de la relation au sein de la cellule familiale des détenus, élément nécessaire dans la réinsertion et le soutien des détenus à leur sortie de détention.

Pour rappel, une psychologue a été recrutée en 2024. Outre les séances d'analyse de la pratique avec cette dernière, les bénévoles ont bénéficié de formations thématiques afin de les aider dans leur accueil : l'une sur la communauté des Gens du Voyage, la seconde sur le fonctionnement des cours d'assises.

Par ailleurs, l'année 2025 aura été marquée par le travail conjoint d'une journaliste et d'une artiste qui sont allées régulièrement recueillir la parole des familles de détenus et mettre à leur disposition des supports d'expression, pour ensuite les mettre en valeur dans un livret et un film d'animation.

Concernant les perspectives 2026, l'association souhaite :

- Poursuivre la politique d'accueil d'étudiants ;
- Tenir des réunions régulières pour les bénévoles dans l'objectif de renforcer les liens de l'équipe et de les informer de toute évolution dans le travail.

Proposition de subvention

L'association familles Pergaud a sollicité la Ville de Besançon pour l'attribution d'une subvention de 2 000 € pour l'année 2026.

Pour rappel, la Ville de Besançon verse, depuis l'année 2015, une subvention à l'association Accueil Famille Pergaud d'un montant annuel de 1 500 €. Pour 2026, une subvention supplémentaire de 500€ a été demandée, pour un montant total de 2 000 €.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande et de verser une subvention d'un montant de 2000 € à l'Association Accueil Familles Pergaud pour ses activités et l'accompagnement des détenus dans la préservation de leur relation avec leur famille pour l'année 2026.

En cas d'accord, le montant sera prélevé sur la ligne de crédit 65.428.65748.0022057.10500.
Le versement sera effectué en une fois à compter de la notification de la subvention.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer une subvention en 2026 d'un montant de 2 000 € à l'association Accueil Famille Pergaud.

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Aide à l'association France Victimes 25 au titre de l'année 2026

Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

L'association France Victimes 25 a formulé une demande de subvention d'un montant de 54 000 € au titre de l'année 2026.

L'action de France Victimes 25 est subventionnée par la Ville depuis sa création en 1983. Une convention a été conclue en 2024 pour la période 2024-2026 et nécessite un vote du Conseil municipal et la signature d'un dernier avenant.

Compte tenu du travail engagé par cette association et le bilan fourni, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

L'Association France Victimes 25 a été créée en 1983, pour accompagner les victimes d'infractions pénales, en s'efforçant de construire une réponse structurée, pluridisciplinaire et partenariale.

Association agréée par le ministère de la Justice, France Victimes 25 intervient quotidiennement comme relais de confiance entre les victimes et les institutions judiciaires et administratives, contribuant ainsi à l'effectivité de l'accès au droit et à la cohésion sociale sur le territoire bisontin.

I. L'accompagnement des victimes, une mission généraliste, plurielle et ouverte à tous gratuitement

La vocation de l'association est de proposer à toute personne victime d'infraction un accompagnement individuel ou collectif et pluriel (juridique ; psychologique, sociale) concourant ainsi à la mise en œuvre des droits des victimes. L'association dispose d'une équipe de professionnels compétents : juristes, psychologue, médecins et intervenant social).

L'accompagnement est gratuit pour toute personne qui s'estime victime d'une infraction. La spécificité de l'association est d'adapter son intervention aux personnes reçues, notamment lorsqu'il s'agit de personnes vulnérables, que leur vulnérabilité soit personnelle (mineurs, personnes âgées, situation de handicap, isolement, précarité...à) ou liée aux faits dont elles sont victimes telles que les victimes de violences conjugales et intrafamiliales, de violences sexuelles et sexistes, les victimes gravement traumatisées, ... avec la possibilité que les vulnérabilités se cumulent. Ainsi, l'action de l'association consiste à : accueillir et écouter, informer sur les droits et procédures, accompagner et soutenir tout au long du parcours de la victime, avant même le dépôt de plainte jusqu'au temps de la réparation (juridiquement, psychologiquement et socialement), identifier les risques et les dangers, évaluer les besoins de protection et orienter les victimes vers les professionnels institutionnels ou associatifs nécessaires à la prise en charge.

Sur le plan local, France Victimes 25 est signataire de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance depuis 2015 et était déjà signataire du contrat local de prévention de la délinquance depuis 1998.

Par ailleurs, l'association dispose de plusieurs lieux d'accueil sur le territoire bisontin :

- Un lieu d'accueil au centre-ville (situé au 1 Ter rue Delavelle) ouvert chaque jour du lundi au vendredi ;
- Une permanence dans les quartiers prioritaires de la ville (Planoise à la MSAP, Palente-Orchamps à l'antenne sociale, Clairs-Soleils au centre Martin Luther King, Montrapon à la maison de quartier et Grette également à la maison de quartier).

Enfin, la fédération France Victimes à laquelle adhère l'association, propose un numéro d'appel national 7j/7 de 9h à 19h tous les jours de l'année (116 006).

II. Une activité en hausse en lien direct avec le contentieux des violences intrafamiliales et les dispositifs particuliers de prise en charge des victimes

En 2024, 2 421 personnes dont 2 276 nouvelles victimes d'infractions ont été accompagnées par l'association, pour un volume de 6 209 entretiens, et 51 % des victimes reçues ont bénéficié d'au moins 2 entretiens.

Au 18/11/2025, 2 235 victimes d'infractions donc 1 868 nouvelles victimes (sans compter les 196 parties civiles du procès du Dr PECHIER) ont été accompagnées pour un volume de 5 140 entretiens et la moitié des victimes a bénéficié d'au moins 2 entretiens.

70 % du public est féminin, et quels que soient les faits dénoncés dans le cadre contentieux, 45 % de ces faits s'inscrivent dans le cadre intrafamilial (soit plus de 1 005)

En 2024, 40 % de l'activité de l'association concerne l'accompagnement de victimes de faits commis dans la sphère intrafamiliale.

814 personnes ont été reçues par l'intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG). A partir de septembre 2020, France Victimes 25 a élargi son champ de compétence dans le domaine social en recrutant un ISCG mobilisé auprès de toute personne majeure ou mineure concernée par une affaire présentant une problématique sociale comme les violences conjugales et/ou intrafamiliales.

L'installation d'ISCG au sein même des locaux des forces de police (commissariat de la Gare d'Eau à Besançon) permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne parallèlement au traitement de l'enquêteur et participe au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation et la répétition des situations de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

L'action de l'ISCG s'inscrit dans une démarche pro-active sur les situations détectées par un service de police et de gendarmerie ou signalées par une procédure interne propre à chaque institution (main-courante, procès-verbaux de renseignement judiciaire, etc.)

Outre le travail de prévention des violences de couple, France Victimes 25 assure également l'accueil des victimes se présentant aux services de police en effectuant un travail d'écoute mais aussi d'analyse des besoins des victimes et de leur famille, complémentaire à celui des fonctionnaires de police : information juridique sur le déroulement de la procédure, sur l'indemnisation etc....

Permanences au Commissariat de Police de Besançon :

- tous les lundis de 13h30 à 17h30 (juriste)
- tous les mercredis et vendredis de 9h-12h30 / 13h30-17h (ISCG)

Une action de prévention des violences de couple en direction des auteurs est mise en place. Il s'agit de stages de responsabilisation des auteurs de violences de couple en partenariat avec les autorités judiciaires.

Par ailleurs, l'association est chargée d'effectuer le suivi des outils de protection attribués par le Procureur à des victimes de violences de couple ou de viol. Il s'agit des téléphones grave danger (TGD : 41 en 2024 contre 26 en 2023), bracelets antirapprochement (BAR : 10 en 2024 contre 6 en 2023) et des boutons MonShérif (27 en 2024).

III. Les actions portées en 2025

Le projet de Justice Restaurative se concrétise : 3 personnels de l'association sont formés à la médiation et à la rencontre restaurative, 3 personnes ont été accompagnées en 2025 et 2 médiations restauratives sont programmées.

Le travail partenarial avec le centre du psycho trauma, le Roseau et Altérité sur la prise en charge des enfants victimes de violences de couple se poursuit.

Le projet partenarial avec le SPIP et Altérité autour de l'animation d'un Serious Game sur le thème des violences intrafamiliales a été expérimenté pour la première fois le 6/11/2025 par les militaires du 19^{ème} Régiment du Génie.

196 parties civiles ont été accompagnées par France Victimes 25 tout au long des 15 semaines du procès devant la Cour d'Assises du Dr PECHIER.

IV. Demande d'une subvention au titre de l'année 2026

L'association a reçu une subvention d'un montant de 52 500 € en 2024 et 2025. Compte tenu de l'augmentation du nombre de victimes accompagnées et des nombreux projets et actions mis en œuvre par l'association, France Victimes 25 a sollicité en 2026 une augmentation de la subvention.

L'action de l'association France Victimes 25 s'inscrit pleinement dans l'objectif de lutte protection des victimes, de prévention des violences et d'accès aux droits fixés dans la stratégie territoriale de prévention de la délinquance bisontine 2022-2026. La mise en place d'actions nouvelles révèle à la fois le dynamisme de cette association mais également des besoins évolutifs et accrus pour les détenus. Au vu de ces éléments, il est proposé de répondre favorablement à la demande de subvention de 54 000 euros à France Victimes 25.

En cas d'accord, le montant sera prélevé sur la ligne de crédit 65.428.65748.0022057.10500.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention 2024-2026 conclue entre la Ville et l'Association France Victimes 25,**
- **attribuer une subvention d'un montant de 54 000 € à l'Association France Victimes 25 au titre de l'année 2026.**

Quartier 2030 - Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Appel à Projets 2026

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

Côté Cour : M. Cyril DEVESA, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Association PARI accompagnement à la scolarité : Mme Karima ROCHDI et M. Hasni ALEM, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Radio Sud : M. Nathan SOURISSEAU, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Union Départementale des Associations Familiales 25 (UDAF) : Mme Karima ROCHDI et M. Jean-Hugues ROUX, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime
Commission n°2	10/02/2026	Favorable unanime
Commission n°1	11/02/2026	Favorable unanime
Commission n°3	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le contrat de ville (2024-2030) de GBM a été signé le 29 mars 2024. Il marque la volonté de ses 22 signataires de promouvoir une approche territorialisée, qui se traduit par des projets de quartier permettant de mieux répondre aux enjeux des quartiers prioritaires et aux besoins de leurs habitants. L'appel à projets 2026 a été ouvert dès le 1er juillet 2025, suite à l'avancement de deux mois du calendrier, validé par le Copil du Contrat de Ville de GBM du 4 juin 2025. 269 dossiers ont été déposés. Il est proposé que la Ville de Besançon subventionne 83 dossiers pour un montant de 297 718 €. De son côté, GBM financerait 190 dossiers (138 dossiers délégation Contrat de Ville pour un montant de 385 672 € et délégation économie 52 dossiers pour un montant de 587 326 €).

Le nouveau contrat de ville (2024-2030) a été signé le 29 mars 2024.

Les projets de quartiers intégrés à celui-ci fixent des objectifs pour chacun des 6 quartiers prioritaires. Cette approche territorialisée permet de mieux répondre aux besoins des habitants et aux enjeux et problématiques propres à chacun de ces territoires.

L'appel à projets annuel est un des outils du contrat de ville. Il permet de mobiliser le réseau d'acteurs, notamment associatifs, qui inscrivent leurs actions dans les objectifs du contrat de ville et des projets de quartier en intervenant dans les quartiers prioritaires ou fragiles.

Le Contrat de Ville de GBM compte 6 quartiers prioritaires :

- Planoise (NPNRU d'intérêt national),
- Montrapon,
- Clairs-Soleils,
- Palente/Orchamps,
- Battant,
- Hauts de St Claude.

6 quartiers fragiles sont également intégrés dans le nouveau contrat de ville :

- Cité Curie-Pasteur à Novillars.
- Besançon : Cité Viotte, Cité des Vareilles, Cité de l'Amitié, Secteur Pesty et Cité de la Pelouse.

L'appel à projets 2026 a été ouvert dès le 1^{er} juillet 2025, suite à l'avancement de deux mois du calendrier, validé par le Copil du Contrat de Ville de GBM du 4 juin 2025.

Quatre réunions territoriales organisées début septembre ont permis de préciser les attendus aux porteurs de projets et se sont déroulées en trois séquences participatives en petits groupes :

- Inscrire son projet dans le projet de quartier
- Construire un budget prévisionnel et solliciter les subventions mobilisables

- Déposer son dossier sur le logiciel Dauphin

269 dossiers ont été déposés sur la plateforme Dauphin par 127 porteurs différents dont une grande majorité d'associations (113).

L'instruction technique des dossiers a été effectuée conjointement par l'ensemble des partenaires signataires dont notamment l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département du Doubs, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, la CPAM, les bailleurs sociaux, GBM et la Ville de Besançon au cours de réunions territoriales dans une perspective de financements croisés des actions proposées. Les partenaires délibéreront selon un calendrier qui leur est propre pour contribuer au financement de tout ou partie des actions figurant dans le présent rapport.

Compte tenu de l'approche territoriale, les projets proposés au financement de GBM sont présentés par quartier à chaque fois qu'ils n'en concernent qu'un seul.

Les projets multi quartiers sont présentés à part en spécifiant les quartiers concernés.

Dans les 2 cas, les projets proposés au financement sont présentés avec une structuration autour des axes thématiques suivants :

- Culture,
- Education et Parentalité,
- Jeunesse,
- Sport,
- Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville
- Cadre de vie,
- Tranquillité et sûreté publique,
- Participation des habitants – Citoyenneté,
- Accès aux droits,
- Lutte contre les discriminations,
- Santé,
- Solidarité – Egalité des chances,
- Environnement.

Il est proposé que la Ville de Besançon subventionne 83 dossiers pour un montant de 297 718 €.

De son côté et sous réserve du vote du Bureau du 12 février 2026, GBM financerait 190 dossiers pour un montant de 972 998 €.

La délégation Contrat de Ville de GBM financerait 138 dossiers pour 385 672 € et la délégation économie de GBM financerait 52 dossiers pour un montant de 587 326 €.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer les subventions de la Ville de Besançon à intervenir dans le cadre de la 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville pour un montant de 234 546 € (la subvention allouée à l'Antenne Petite Enfance et celle attribuée à Loge.GBM, pour un montant total de 63 172 €, faisant l'objet d'une délibération spécifique).

Figurent en annexe au présent rapport les éléments suivants :

- Le descriptif des projets déposés
- Le liste des projets déposés et rappel des financements antérieurs.

QUARTIER BATTANT				VILLE PROPOSE
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	DSTP
Santé	359598	CSAPA SOLEA	Réduction des risques en milieu étudiant et pratiques festives	7 100

Nombre de projets	QUARTIER BATTANT	DSTP
1	Montant total du Volet Santé	7 100 €
1	Total	7 100 €
Financement Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville) sur la ligne de crédit 65.428.65748.0022057.10500		7 100 €

QUARTIER CLAIRS SOLEILS				VILLE PROPOSE		
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CULTURE	SPORTS	MLCD
Culture	359825	ASSOCIATION JUSTE ICI	Les Ateliers Juste Ici Clairs-Soleils	4 000		
Culture	359882	COTE COUR	Zola...pas comme Emile !			500
Sport	359754	MJC CLAIRS SOLEILS	Club Multisports		1 500	

Nombre de projets	QUARTIER CLAIRS SOLEILS	CULTURE	SPORTS	MLCD
2	Montant total du Volet Culture	4 000 €	0 €	500 €
1	Montant total du Volet Sport	0 €	1 500 €	0 €
3	Total	4 000 €	1 500 €	500 €
Financement Direction Action Culturelle (Ville) sur la ligne de crédit 65.311.65748.0022296.41000				4 000 €
Financement Direction Sports (Ville) sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022108.20300				1 500 €
Financement Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville) sur la ligne de crédit 65.348.65748.0022184.10068				500 €

QUARTIER HAUTS DE SAINT-CLAUDE				VILLE PROPOSE	
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CULTURE	SPORTS
Culture	358695	ASEP BESANÇON	Besançon Danse 2026	1 000	1 500
Culture	359412	ASSOCIATION A DEMAIN J'ESPERE	Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ?	1 000	

Nombre de projets	QUARTIER HAUTS DE SAINT-CLAUDE	CULTURE	SPORTS
2	Montant total du Volet Culture	2 000 €	1 500 €
2	Total	2 000 €	1 500 €
Financement Direction Action Culturelle (Ville) sur la ligne de crédit 65.311.65748.0022296.41000			2 000 €
Financement Direction Sports (Ville) sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022108.20300			1 500 €

QUARTIER MONTRAPON				VILLE PROPOSE		
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CULTURE	SPORTS	MLCD
Culture	360056	ASSOCIATION KARAKAL	Cool-Métrage est un cours de cinéma porté par l'association KARAKAL se déroule à la Maison de Quartier Montrapon Fontaine-Écu de Besançon	500		
Culture	359656	ASSOCIATION NA	Aux Arbres !	1 500		
Culture	361658	GRAIN D'PIXEL, ASSOCIATION POUR LA PHOTOGRAPHIE	Comment J'habite : dedans - dehors	1 000		
Culture	359879	PORTE-AVIONS	Wall Of Sound #2	1 500	1 000	
Sport	359778	ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT - ASPTT	Intégration par le sport, développement et épanouissement social des enfants et du public jeune		1 000	
Sport	359872	BESANCON RACING CLUB ESCRIME	"Tous en garde, escrime pour Tous"		1 000	

QUARTIER MONTRAPON				VILLE PROPOSE		
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CULTURE	SPORTS	MLCD
Sport	359955	BESANÇON UNIVERSITÉ CLUB ESCRIME - BUC	Escrime Montrapon		750	
Sport	359893	CLUB PUGILISTIQUE BISON TIN - CPB	Favoriser la découverte et la pratique d'activités sportives sur Montrapon		500	
Sport	359641	COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 25	Ecole multisports UFOLEP Montrapon		1 000	
Sport	359901	HAND'ENSEMBLE BESANCON (HEB)	Sensibilisation au handicap par la découverte du hand fauteuil aux personnes d'un QPV de Besançon		750	
Lutte contre les discriminations	359781	ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT - ASPTT	Féminiser le sport pour mieux intégrer : une action pour l'égalité et la diversité		750	500

Nombre de projets	QUARTIER MONTRAPON	CULTURE	SPORTS	MLCD
4	Montant total du Volet Culture	4 500 €	1 000 €	0 €
6	Montant total du Volet Sport	0 €	5 000 €	0 €
1	Montant total du Volet Lutte contre les discriminations	0 €	750 €	500 €
11	Total	4 500 €	6 750 €	500 €
Financement Direction Action Culturelle (Ville) sur la ligne de crédit 65.311.65748.0022296.41000				4 500 €
Financement Direction Sports (Ville) sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022108.20300				6 750 €
Financement Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville) sur la ligne de crédit 65.348.65748.0022184.10068				500 €

QUARTIER ORCHAMPS PALENTE				VILLE PROPOSE		
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CULTURE	SPORTS	MLCD
Culture	359770	MOVO	La block party de MOVO 2026 (je bouge mon quartier)	3 000		
Sport	358679	ASSOCIATION SPORTIVE LES ORCHAMPS PALENTE - ASOP	Ecole de football		2 000	
Sport	359258	BESANCON BOXE ANGLAISE	Boxe quartier		1 000	
Sport	359942	IPPON KARATE SHOTOKAN	Sport et cohésion sociale		500	
Lutte contre les discriminations	358635	ASSOCIATION POUR LE LIEN L'ENTRAIDE ET LE DROIT À LA DIFFÉRENCE - ALEDD	Vivre ensemble			1 000

Nombre de projets	QUARTIER ORCHAMPS PALENTE	CULTURE	SPORTS	MLCD
1	Montant total du Volet Culture	3 000 €	0 €	0 €
3	Montant total du Volet Sport	0 €	3 500 €	0 €
1	Montant total du Volet Lutte contre les discriminations	0 €	0 €	1 000 €
5	Total	3 000 €	3 500 €	1 000 €
Financement Direction Action Culturelle (Ville) sur la ligne de crédit 65.311.65748.0022296.41000			3 000 €	
Financement Direction Sports (Ville) sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022108.20300			3 500 €	
Financement Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville) sur la ligne de crédit 65.348.65748.0022184.10068			1 000 €	

QUARTIER PLANOISE				VILLE PROPOSE	
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	DSTP	EDUCATION
Education et Parentalité	359875	P.A.R.I. ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	Planoise 2026 : éducation, inclusion et avenir durable avec PARI		1 900
Tranquillité et sûreté publique	359401	RADIO CAMPUS BESANCON	La voix est libre	2 000	

QUARTIER PLANOISE				VILLE PROPOSE		
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CULTURE	SPORTS	MLCD
Culture	359823	ASSOCIATION JUSTE ICI	Les Ateliers Juste Ici Planoise	10 000		
Culture	360130	BOUGE+	Propositions d'activités culturelles "tout de suite après l'école"	1 000		
Culture	358925	CARREFOUR D'ANIMATION ET D'EXPRESSION MUSICALES - CAEM	IDENCITE 2026	4 500		
Culture	359936	IMPROVISATION N'AILES	Pratique de l'improvisation théâtrale dans le quartier de Planoise	720		
Culture	359573	RECIDEV	Théâtre forum : Adaptation et mise en scène du "Tartuffe"	1 000		
Education et Parentalité	359404	RADIO CAMPUS BESANCON	Radio Diderot 2026			500
Sport	358971	ASSOCIATION JEUNESSES HANDBALLEU RS DE PLANOISE	Développe le handball sur planoise		500	

QUARTIER PLANOISE				VILLE PROPOSE		
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CULTURE	SPORTS	MLCD
Sport	358532	ASSOCIATION SPORTIVE BESANCON ESPERANCE FOOTBALL - ASBEF	Les jeunes ambassadeurs de la citoyenneté		500	
Sport	359521	ASSOCIATION SPORTIVE BESANCON PATINAGE - ASBP	Glisse pour tous		1 250	
Sport	359678	BESANCON CLUB PLANOISE LUTTE	Lumières sur nos lutteurs		1 000	
Sport	359833	CLUB PUGILISTIQUE BISON TIN - CPB	Actions éducatives : éducation à la citoyenneté égalité garçon filles		750	
Sport	359837	CLUB PUGILISTIQUE BISON TIN - CPB	Démocratisation de la pratique sportive		750	
Sport	359244	CLUB SAUVEGARDE KARATE	Les femmes d'abord		750	
Sport	360018	GROUPE PSL	Espace Sportif de Planoise		2 000	
Sport	359884	PLANOISE KARATE ACADEMY BESANCON - PKA	Sport Citoyen, Quartier Solidaire		2 000	
Sport	359126	SPORTING CLUB PLANOISE	Démocratiser le football dans le quartier planoise		1 000	
Sport	359908	SPORTING FUTSAL BESANCON - SFB	Futsal pour toutes et tous		1 000	
Sport	359911	SPORTING FUTSAL BESANCON - SFB	Futsal en pied d'immeuble		1 000	

QUARTIER PLANOISE				VILLE PROPOSE		
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CULTURE	SPORTS	MLCD
Sport	359918	SPORTING FUTSAL BESANCON - SFB	Escape Game - sport est écologie		500	
Participation des habitants - Citoyenneté	358984	LES FRANCAS DU DOUBS	Parler, échanger de la laïcité avec les enfants			500
Participation des habitants - Citoyenneté	359943	RECIDEV	Mise en place d'un parcours citoyenneté et laïcité			1 000
Lutte contre les discriminations	359434	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Exposition "Nous et les autres - Des préjugés au racisme" au collège Voltaire			500
Lutte contre les discriminations	359912	PLANOISE VALLEY	Femmes à l'honneur			500
Lutte contre les discriminations	359981	RADIO SUD BESANÇON	Semaine d'Education contre le Racisme et l'Antisémitisme 2026			1 000
Solidarité – Egalité des chances	359248	CLUB SAUVEGARDE KARATE	Combat de dignité		750	1 000

QUARTIER PLANOISE				VILLE PROPOSE	
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	DVQ	MISSION JEUNESSE
Culture	358925	CARREFOUR D'ANIMATION ET D'EXPRESSION MUSICALES - CAEM	IDENCITE 2026	1 500	

QUARTIER PLANOISE				VILLE PROPOSE	
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	DVQ	MISSION JEUNESSE
Jeunesse	359157	CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ	Info Jeunes Planoise		4 476

Nb de projets	QUARTIER PLANOISE	DSTP	EDUCATION	CULTURE	SPORTS	MLCD	DVQ	MISSION JEUNESSE
5	Montant total du Volet Culture	-	-	17 220 €	-	-	1 500 €	-
2	Montant total du Volet Education et Parentalité	-	1 900 €	-	-	500 €	-	-
1	Montant total du Volet Jeunesse	-	-	-	-	-	-	4 476 €
13	Montant total du Volet Sport	-	-	-	13 000 €	-	-	-
0	Montant total du Volet Tranquillité et sûreté publique	2 000 €	-	-	-	-	-	-
1	Montant total du Volet Participation des habitants - Citoyenneté	-	-	-	-	1 500 €	-	-
2	Montant total du Volet Lutte contre les discriminations	-	-	-	-	2 000 €	-	-
0	Montant total du Volet Solidarité – Egalité des chances	-	-	-	750 €	1 000 €	-	-
3	Total	2 000 €	1 900 €	17 220 €	13 750 €	5 000 €	1 500 €	4 476 €

QUARTIER PLANOISE	
Financement Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville) sur la ligne de crédit 65.428.65748.0022057.10500	2 000
Financement Direction Education (Ville) sur la ligne de crédit 65.213.65748.0022233.21100	1 900
Financement Direction Action Culturelle (Ville) sur la ligne de crédit 65.311.65748.0022296.41000	17 220
Financement Direction Sports (Ville) sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022108.20300	13 750
Financement Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville) sur la ligne de crédit 65.348.65748.0022184.10068	5 000

QUARTIER PLANOISE	
Financement Direction Vie des Quartiers (Ville) sur la ligne de crédit 65.338.65748.0022175.47000.	1 500
Financement Mission Coordination Jeunesse (Ville) sur la ligne de crédit 65.338.65748.0022213.10019	4 476

PROJETS MULTI QUARTIERS					VILLE PROPOSE	
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	DSTP	EDUCATION
Education et Parentalité	352462	CAISSE ECOLES DE LA VILLE DE BESANCON	Programme de Réussite Educative	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise		50 000
Education et Parentalité	359968	LEO LAGRANGE ANIMATION	Volet périscolaire - Pôle Engagement	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise		8 000
Education et Parentalité	359969	LEO LAGRANGE ANIMATION	Volet violences - Pôle Engagement	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	10 000	
Cadre de vie	359426	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Contre le harcèlement de rue à Besançon – Demandez Angela	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	500	
Tranquillité et sûreté publique	359191	ASSOCIATION D'AIDE AUX DÉTENUS - AAD	Prévention de la récidive - Actions citoyennes et culturelles en détention	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	7 000	

PROJETS MULTI QUARTIERS					VILLE PROPOSE	
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	DSTP	EDUCATION
Tranquillité et sûreté publique	359902	UNION DEP DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UDAF	Stage de responsabilité parentale	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	500	
Participation des habitants - Citoyenneté	359460	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Lutter contre les violences et promouvoir l'égalité toute l'année	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	500	
Santé	359572	CENTRE HOSPITALIER DE NOVILLARS	Paroles en Tête	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	17 000	
Santé	359661	CSAPA SOLEA	Intervention précoce et actions de prévention	Planoise Montrapon	11 000	

PROJETS MULTI QUARTIERS					VILLE PROPOSE	
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	CULTURE	SPORTS
Culture	359127	LE PETIT KOLLECTIF	Musiques d'habitants	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	5 000	
Culture	359797	PASSE-MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	Du cirque pour tous, sous toutes ses formes	Clairs Soleils Orchamps-Palente	1 250	

PROJETS MULTI QUARTIERS					VILLE PROPOSE	
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	CULTURE	SPORTS
Sport	359583	LE VOLANT BISON TIN	Je smash donc je suis !	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleils		1 500
Sport	359308	SOCIETE SPORTIVE LA SAINT CLAUDE	Développement pratique gymnique artistique de loisirs accessible pour tous	Planoise Hauts de Saint-Claude		1 500
Sport	360104	DOUBS SUD ATHLETISME	Bes'athlé Tour 2026	Planoise Montrapon Hauts de Saint-Claude		750
Sport	359702	LE LOCAL BOXE CLUB	Boxe dans les quartiers	Planoise Montrapon Hauts de Saint-Claude		500
Sport	359739	COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 25	Ufobaby	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise		500
Sport	359977	CHALLENGER	Animation sportives pendant les vacances scolaires auprès du public ados sur les quartiers de Clairs Soleils et Palente-Orchamps	Clairs Soleils Orchamps-Palente		750
Sport	359406	L'ECHIQUIER BISON TIN	Échecs pour Tous : Inclusion, Éducation et Culture dans les QPV	Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise		500

PROJETS MULTI QUARTIERS					VILLE PROPOSE	
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	CULTURE	SPORTS
Sport	359550	PROMO SPORT BESANCON JUDO -PSB	Renforcer le tissu social et culturel au sein des quartiers sensibles par le biais du Judo	Hauts de Saint-Claude Montrapon Planoise		2 500
Sport	364827	BESANCON ACADEMIE FUTSAL	"Futsal Académie", "Passerelle Académie Futsal", "Collège Académie Futsal" et "Lycée Académie Futsal"	Planoise Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude		1 000

PROJETS MULTI QUARTIERS					VILLE PROPOSE	
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	MLCD	DVQ
Culture	359586	SYNDICAT MIXTE ORCHESTRE VICTOR HUGO FRANCHE-COMTÉ - OVH	Rendez-vous conte - Spectacles et ateliers musicaux	Orchamps-Palente Planoise Battant		1 000
Culture	359127	LE PETIT KOLLECTIF	Musiques d'habitants	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	500	
Education et Parentalité	359464	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Egalite filles garçons Besançon quartiers politique de la ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 600	

PROJETS MULTI QUARTIERS					VILLE PROPOSE	
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	MLCD	DVQ
Education et Parentalité	359394	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Classe ambassadrice de l'égalité cadre cité éducative	Battant Hauts de Saint-Claude Planoise	2 000	
Education et Parentalité	359430	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Prévention en milieu scolaire de la prostitution des mineur-es	Planoise Battant Montrapon	3 000	
Cadre de vie	359426	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Contre le harcèlement de rue à Besançon – Demandez Angela	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 000	
Participation des habitants - Citoyenneté	359460	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Lutter contre les violences et promouvoir l'égalité toute l'année	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	500	
Accès aux droits	359418	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Accès au droit - Permanences juridiques - QPV Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	10 000	
Accès aux droits	359931	SOLIDARITE FEMMES	Prévention des violences et promotion du respect dans les relations amoureuses	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 000	

PROJETS MULTI QUARTIERS					VILLE PROPOSE	
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	MLCD	DVQ
Lutte contre les discriminations	359970	LEO LAGRANGE ANIMATION	Volet discriminations - Pôle Engagement	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	6 000	
Lutte contre les discriminations	359932	SOLIDARITE FEMMES	Actions collectives et stages d'auto-défense	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 000	
Lutte contre les discriminations	359934	SOLIDARITE FEMMES	Référence violences conjugales	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 000	
Lutte contre les discriminations	355809	ASSOCIATION CROQU'LIVRE	Pré aux histoires	Planoise Clairs Soleils Montrapon	2 000	
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359172	CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ	Un stage sur mesure	Orchamps-Palente Planoise Montrapon	2 000	

Nb de projets	PROJETS MULTI QUARTIERS	DSTP	EDUCATION	CULTURE	SPORTS	MLCD	DVQ
3	Montant total du Volet Culture	0 €	0 €	6 250 €	0 €	500 €	1 000 €
6	Montant total du Volet Education et Parentalité	10 000 €	58 000 €	0 €	0 €	6 600 €	0 €
0	Montant total du Volet Jeunesse	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
9	Montant total du Volet Sport	0 €	0 €	0 €	9 500 €	0 €	0 €

Nb de projets	PROJETS MULTI QUARTIERS	DSTP	EDUCATION	CULTURE	SPORTS	MLCD	DVQ
1	Montant total du Volet Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €
1	Montant total du Volet Cadre de Vie	500 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €
2	Montant total du Volet Tranquillité et sûreté publique	7 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1	Montant total du Volet Participation des habitants - Citoyenneté	500 €	0 €	0 €	0 €	500 €	0 €
2	Montant total du Volet Accès aux droits	0 €	0 €	0 €	0 €	11 000 €	0 €
4	Montant total du Volet Lutte contre les discriminations	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €
2	Montant total du Volet Santé	28 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0	Montant total du Volet Solidarité – Egalité des chances	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0	Montant total du Volet Environnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
31	Total	46 500 €	58 000 €	6 250 €	9 500 €	31 600 €	1 000 €

PROJETS MULTI QUARTIERS	
Financement Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville) sur la ligne de crédit 65.428.65748.0022057.10500	29 500
Financement Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville) sur la ligne de crédit 65.428.657382.0022057.10500	17 000
Financement Direction Education (Ville) sur la ligne de crédit 65.213.65748.0022233.21100	8 000
Financement Direction Education (Ville) sur la ligne de crédit 65.213.657364.0022232.21100	50 000
Financement Direction Action Culturelle (Ville) sur la ligne de crédit 65.311.65748.0022296.41000	6 250
Financement Direction Sports (Ville) sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022108.20300	9 500
Financement Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville) sur la ligne de crédit 65.348.65748.0022184.10068	31 600
Financement Direction Vie des Quartiers (Ville) sur la ligne de crédit 65.338.65748.0022175.47000.	1 000
TOTAL	152 850

Ces subventions seront versées en une seule fois après notification de la décision (ou signature de la convention le cas échéant).

Elles seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle des actions pour lesquelles elles ont été attribuées,
- d'utilisation des subventions à des fins non-conformes aux actions pour lesquelles elles ont été attribuées,
- d'annulation des projets,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées.

Les porteurs de projets devront réaliser un bilan de l'action subventionnée et le transmettre au plus tard le 30 juin de l'année n + 1 (30 juin 2027 pour une action prenant fin au 31/12/2026).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **attribuer les subventions concernant la première programmation de l'appel à projets du Contrat de Ville 2026 telle que présentée pour un montant total de 297 718 € pour la Ville de Besançon (réparti à hauteur de 234 546 € attribués dans le présent rapport et 63 172 € dans un autre rapport présenté au présent Conseil),**
- **autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.**

Quartier 2030 - Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Appel à Projets 2026 - Aides à l'Antenne Petite Enfance et à Loge GBM - Programmation Appel à Projets 2026

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime
Commission n°2	10/02/2026	Favorable unanime
Commission n°1	11/02/2026	Favorable unanime
Commission n°3	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville et en complément de la programmation présentée dans une précédente délibération, il est proposé de subventionner l'Antenne Petite Enfance pour une action pour un montant de 3 000 € ainsi que Loge.GBM pour l'action de tranquillité résidentielle qu'il coordonne (60 172 €).

La participation financière de la Ville de Besançon, s'établirait à 63 172 € en complément des 234 546 € précédemment proposés.

En complément de la délibération précédemment présentée dans le cadre de la programmation de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville de GBM le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions de la Ville de Besançon à l'Antenne Petite Enfance (1 dossier – volet Education) et à Loge.GBM (volet Tranquillité Publique) pour un montant global de 63 172 €.

La subvention à Loge.GBM s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat pour le dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation signée le 14 11 2024 par l'Etat, GBM, la Ville de Besançon, Loge.GBM, Habitat 25 et Neolia.

Ce montant complémentaire porte à 297 718 € le financement de la délégation Politique de la Ville pour la première programmation de l'Appel à projets 2026.

Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces financements et les éléments d'information relatifs à ces 2 actions figurent dans les annexes du rapport précédemment présenté.

THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	VILLE DSTP PROPOSE
Tranquillité et sûreté publique	367001	LOGE GBM	Dispositif de Tranquillité Résidentielle et de Médiation Sociale	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	60 172
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	VILLE EDUCATION PROPOSE
Education et Parentalité	359285	ANTENNE PETITE ENFANCE - APE	Ateliers parentalité scolarisation 2-3 ans	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleil	3 000

Le montant total qui s'élève à 63 172 €, est financé comme suit :

- 3 000 € sur le budget de la Direction Education (Ville) sur la ligne de crédit 65.201.65748.0022027.21100
- 60 172 € sur le budget de la Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville) sur la ligne de crédit 65.10.65742.0022049.10500.

Ces subventions seront versées en une seule fois après notification de la décision (ou signature de la convention le cas échéant).

Elles seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle des actions pour lesquelles elles ont été attribuées,
- d'utilisation des subventions à des fins non-conformes aux actions pour lesquelles elles ont été attribuées,
- d'annulation des projets,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées.

Les porteurs de projets devront réaliser un bilan de l'action subventionnée et le transmettre au plus tard le 30 juin de l'année n + 1 (30 juin 2027 pour une action prenant fin au 31/12/2026).

Le Conseil Municipal est invité à attribuer deux subventions concernant la première programmation de l'appel à projets du Contrat de Ville 2026 pour les montants suivants :

- 3 000 € à l'Antenne Petite Enfance,
- 60 172 € à Loge.GBM.

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) - Actions soutenues par le CTAI 2026

Rapporteur : Mme Nadia GARNIER, Conseillère Municipale Déléguée

Mission Locale Espace Jeunes du bassin d'emplois de Besançon : Mme Carine MICHEL et M. Olivier GRIMAITRE, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport présente le quatrième Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) conclu entre l'Etat et la Ville de Besançon. Ce contrat est prévu pour une seule année d'exécution, 2026. Les conventions de financement relatives à deux actions soutenues par ce contrat sont jointes à ce rapport.

I. Contexte

La collectivité est engagée dans un CTAI depuis fin 2021, et le dernier Contrat territorial est arrivé à son terme à la fin de l'année 2025. La demande de renouvellement a reçu une réponse positive en toute fin 2025, cadrant ce 4eme CTAI sur un an d'exécution, avec un financement de l'Etat de 130 000 €. Un comité de pilotage s'est tenu le 12 décembre 2025 afin de décider, avec l'Etat, des thématiques prioritaires et des actions à maintenir cette année, selon les directives nationales et les besoins locaux. Ainsi trois thématiques sont développées cette année : la santé mentale, la jeunesse et le logement. Ce présent rapport concerne les axes santé mentale et jeunesse, le volet logement étant encore en discussion.

II. Pour rappel : le public-cible du CTAI

Le public-cible du CTAI est circonscrit aux étrangers primo-arrivants qui résident dans la Ville signataire du contrat.

Le terme **primo-arrivant** désigne les personnes majeures de nationalité étrangère hors Union Européenne, désireuses de s'installer durablement sur le territoire, dans les 5 années après leur arrivée dans le pays d'accueil. Les personnes primo-arrivantes sont les étrangers en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour, c'est-à-dire en possession d'un titre de séjour en cours de validité, et signataires d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR). Elles peuvent venir en France pour des raisons familiales, économiques ou professionnelles.

Les **bénéficiaires de la protection internationale** (BPI) font partie des primo-arrivants. Ce statut est spécifique aux personnes qui fuient massivement leur pays ou leur région d'origine en raison notamment d'un conflit armé ou de violences, ou parce qu'ils sont victimes de violations graves et répétées des droits de l'Homme.

Les demandeurs d'asile, les Mineurs non-accompagnés (MNA), les bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) et les étudiants ne peuvent pas bénéficier des actions portées par le CTAI.

III. Présentation des actions relatives au volet « Santé mentale »

Deux actions sont soutenues par le CTAI pour la mise en œuvre de cette thématique. Il s'agit d'actions déjà conduites lors du précédent contrat, donc d'un renouvellement de partenariat.

Présentation de la première action :

Nom de l'action : Orientation des réfugiés pour un suivi avec interprétariat.

Porteur : Centre hospitalier de Novillars (CHN)
Budget CTAI alloué : 30 000 €
Coût total de l'action : 30 000 €
Dates de l'action : 1^{er} janvier 2026 – décembre 2026

Résumé de l'action : Orientation de réfugiés vers un suivi en santé mentale. Les intervenants sociaux en charge des réfugiés orientent les personnes concernées vers l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) pour une évaluation et une admission dans le programme en fonction des troubles remarqués. Les informations concernant le besoin en interprétariat sont transmises au moment de l'orientation.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 30 000 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.428.657382.0022258.10070

Présentation de la seconde action :

Nom de l'action : Formation des professionnels aux troubles liés à la migration chez les réfugiés
Porteur : CHN
Budget alloué CTAI : compris dans la subvention de 30 000 € précitée
Dates de l'action : à définir avec le CHN, deuxième semestre 2026.

Résumé de l'action : deux jours de formation répartis en 4 demi-journées, ouvertes uniquement aux professionnels du médico-social en lien avec le public migrant. Les objectifs sont de savoir repérer les symptômes d'un psycho-trauma et de connaître les offres disponibles sur Besançon en matière de santé mentale et les modalités de saisine.

IV. Présentation de l'action relative à la thématique « Jeunesse »

Nom de l'action : « Mon projet en France »
Porteur : Mission locale de Besançon
Budget CTAI alloué : 40 681 €
Coût total de l'action : 40 681 €
Dates de l'action : Janvier 2026 – décembre 2026

Résumé de l'action : Ce programme consiste à renforcer et adapter le suivi des jeunes primo-arrivants selon leurs besoins spécifiques : langue française, acculturation, manque de lien avec la société, découverte de la ville et la région, remise en confiance, recherche de stage et d'emploi.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 40 681 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.428.65748.0022258.10070.

Le Conseil Municipal est invité, dans le cadre du quatrième CTAI, à :

- attribuer une subvention de 30 000 € euros au Centre hospitalier de Novillars (CHN) pour les actions « Orientation des réfugiés pour un suivi avec interprétariat » et « Formation des professionnels aux troubles liés à la migration »
- attribuer une subvention de 40 681 € à la l'association la Mission Locale de Besançon pour la réalisation de l'action « Mon projet en France », liée à la thématique « Jeunesse »
- autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de financement correspondantes à chacune des actions citées par ce présent rapport
- autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer le Contrat territorial d'accueil et d'intégration 2026.

Adhésion au Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé de Bourgogne Franche-Comté (GRADeS BFC) en vue de la mise en place d'une messagerie sécurisée de santé

Rapporteur : M. Gilles SPICHER, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport porte sur le Groupement Régional d'Appui au Développement de la Santé de Bourgogne-Franche-Comté (GRADeS BFC), groupement d'intérêt public dont la mission est d'accompagner et de déployer les projets numériques en santé sur l'ensemble du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

Il a pour objet la signature par la Ville de BESANCON d'une demande d'adhésion au GRADeS BFC, notamment dans l'objectif de mettre en place des messageries sécurisées de santé (MSS).

La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) constitue un espace d'échanges de confiance au sein duquel les professionnels habilités à partager des données de santé, en ville, à l'hôpital ou dans les structures médico-sociales, peuvent communiquer par mail des données de santé de manière dématérialisée en toute sécurité.

I. Le GRADeS BFC, un acteur majeur du numérique en santé

Le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé de Bourgogne Franche-Comté (GRADeS BFC) est un groupement d'intérêt public chargé de l'accompagnement et de la mise en œuvre des projets e-santé sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

A ce titre, il œuvre pour la modernisation du système de santé grâce à la transformation numérique dans les champs du sanitaire, du médico-social et du social.

Le GRADeS BFC est notamment chargé des actions de promotion, de déploiement et de maintien des usages d'un bouquet de services numériques régionaux en direction de l'ensemble des acteurs du système de santé régional.

Dans ce cadre le GRADeS BFC conduit les projets de la stratégie régionale de e-santé que l'ARS lui confie, en particulier ceux relatifs au socle commun minimum de services numériques en santé.

Tous les établissements de santé publics ou privés, les établissements médico-sociaux, centres et pôles de santé ainsi que les professionnels de santé médicaux ou paramédicaux et les professionnels apportant leur concours à la coordination des parcours de soins et de santé peuvent devenir membres du GRADeS BFC.

Dans le cadre de ses missions, le service de vaccination de la Direction Santé Publique exerce une activité traitant de données de santé à caractère personnel, dont il peut échanger avec les usagers eux-mêmes ou des professionnels de santé du territoire. Il a donc tout intérêt à devenir membre du GRADeS BFC.

En effet, la qualité de membre du GRADeS BFC permet de collecter des informations privilégiées sur les démarches de déploiement et de promotion de l'usage numérique en santé en région.

Les membres du groupement bénéficient en outre des usages permis par les déploiements de services numériques opérés par le GRADeS BFC, comme le recours à une offre de télé-expertise médicale, ainsi que d'actions personnalisées de promotion et d'extension de ces usages dans leur périmètre propre.

L'adhésion au GRADeS BFC s'élève à 100€ net par année et implique la participation à l'assemblée générale du groupement, convoquée au moins une fois par an. La Ville intégrera le collège des centres de santé, maisons et pôles de santé.

II. Le projet spécifique de mise en place de messageries sécurisées de santé (MSS)

Le Ségur du numérique est un programme financé à hauteur de 2 milliards d'euros, dont 630 millions d'euros sont fléchés pour le secteur médico-social et social afin d'accélérer la transformation numérique du secteur.

L'objectif stratégique de ce programme Ségur du numérique est de généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et avec l'utilisateur pour mieux prévenir et mieux soigner :

- Développer les usages numériques pour faciliter le quotidien des professionnels
- Décloisonner les secteurs sanitaire, hospitalier, ambulatoire et médico-sociaux en renforçant la coopération
- Améliorer la qualité des soins et de l'accompagnement des usagers

Parmi le socle commun minimum de services numériques en santé, la mise en place de messageries sécurisées de santé a pour objet de sécuriser et faciliter les échanges avec les usagers et entre les professionnels du secteur social et médico-social amenés à intervenir dans la prise en charge d'un usager.

La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) constitue un espace d'échanges de confiance au sein duquel les professionnels habilités à partager des données de santé, en ville, à l'hôpital ou dans les structures médico-sociales, peuvent communiquer par mail des données de santé de manière dématérialisée en toute sécurité. Cette messagerie facilite et sécurise les échanges interprofessionnels. Elle accélère également l'usage du numérique en santé dans le respect du secret médical, cadre posé par la CNIL et le code de la santé publique.

Ces messageries permettent de protéger les données de santé des usagers et la responsabilité des professionnels.

Le service de vaccination de la Direction Santé Publique propose à tout usager qui le souhaite de faire enregistrer son historique vaccinal. Cet enregistrement permet aux usagers de bénéficier de courriers d'invitation à la vaccination à l'occasion de leurs rappels vaccinaux, mais également de pouvoir se voir délivrer, sur simple demande, un certificat exhaustif de leur statut vaccinal, utile en cas de perte de carnet de santé, à l'inscription d'un enfant dans une structure collective ou encore à l'occasion d'une visite médicale à l'embauche.

Par ailleurs, dans le cadre de leurs missions, les professionnels de santé vaccinateurs du service de vaccination de la Direction Santé Publique effectuent des consultations médicales durant lesquelles l'interrogatoire de la situation de santé du consultant peut permettre de déceler des pathologies non prises en charges et impactant la reprise vaccinale, qu'il convient d'adresser aux professionnels de santé habilités à les prendre en soin.

En outre, les vaccinateurs prescrivent des examens biologiques nécessaires à une reprise de vaccination, pouvant amener à déceler des infections en cours, nécessitant un bilan médical complémentaire et une prise en soin.

A ce jour, le logiciel métier du service de vaccination ne permet pas encore le partage de ces données avec l'espace numérique du Dossier Médical Patient.

Concrètement, cet outil de messagerie sécurisée de santé s'adresse, d'une part, à tout usager qui souhaiterait porter à connaissance ses données vaccinales ou obtenir leur historique vaccinal porté à connaissance du service vaccination.

D'autre part, ce service de messagerie sécurisée de santé permettra à tout professionnel vaccinateur du service de transmettre par mail des données de santé nominatives de l'utilisateur, sous réserve de son

consentement, vers un professionnel de santé extérieur à la Ville, pouvant poursuivre la prise en soin des pathologies détectées.

L'adhésion au GRADeS BFC permettra à la Ville de Besançon de bénéficier d'un contrat MSS afin de déployer cet outil dans le service vaccination.

En tant qu'opérateur de messagerie sécurisée de santé le GRADeS BFC propose en effet à ses membres d'accéder à la plateforme MSSanté, un ensemble de messageries sécurisées au sein d'un espace de confiance destiné aux professionnels, établissements habilités et patients.

La zone de confiance est sécurisée à plusieurs niveaux : contractualisation des parties prenantes, échanges chiffrés, hébergement des données sur plateforme du GRADeS BFC certifiée ISO et agréée Hébergeur de Données de Santé (HDS).

La plateforme MSSanté du GRADeS BFC favorise l'interopérabilité et ainsi une communication possible entre tous les professionnels habilités équipés d'une messagerie sécurisée de santé et ce quel que soit leur outil de messagerie sécurisée de santé.

L'offre MSSanté du GRADeS BFC propose le coût unique annuel à 5€ net de taxe par adresse MSS, sur la base d'une facturation annuelle au réel incluant la personnalisation du nom de domaine.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention constitutive du GRADes BFC ,**
- **approuver la cotisation annuelle d'un montant de 100 € au titre de son adhésion pour l'année 2027,**
- **approuver la demande d'adhésion de la Ville de Besançon, pour son service de vaccination de la Direction Santé Publique au GRADes BFC, groupement d'intérêt public, au sein du collège « Centres de santé, maisons et pôles de santé »,**
- **approuver le contrat de services portant sur la mise en place de la messagerie sécurisée de santé,**
- **autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite demande d'adhésion et le contrat de services afférent.**

Aides aux Congrès - Première répartition de l'année 2026

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Université Marie et Louis Pasteur : Mmes Frédérique BAEHR et Pascale BILLEREY et MM. Damien HUGUET, Jean-Emmanuel LAFARGE, Yannick POUJET et Anthony POULIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

	Date	Avis
Commission n°1	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions en réponse à trois demandes universitaires dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant de 3 000 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès au moyen de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

I. Colloques universitaires

700 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – Laboratoire Théma qui organise le congrès « 17ème Rencontres de Théo Quant » du 4 au 6 février 2026.

En dix-sept éditions, les rencontres de Théo Quant sont devenues le rendez-vous incontournable des chercheurs français et européens s'intéressant aux approches théoriques et quantitatives en géographie. Au-delà de la communauté des géographes toutes les disciplines qui abordent l'influence de l'espace géographique sur les processus étudiés sont représentées lors de ce colloque.

De l'aménagement du territoire jusqu'à l'aide à la décision en passant par la gestion environnementale et le développement durable, les modèles et les outils les plus en pointe sont présentés lors de séances plénières et en ateliers, les rencontres de Théo Quant se veulent un espace de débat et d'échange, entre les disciplines et les générations. Cela explique le caractère très large des thèmes abordés et la grande mixité scientifique qui fondent leur identité.

Structurée autour de sessions la conférence est rythmée par des interventions plénières de conférenciers invités d'envergure internationale. Par leur expertise et leur hauteur de vue, ils mettent en lumière les orientations à venir de la recherche en structures et dynamiques de l'espace géographique.

Tous les deux ans depuis 1993, le colloque a lieu à Besançon. Les locaux de la Maison des sciences humaines et environnementales, au centre-ville, offrent un cadre idéal pour l'accueil de cet événement. Les prestations proposées nous permettent d'assurer en un lieu unique les sessions de travail et la restauration.

Pendant 3 jours, les participants sont amenés à utiliser les hôtels et les restaurants du centre-ville, et contribuent à leur retour à faire connaître Besançon et la région Bourgogne Franche-Comté.

Le colloque se déroulera sur 3 jours.

Environ 120 participants sont attendus à la MSHE.

Le budget prévisionnel de colloque au rayonnement international est de 13 200 €.

En cas d'accord, la dépense de 700 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

2 000 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur- UFR SLHS qui organise le colloque « Journées de l'Allemagne » du 20 au 23 avril 2026.

Les diverses manifestations prévues ont pour ambition de contribuer à rappeler l'importance des échanges franco-allemands, tant pour la prospérité des deux pays que comme ciment de l'Europe, de dépoussiérer l'image de l'allemand et de l'Allemagne, et de donner envie de l'Allemagne, envie d'allemand.

L'objectif est de rassembler un public large et divers autour de thématiques politiques, économiques et culturelles. Pour ce qui est des composantes des Journées de l'Allemagne, elles fédèrent de nombreux partenaires réunis autour des différents événements (tables rondes sur la coopération franco-allemande comme fer de lance d'une Europe souveraine ; représentations théâtrales et cinématographiques bilingues).

Ces manifestations, ouvertes à un large public, doivent montrer la richesse et le dynamisme du franco-allemand, dans les domaines comme la culture, mais aussi souligner la nécessité de la coopération franco-allemande dans les domaines politiques, universitaires ainsi que dans le domaine socio-économique, en particulier au niveau local. La diversité du programme comme des invités doit en outre permettre d'entretenir et rendre visibles les coopérations existantes dans notre région, et le cas échéant, d'initier de nouvelles coopérations.

Le colloque se déroulera sur 3 jours.

Entre 80 et 120 participants sont attendus à la MSHE, au Sénacle, ainsi qu'à la Salle Courbet.

Le budget prévisionnel de colloque au rayonnement européen est de 20 065 €.

Il s'agit d'un premier soutien financier.

En cas d'accord, la dépense de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

II. Colloques privés/Associations

300€ pour l'Association pour le Sémittech des étudiants en industrie Pharmaceutique qui organise le colloque « Sémittech » le 28 janvier 2026.

Le Sémittech est un séminaire annuel organisé par les étudiants de 5^{ème} année de pharmacie en filière industrie-recherche de l'Université Marie et Louis Pasteur de Besançon.

La 9^{ème} édition, intitulée : « les Biothérapies dans l'allergie » se déroulera le 28 janvier 2026, à Besançon. Elle vise à sensibiliser le grand public. Le public ciblé est d'abord local puis national. Le séminaire mettra en valeur :

- Des interventions d'experts locaux, qui partageront leurs savoirs.
- Des échanges interactifs entre spécialistes, étudiants, professionnels de santé grand public.
- Une première dans la région : la présentation de solutions biotechnologiques récentes, encore peu diffusées disponibles pour traiter des allergies.

Depuis sa création, le Sémittech a permis de mettre en lumière plusieurs avancées importantes dans le domaine des biotechnologies et a réuni des centaines de participants engagés dans la recherche et la santé publique.

Pour cette année, Le Sémittech souhaite franchir une étape supplémentaire en termes de rayonnement scientifique et de mobilisation citoyenne.

En cas d'accord, la dépense totale de 300 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036

Soutien financier Ville

Nom de la structure	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant prévisionnel 2026
Association pour le Sémittech	300€	300€	-	300€
Université Marie et Louis Pasteur Rencontres de Théo Quant	-	600€	-	700€

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions suivantes :

- **700 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – Laboratoire Théma,**
- **2 000 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – UFR SLHS,**
- **300 € pour l'Association pour le Sémittech des étudiants en industrie Pharmaceutique.**

Elections professionnelles 2026 - Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre des élections professionnelles qui se dérouleront le 10 décembre 2026, diverses dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des prochaines instances paritaires doivent être délibérées. Elles concernent le Comité Social Territorial et sa Formation Spécialisée, les Commissions Administratives Paritaires et la Commission Consultative Paritaire.

Le 10 décembre 2026 seront organisées les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale dans le cadre de l'article L112-1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que « *les agents publics participent, par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires régissant les fonctionnaires et des règles relatives aux conditions d'emploi des agents contractuels, à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines et à l'examen de certaines décisions individuelles.* ».

Depuis la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique les organismes consultatifs au sein de la fonction publique territoriale sont les suivants :

- le Comité Social Territorial (CST),
- la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, siégeant au sein du CST,
- les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et la Commission Consultative Paritaire (CCP).

La Ville de Besançon (VdB), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Grand Besançon Métropole (GBM) sont très attachés à la qualité du dialogue social, qui s'exerce principalement dans le cadre de ces instances et qui permet d'assurer la construction collective des conditions de travail des agents et des modalités de fonctionnement du service public local.

Ces instances comprennent des représentants du personnel ainsi que des représentants de l'employeur et sont régies, pour la fonction publique territoriale, par le Code Général de la Fonction Publique dans les articles suivants :

- Pour la Commission Administrative Paritaire : L261-2 à L261-7, L 262-1 à L262-3, L262-5 à L262-6, L263-1, L263-3, L264-1 à 264-2 et R261-9 à R261-10, R 262-5 à R 262-9, R262-18 à R262-19 et R211-158 à R211-326.
- Pour la Commission Consultative Paritaire : L272-1 à L272-2 et R 272-1 à R272-49, R 211-331 à R211-333.
- Pour le Comité Social Territorial : L251-1, 251-5 à 251-10, L252-1 à L252-2, L252-8 à L252-10, L 253-5 à L253-6, L 254-2 à L254-4 et R 251-31 à R251-37 et R 252-30 à R252-40.

Un certain nombre de dispositions telles qu'exposées ci-après, doivent cependant être délibérées préalablement au scrutin qui désignera les représentants du personnel pour les quatre années à venir (2026-2030).

Des décisions doivent plus particulièrement faire l'objet de délibérations concordantes des trois collectivités concernées. Aussi, le Conseil Communautaire de GBM ainsi que le Conseil d'Administration du CCAS de Besançon sont ainsi invités à délibérer dans les mêmes termes sur les dispositions ci-après.

Les nouvelles instances seront installées à l'issue des élections professionnelles du 10 décembre 2026.

I. Instances communes

Le décret du 10 mai 2021 a modifié la loi du 26 janvier 1984 régissant les instances de dialogue social. Ces dispositions ont été codifiées dans le Code Général de la Fonction Publique entré en vigueur le 1^{er} mars 2022 et permettent de créer des instances communes pour les agents de la VdB, du CCAS et de GBM notamment :

- L'article L251-7 pour le Comité Social Territorial
- L'article L 261-6 et L 272-1 pour les Commissions Administratives Paritaires et la Commission Consultative Paritaire

Les instances sont actuellement communes pour les trois entités VdB, CCAS et GBM.

L'expérience du fonctionnement actuel des instances paritaires communes aux 3 entités a démontré tout l'intérêt non seulement d'une simplification des procédures administratives de préparation et d'organisation des instances, mais également d'acquisition d'une culture commune.

C'est pourquoi il est proposé, dans le cadre des élections professionnelles à venir de maintenir ces instances communes.

Cette continuité est par ailleurs la suite logique des nombreux rapprochements (mutualisation et transferts de compétences) déjà effectués entre les trois entités.

II. Rattachement des instances communes

Dans le cas d'instances communes, il est nécessaire de déterminer la collectivité à laquelle sont rattachées ces dites instances.

Comme c'est le cas actuellement, il est proposé de rattacher l'ensemble des instances auprès de GBM.

III. Répartition des sièges des représentants des collectivités

Il est proposé que la Présidente de GBM désigne, comme c'est le cas aujourd'hui, les représentants des collectivités VdB, GBM et CCAS en veillant à tenir compte de la proportion des personnels de chacune des collectivités relevant de chaque instance représentative du personnel.

Le Conseil Municipal est invité à approuver :

- **la création d'un Comité Social Territorial commun (dont la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail siégeant au sein du CST), de Commissions Administratives Paritaires communes et d'une Commission Consultative Paritaire commune à la Ville de Besançon, au CCAS et à Grand Besançon Métropole,**
- **le rattachement de ces instances paritaires auprès de Grand Besançon Métropole,**
- **le principe de désignation par la Présidente de Grand Besançon Métropole des représentants des collectivités Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et CCAS, au sein du CST, de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, des CAP et de la CCP.**

Formation des Conseillers Municipaux - Bilan pour l'année 2025

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

L'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Collectivité, est annexé au compte financier unique et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des élus. Le présent rapport a pour objet de présenter cet état pour les Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon, pour l'année 2025.

I. Rappel des modalités d'exercice du droit à formation des élus :

Conformément à l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal du 14 septembre 2020 a adopté la possibilité pour l'ensemble des conseillers de suivre toute formation relevant du champ de compétence de la commission dans laquelle ils siègent, ou leur permettant l'exercice de leurs fonctions.

Les dépenses liées à ces formations sont supportées par la Ville et comprennent :

- les frais de déplacement (transport et séjour) sur la base des tarifs réglementaires en vigueur,
- les frais d'enseignement,
- les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

II. Les formations suivies par les Conseillers Municipaux en 2025 :

Comme le résume le tableau suivant, en 2025, 18 formations ont été suivies par des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon, pour un montant total de 14 470,00 € :

ORGANISME	TITRE DE LA FORMATION	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS CONCERNES	COUT FORMATION
ONEL	Crise écologique, crise démocratique, crise des inégalités : quelles réponses au niveau local ?	01/02 et 02/02/2025	PARIS	1	Elise AEBISCHER	1190,00€
ONEL	Crise écologique, crise démocratique, crise des inégalités : quelles réponses au niveau local ?	01/02 et 02/02/2025	PARIS	1	Kévin BERTAGNOLI	1190,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Anne VIGNOT	730,00€

ORGANISME	TITRE DE LA FORMATION	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS CONCERNES	COUT FORMATION
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Fabienne BRAUCHLI	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Anthony POULIN	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Annaïck CHAUVET	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Benoît CYPRIANI	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Claudine CAULET	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Lorine GAGLILOLO	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Françoise PRESSE	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Jean-Emmanuel LAFARGE	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Nathan SOURISSEAU	730,00€

ORGANISME	TITRE DE LA FORMATION	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS CONCERNES	COUT FORMATION
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Valérie HALLER	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Cyril DEVESA	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Marie ETEVENARD	730,00€
Engagement & Perspectives	Finances et fiscalités locales	27/02/2025	PARIS	1	Karima ROCHDI	1000,00€
Engagement & Perspectives	Finances et fiscalités locales	27/02/2025	PARIS	1	Agnès MARTIN	1000,00€
Campus de printemps	Campus des élus Printemps 2025	27/02/2025	NANTERRE	1	Hasni ALEM	600,00€
TOTAL						14 470,00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du bilan de formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2025,**
- **débattre sur la formation des Conseillers Municipaux.**

Accord-cadre pour les travaux d'impression des services de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Autorisation de signature

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le marché pour les travaux d'impression des services arrive à échéance le 05/07/2026. Une nouvelle consultation en groupement de commandes doit être réalisée entre la Ville de Besançon (coordonnateur du groupement), Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon en vue de passer un accord-cadre de prestations de services.

I. Contexte et enjeux

La Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaitent, dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent, engager une procédure de passation des marchés publics pour les travaux d'impression des services.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement.

La durée du marché est d'un an, reconductible trois fois.

II. Procédures de passation

Le montant annuel maximum de commandes est de 180 000 € HT réparti en deux lots :

Lots	Désignation
1	Travaux d'impression petits formats (jusqu'à A3 +) et offset
2	Travaux d'impression numérique moyens et grands formats

Par conséquent, la procédure utilisée sera celle de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique, il est proposé de conclure :

- un accord-cadre à marchés subséquents, avec 2 opérateurs économiques, pour un montant annuel maximum de 90 000 € HT pour le lot 1,
- et un accord-cadre à bons de commande, avec 1 opérateur économique, pour un montant annuel maximum de 90 000 € HT pour le lot 2.

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux travaux d'impression des services de la Ville de Besançon, du Grand Besançon et du CCAS de Besançon avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Accord-cadre pour la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels pour la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Autorisation de signature

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT Maire

	Date	Avis
Commission n°1	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le marché pour la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels arrive à échéance le 15/11/2026. Une nouvelle consultation en groupement de commandes doit être réalisée entre la Ville de Besançon (coordonnateur du groupement), Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon en vue de passer un accord-cadre de fournitures.

I. Contexte et enjeux

La Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaitent, dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent, engager une procédure de passation d'un accord-cadre pour la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement.

La durée du marché sera d'un an, reconductible trois fois.

II. Procédures de passation

Le montant annuel maximum de commandes sera de 180 000 € HT.

Par conséquent, la procédure utilisée sera celle de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique, il est proposé de conclure un accord-cadre à marchés subséquents avec 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Le montant sera identique pour chaque période de reconduction.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif à la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Accord-cadre pour les travaux de conception graphique et de mise en page des documents d'information et de communication de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Autorisation de signature

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le marché pour les travaux de conception graphique arrive à échéance le 24/10/2026. Une nouvelle consultation en groupement de commandes doit être réalisée entre la Ville de Besançon (coordonnateur du groupement), Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon en vue de passer un accord-cadre de prestations de services.

I. Contexte et enjeux

La Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaitent, dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent, engager une procédure de passation d'un accord-cadre pour les travaux de conception graphique.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement.

La durée du marché est d'un an, reconductible trois fois.

II. Procédures de passation

Le montant annuel maximum de commandes est de 400 000 € HT réparti en deux lots :

Lots	Désignation
1	Création graphique
2	Exécution graphique et mise en page de documents (textes et illustrations fournis)

Par conséquent, la procédure utilisée sera celle de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique, il est proposé de conclure :

- un accord-cadre à bons de commande, avec 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres), pour un montant annuel maximum de 200 000 € HT pour le lot 1,
- un accord-cadre à bons de commande, avec 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres), pour un montant annuel maximum de 200 000 € HT pour le lot 2.

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux travaux de conception graphique et de mise en page des documents d'information et de communication de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS de Besançon avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

**Groupement de commandes pour la fourniture de plaquettes de bois -
Autorisation de lancer et signer la consultation**

Rapporteur : Mme Valérie HALLER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°2	10/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la passation d'un accord-cadre de fourniture de plaquettes de bois pour les chaufferies biomasse (l'actuel accord-cadre arrivant à échéance le 24 juillet 2026).

Cette consultation s'effectue dans le cadre du groupement de commandes permanent modifié par avenant du 14 septembre 2023, la Ville de Besançon sera « coordonnateur » à nouveau de ce groupement et ce pour 2 ans.

Il convient d'autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec le ou les fournisseurs retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

I. Préambule

Le Plan Climat Air Energie du Grand Besançon a fixé un objectif ambitieux, celui de devenir un territoire à énergie positif d'ici 2050. Cette ambition se traduit par différentes actions dont l'adoption d'un Schéma Directeur du Chauffage Urbain en mars 2022 et la mise en place d'un « Contrat Chaleur Renouvelable Territorial » (CCRT) avec l'ADEME en 2024.

Une des énergies privilégiées, compte tenu de sa disponibilité locale, est la biomasse. Ainsi, une trentaine de projets est désormais en réflexion à l'échelle de la communauté urbaine dont plusieurs nouveaux réseaux de chaleur urbains.

De son côté, la Ville de Besançon a adopté en mai 2021 puis en juin 2025 un plan d'action « Besançon agit pour le climat » dans le cadre de sa labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » (TETE). Ce plan prévoit la poursuite du recours au bois énergie en substitution du gaz naturel pour le chauffage des bâtiments municipaux.

Depuis 2020, ce sont donc 10 nouvelles chaufferies « biomasse » qui ont été construites. La réduction est de l'ordre de 2 000 000 kWh sur la consommation de gaz fossile de la Ville, soit -10%. Ainsi, avec 38 % d'augmentation de la consommation de biomasse énergie, la fourniture de combustibles de qualité est plus que jamais un enjeu important, tant pour un impact environnemental minimum que pour la maîtrise des factures, qu'il s'agisse de la Ville ou de l'ensemble des membres du groupement.

II. Contexte

Au même titre que pour la fourniture en électricité et en gaz, la Ville et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (CU GBM) avaient fait le choix de s'associer pour lancer, un accord-cadre de fourniture de bois plaquettes forestières sous format de groupement de commandes, pour une durée de trois ans. La possibilité d'y adhérer était offerte uniquement aux signataires de la convention de groupement de commandes permanent de GBM.

Cet accord-cadre arrive à échéance le 24 juillet 2026.

Compte tenu des contraintes vécues (liées notamment aux modes de livraison selon les sites et à des installations hétérogènes) et des situations spécifiques nouvelles, il est proposé de relancer cet accord-cadre mais uniquement pour une durée de 2 ans. Cette période réduite permettra d'intégrer plus rapidement, dès la prochaine échéance, les nouvelles installations en développement à prendre en compte dans le cadre des projets avec le CCRT.

La nouvelle durée proposée couvrira donc la période de juillet 2026 à juillet 2028.

La Ville de Besançon est désignée à nouveau comme coordonnateur du groupement de commandes avec notamment les missions rappelées dans les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, à savoir :

- définir et recenser les besoins
- déterminer la procédure de passation
- élaborer le dossier de consultation
- lancer la consultation
- analyser les candidatures et les offres
- signer et notifier l'accord-cadre au titulaire pour le compte du groupement de commandes

Ces missions seront menées à titre gracieux. Toutefois, les interventions en phases ultérieures à la notification seront exécutées, selon leur nature, dans le cadre de la convention de prestation de service Ville-GBM.

Cette consultation s'effectue dans le cadre du groupement de commandes permanent modifié par avenant du 14 septembre 2023. La liste des membres de ce groupement de commandes de fourniture de plaquettes de bois pour les chaufferies biomasse n'est pas définitive à ce jour. Elle le sera lors du lancement de la consultation.

III. Procédure

Conformément à l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande (article L.2125-1 du Code de la commande publique). Il s'agira d'approvisionnement en plaquettes de bois des chaufferies de la Ville de Besançon et celles des autres membres du groupement de commandes.

Le montant maximum fixé pour la durée du contrat est de 1 000 000 € HT. Il permet, dans les conditions actuelles, une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels et de répondre à des situations imprévues (climatiques et/ou techniques). Par conséquent, l'accord-cadre ne comportera pas de montant minimum.

L'accord-cadre concernera la fourniture et la livraison de plaquettes (forestières) de bois, intégrant l'option de criblage, selon la norme NF EN ISO 17225-4, de classe P31S. La fourniture devra être certifiée PEFC, FSC ou équivalent à hauteur de 25% minimum (taux évolutif selon critères ADEME).

Ce marché est destiné à l'approvisionnement d'installations aussi bien fixes que mobiles :

- o de la chaufferie de MALLARME, alimentant son réseau local (Piscine, Palais des sports...)
- o des chaufferies des sites scolaires connus de la Ville de Besançon
- o des chaufferies des établissements autonomes rattachés aux membres adhérents
- o des chaufferies des membres adhérents au groupement de commandes, principalement des communes

La liste des sites concernés pourra évoluer pour répondre aux besoins à venir (nouvelles installations qui seraient mises en service d'ici juillet 2030) dans la limite du cadre fixé par la procédure d'appel d'offres. Les rattachements de nouvelles installations seront autorisés par les conditions d'adhésion. Les détachements seront autorisés dans la mesure où il est préalablement mentionné des sorties du périmètre dans les pièces du marché (exemple : les sites de la Ville de Besançon devant être raccordés de façon échelonnée au Réseau de Chaleur Urbain).

L'accord-cadre sera conclu pour une période de 2 ans.

La prestation débutera à l'échéance du marché en cours.

L'allotissement dépendra des conclusions de recensement des adhésions et des besoins, il s'agira d'un allotissement par catégorie ou par périmètre géographique.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commande avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Accord-cadre pour la fourniture d'effets d'habillement et d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) - Autorisation de signature des accords-cadres

Rapporteur : Mme Valérie HALLER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	10/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de solliciter l'autorisation de signature d'un accord-cadre de fourniture d'habillement et d'équipements de protection individuelle.

Cette consultation s'effectuera dans le cadre du groupement de commandes permanent modifié par avenant du 14 septembre 2023, la Ville de Besançon sera coordonnatrice de ce groupement.

Il convient d'autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

I. Contexte

Dans le cadre de l'achat de fourniture d'habillement et d'équipements de protection individuelle (EPI), la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole se sont regroupés pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes alloti avec des montants minimum et maximum selon les lots.

L'objet de l'accord-cadre sera la fourniture d'effets d'habillement et d'articles chaussants (blouses, vêtements de travail, chaussures de sécurité, uniformes de police municipale...) ainsi que l'achat d'EPI (protection auditive, protection contre les chutes, protection respiratoire...) pour les différents services des membres du groupement.

Cette consultation s'effectuera dans le cadre du groupement de commandes permanent modifié par avenant du 14 septembre 2023, les membres de ce groupement seront la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

Le coordonnateur du groupement de commandes sera la Ville de Besançon. Il assumera les missions suivantes : définition et recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation, analyse des candidatures et des offres, signature et notification des accords-cadres aux titulaires. Le coordonnateur exercera ses missions à titre gratuit et chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre à hauteur de ses propres besoins.

II. Procédure

La procédure retenue sera l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La durée de l'accord-cadre sera de quatre ans.

La consultation, allotie, sera passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono ou multi attributaire selon les lots :

- Les lots 2, 3 et 6 seront multi attributaires (2 attributaires maximum sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).
- Les lots 1, 4, 5, 7, 8 et 9 seront mono attributaires.

Compte tenu de l'absence de besoin pour Grand Besançon Métropole, les lots 4 et 5 seront lancés avec un pouvoir adjudicateur unique (la Ville de Besançon) et non pas en groupement de commandes.

L'accord-cadre comprendra, pour l'ensemble de sa durée, les montants maximum suivants, ainsi que pour les lots multi attributaires un montant minimum contractuel par titulaire et par lot :

	Montant maximum de l'AC sur 4 ans	Montant minimum par titulaire (2 max par lot)	Estimation sur 4 ans	Pouvoir adjudicateur
Lot 1 EPI – Protection des mains et de la tête	320 000 € HT	Mono Attributaire	200 000 € HT	Groupement de commandes Ville / GBM
Lot 2 Vêtement de travail technique (vêtements normes multirisques, haute visibilité, pantalons de travail)	600 000 € HT	3000 € HT par titulaire sur 4 ans (soit 6000 € HT au total)	400 000 € HT	Groupement de commandes Ville / GBM
Lot 3 Vêtement de travail non technique (pull, tee shirt, veste, pantalon, parka)	280 000 € HT	1500 € HT par titulaire sur 4 ans (soit 3000 € HT au total)	180 000 € HT	Groupement de commandes Ville / GBM
Lot 4 Vêtement de police municipale	160 000 € HT	Mono Attributaire	100 000 € HT	Accord-cadre Ville uniquement
Lot 5 Blouses, tuniques et pantalons cuisine, scolaire et métier de l'entretien	120 000 € HT	Mono Attributaire	75 000 € HT	Accord-cadre Ville uniquement
Lot 6 Chaussures de travail et de sécurité et accessoires	320 000 € HT	3000 € HT par titulaire sur 4 ans (soit 6000 € HT au total)	200 000 € HT	Groupement de commandes Ville / GBM
Lot 7 Protection individuelle contre les chutes (harnais et accessoires)	120 000 € HT	Mono Attributaire	80 000 € HT	Groupement de commandes Ville / GBM
Lot 8 Protections respiratoires spécifiques-masque auto-sauveteur- Fourniture, contrôle, maintenance et formation	160 000 € HT	Mono Attributaire	70 000 € HT	Groupement de commandes Ville / GBM
Lot 9 Protections spécifiques détecteurs gaz portatif- fourniture, contrôle maintenance et formation	160 000 € HT	Mono Attributaire	70 000 € HT	Groupement de commandes Ville / GBM

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commandes pour les lots 1, 2 et 6 avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du groupement de commandes relatif à la fourniture d'habillement et d'équipement de protection individuelle.

Zone d'Aménagement Concerté des Vaites – Synthèse de la Participation du Public par Voie Electronique sur l'étude d'impact actualisée liée au dossier de réalisation modifié

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	10/02/2026	Favorable (2 contre)

Résumé :

Le 30 septembre 2021, le conseil municipal a acté un projet revisité sur la ZAC des Vaites.

Ce projet prévoit sur le périmètre de ZAC, une urbanisation réduite, afin de préserver davantage d'espaces non construits, à la faveur de la protection des milieux naturels et d'une adaptation aux enjeux climatiques. La programmation sur le site est fixée à environ 600 logements.

Le projet de ZAC revisité nécessite une modification du dossier de réalisation (approuvé en 2013) et une actualisation de l'étude d'impact.

L'ensemble des pièces ont été transmises à la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté (MRAe), ainsi qu'aux collectivités et à leurs groupements intéressés en août 2025 pour avis.

Par suite, l'étude d'impact actualisée accompagnée du dossier de réalisation modifié et des avis reçus ont été soumis à la participation du public par voie électronique (PPVE) conformément à l'article L.122-1-1 III du code de l'environnement, qui s'est déroulée du 10 novembre 2025 au 10 décembre 2025.

Cette PPVE doit faire l'objet d'une synthèse des observations et propositions du public (cf pièce annexe) avec l'indication de celles dont il a été tenu compte.

Il est donc proposé d'approuver, ce jour, successivement : la présente synthèse de la PPVE et ses conclusions, le dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites puis le programme des équipements publics nécessaires à la zone.

I. Rappel de l'historique du projet et du cadre réglementaire

Le projet revisité de la ZAC des Vaites, approuvé le 30 septembre 2021 par le Conseil municipal, nécessite :

- d'une part, la modification du dossier de réalisation de ZAC qui prévoit notamment le programme global des constructions et le programme des équipements publics. Ces modifications sont présentées dans la délibération « Zac Les Vaites – Approbation du dossier de réalisation modifié » présenté au conseil de ce jour.
- et d'autre part, l'actualisation de l'étude d'impact initiale, réalisée par des études complémentaires menées en 2022 et 2023 afin d'évaluer les incidences sur l'environnement du projet de ZAC revisité. Cette actualisation a été menée conformément à l'avis de la MRAe du 27 août 2024 (annexe 3 a) et dont les conclusions sont présentées en partie II. du présent rapport.

L'étude d'impact actualisée et le projet de dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites ont été soumis à l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet le 14 août 2025, en application de l'article L.122-1-1 III du code de l'environnement.

L'ensemble du dossier et des avis reçus, présentés au II. du présent rapport, ont été soumis à la consultation du public dans le cadre d'une Participation Par Voie Electronique (PPVE), conformément à l'article susvisé. Elle s'est déroulée du 10 novembre 25 au 10 décembre 2025.

La PPVE est une procédure de participation du public, entièrement dématérialisée, permettant de le consulter, de l'informer et lui conférant la possibilité de participer à l'élaboration des décisions relatives à un projet. Cette procédure est applicable en matière d'actualisation de l'étude d'impact d'un projet d'aménagement (C. env. art. L. 122-1-1,III ; C. env. art. L. 123-19).

Le présent rapport, dans la partie III, présente le déroulé de la PPVE et la synthèse des observations et propositions déposées par le public conformément à l'article L.123-19-1.II du code de l'environnement.

A l'issue de cette procédure administrative de consultation des autorités compétentes et du public sur le projet revisité des Vaites, le Conseil municipal de Besançon est invité, par cette délibération, à approuver la synthèse des observations et propositions du public, prendre acte des différents avis reçus, prendre en considération l'étude d'impact actualisée ainsi que les mesures d'évitements, de réductions et de suivi proposées et s'engager à les mettre en œuvre. Certaines pourront être mises à la charge du concessionnaire par voie d'avenant à la concession.

Par la suite, le Conseil municipal sera invité ce jour à approuver le dossier de réalisation de ZAC modifié ainsi que le programme des équipements publics.

II. Synthèse des avis des personnes publiques consultées sur le dossier de projet de ZAC revisité et son étude d'impact actualisée

Conformément au V de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, l'étude d'impact actualisée accompagnée du projet de dossier de modification modifié de la ZAC des Vaites a été transmis le 14 août 2025 à l'Autorité Environnementale ainsi qu'aux collectivités et leurs groupements intéressés par le projet. Les services de l'Etat ont également été consultés sur le dossier. L'ensemble des avis reçus, suite à cette consultation, ont été versés au dossier de PPVE.

1. L'étude d'impact

L'étude d'impact actualisée figure aux annexes 2 / 2b et 2c du rapport.

Une présentation des conclusions de l'étude d'impact actualisée est rappelée ici. Elle est également jointe en intégralité à la délibération d'approbation du dossier de réalisation de ZAC modifié du jour.:

L'étude d'impact de la ZAC des Vaites, intégrée au dossier de création, a nécessité une actualisation au regard des modifications apportées au projet et actées par le Conseil municipal du 30 septembre 2021. Cette actualisation prend en compte les études réglementaires menées sur le site depuis 2013 jusqu'aux dernières datant de 2023.

Pour rappel, l'évaluation environnementale qui permet de produire l'étude d'impact, est une démarche itérative d'intégration des enjeux environnementaux et de santé humaine dans les projets afin d'améliorer la qualité de ceux-ci. C'est un processus qui évolue tout au long de la vie du projet pour l'évaluation de ses effets sur l'environnement et en fonction du contexte environnemental dans lequel il s'inscrit.

En synthèse, les enjeux principaux sur le site du projet sont l'imperméabilisation des sols, la prise en compte des contraintes climatiques dans le cadre des aménagements, le cycle de l'eau et la gestion des eaux pluviales, l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments et la lutte contre les îlots de chaleur, l'adaptation de la circulation aux flux supplémentaires de véhicules, l'accès au logement pour tous, la préservation des micros-habitats, l'évitement et réduction des impacts sur les amphibiens et les oiseaux nicheurs.

Les mesures d'évitement et de réduction proposées pour chaque enjeu fort cité permettent d'aboutir à un impact résiduel faible à non significatif (cf tableau des incidences sur l'environnement et mesures pour les éviter et réduire p. 8 du résumé non technique Annexe 2).

En conclusion sur les incidences du projet, l'étude d'impact actualisée indique :

Sur le volet milieux naturels faune flore :

Si la ZAC concerne une superficie de 23 ha, des mesures d'évitement amont ont été mises en œuvre afin d'éviter les incidences sur les enjeux écologiques du site. Les îlots urbanisables ont été restreints au strict minimum et positionnés sur des zones de moindre enjeu. La voirie reprend le réseau existant avec quelques aménagements en bordure.

Néanmoins, certaines emprises comportent des espèces protégées. Les bâtiments sont susceptibles d'abriter la nidification d'oiseaux protégés (notamment le Moineau domestique) ou de servir de refuge à des chauves-souris protégées comme la Pipistrelle de Kuhl ou la Pipistrelle commune.

Les mesures de réduction et les mesures d'accompagnements définies permettent d'évaluer les impacts sur les différentes espèces protégées comme non significatifs tant sur les individus (en termes de risque de mortalité ou de perturbations), les populations (faibles effectifs impactés par rapport aux populations locales) et les habitats d'espèces (habitats d'espèces détruits restaurés ou recréés au niveau des espaces verts autour des bâtiments à construire et en périphérie au sein des espaces de nature de la ZAC qui représentent 11 ha).

Une demande de dérogation à la protection des espèces n'est donc pas requise (annexe 4).

Sur les autres dimensions environnementales :

Les mesures d'évitement et de réduction mobilisées dans le cadre de l'élaboration du projet permettent de limiter la plupart des incidences sur l'environnement. Les impacts résiduels après mesures sont faibles à très faible, voire positifs pour certaines dimensions (gestion de l'eau, paysage et patrimoine bâti).

Les phases de mises en œuvre du projet permettront d'optimiser encore ses performances en approfondissant les mesures notamment sur des volets tels que l'énergie ou la gestion des eaux pluviales.

2. Avis de l'autorité environnementale (MRAe)

La MRAe a rendu son avis en date du 13 octobre 2025 (annexe 3) dans lequel elle identifie les principaux enjeux environnementaux du territoire et du projet, en lien avec les modifications apportées :

- la préservation de la biodiversité : gestion d'une éventuelle autorisation de défrichement, impacts sur la biodiversité, en particulier les milieux sensibles identifiés (notamment humides, espaces boisés et semi-ouverts) et les cortèges d'espèces protégées (avifaune, chiroptères et amphibiens),
- la cohérence paysagère du projet global qui se trouve en entrée de ville,
- la consommation d'espaces, et notamment d'espaces naturels, agricoles et forestiers,
- la gestion des eaux pluviales et des zones humides, en lien avec la gestion du risque de glissement de terrain et les difficultés de l'infiltration sur la zone de projet,
- les énergies renouvelables et la vulnérabilité au changement climatique.

La Ville de Besançon et son aménageur dans leur mémoire en réponse (Annexe 3b), versé au dossier de PPVE, se sont engagés à :

- analyser les incidences sur le bon fonctionnement des zones humides et traiter les questions d'infiltration dans le cadre du dossier de déclaration Loi sur l'eau, qui interviendra préalablement à la phase opérationnelle,
- effectuer des études géotechniques complémentaires,
- suivre sur 10 ans, les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement prévues, dans l'objectif de garantir des impacts résiduels non significatifs sur la faune protégée et prendre toute mesure supplémentaire nécessaire à ce titre,
- mener un travail de co-conception avec les porteurs de projet, s'appuyant sur un cahier de prescriptions architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales (CPAUPE) et des fiches de lots, déterminant des prescriptions à l'échelle de chaque îlot sur les thématiques suivantes : palette végétale, continuité écologique, enrichissement du milieu, préservation de la biodiversité, gestion des eaux pluviales à l'îlot...,
- mettre en place un protocole détaillant toutes les mesures de suivi en phase chantier et à confier une mission de contrôle à un écologue expérimenté sur les zones de chantier successives, pour éviter l'intrusion des espèces et pour assurer leur développement et leur pérennité durant l'aménagement et au-delà. Cet écologue se verra également confier la charge de l'élaboration du plan de restauration, après travaux, en lien avec un paysagiste,
- assurer la formation du personnel dans les contrats avec les promoteurs et entreprises afin que les intervenants prennent en compte les sensibilités rencontrées sur le chantier.
- assurer le suivi et les opérations d'entretien nécessaires jusqu'à la pérennité des plantations et à mettre en place une gestion écologique régulière,
- aller plus loin sur la réduction des consommations énergétiques et de l'impact carbone, en mettant en place un processus de suivi et d'accompagnement des opérations avec l'accompagnement d'un bureau d'études en environnement,

- intégrer une approche bioclimatique à l'échelle du quartier et du bâti (prise en compte des vents dominants ; optimisation des surfaces vitrées, protections solaires extérieures, isolation thermique suffisante, ventilation nocturne et inertie..),
- intégrer des solutions en énergies renouvelables et de récupération pour le chaud et l'électricité,
- inciter aux recours aux matériaux bio et géosourcés.

Concernant les éléments liés au défrichement / déboisement, il est à noter que la surface totale des habitats détériorés correspondant à un état boisé est de 0,39 ha, donc sous le seuil fixé par l'arrêté DDT25 – 2015-12-15-004 à 4 ha, qui nécessite une autorisation de défrichement.

3. Avis du Département du Doubs

Le Département du Doubs a formulé un avis favorable au projet de ZAC modifié en date du 19 septembre 2025 (annexe 5). Il émet une observation tenant à l'identification, dans la carte du schéma d'aménagement du résumé non-technique de l'étude d'impact actualisée, des milieux humides situés de l'autre côté de la rue François Rein.

La Ville de Besançon prend acte de cette observation et confirme que l'étude d'impact actualisée a pris en compte ces éléments.

4. Avis du service Biodiversité, Eau et Patrimoine de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté

La DREAL BFC a rendu un avis le 7 novembre 2025 (annexe 4) au titre de la réglementation espèces protégées et notamment sur l'application des articles L.411-1 et L.411-2-1 du code de l'environnement.

Dans cet avis, elle confirme la garantie d'effectivité des mesures d'évitement et de réduction proposées dans l'étude d'impact actualisée notamment pour réduire le risque de mortalité de spécimens lors de la phase des travaux.

Dès lors, elle conclut que le risque d'impact résiduel est non suffisamment caractérisé sur les populations d'espèces protégées présentes sur la zone de projet conformément à l'article L.411-2-1 du code de l'environnement.

La DREAL précise que les mesures de suivi permettront d'évaluer l'efficacité de ces mesures et, le cas échéant, de prendre toute mesure corrective supplémentaire nécessaire pour garantir l'absence d'incidence négative importante sur le maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées.

Elle émet une liste de recommandations aux mesures d'évitement et de réduction proposées dans un document annexé à cet avis.

La Ville de Besançon s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations et les mesures de suivi édictées par la DREAL et à prendre toute mesure corrective nécessaire.

La présente délibération permet de prendre acte de l'étude d'impact actualisée, des mesures d'évitement, de réduction et de suivi prévues (annexe 2c -Tome 3 de l'étude d'impact actualisé), de s'engager à mettre en œuvre les mesures et recommandations formulées dans les avis des personnes publiques consultées (annexe n° 3 et 4) et à mettre en œuvre les engagements formulés dans le mémoire en réponse de la Ville (annexé n°3 b, c, d).

III. **Synthèse de la Participation Par Voie Electronique (PPVE) du public**

Une synthèse détaillée de la PPVE est annexée à la présente délibération (Annexe 1). Il en est rappelé ici les éléments principaux :

1. Déroulé de la PPVE

La PPVE s'est déroulée **du mercredi 10 novembre 2025 au mercredi 10 décembre 2025 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs selon les modalités définies par l'arrêté d'ouverture de la PPVE de la Maire de Besançon en date du 22.10.25, numéro URB.25.00.A11.

Les modalités de publicité et d'affichage ont été mises en œuvre conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Le dossier mis à disposition du public par la voie électronique comprenait :

- les modalités d'organisation de la PPVE,
- l'Etude d'impact actualisée de la ZAC des Vaites,
- le projet de dossier de réalisation modifié de la ZAC,
- l'avis de la MRAe et le mémoire en réponse de la Ville de Besançon à cet avis,
- les avis des personnes publiques et services consultés sur le projet.

Pendant toute la durée de la consultation, l'ensemble du dossier de PPVE était consultable sur un site internet dédiée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6835/> .

Une version papier était consultable à la Mairie - 2 rue Mégevand, 25034 Besançon cedex, selon les modalités suivantes : sur rendez-vous et demande devant être présentée au plus tard, le lundi 08 décembre 2025 à l'adresse suivante : secretariat.urbanisme@grandbesancon.fr ou par téléphone au 03 81 61 51 21.

Un registre dématérialisé était ouvert à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6835/> et permettait au public de déposer des observations et propositions sur le projet.

La synthèse de la PPVE sera rendue publique et accessible sur le site de la Ville de Besançon : <https://www.besancon.fr/> et sur le site du registre <https://www.registre-dematerialise.fr/6835/> pendant un délai minimal de 3 mois.

2. Synthèse des observations et propositions déposées par le public

3521 visiteurs uniques ont consulté le site de la PPVE (Annexe 1).

310 contributions ont été déposées (parmi elles : 8 contributions présentent un texte identique, 10 sont des doublons, et 22 favorables proviennent d'une même adresse IP le mercredi 10/12 entre 11h41 et 12h52. Ces 22 contributions ont été immédiatement remarquées et deux observations remettent en cause leur crédibilité.

- 171 sont anonymes,
- 6 proviennent d'associations,
- 244 contributions sont défavorables au projet,
- 60 contributions sont favorables au projet,
- 3 questionnent sur le déroulé de la procédure (dont 2 de la même adresse IP)
- 2 ne se prononcent pas,
- 1 correspond à une demande de renseignements.

✓ **Les thématiques principales évoquées en défaveur du projet concernent** (1 contribution peut aborder plusieurs thématiques):

- l'artificialisation des sols (136 contributions),
- la préservation de la biodiversité (83 contributions),
- les solutions alternatives au projet (7 contributions),
- le besoin en logements (49 contributions),
- les jardins, l'agriculture (85 contributions),
- la préservation du cadre de vie (85 contributions),
- la programmation du projet : école, parking silo, énergie : (26 contributions),
- la problématique de la circulation et des déplacements (32 contributions),
- le coût et le financement du projet (6 contributions),
- la gestion de l'eau et des zones humides (39 contributions),
- les mouvements de sols (3 contributions),
- la concertation du public (41 contributions).

✓ **Les contributions en faveur du projet évoquent :**

- une réponse indispensable aux besoins en logements (21 contributions),
- une alternative à l'étalement urbain (15 observations),
- un projet amélioré par la concertation (10 observations),
- la préservation et la valorisation d'un grand espace naturel urbain (17 observations),
- un quartier pensé autour des mobilités durables (12 observations),

- un groupe scolaire nécessaire pour répondre aux besoins locaux (10 observations),
- un compromis juste et nécessaire (13 observations).

3. Analyse des contributions et indication de celles dont il a été tenu compte

La Ville de Besançon a analysé l'ensemble des contributions déposées (document 5 en annexe 1), les a classées par thématique et a répondu de manière détaillée à chaque thématique abordée en apportant les précisions nécessaires en réponse aux questions et remarques formulées (voir annexe 1).

En premier lieu, une large part des observations est relative aux enjeux environnementaux. Ces éléments concernent en particulier l'artificialisation des sols, la préservation de la nature en ville, du cadre de vie, de la biodiversité et la protection des écosystèmes sur le site du projet.

La prise en compte de l'étude d'impact actualisée, et notamment des mesures d'évitement et de réduction, ainsi que des recommandations de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et de la MRAe, tant dans le programme de travaux que dans la phase de suivi, est une réponse du maître d'ouvrage à ces préoccupations.

La Ville et son aménageur s'engagent à tenir compte des avis des autorités publiques consultées ainsi que de l'ensemble des mesures et recommandations formulées et à les mettre en œuvre tout au long du déroulement du projet d'aménagement.

Ensuite, les contributions exprimant une opposition de principe à toute urbanisation du site rendent par hypothèse difficiles de faire aboutir à des adaptations du projet.

L'absence de toute intervention ou de projet sur le site a d'ores et déjà été examinée et écartée au stade amont de la conception du projet d'aménagement. Ainsi, le dossier de réalisation modifié de la ZAC présenté dans le cadre de la PPVE, reste inchangé dans ses composantes principales.

Enfin, d'autres remarques émises rejoignent les préoccupations de la Ville et trouvent une réponse satisfaisante dans la conception même du dossier de réalisation modifié, qui intègre des dispositions techniques, programmatiques et environnementales répondant aux préoccupations soulevées et principalement : limiter l'artificialisation des sols ; préserver les éléments de biodiversité ; maintenir la qualité paysagère et les activités de jardinage ; préserver le cadre de vie ; favoriser les mobilités douces....

La prise en compte de ces éléments est détaillée au dossier de réalisation modifié de la ZAC (plans d'aménagement, programmation des constructions, équipements...) et démontre que le projet a été élaboré en tenant compte de ces mêmes enjeux identifiés en amont.

Consciente des attentes des citoyens sur le site, cette prise en compte sera complétée par des choix urbanistiques à l'échelle des îlots. Les modalités de valorisation des espaces verts et communs seront étudiées lors de la phase opérationnelle. La maîtrise foncière publique, associée à un pilotage complet de l'opération par la Ville via un aménageur public local, permettra d'intégrer des orientations en obligations concrètes pour les opérateurs, à travers différents outils : cahier des charges de cession de terrains, cahier des prescriptions architecturales urbanistiques et paysagères et atelier de travail.

L'entrée en phase opérationnelle de la ZAC ouvrira de nouvelles perspectives d'ajustements, notamment par :

- une maîtrise foncière publique qui permettra de transcrire des obligations précises aux opérateurs dans le cadre des cessions de terrains,
- des ateliers itératifs réunissant les porteurs de projet, l'aménageur et la Ville préalablement à la délivrance des autorisations d'urbanisme ;
- ou au travers d'études détaillées de travaux pour affiner le projet au fur et à mesure de son avancée dans la cohérence globale et l'équilibre financier validé.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte de l'étude d'impact actualisée et des mesures d'évitement, de réduction et de suivi prévues et à s'engager à les mettre en œuvre,**

- **prendre acte des avis et recommandations des personnes publiques consultées et à s'engager à les mettre en œuvre,**
- **s'engager à mettre en œuvre les mesures formulées dans le mémoire en réponse à l'Autorité environnementale,**
- **autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout avenant nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures dans le cadre de la concession,**
- **approuver la synthèse de la participation du public par voie électronique et ses conclusions, conformément à l'article L.123-19-1 II du Code de l'environnement.**

Zone d'Aménagement Concerté des Vaites - Approbation du Dossier de réalisation modifié

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	10/02/2026	Favorable (2 contre)

Résumé :

Le 30 septembre 2021, le conseil municipal a acté un projet revisité sur la ZAC des Vaites. Ce projet prévoit sur le périmètre de ZAC, une urbanisation réduite, afin de préserver davantage d'espaces non construits, à la faveur de la protection des milieux naturels et d'une adaptation aux enjeux climatiques. La programmation sur le site est fixée à environ 600 logements. Le projet de ZAC revisité nécessite une modification du dossier de réalisation (approuvé en 2013) et une actualisation de l'étude d'impact. Après approbation du bilan de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) sur l'étude d'impact actualisée du projet du dossier de réalisation modifié de la ZAC, il convient d'approuver le dossier de réalisation modifié de la ZAC des Vaites.

I. Rappel de l'historique du projet et du cadre réglementaire

Animée par des objectifs de rééquilibrage du développement de l'Est bisontin en accompagnement de la ligne structurante du tramway et de la recherche des moyens d'une production raisonnée de logements venant répondre aux besoins des habitants, la Ville de Besançon a engagé des premières études et concertations préalables à une opération d'aménagement dès 2005.

Soucieuse d'une démarche maîtrisée et partagée qui permette de fixer une programmation, de réaliser des équipements publics et d'initier une démarche volontaire en matière de développement durable par la réalisation d'un quartier vertueux, la Ville a retenu l'outil de la zone d'aménagement concerté (ZAC).

La ZAC des Vaites a ainsi été créée par délibération du Conseil Municipal de Besançon du 16 juin 2011 comme amorce d'un quartier durable, établi sur la base d'un projet d'aménagement d'ensemble.

Le dossier de réalisation de ZAC a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 21 janvier 2013. L'opération a fait l'objet d'une concession d'aménagement confiée à la SPL T25 par délibération du 24 janvier 2014.

Les premiers travaux d'aménagement de la ZAC des Vaites ont débuté en 2017. En 2019 du fait d'un contentieux remettant en cause l'arrêté préfectoral de dérogation au dérangement et déplacement de certaines espèces protégées, les travaux ont été suspendus.

Aussi, en 2021, parallèlement à l'évolution du contentieux, la Municipalité a souhaité repenser le projet et engager une démarche scientifique et participative pour solliciter l'avis d'experts.

Le Conseil Municipal a approuvé le 30 septembre 2021, les nouvelles orientations d'un projet revisité renforçant la dimension paysagère et écologique à retenir sur le même périmètre, et fixant la programmation sur le site à environ 600 logements, dans la recherche d'un équilibre entre une ouverture encadrée à l'urbanisation et une préservation des richesses naturelles du site (respect des hydrosystèmes, des corridors écologiques, et de la qualité agronomique des sols...).

L'ambition politique est de redéfinir un aménagement qui respecte au mieux les caractéristiques et les valeurs du site, et qui évite donc l'atteinte aux milieux les plus sensibles.

Le nouveau programme de la ZAC nécessite :

- d'une part, l'actualisation de l'étude d'impact initiale, réalisée par des études complémentaires menées en 2022 et 2023 afin d'évaluer les incidences sur l'environnement du projet de ZAC revisité. Cette actualisation a été menée conformément à l'avis de la MRAe du 27 août 2024

dont les conclusions ont été présentées au précédent rapport « ZAC les Vaites – synthèse de la PPVE sur l'étude d'impact actualisée liée au dossier de réalisation de ZAC modifié »

- et d'autre part, la modification du dossier de réalisation de ZAC qui prévoit notamment le programme global des constructions, les modalités prévisionnelles de financement, et le programme des équipements publics qui fait l'objet de la présente délibération.

L'approbation du dossier de réalisation d'une ZAC constitue l'acte par lequel la collectivité valide concrètement la mise en œuvre opérationnelle de l'aménagement. Cet acte vient préciser, de manière détaillée le contenu du projet. L'approbation confère ainsi une base juridique aux travaux à engager, tant pour la collectivité que pour l'aménageur T25, concessionnaire de l'opération.

Ainsi, à l'identique du dossier de réalisation approuvé en janvier 2013, le dossier modifié joint en annexe comprend, conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, les éléments suivants :

- le programme des équipements publics à réaliser dans la zone, détaillé au point 1. et annexé au rapport,
- le programme global des constructions à réaliser dans la zone présenté au point 2 et annexé au rapport,
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps présentées au point 3 et annexées au rapport,
- l'étude d'impact actualisée du dossier de création annexée au rapport,
- une notice générale annexée au rapport.

En application des articles R 311-7 à R 311-9, deux délibérations distinctes sont présentées ce jour, l'une portant sur l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC modifié et l'autre spécifiquement consacrée au programme des équipements publics, afin d'assurer une meilleure lisibilité des décisions prises et de clarifier les engagements de la collectivité en matière d'aménagement. Cette distinction permet, d'une part, de valider l'ensemble du projet d'aménagement (programmation, financement, modalités de mise en œuvre) et, d'autre part, d'approuver de façon autonome le contenu, le coût prévisionnel et le plan de financement des équipements publics, qui peuvent être amenés à évoluer dans le temps sans nécessiter une révision globale du dossier de réalisation.

L'article R 311-9 précise que l'acte qui approuve le dossier de réalisation et celui qui approuve le PEP font l'objet des mesures de publicité et d'information (affichage pendant un mois au siège de la mairie et mention dans un journal diffusé dans le département).

1. Le projet de programme des équipements publics

D'une manière générale, ce projet de programme s'oriente sur des espaces publics de qualité basés en grande partie sur le réemploi du déjà-là et des aménagements paysagers généreux pour les habitants actuels du quartier, les futurs habitants mais aussi l'ensemble des biontins.

Le projet revisité s'appuie en effet principalement sur les infrastructures existantes.

1.1. Les équipements d'infrastructure

Parmi les nombreux espaces publics et équipements à réaliser, sont notamment prévus :

a) la requalification du Chemin du Vernois, axe structurant du quartier.

Comme prévu par la délibération 18 janvier 2018, le Chemin du Vernois sera dénommé Avenue des Maraichers. Il permettra de desservir directement plusieurs lots à construire de la ZAC dont le futur groupe scolaire intégrant la salle polyvalente et d'accéder aux espaces de nature situés en bordure.

Cette voie sera entièrement reprise jusqu'au croisement avec la ligne de tramway, pour y intégrer un espace cyclable dédié.

Des passages surélevés ponctuels permettront d'en apaiser la vitesse et de renforcer la cohabitation entre les différents modes de déplacement.

Sur sa frange Ouest, un large espace de trottoir planté viendra border les futures constructions et notamment le groupe scolaire. A l'Est, la noue contigüe suggère la plantation de végétaux.

La maîtrise d'ouvrage de cette voie et de ses abords relèvera de l'aménageur.

Le coût global pour la réalisation de l'avenue des Maraichers y compris les réseaux divers à créer est, estimé à 1 400 000 € HT (stade Esquisse).

b) la requalification des rues de Charigney et Avenue de la Vaite

Axes déjà existants au sein du quartier, ils bordent la ZAC et permettront la desserte d'un grand nombre de futurs logements. L'objectif est d'en faire le support de moyens de déplacements plus équilibrés et plus sécurisés (place plus importante aux modes actifs : axes vélos sécurisés et espaces piétons élargis) avec des sens de circulation pouvant être modifiés.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de l'aménageur de la ZAC.

Le coût global de l'avenue de la Vaite, estimé à 650 000 € HT (stade Esquisse) pour la partie dans l'emprise de la ZAC, sera à la charge de la concession d'aménagement.

Le coût global de la rue de Charigney, estimé à 490 000 € HT (stade Esquisse) sera à la charge de la concession d'aménagement.

c) une reprise des franges des rues secondaires François Rein et Anne Frank pour y améliorer la place du piéton. Elles conserveront leurs sens de circulation, et mis à part un lot adressé du côté François Rein, elles n'accueilleront pas de nouvel accès à des logements. Une attention particulière pourra être portée sur la gestion des limites publiques / privées, notamment autour de la question des seuils d'accès à l'espace de nature.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de l'aménageur de la ZAC.

Le coût global de la reprise de ces voies secondaires, y compris les réseaux divers à créer, estimé à 590 000 € HT (stade Esquisse) sera à la charge de la concession d'aménagement.

d) La piétonisation de la rue Max Jacob, l'entrée de l'Espace de Nature

Aujourd'hui en sens unique de la rue Schweitzer vers la rue Anne Frank, il est envisagé de piétoniser la rue Max Jacob qui accompagnera la double entrée dans l'espace de nature :

- au Sud en direction du grand espace de prairie inondable ouverte,
- au Nord vers les jardins potagers en grande partie existants.

Avec une tolérance pour des dessertes ponctuelles dans l'espace de nature, cette voirie conservera sa largeur actuelle d'environ 3,50 à 4 m en moyenne.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de l'aménageur de la ZAC.

Le coût global de requalification de ces aménagements est inclus dans le coût global de l'espace de nature et de rencontre (ci-après), à la charge de la concession d'aménagement.

e) la mise en œuvre de la rue d'Hortésie,

Sur sa partie Sud, elle prendra la forme d'une rue-parvis (parvis d'entrée de l'école et de la salle polyvalente de quartier) avec une voie piétons-cycles. Seule une desserte technique et pompier y sera autorisée

Sur sa partie Nord, à proximité de l'avenue de la Vaite, son profil sera différent et permettra l'accès des habitants au parking silo.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de l'aménageur de la ZAC.

Le coût global de la rue d'Hortésie jusqu'au parvis nord de la salle de quartier au contact de la voie de tramway, y compris les réseaux divers à créer, estimé à 610 000 € HT (stade Esquisse) sera à la charge de la concession d'aménagement.

f) la création d'une voie d'accès technique pour l'école

Cette voie accessible depuis le chemin du Vernois permettra la desserte technique de l'école à l'arrière pour les besoins divers (entretiens, livraisons de repas, approvisionnement, etc.).

Elle permettra également l'accès à une habitation existante.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de l'aménageur de la ZAC.

Le coût global de cette voie technique, y compris les réseaux divers à créer, estimé à 90 000 € HT (stade Esquisse) sera à la charge de la concession d'aménagement.

Le coût cumulé des aménagements des voiries (points a à f) intégrant les réseaux publics est estimé à titre indicatif au stade esquisse à 3 830 000 € HT et sera à la charge de la concession d'aménagement.

g) L'aménagement d'un vaste espace de nature et de rencontre

Le vaste espace de nature sera ouvert au public. Espace de rencontre, de loisirs, de détente, il sera aménagé à destination de ses usagers : banc, mobiliers ludiques, parc canin... Le travail de remodelage de la noue permettra de retrouver des surfaces disponibles et accessibles aux habitants et promeneurs. Des cheminements pénétreront l'espace de nature pour y créer des connexions entre ses franges Est et Ouest principalement, et un grand cheminement prendra place le long de la noue, comme un support principal de déplacements doux au sein du Vallon. Ces cheminements seront complétés par un réseau de sentes s'appuyant en majorité sur les lignes de désirs et chemins déjà existants.

Au nord du site, entre Charigney et Rein, les espaces naturels seront très peu transformés afin de préserver la biodiversité existante, avec seulement quelques cheminements et de légers aménagements d'observation, privilégiant la protection et la valorisation de la végétation, des mares et des zones humides.

Dans le secteur des jardins potagers, la majorité des jardins existants sera conservée et valorisée, puis reconfigurée en concertation avec les jardiniers au sein d'une gestion collective encadrée, afin de garantir la cohérence des usages, des aménagements et de l'ambiance paysagère.

Enfin, la noue existante est conservée et requalifiée en grande prairie inondable à ciel ouvert, assurant la gestion des eaux pluviales tout en accueillant des usages de loisirs et de rencontre intergénérationnels au cœur du quartier.

Enfin, l'espace plus au Sud sera aménagé pour y accueillir diverses formes d'agriculture urbaine.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de l'aménageur de la ZAC.

Le coût global de l'aménagement de cet espace de nature est estimé à titre indicatif à 3 800 000 € HT en stade esquisse et sera à la charge de la concession d'aménagement.

La gestion et l'entretien de ces aménagements seront du ressort de la Ville de Besançon, une fois la rétrocession effectuée par l'aménageur.

1.2. les réseaux publics

a) Eaux usées :

Le projet maintient le réseau unitaire existant tout en déployant un réseau d'eaux usées séparatif pour la ZAC, raccordé au réseau actuel et à la station d'épuration de Port Douvot, avec des regards en limite de lots, les travaux étant entièrement pris en charge par la concession d'aménagement.

b) Les eaux pluviales

Elles seront gérées à ciel ouvert via des noues paysagères et bassins d'infiltration selon les principes de la GIEP, favorisant l'infiltration locale, limitant l'imperméabilisation, maîtrisant les écoulements et protégeant les sols et espaces naturels, sans pose de tuyaux ni boîtes de branchement, les travaux étant pris en charge par la concession d'aménagement.

c) Le réseau d'eau potable et de défense-incendie sera maillé à partir du réseau existant, avec desserte principale et secondaire des flots et installation de nouveaux poteaux incendie conformément aux prescriptions du SDIS, les travaux étant à la charge de la concession d'aménagement.

d) Le réseau haute tension de la ZAC sera développé en deux phases, raccordant le sud et le nord aux postes existants (Brulefoin et Charigney) et complété par deux nouveaux postes de transformation selon les besoins, sans nécessiter de renforcement du réseau extérieur.

e) Le réseau basse tension pour chaque îlot et bâtiment sera envisagé depuis les postes de transformation existants ou à créer.

Le coût global des travaux sera à la charge de la concession d'aménagement, sous déduction de la contribution de l'opérateur de transport et de distribution.

f) Le réseau gaz existant pourrait desservir le quartier si nécessaire, avec d'éventuels renforts ou nouvelles antennes pour un maillage complet, en lien avec les choix énergétiques des bâtiments, les coûts étant à la charge de la concession d'aménagement.

g) Le réseau d'éclairage public de la ZAC sera développé en souterrain avec des dispositifs économes en énergie, une armoire complémentaire et des bornes pour certains cheminements, en privilégiant un éclairage adapté aux usages. La desserte sera financée par la concession d'aménagement.

h) Le réseau de télécommunication, actuellement aérien, sera remplacé par un réseau souterrain avec armoires de desserte pour chaque îlot, chambres de tirage tous les 100 à 150 m et fourreaux pour permettre aux constructeurs de gérer les raccordements des logements.

i) Les réseaux Lumière et Haut Débit seront desservis par le Syndicat Mixte Lumière via les fourreaux de la ZAC, avec possibilité de déploiement de la fibre optique, les travaux étant pris en charge par la concession d'aménagement.

Le coût des réseaux est inclus dans le coût des infrastructures.

1.3. les équipements de superstructure

Le programme des équipements publics intègre également des équipements publics de superstructures à développer dans le cadre de la ZAC pour répondre aux besoins générés par l'arrivée des futurs habitants au sein du quartier mais aussi pour les habitants résidant au-delà du simple périmètre opérationnel de la ZAC. Ces besoins ont évolué depuis le projet initial, tant par l'évolution du contexte du quartier depuis 12 ans que par la diminution du nombre de logements en conséquence de la Consultation du GEEC et de la conférence citoyenne qui ont lieu en 2021.

Initialement une crèche était prévue dans le projet initial qui prévoyait 1150 logements. Aujourd'hui le projet prévoit la construction de 600 logements dans un quartier qui n'est plus identifié comme prioritaire au regard des besoins d'accueil de la petite enfance (le besoin est déjà couvert par plusieurs structures alentours dont 4 crèches publics (Orchamps, Palente ; Clairs Soleils et Tilleuls), des micro-crèches et 2 crèches privées ainsi qu'une quarantaine d'assistantes maternelles). Cet équipement public n'est donc pas repris au programme des équipements publics.

a) Le groupe scolaire remplacera le groupe scolaire existant rue Tristan Bernard et devra prendre en compte l'évolution prévisionnelle des effectifs scolaires de ce secteur de la ville et, le cas échéant, l'évolution des périmètres scolaires.

Une emprise foncière d'environ 5 000 m² lui est réservée.

Il devra répondre aux besoins pédagogiques d'une école maternelle et d'une école élémentaire et devra pouvoir accueillir une classe d'inclusion.

Les espaces intérieurs (bâtiments) comme extérieurs (cours) seront adaptés aux différents usages éducatifs. Le groupe scolaire proposera des espaces dédiés et adaptés aux activités périscolaires et restauration scolaire.

L'école sera ouverte sur le quartier à travers la réalisation d'une salle de quartier indépendante et mutualisable. Cette salle sera à disposition de l'école pendant les temps d'activités scolaires.

Initialement, 25 % des capacités de cet équipement répondaient aux besoins générés par les nouveaux habitants de la ZAC. Aujourd'hui, ces besoins générés par le projet sont estimés à 12%.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de la Ville de Besançon.

Le coût global prévisionnel des travaux du groupe scolaire est estimé à ce stade à titre indicatif à 8,5 M € HT incluant une provision pour le mobilier de 250 K€ HT. Il sera pour 12% à la charge de la concession d'aménagement (fonds de concours) et pour 88% à la charge de la Ville de Besançon.

La gestion et l'entretien de cet équipement seront du ressort de la Ville de Besançon.

b) La salle polyvalente de quartier offrira aux habitants un lieu de rencontre et d'échanges (ex : activités de type associatif). Cet espace sera mutualisé dans la programmation du groupe scolaire.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de la Ville de Besançon.

Le coût global prévisionnel des travaux de cet équipement est estimé à ce stade et selon une évaluation sommaire à 500 K€ HT. Il sera pour 12% à la charge de la concession d'aménagement (fonds de concours) et pour 88 % à la charge de la Ville de Besançon.

La gestion et l'entretien de cet équipement seront du ressort de la Ville de Besançon.

2. Le projet de programme global des constructions

2.1 Le programme de logements

Le nombre de logements est évalué prévisionnellement à environ 600 logements. Il sera réalisé en plusieurs phases, par des opérations immobilières d'échelles variées (pouvant aller de la parcelle au macro-lot) avec des formes urbaines différentes :

- des collectifs de type R+3 à R+10,
- des bâtiments intermédiaires de type R+2+1,
- des logements individuels groupés ou superposés R+1+1 / R+1.

Le programme prévoit au moins 30 % de logements locatifs sociaux, 15 % de logements abordables favorisant l'accueil des primo-accédants (notamment des familles ou ménages avec enfants) ainsi que la possibilité de réaliser des programmes d'habitat participatif et/ou d'auto-promotion.

Les projets privilégieront des modes constructifs décarbonés utilisant des matériaux locaux, réemployés ou biosourcés, tout en optimisant le confort thermique passif et naturel sans compromettre la qualité d'usage des logements.

Le programme global de construction à usage d'habitation de la ZAC comprend la création d'environ 39000 m² de surface de plancher

2.2 Le programme de locaux d'activités et de services

Pour les 600 logements (soit environ 1400 personnes à terme) le programme prévoit environ 800 m² de locaux en rez-de-chaussée pour des commerces d'hyper proximité (boulangerie, café, épicerie...) et des services divers (santé, social, enfance, mobilités, etc.), qui seront situés essentiellement autour du mail Schweitzer et de la station Vaites, afin de renforcer la centralité urbaine. L'accueil de ce type de locaux et de services sera examiné au regard des activités et services déjà existants sur le site ou à proximité relative. Si les besoins ne sont pas confirmés, ces surfaces pourront être transformées en logements.

2.3 Le programme d'activités tertiaires

À proximité des stations de tramway, une partie des surfaces des futurs immeubles pourra être dédiée à des activités tertiaires, en remplacement des locaux de commerces et services, après étude d'opportunité et concertation avec les opérateurs immobiliers.

2.4 Le centre de mobilités

Le projet prévoit un centre de mobilité à destination des résidents de l'ensemble des îlots Schweitzer, Oudot, Maraîchers (îlots B et C) selon un prévisionnel de 200 à 300 places soit environ 4000 à 6000 m² de surface sur le lot Oudot à proximité du tram. Cet ouvrage pourrait accueillir des logements sur les étages supérieurs et des services, commerces ou équipements de quartier au rez-de-chaussée. Une réversibilité du stationnement en logements pourra être possible si à long terme, la dépendance automobile s'amointrit (4 000 m² à 6 000 m²).

2.5 Les équipements publics

Le programme d'équipements publics comprend la construction d'une école intégrant une salle de quartier pour une surface de plancher d'environ 2 700 m².

Récapitulatif du programme global des constructions

DÉSIGNATION	Surfaces
Logements	39 000 m ² SDP
Locaux d'activités et de services en rez de chaussée	800 m ² SDP
Equipements publics (école et salle de quartier)	2 700m ² SDP
Total	Environ 42 500 m² SDP
Stationnement en pied d'immeuble	Entre 3 500 et 5 000 m ²
Centre de mobilité réversibilité en logements possible	Entre 4 000m ² et 6 000 m ²

3. Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps.

Sur la base de dépenses et recettes prévisionnelles, le bilan d'aménagement précise notamment les charges respectives de l'aménageur et de la collectivité (participations d'équilibre).

Par délibération du 18 septembre 2025, le conseil municipal a approuvé le bilan actualisé de la ZAC des Vaites. Ce bilan présente une participation de la Ville à hauteur de 16 081 K€ dont 7 523 K€ correspondent au rachat des ouvrages (espaces de nature et parking).

La mise en œuvre du projet revisité, la réalisation du programme des équipements publics de la ZAC et la hausse du bilan font l'objet de l'avenant n° 5 à la Convention Publique d'Aménagement.

Le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement (base de l'avenant à la concession) s'établit ainsi :

DÉPENSES	Montants (en k€ HT)	RECETTES	Montants (en k€ HT)
Foncier	4 549	Cessions Charges Foncières	12 239
Etudes	2 656	Cessions immobilières	2 225
Travaux et Honoraires Aménagements des espaces publics	10 309	Cessions d'ouvrages stationnement	1 218
Travaux et Honoraires Constructions et superstructures	7 718	Subventions	718
Frais divers	1 356	Participation Ville	16 081
Frais financiers	1 907	Produits divers	253
Fonds de concours	1 050		
Rémunération aménageur - concessionnaire	3 189		
TOTAL =	32 734	TOTAL =	32 734

4. L'étude d'impact actualisée

Elle est intégrée au dossier de réalisation de la ZAC annexé au présent rapport.

L'évaluation environnementale est une démarche itérative d'intégration des enjeux environnementaux et de santé humaine dans les projets afin d'améliorer la qualité de ceux-ci. C'est un processus qui évolue tout au long de la vie du projet pour l'évaluation de ses effets sur l'environnement et en fonction du contexte environnemental dans lequel il s'inscrit.

Ainsi, l'étude d'impact de la ZAC des Vaites a nécessité une actualisation au regard des modifications apportées au projet et actées par le Conseil municipal du 30 septembre 2021. Cette actualisation prend en compte les études réglementaires menées sur le site depuis 2013 jusqu'aux dernières datant de 2023.

En synthèse, les enjeux principaux sur le site du projet sont l'imperméabilisation des sols, la prise en compte des contraintes climatiques dans le cadre des aménagements, le cycle de l'eau et la gestion des eaux pluviales, l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments et la lutte contre les îlots de chaleur, l'adaptation de la circulation aux flux supplémentaires de véhicules, l'accès au logement pour tous, la préservation des micros-habitats, l'évitement et réduction des impacts sur les amphibiens et les oiseaux nicheurs.

Les mesures d'évitement et de réduction proposées pour chaque enjeu fort cité permettent d'aboutir à un impact résiduel faible à non significatif (cf tableau des incidences sur l'environnement et mesures pour les éviter et réduire p. 8 du résumé non technique).

En conclusion sur les incidences du projet, l'étude d'impact actualisée indique :

Sur le volet milieux naturels faune flore :

Si la ZAC concerne une superficie de 23 ha, des mesures d'évitement amont ont été mis en oeuvre afin d'éviter les incidences sur les enjeux écologiques du site. Les îlots urbanisables ont été restreints au strict minimum et positionnés sur des zones de moindre enjeu. La voirie reprend le réseau existant avec quelques aménagements en bordure.

Néanmoins, certaines emprises comportent des espèces protégées. Même les bâtiments sont susceptibles d'abriter la nidification d'oiseaux protégés (notamment le Moineau domestique) ou de servir de refuge à des chauves-souris protégées comme la Pipistrelle de Kuhl ou la Pipistrelle commune. Au regard des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnements définies et décidées, les impacts sur les différentes espèces protégées sont évalués comme non significatifs tant sur les individus (en termes de risque de mortalité ou de perturbations), les populations (faibles effectifs impactés par rapport aux populations locales) et les habitats d'espèces (habitats d'espèces détruits restaurés ou recréés au niveau des espaces verts autour des bâtiments à construire et en périphérie au sein des espaces de nature de la ZAC qui représentent 11 ha).

Une demande de dérogation à l'atteinte des espèces protégées n'est donc pas requise.

Sur les autres dimensions environnementales :

Les mesures d'évitement et de réduction mobilisées dans le cadre l'élaboration du projet permettent de limiter la plupart des incidences sur l'environnement. Les impacts résiduels après mesures sont faibles à très faibles voir positifs pour certaines dimensions (gestion de l'eau, paysage et patrimoine bâti).

Les phases de mises en oeuvre du projet permettront d'optimiser encore ses performances en approfondissant les mesures notamment sur des volets tels que l'énergie ou la gestion des eaux pluviales.

La MRAe a rendu son avis en date du 13 octobre 2025 dans lequel elle identifie les principaux enjeux environnementaux du territoire et du projet, en lien avec les modifications apportées :

- la préservation de la biodiversité : gestion d'une éventuelle autorisation de défrichement, impacts sur la biodiversité, en particulier les milieux sensibles identifiés (notamment humides, espaces boisés et semi-ouverts) et les cortèges d'espèces protégées (avifaune, chiroptères et amphibiens),
- la cohérence paysagère du projet global qui se trouve en entrée de ville,
- la consommation d'espaces, et notamment d'espaces naturels, agricoles et forestiers,
- la gestion des eaux pluviales et des zones humides, en lien avec la gestion du risque de glissement de terrain et les difficultés de l'infiltration sur la zone de projet,
- les énergies renouvelables et la vulnérabilité au changement climatique.

La Ville de Besançon et son aménageur dans leur mémoire en réponse, versé au dossier de PPVE, se sont engagés à :

- analyser les incidences sur le bon fonctionnement des zones humides et traiter les questions d'infiltration dans le cadre du dossier de déclaration Loi sur l'eau, qui interviendra préalablement à la phase opérationnelle,
- effectuer des études géotechniques complémentaires,
- suivre sur 10 ans, les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement prévues, dans l'objectif de garantir des impacts résiduels non significatifs sur la faune protégée et prendre toute mesure supplémentaire nécessaire à ce titre,
- mener un travail de co-conception avec les porteurs de projet, s'appuyant sur un cahier de prescriptions architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales (CPAUPE) et des fiches de lots, déterminant des prescriptions à l'échelle de chaque îlot sur les thématiques suivantes : palette végétale, continuité écologique, enrichissement du milieu, préservation de la biodiversité, gestion des eaux pluviales à l'îlot...
- mettre en place un protocole détaillant toutes les mesures de suivi en phase chantier et à confier une mission de contrôle à un écologue expérimenté sur les zones de chantier successives, pour éviter l'intrusion des espèces et pour assurer leur développement et leur pérennité durant l'aménagement et au-delà. Cet écologue se verra également confier la charge de l'élaboration du plan de restauration, après travaux, en lien avec un paysagiste,
- assurer la formation du personnel dans les contrats avec les promoteurs et entreprises afin que les intervenants prennent en compte les sensibilités rencontrées sur le chantier.
- assurer le suivi et les opérations d'entretien nécessaires jusqu'à la pérennité des plantations et à mettre en place une gestion écologique régulière,
- aller plus loin sur la réduction des consommations énergétiques et de l'impact carbone, en mettant en place un processus de suivi et d'accompagnement des opérations avec un bureau d'études en environnement,
- intégrer une approche bioclimatique à l'échelle du quartier et du bâti (prise en compte des vents dominants ; optimisation des surfaces vitrées, protections solaires extérieures, isolation thermique suffisante, ventilation nocturne et inertie..),
- intégrer des solutions en énergies renouvelables et de récupération pour le chaud et l'électricité,
- inciter aux recours aux matériaux bio et géosourcés.

Concernant les éléments liés au défrichement / déboisement, il est à noter que la surface totale des habitats détériorés correspondant à un état boisé est de 0,39 ha, donc sous le seuil fixé par l'arrêté DDT25 – 2015-12-15-004 à 4 ha, qui nécessite une autorisation de défrichement

La DREAL BFC a également rendu un avis le 7 novembre 2025 au titre de la réglementation espèces protégées et notamment sur l'application des articles L.411-1 et L.411-2-1 du code de l'environnement.

Dans cet avis, elle confirme la garantie d'effectivité des mesures d'évitement et de réduction proposées dans l'étude d'impact actualisée notamment pour réduire le risque de mortalité de spécimens lors de la phase des travaux.

Dès lors, elle conclut que le risque d'impact résiduel est non suffisamment caractérisé sur les populations d'espèces protégées présentes sur la zone de projet conformément à l'article L.411-2-1 du code de l'environnement.

La DREAL précise que les mesures de suivis permettront d'évaluer l'efficacité de ces mesures et, le cas échéant, de prendre toute mesure corrective supplémentaire nécessaire pour garantir l'absence d'incidence négative importante sur le maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées.

Elle émet une liste de recommandations aux mesures d'évitement et de réduction proposées dans un avis annexé à la délibération approuvant la synthèse de la PPVE relative à l'étude d'impact actualisée du dossier de réalisation modifié.

A l'issue de la PPVE relative à l'étude d'impact actualisée du dossier de réalisation modifié et de l'approbation de la synthèse, la Ville de Besançon s'est engagée à mettre en œuvre l'ensemble recommandations et des mesures de suivi formulées par l'étude d'impact actualisée et édictées par les personnes publiques consultées.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le dossier de réalisation modifié de la ZAC Les Vaites tel qu'annexé au rapport.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme.

**Zone d'Aménagement Concerté des Vaites - Dossier de réalisation modifié -
Approbation du programme des équipements publics**

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	10/02/2026	Favorable (2 contre)

Résumé :

Le 30 septembre 2021, le conseil municipal a acté un projet revisité sur la ZAC des Vaites. Ce projet prévoit sur le périmètre de ZAC, une urbanisation réduite, afin de préserver davantage d'espaces non construits, à la faveur de la protection des milieux naturels et d'une adaptation aux enjeux climatiques. La programmation sur le site est fixée à environ 600 logements. Le projet revisité a nécessité une modification du dossier de réalisation de ZAC (initialement approuvé en 2013) et une actualisation de l'étude d'impact. Le conseil municipal de ce jour a approuvé le bilan de la Participation Par Voie Electronique sur l'étude d'impact actualisée du projet du dossier de réalisation modifié de la ZAC puis le dossier de réalisation modifié, il convient dans ce rapport d'approuver le programme des équipements publics conformément à l'article R 311-8 du code de l'urbanisme.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.311-1 et suivants, ainsi que les articles R.311-7 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 juin 2011 approuvant le dossier de création de l'opération d'aménagement de la ZAC Les Vaites,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2013 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Les Vaites,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2021, actant des évolutions du projet suite aux avis et recommandations du GEEC et de la Conférence Citoyenne,

Vu la délibération du 18 septembre 2025 prenant acte du plan guide de la ZAC des Vaites,

Vu la synthèse de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) sur l'étude d'impact actualisée liée au dossier de réalisation modifié, présentée au conseil municipal du 23 février 2026,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 février 2026 approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC les Vaites,

Vu le projet de programme des équipements publics (PEP) annexé, établissant la liste des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins de la ZAC Les Vaites,

Considérant que l'article R.311-8 du code de l'urbanisme permet l'approbation séparée du PEP, déterminant du dossier de réalisation,

Considérant que ce programme garantit le financement et la réalisation des équipements publics,

Le dossier de réalisation de la ZAC des Vaites approuvé ce jour, comprend, outre un programme global des constructions, un projet de programme des équipements publics qui fait l'objet de cette délibération spécifique.

Le dossier de réalisation modifié approuvé a en effet défini le projet de programme des équipements publics à réaliser nécessaires pour doter la ZAC Les Vaites des infrastructures et équipements publics répondant aux besoins générés par l'aménagement.

La présente délibération est spécifiquement consacrée au programme des équipements publics, afin d'assurer une meilleure lisibilité des décisions prises et de clarifier les engagements de la collectivité en matière d'aménagement. Cette distinction permet, d'une part, de valider l'ensemble du projet d'aménagement (programmation, modalités de mise en œuvre, plan de financement) et, d'autre part, d'approuver de façon autonome le contenu et le coût prévisionnel des équipements publics, qui peuvent être amenés à évoluer dans le temps sans nécessiter une révision globale du dossier de réalisation.

L'article R 311-9 précise que l'acte qui approuve le dossier de réalisation et celui qui approuve le PEP font l'objet des mesures de publicité et d'information (affichage pendant un mois au siège de la mairie et mention dans un journal diffusé dans le département).

1. Le programme des équipements publics

D'une manière générale, ce programme s'oriente sur des espaces publics de qualité basés en grande partie sur le réemploi du déjà-là et des aménagements paysagers généreux pour les habitants actuels du quartier, les futurs habitants mais aussi l'ensemble des bisontins. Il prévoit également la construction d'un groupe scolaire et d'une salle de quartier.

Le projet revisité s'appuie en effet principalement sur les infrastructures existantes.

Ce programme concerne exclusivement les équipements prévus dans le périmètre de la ZAC.

Le programme des équipements publics est détaillé dans la délibération du dossier de réalisation de la ZAC Les Vaïtes, approuvé ce jour et annexé en PJ.

1.4. Les équipements d'infrastructure

Parmi les nombreux espaces publics et équipements à réaliser, sont notamment prévus :

a) La requalification du Chemin du Vernois, axe structurant du quartier.

La maîtrise d'ouvrage de cette voie et de ses abords relèvera de l'aménageur.

Le coût global pour la réalisation de l'avenue des Maraichers y compris les réseaux divers à créer, estimé à 1 400 000 € HT (stade Esquisse).

b) La requalification des rues de Charigney et Avenue de la Vaite

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de l'aménageur de la ZAC.

Le coût global de l'avenue de la Vaite, estimé à 650 000 € HT (stade Esquisse) pour la partie dans l'emprise de la ZAC, sera à la charge de la concession d'aménagement.

Le coût global de la rue de Charigney, estimé à 490 000 € HT (stade Esquisse) sera à la charge de la concession d'aménagement.

c) La reprise des rues François Rein et Anne Frank pour y améliorer la place du piéton.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de l'aménageur de la ZAC.

Le coût global de la reprise de ces voies, y compris les réseaux divers à créer, estimé à 590 000 € HT (stade Esquisse) sera à la charge de la concession d'aménagement.

d) La piétonisation de la rue Max Jacob, l'entrée de l'Espace de Nature

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de l'aménageur de la ZAC.

Le coût global de requalification de ces aménagements est inclus dans le coût global de l'espace de nature et de rencontre (ci-après), à la charge de la concession d'aménagement.

e) La mise en œuvre de la rue d'Hortésie,

Sur sa partie Sud, elle prendra la forme d'une rue-parvis (parvis d'entrée de l'école et de la salle polyvalente de quartier) avec une voie piétons-cycles. Seule une desserte technique et pompier y sera autorisée.

Sur sa partie Nord, à proximité de l'avenue de la Vaite, son profil sera différent et permettra l'accès des habitants au parking silo.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de l'aménageur de la ZAC.

Le coût global de la rue d'Hortésie jusqu'au parvis nord de la salle de quartier au contact de la voie de tramway, y compris les réseaux divers à créer, estimé à 610 000 € HT (stade Esquisse) sera à la charge de la concession d'aménagement.

f) La création d'une voie d'accès technique pour l'école

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de l'aménageur de la ZAC.

Le coût global de cette voie technique, y compris les réseaux divers à créer, estimé à 90 000 € HT (stade Esquisse) sera à la charge de la concession d'aménagement.

Le coût cumulé des aménagements des voiries (points a à f) intégrant les réseaux publics est estimé à titre indicatif au stade esquisse à 3 830 000 € HT et sera à la charge de la concession d'aménagement.

g) L'aménagement d'un vaste espace de nature et de rencontre

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de l'aménageur de la ZAC.

Le coût global de l'aménagement de cet espace de nature estimé à titre indicatif à 3 800 000 € HT en stade esquisse sera à la charge de la concession d'aménagement.

La gestion et l'entretien de ces aménagements seront du ressort de la Ville de Besançon, une fois la rétrocession effectuée par l'aménageur.

1.5. Les réseaux publics

a) Les eaux usées :

Le projet maintient le réseau unitaire existant tout en déployant un réseau d'eaux usées séparatif pour la ZAC, raccordé au réseau actuel et à la station d'épuration de Port Douvot, avec des regards en limite de lots, les travaux étant entièrement pris en charge par la concession d'aménagement.

b) Les eaux pluviales

Elles seront gérées à ciel ouvert via des noues paysagères et bassins d'infiltration selon les principes de la GIEP, favorisant l'infiltration locale, limitant l'imperméabilisation, maîtrisant les écoulements et protégeant les sols et espaces naturels, sans pose de tuyaux ni boîtes de branchement, les travaux étant pris en charge par la concession d'aménagement.

c) Le réseau d'eau potable et de défense-incendie sera maillé à partir du réseau existant, avec desserte principale et secondaire des îlots et installation de nouveaux poteaux incendie conformément aux prescriptions du SDIS, les travaux étant à la charge de la concession d'aménagement.

d) Le réseau haute tension de la ZAC sera développé en deux phases, raccordant le sud et le nord aux postes existants (Brulefoin et Charigney) et complété par deux nouveaux postes de transformation selon les besoins, sans nécessiter de renforcement du réseau extérieur.

e) Le réseau basse tension pour chaque îlot et bâtiment sera envisagée depuis les postes de transformation existants ou à créer.

Le coût global des travaux sera à la charge de la concession d'aménagement, sous déduction de la contribution de l'opérateur de transport et de distribution.

f) Le réseau gaz existant pourrait desservir le quartier si nécessaire, avec d'éventuels renforts ou nouvelles antennes pour un maillage complet, en lien avec les choix énergétiques des bâtiments, les coûts étant à la charge de la concession d'aménagement.

g) Le réseau d'éclairage public de la ZAC sera développé en souterrain avec des dispositifs économes en énergie, une armoire complémentaire et des bornes pour certains cheminements, en privilégiant un éclairage adapté aux usages. La desserte sera financée par la concession d'aménagement.

h) Le réseau de télécommunication, actuellement aérien, sera remplacé par un réseau souterrain avec armoires de desserte pour chaque îlot, chambres de tirage tous les 100 à 150 m et fourreaux pour permettre aux constructeurs de gérer les raccordements des logements.

i) Les réseaux Lumière et Haut Débit seront desservis par le Syndicat Mixte Lumière via les fourreaux de la ZAC, avec possibilité de déploiement de la fibre optique, les travaux étant pris en charge par la concession d'aménagement.

Le coût des réseaux est inclus dans le coût des infrastructures.

1.6. Les équipements de superstructure

Le programme des équipements publics intègre également des équipements publics de superstructures à développer dans le cadre de la ZAC pour répondre aux besoins générés par l'arrivée des futurs habitants au sein du quartier mais aussi pour les habitants résidant au-delà du simple périmètre opérationnel de la ZAC.

Initialement une crèche était prévue dans le projet initial qui prévoyait 1050 logements. Aujourd'hui le projet prévoit la construction de 600 logements dans un quartier qui n'est plus identifié comme prioritaire au regard des besoins et des capacités d'accueil de la petite enfance. Cet équipement public n'est donc pas repris.

a) Le groupe scolaire remplacera le groupe scolaire existant rue Tristan Bernard et devra prendre en compte l'évolution prévisionnelle des effectifs scolaires de ce secteur de la ville et, le cas échéant, l'évolution des périmètres scolaires.

Initialement, 25 % des capacités de cet équipement répondaient aux besoins générés par les nouveaux habitants de la ZAC. Aujourd'hui, ces besoins générés par le projet sont estimés à 12 %.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de la Ville de Besançon.

Le coût global prévisionnel des travaux du groupe scolaire est estimé à ce stade à titre indicatif à 8,5 M € HT. Il sera pour 12 % à la charge de la concession d'aménagement (fonds de concours) et pour 88 % à la charge de la Ville de Besançon.

b) La salle polyvalente de quartier offrira aux habitants un lieu de rencontre et d'échanges (ex : activités de type associatif). Cet espace sera mutualisé dans la programmation du groupe scolaire.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux relèvera de la Ville de Besançon.

Le coût global prévisionnel des travaux de cet équipement est estimé à ce stade et selon une évaluation sommaire à 500 K€ HT. Il sera pour 12 % à la charge de la concession d'aménagement (fonds de concours) et pour 88 % à la charge de la Ville de Besançon.

2. Les coûts totaux prévisionnels des équipements publics

ZAC DES VAITES				
Equipements public à réaliser	Maitre d'ouvrage	Propriétaire futur	Coût total prévisionnel (HT)	Financement
EQUIPEMENTS PUBLICS DE SUPERSTRUCTURE				
Groupe scolaire	Ville	Ville	8,5 M€	88 % Ville 12 % Aménageur
Salle de quartier	Ville	Ville	500 K€	88 % Ville 12 % Aménageur
EQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE				
Avenue des Maraichers, Avenue de la Vaitte, Rue de Charigney, Rue François Rein et Rue Anne Franck, Rue d'Hortésie et voie technique de l'école	Aménageur	Ville	3 830 K€	Opération
Espace de nature et de rencontre, cheminements piétons et requalification rue Max Jacob	Aménageur	Ville	3 800 K€	Opération
RESEAUX PUBLICS				
Eaux pluviales, eaux usées, eau potable, défense incendie,	Aménageur	Ville	Coût inclus dans le coût des infrastructures	Opération

ZAC DES VAITES				
Equipements public à réaliser	Maitre d'ouvrage	Propriétaire futur	Cout total prévisionnel (HT)	Financement
électricité , gaz, éclairage, télécommunication, haut débit				

Le Conseil Municipal est invité à approuver le programme des équipements publics du dossier de réalisation de la ZAC Les Vaites modifié tel que présenté au dossier de réalisation, et annexé en Pièce jointe.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme.

Quartier 2030 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Planoise - Cession d'un terrain communal situé 1 rue du Luxembourg

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	10/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'inviter le conseil municipal à se prononcer sur la cession d'une emprise de terrain de 128 m² située 1 rue du Luxembourg au profit de la Copropriété du Centre Commercial Ile de France.

Recette : 5 120 €

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et leurs partenaires SEM et bailleurs, se sont engagés aux côtés de l'Etat à mettre en œuvre un programme d'opérations décrit dans l'avenant n° 1 (projet Planoise) à la convention NPRU qui a été signé le 10 mars 2020.

L'objectif est de compléter et poursuivre l'action initiée avec le PRU 1 sur les secteurs Cassin, Epoisses et Ile de France.

C'est dans ce contexte qu'intervient le projet de requalification du Centre Commercial Ile de France à Planoise.

La copropriété envisage la rénovation et le traitement de l'ensemble des façades du centre commercial, notamment une extension du bâtiment sur la façade Est.

Cette extension viendra s'aligner sur la limite du Domaine Public côté rue du Luxembourg permettant ainsi l'amélioration de la visibilité et l'attractivité du centre commercial. Afin de mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire pour la copropriété d'acquérir une parcelle de terrain de 128 m² cadastrée section LR n° 386 appartenant à la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a sollicité la Direction Immobilière de l'Etat en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien concerné par la transaction.

Cette estimation, en date du 18 décembre 2025, a été fixée à 40 € / m² de terrain.

Les modalités de la transaction sont donc les suivantes :

- cession à la copropriété du Centre commercial Ile de France de la parcelle cadastrée section LR n° 386 d'une contenance de 128 m² sise 1 rue du Luxembourg au prix net vendeur de 5 120 € (128 x 40 € / m²) aux conditions ci-dessus énoncées,
- frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

La recette sera encaissée sur la ligne budgétaire : 77.515.775.0022004.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver cette transaction aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.**

**Quartier 2030 - Nouveau Programme de Renouveau Urbain de Planoise -
Désaffectation et déclassement d'emprises situées rues de Picardie et de
Franche-Comté**

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	10/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Ce rapport a pour objet d'inviter le conseil municipal à statuer sur la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'emprises d'environ 1444 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 234 situé rue de Picardie et rue de Franche-Comté.

Cette procédure est préparatoire à un échange de terrains avec Loge.GBM prévu dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPRU) de Planoise.

Par délibération du 27 janvier 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de transactions foncières entre la Ville et trois bailleurs : Néolia, Habitat 25 et Loge.GBM, qui s'inscrivent dans le cadre du NPRU du quartier de Planoise.

Ce programme d'action impliquant notamment la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et les bailleurs sociaux est décliné autour de plusieurs axes, dont l'aménagement des espaces publics et voiries, qui vise à dédensifier le quartier pour permettre à terme d'accueillir des opérations créatrices de mixité sociale et résidentielle.

La traduction opérationnelle de cet axe induit entre autres la démolition de certains bâtiments appartenant aux bailleurs mais aussi la désaffectation et le déclassement d'emprises relevant du domaine public communal.

Ces fonciers libérés feront ensuite l'objet de transactions entre la Ville et les bailleurs échelonnées sur plusieurs années.

Ainsi un échange foncier doit être réalisé entre Loge.GBM et la commune. Les emprises concernées sont situées rues de Picardie et Franche-Comté.

Or, la surface que la Ville de Besançon envisage de céder relève du domaine public communal puisque affectée directement à l'usage du public. Il s'agit d'une esplanade qui permettait d'accéder au bâtiment démolit et appartenant à Loge.GBM.

Pour mémoire, la procédure traditionnelle de vente d'emprises du domaine public prévoit que la collectivité constate au préalable la désaffectation du bien concerné puis prononce son déclassement.

En pratique, la désaffectation a été organisée à compter du 15 septembre 2025 : l'emprise concernée a été clôturée au moyen de barrières. D'une contenance d'environ 1 444 m², elle est issue de la parcelle cadastrée section EO n°234.

Le conseil municipal peut donc valablement constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal de ce tènement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **constater, conformément au plan joint, la désaffectation d'une surface d'environ 1 444 m² à extraire de la parcelle communale cadastrée section EO n° 234,**
- **approuver, conformément au plan joint, le déclassement du domaine public communal d'une surface d'environ 1 444 m² à extraire de la parcelle communale cadastrée section EO n° 234.**

**Quartier 2030 - Nouveau Programme de Renouveau Urbain de Planoise -
Transaction foncière entre la Ville de Besançon et Loge.GBM**

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	10/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'inviter le Conseil Municipal à autoriser une transaction à titre gratuit entre la Ville de Besançon et Loge.GBM, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPRU) de Planoise, portant sur des emprises situées rues de Picardie et de Franche-Comté.

Par délibération du 27 janvier 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de transactions foncières entre la Ville et trois bailleurs : Néolia, Habitat 25 et Loge.GBM, qui s'inscrivent dans le cadre du NPRU du quartier de Planoise.

Ce programme d'action impliquant notamment la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et les bailleurs sociaux est décliné autour de plusieurs axes, dont l'aménagement des espaces publics et voiries, qui vise à dédensifier le quartier pour permettre à terme d'accueillir des opérations créatrices de mixité sociale et résidentielle.

La traduction opérationnelle de cet axe induit entre autres la démolition de certains bâtiments appartenant aux bailleurs mais aussi la désaffectation et le déclassement d'emprises relevant du domaine public communal.

Ces fonciers libérés feront ensuite l'objet de transactions entre la Ville et les bailleurs échelonnées sur plusieurs années.

L'objet du présent rapport est d'autoriser une transaction entre la Ville de Besançon et Loge.GBM dans le cadre du projet décrit ci-avant.

La Ville cède une emprise d'environ 1 444 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 234 située rue de Picardie.

Cette emprise relevait du domaine public mais a été désaffectée et déclassée par une délibération distincte adoptée lors de la présente séance du conseil municipal.

Loge.GBM cède une emprise d'environ 2 172 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 10 située rue de Franche-Comté.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi la Direction Immobilière de l'Etat pour obtenir la valeur vénale des emprises concernées.

Les estimations en dates des 14 mai 2025 et 18 décembre 2025 ont fixé la valeur vénale à 40 € / m².

Toutefois, comme acté lors du Conseil Municipal du 27 janvier 2022, cette transaction sera consentie à titre gratuit tant par la Ville que Loge.Gbm.

Si lors de la dernière transaction entre la Ville et Loge.Gbm il s'avère que les surfaces aliénées ne sont pas égales, alors la partie qui aura cédé moins de foncier versera une soulte correspondant au différentiel de m² sur la base d'un prix de 40 € / m², éventuellement assorti du montant de la TVA.

Il est enfin précisé que :

- les frais d'acte seront partagés,

- Grand Besançon Métropole interviendra à l'acte si des servitudes doivent être instaurées à son profit sur le foncier cédé à Loge.Gbm, pour les réseaux publics non dévoyés à la date du transfert de propriété.

L'emprise cédée est enregistrée à l'inventaire sous le numéro BAT-P87117.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la transaction entre Loge.Gbm et la Ville aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.**

Contrat Eau et Climat entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental du Doubs, la Ville de Besançon, le SYBERT, le Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs et Grand Besançon Métropole

Rapporteur : M. Christophe LIME, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n°2	10/02/2026	Favorable unanime

Résumé : Lors du précédent conseil municipal, a été présenté le contrat Eau et Climat par lequel l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) et le Conseil Départemental du Doubs (CD25) s'engagent à financer des opérations sur le territoire de Grand Besançon Métropole (GBM) sur la période 2026 à 2028. Depuis lors, le contrat a pu être optimisé permettant d'y inclure des aides complémentaires et celles du Conseil Départemental ont pu être précisées.

I. Ce qui ne change pas

Le contrat Eau et Climat est un outil de programmation pluriannuel qui vise à mobiliser les acteurs d'un territoire autour des enjeux liés à l'eau et au climat. Il engage les parties prenantes sur un programme d'actions visant à atteindre le bon état quantitatif et qualitatif des ressources en eau ainsi qu'à s'adapter aux défis posés par le changement climatique.

Les parties sont constituées des financeurs, des porteurs de projets, des intermédiaires auprès des entreprises.

L'Agence de l'Eau RMC et le CD25 s'engagent à financer les actions réalisées par les différents maîtres d'ouvrages, à savoir GBM, la Ville de Besançon, le SYBERT, le SMMSBVA, la FDP25, lesquels s'engagent à les réaliser.

GBM aura par ailleurs à sa charge le suivi du contrat et organisera à ce titre un comité technique et un comité de pilotage pour chacune des trois années du contrat.

Enfin, la CCI Saône-Doubs et la CMA du Doubs participent en tant qu'intermédiaires auprès des entreprises.

Le contrat s'articule autour du texte même des engagements, un tableau récapitulatif des actions, une fiche descriptive des actions.

II. Ce qui change : les éléments financiers du contrat

Tous maîtres d'ouvrage confondus s'engagent désormais sur 26 089 727 € d'opérations, dont 21 464 907 € pour GBM et 1 638 426 € pour la Ville de Besançon.

Les montants précédents étaient de 25,7 M€ d'opérations dont 21,5 M€ pour GBM et 1,2 M€ pour la Ville.

Cela se traduit par des montants de financements qui passent à 9 235 249 € pour l'Agence de l'Eau et à 1 022 474 € pour le Conseil Départemental.

Pour la Ville de Besançon, le montant des subventions passe à 610 306 € au lieu de 490 000 €.

Le nouveau contrat ainsi que le tableau récapitulatif des actions mis à jour sont annexés au présent rapport.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **valider les termes modifiés du contrat Eau et Climat entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental du Doubs, la Ville de Besançon, le SYBERT, le Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs et Grand Besançon Métropole**
- **autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à signer le présent contrat et à solliciter les subventions allouées.**